



# RAPPORT D'ETAT DE DURABILITE 2025

**AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE  
INTÉRÊT**



**ET CELUI DE LA  
SOCIÉTÉ**

**NORD DE FRANCE**



# SOMMAIRE

|  |            |
|--|------------|
| <b>1. INFORMATIONS GENERALES</b>   |            |
| <b>1.1. BASE DE PREPARATION DES DECLARATIONS</b>   | <b>6</b>   |
| 1.1.1. BASE GENERALE DE PREPARATION DES DECLARATIONS RELATIVES A LA DURABILITE   | 6          |
| 1.1.2. PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES A DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES  | 7          |
| <b>1.2. GOUVERNANCE DE LA DURABILITE</b>   | <b>8</b>   |
| 1.2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION  | 9          |
| 1.2.2. GOUVERNANCE EXECUTIVE   | 12         |
| 1.2.3. INDICATEURS LIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ORGANES DE DIRECTION  | 14         |
| 1.2.4. INTEGRATION DES RESULTATS EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES SYSTEMES D'INCITATION                               | 15         |
| 1.2.5. DECLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE  | 15         |
| 1.2.6. GESTION DES RISQUES ET CONTROLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE                             | 15         |
| <b>1.3. STRATEGIE DE DURABILITE</b>  | <b>16</b>  |
| 1.3.1. STRATEGIE, MODELE ECONOMIQUE ET CHAINE DE VALEUR  | 16         |
| 1.3.2. INTERETS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES   | 21         |
| 1.3.3. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATEGIE ET LE MODELE ECONOMIQUE               | 24         |
| <b>1.4. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES</b>   | <b>32</b>  |
| 1.4.1. DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS       | 32         |
| 1.4.2. EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ERS COUVERTES PAR LA DECLARATION RELATIVE A LA DURABILITE DE L'ENTREPRISE | 47         |
| <b>2. RESPONSABILITE EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>   | <b>48</b>  |
| <b>2.1. GOUVERNANCE EN MATIERE DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE</b>  | <b>48</b>  |
| <b>2.2. STRATEGIE</b>  | <b>49</b>  |
| 2.2.1. PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  | 49         |
| 2.2.2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE   | 49         |
| 2.2.3. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS ET INTERACTION AVEC LA STRATEGIE ET LE MODELE ECONOMIQUE             | 51         |
| <b>2.3. ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>                   | <b>53</b>  |
| 2.3.0. L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE                                       | 53         |
| 2.3.1. FINANCEMENT   | 57         |
| 2.3.2. INVESTISSEMENT  | 66         |
| 2.3.3. ASSURANCE   | 69         |
| 2.3.4. EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT   | 71         |
| 2.3.5. CONTRIBUTION VOLONTAIRE A LA NEUTRALITE CARBONE   | 72         |
| 2.3.6. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES   | 72         |
| <b>2.4. CIBLES ET MESURES DE PERFORMANCE</b>   | <b>74</b>  |
| 2.4.1. EMISSIONS BRUTES DE GES DES PERIMETRES 1 2 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES  | 74         |
| 2.4.2. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTENUATION DES GES FINANCES AU MOYEN DE CREDITS CARBONE                              | 79         |
| 2.4.3. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE   | 80         |
| 2.4.4. INFORMATIONS PUBLIEES SUR LES ACTIVITES LIEES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE   | 80         |
| <b>3. RESPONSABILITE SOCIALE</b>   | <b>88</b>  |
| <b>3.1. PERSONNEL DE L'ENTREPRISE</b>  | <b>88</b>  |
| 3.1.1. STRATEGIE   | 88         |
| 3.1.2. POLITIQUES, PLANS D' ACTIONS ET RESSOURCES MOBILISES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RH                           | 95         |
| 3.1.3. ELEMENTS QUANTITATIFS 2025 ET CIBLES  | 121        |
| <b>3.2. CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX</b>   | <b>132</b> |
| 3.2.1. STRATEGIE   | 132        |
| 3.2.2. POLITIQUES ET PLANS D' ACTION   | 140        |
| 3.2.3. INDICATEURS ET OBJECTIFS  | 153        |

|             |  |                                    |
|-------------|--|------------------------------------|
| <b>4.</b>   | <b>RESPONSABILITE EN MATIERE DE CONDUITE DES AFFAIRES .....</b>  | <b>154</b>                         |
| 4.1.        | <b>ASSURER LE RESPECT DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET PROFESSIONNELLES .....</b>                     | <b>154</b>                         |
| 4.1.1.      | GOUVERNANCE.....   | 154                                |
| 4.1.2.      | STRATEGIE EN MATIERE DE CONFORMITE.....  | 154                                |
| 4.1.3.      | CADRE REGLEMENTAIRE .....  | 155                                |
| 4.1.4.      | POLITIQUES, OBJECTIFS ET AMBITIONS, IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES ET LEUR CHAMP D'APPLICATION ..... | 155                                |
| <b>4.2.</b> | <b>RELATION FOURNISSEURS ET PRATIQUES EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT .....</b>                       | <b>166</b>                         |
| 4.2.1.      | STRATEGIE.....   | 166                                |
| 4.2.2.      | GOUVERNANCE.....   | 167                                |
| 4.2.3.      | OBJECTIFS .....  | 169                                |
| 4.2.4.      | CHAMP D'APPLICATION .....  | 169                                |
| 4.2.5.      | PLANS D'ACTION.....  | 169                                |
| 4.2.6.      | INDICATEURS ET CIBLES .....  | 177                                |
| <b>5.</b>   | <b>ANNEXES .....</b>   | <b>180</b>                         |
|             | ANNEXE 1 : INCORPORATION PAR REFERENCE.....  | 180                                |
|             | ANNEXE 2 : CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT SUR L'ETAT DE DURABILITE ET LA VIGILANCE RAISONNABLE.....      | 181                                |
|             | ANNEXE 3 : COUVERTURE DES EXIGENCES DE PUBLICATION .....   | 182                                |
|             | ANNEXE 4 : POINTS DE DONNEES EXIGES PAR D'AUTRES REGLEMENTATIONS EUROPEENNES.....                      | 185                                |
|             | ANNEXE 5 - INDICATEURS DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE SUR LES ACTIVITES DURABLES.....                      | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
|             | ANNEXE 6 : TABLE DE CONCORDANCE.....   | 215                                |

En préambule, afin de faciliter la lecture du présent état de durabilité, une liste (non exhaustive) des termes les plus couramment utilisés, avec leur définition, est reprise ci-dessous :

**CSRD** : Corporate Sustainability Reporting Directive

Directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité. Remplace la NFRD.

**NFRD** : Non-financial Reporting Directive. Ancienne norme européenne sur la publication du reporting extra-financier.

**ESRS** : European Sustainability Reporting Standards

Les ESRS représentent un ensemble de normes et d'indicateurs européens qui définissent les exigences de reporting en matière de durabilité.

**IRO** : Impacts, Risques et Opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (enjeux ESG), faisant l'objet d'une analyse de double matérialité

**Analyse de la double matérialité** :

Ce principe recouvre à la fois :

- la matérialité financière : impact des enjeux de durabilité sur la performance financière et la situation de l'entreprise
- la matérialité d'impact : effets de l'entreprise sur l'environnement, la société et les droits humains.

In fine, les éléments matériels font l'objet d'un développement dans le présent état de durabilité.

**DR** : Disclosure Requirements. Ce sont les obligations de divulgations d'informations qualitatives ou quantitatives promulguées dans les normes ESRS

Chaque DR est accompagné d'indicateurs obligatoires ou facultatifs.

**MDR** : Minimal Disclosure Requirements, soit Exigences de divulgation minimale. Norme qui définit le contenu minimal requis des informations que l'entreprise inclut dans son rapport de durabilité.

**SBM** : Strategy Business Model. Stratégie du modèle d'affaires (référence à l'ESRS 2 Principes généraux)

**SFDR** : Sustainable Finance Disclosure Regulation. Règlement visant à fournir plus de transparence en termes de responsabilités environnementales et sociales au sein des marchés financiers.

**EFRAG** : European Financial Reporting Advisory Group. Organisation chargée de développer les ESRS pour la CSRD.

**Risques climatiques et environnementaux (RCE)** :

- **Risques physiques** : risques liés à la multiplication des événements climatiques aigus et chroniques et à la dégradation de l'environnement
- **Risques de transition** : risques découlant des évolutions réglementaires, économiques, politiques, technologiques et sociales associées à la transition vers une économie durable.

# 1. INFORMATIONS GENERALES

## 1.1. BASE DE PREPARATION DES DECLARATIONS

### 1.1.1. BASE GENERALE DE PREPARATION DES DECLARATIONS RELATIVES A LA DURABILITE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France (Caisse régionale du Groupe Crédit Agricole) établit la présente déclaration relative à la durabilité sur base consolidée. Le périmètre des informations publiées dans cet état correspond donc à celui utilisé pour les états financiers consolidés.

Parmi les entités reprises dans ce périmètre, on distingue plusieurs typologies de structure juridique (Société Civile Immobilière, Société de Capital Investissement, Fonds Commun de Titrisation) avec notamment deux filiales développant chacune une activité spécifique. Il s'agit, d'une part, de la société Square Habitat Nord de France développant une activité de société immobilière (transaction, location, gestion locative, syndic de copropriété) et, d'autre part, de la société Foncière de l'Erable développant une activité visant à construire, exploiter et revendre des biens immobiliers.

Le présent état a donc vocation à traiter de l'ensemble du périmètre identifié, que ce soit en termes d'informations quantitatives ou qualitatives.

Ainsi, les indicateurs quantitatifs se présentent sous la forme de données agrégées prenant en compte les données du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et de ses filiales. Il est toutefois à noter que les données relatives aux ressources humaines (Cf. partie 3 du présent état - Responsabilité Sociétale) n'intègrent pas l'effectif propre de la filiale Foncière de l'Erable en raison de sa non-significativité (5 salariés). De fait, seule une salariée détachée de la Caisse régionale et travaillant pour le compte de la Foncière de l'Erable est prise en compte dans ces données.

De même, au-delà de quelques spécificités qui pourraient concerner ponctuellement telle ou telle filiale, les informations qualitatives sont présentées sur base consolidée.

A noter, conformément à la communication apportée au marché le 23 janvier dernier, la Caisse régionale est entrée en négociations exclusives avec Cytia immobilier pour la cession de l'intégralité de sa participation détenue dans sa filiale Square Habitat Nord de France. De ce fait, le périmètre de publication du rapport pourrait évoluer en 2026. Dès lors, si cette information rendue publique après l'arrêté du 31/12/2025 se confirme, elle sera de nature à impacter de manière significative les métriques reportées ci-après pour l'exercice 2026, notamment en ce qui concerne les données liées aux ressources humaines (Cf. sortie d'un effectif de 522 salariés).

En outre, les filiales détenues exclusivement mais non intégrées dans le périmètre de consolidation ont fait l'objet d'une analyse complémentaire sous l'angle de la matérialité d'impact afin de statuer sur la nécessité de les intégrer le cas échéant dans l'état consolidé de durabilité. Cette analyse a permis de conclure que les seuils appliqués au périmètre financier pouvaient être conservés dans le cadre de cet état.

Par ailleurs, le reporting Taxonomie est produit sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, tel que requis par le Règlement 2021/2178.

Le tableau ci-dessous a vocation à reprendre la liste, au 31 décembre 2025, des sociétés contrôlées exclusivement par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France qui seraient exemptées d'établir une déclaration relative à la durabilité sur base individuelle ou consolidée dans leur propre rapport de gestion. Toutefois, aucune entité n'est concernée à date.

#### SOCIETES EXEMPTÉES DE PUBLICATION EN PROPRE

|  |
|--|
| <b>Sociétés assujetties dispensées d'établir un état de durabilité car étant incluses dans l'état consolidé du Crédit Agricole Mutuel Nord de France</b> |
| Néant pour l'exercice 2025   |

Par ailleurs, l'état de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval telle que définie dans la section "1.3.1.2 Chaîne de valeur".

### 1.1.2. PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES A DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES

Le présent état a été préparé conformément aux obligations fixées par la transposition en droit français de la directive européenne relative à la publication des informations en matière de durabilité (dite Directive « CSRD » 2022/2464/UE) et du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 amendé par le règlement délégué européen 2026/73 publié le 8 janvier 2026 (dit règlement « Taxonomie »).

La préparation des informations de durabilité a toutefois été réalisée dans un contexte d'incertitudes compte tenu des évolutions réglementaires en cours.

Dès lors, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est attaché à respecter les exigences des normes ESRS en vigueur à la date d'établissement de l'état de durabilité, en s'appuyant sur les données à sa disposition dans les délais impartis à sa préparation.

#### ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITE

Afin de statuer sur la matérialité des impacts, risques et opportunités relatifs à ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a procédé à une réévaluation de son analyse de double matérialité. Il a néanmoins été confronté à des limites liées au degré de maturité des méthodologies d'évaluation en ce qui concerne les thématiques Nature (voir section 1.4.1.3. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matérielles liés aux autres thématiques environnementales).

#### INFORMATIONS PRESENTEES DANS LE RAPPORT

Pour l'ensemble des informations figurant dans cet état, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, au travers des dispositifs Groupe, a retenu des approches applicables dès le premier exercice, en utilisant des méthodologies et des estimations pour plusieurs catégories de données, notamment celles relatives à la chaîne de valeur, comme pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) de fonctionnement. Lorsqu'une estimation a été utilisée, une mention spécifique le précise dans le paragraphe où la donnée est publiée.

Par ailleurs, une nouvelle méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre financées a été appliquée en 2025 (émissions significatives du Scope 3 désormais mesurées selon la méthode PCAF). Des explications spécifiques sont apportées dans la section 2.4 du rapport.

#### PLAN DE TRANSITION

Les informations relatives aux conditions spécifiques de publication relatives au Plan de transition sont présentées dans la section 2.1.1. Plan de transition pour l'atténuation au changement climatique.

#### TAXONOMIE EUROPEENNE

Les informations figurant dans le paragraphe « Méthodologie de détermination des actifs alignés » de la section 2.4.4 « Informations publiées sur les activités liées à la taxonomie européenne » présentent les principales hypothèses méthodologiques retenues par le Groupe Crédit Agricole pour apprécier notamment l'alignement des prêts accordés aux particuliers.

A noter, le reporting Taxonomie publié dans ce rapport prend en compte les mesures de simplification proposées par l'Acte délégué 2026/73 rendu public le 4 juillet 2025 et publié au JOUE le 8 janvier 2026 (simplification des tableaux, nouvelles modalités de calcul du Green Asset Ratio (GAR), retrait des tableaux relatifs aux expositions liées au gaz et au nucléaire).

## EVOLUTIONS RELATIVES AUX INDICATEURS QUANTITATIFS

Outre l'évolution réglementaire du calcul du GAR, quelques méthodes d'évaluation ou règles de gestion changent pour différents indicateurs quantitatifs du présent rapport.

Dans un tel cas, une précision est apportée en commentaire, dans le corps du rapport, sous les tableaux concernés par un changement. Il en est ainsi par exemple pour le calcul des émissions GES financées (passage de la méthode SAFE à la méthode PCAF) ou pour différents indicateurs RH (intégration du Directeur Général dans tous les indicateurs relatifs à l'effectif ou passage de la méthode INSEE à la méthode ESRS pour le taux de rotation).

## PERSPECTIVE

Par ailleurs, à l'avenir, pour tenir compte des meilleures pratiques et recommandations de place, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, par l'intermédiaire du groupe, pourra être amené à faire évoluer son processus de reporting dans une démarche d'amélioration continue.

## DISPONIBILITE DES DONNEES N-1

En cette deuxième année de publication, les indicateurs présentés pourront être éclairés des données de l'année précédente.

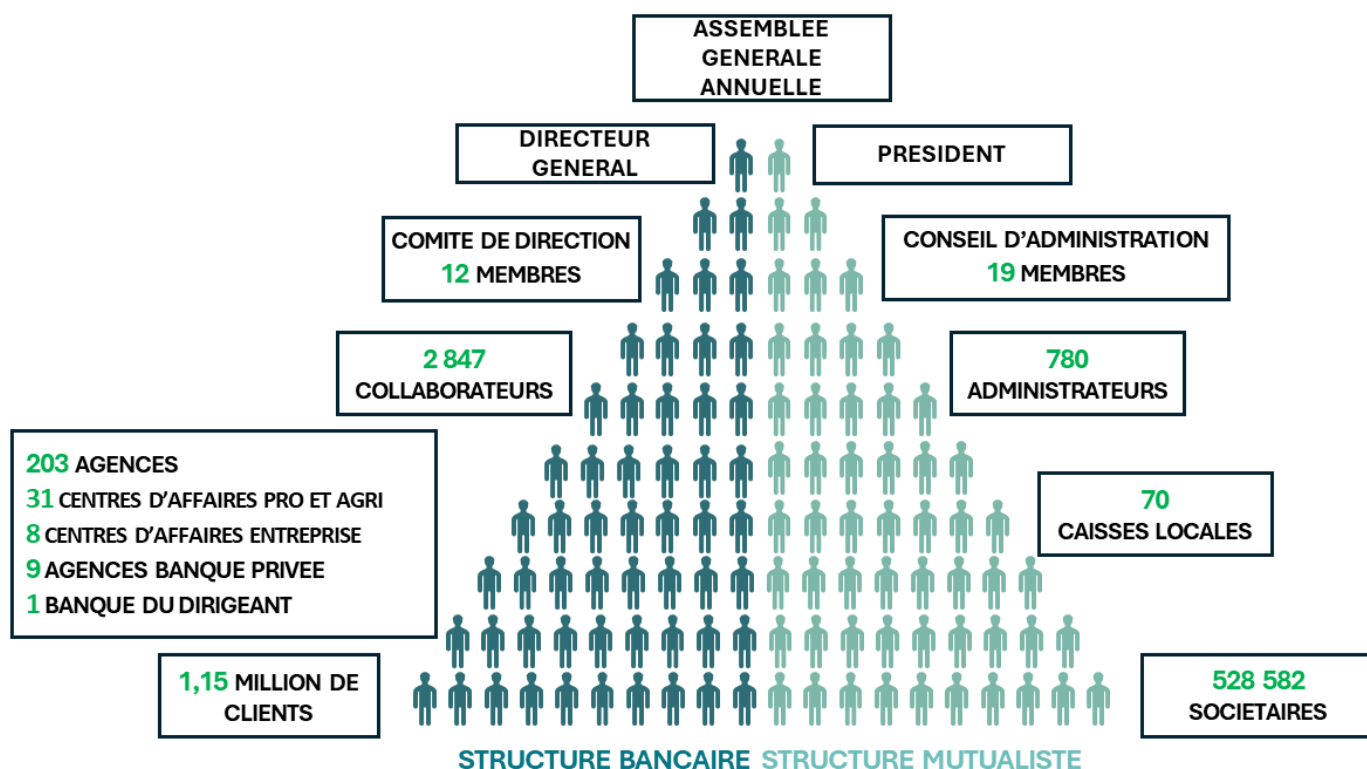
# 1.2. GOUVERNANCE DE LA DURABILITE

## UNE DOUBLE GOUVERNANCE AU SEIN DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

La gouvernance du Crédit Agricole Nord de France repose sur deux instances qui travaillent de concert : le Conseil d'Administration (Cf. point 1.2.1) et le Comité de Direction (Cf. point 1.2.2).

Les fonctions de Président et de Directeur général sont historiquement dissociées. Le Crédit Agricole Nord de France respecte ainsi de longue date l'article L. 511-58 du Code monétaire et financier qui, depuis 2015, a fait de cette dissociation un principe légal dans le secteur bancaire, avec un Président non-exécutif. Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Président est élu par le Conseil d'administration et parmi ses membres.

Le Directeur Général présente au Conseil d'Administration et à son Président la politique et les orientations stratégiques de la Caisse régionale. Le Conseil d'Administration les approuve dans un souci de cohérence avec les engagements et le projet de l'entreprise. Le Directeur Général et le Comité de Direction les mettent en œuvre et en rendent compte.



Le modèle du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est fondé sur une identité mutualiste. Ses membres sociétaires participent à sa gestion de façon démocratique : quel que soit le montant de leurs parts sociales, tous les sociétaires ont le même poids lors du vote à l'Assemblée générale de leur Caisse locale.

*NB : Le nombre de collaborateurs repris ci-dessus correspond au nombre de salariés personnes physiques et non à l'effectif moyen du personnel en activité tel que mentionné dans le rapport financier et s'élevant à 2 612.*

### 1.2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

En matière de durabilité, le Conseil d'administration veille à la prise en considération des enjeux et des risques dans les orientations stratégiques et en tient en compte dans ses décisions. Il s'appuie pour cela sur la politique de gestion des risques qui lui est présentée. Enfin, il rend compte de la stratégie ESG et de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication.

L'intégration des enjeux de durabilité au sein du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés est décrite plus avant dans la partie 1.2.1.3. Rôle du Conseil d'administration dans la surveillance des impacts, risques et opportunités.

#### 1.2.1.1. COMPOSITION ET DIVERSITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 19 membres. La composition de ce dernier est détaillée au point 3.1.1 « Présentation du conseil » du rapport de gouvernement d'entreprise (ci-après RGE) et repose sur des critères de mixité et de compétences diversifiées. Il est en effet composé de 8 administratrices et de 11 administrateurs (ratio constant par rapport à l'exercice précédent). Par ailleurs, les profils de chacun sont différents et se complètent.

Pour plus de détails, se référer au point 3.1.1 du RGE (Cf. tableau des renvois en annexe 1).

### **1.2.1.2.   COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **PREREQUIS EN TERMES DE COMPETENCE DU CONSEIL**

La politique de sélection et de nomination des administrateurs ainsi que les critères d'aptitude imposés par le superviseur (honorabilité, disponibilité, compétence et connaissance, conflit d'intérêt) sont présentés en point 3.1.1 du RGE.

Cette politique a été proposée par le Comité des nominations (émanation Conseil d'Administration) et adoptée par le Conseil d'administration.

#### **EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les modalités de l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration sont exposées en point 3.1.1. C. du RGE.

#### **FORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Des formations sont proposées chaque année aux membres du Conseil d'Administration afin de leur permettre d'appréhender l'ensemble des sujets soumis à leur avis ou approbation. Elles couvrent des domaines réglementaires, financiers et extra-financiers.

Concernant plus spécifiquement le sujet de la durabilité, le Conseil d'Administration a bénéficié d'une formation relative à la Finance Durable en février 2025.

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux sont présentés en point 3.1.1 du RGE.

### **1.2.1.3.   ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SURVEILLANCE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES**

#### **REPARTITION DES RESPONSABILITES AU SEIN DE LA GOUVERNANCE ET INTEGRATION DES ENJEUX DE DURABILITE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES SPECIALISES**

Les pouvoirs du Conseil d'administration et les modalités de délégation au Directeur Général sont précisés en point 3.1.3 du RGE.

En matière de responsabilité sociétale et environnementale (et notamment sur la partie climatique), la stratégie du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est validée par le Conseil d'administration sur la base d'une proposition de la Direction générale, après avoir fait l'objet d'analyses préalables par les Comités dédiés à ce domaine ou ayant un champ d'intervention spécifique sur le volet des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Ainsi, en complément de la comitologie instaurée par le Groupe Crédit Agricole pour le déploiement de la stratégie Groupe avec notamment la création d'un Comité de l'Engagement Sociétal en 2023\*, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a développé sa propre comitologie en vue de déployer ses orientations stratégiques.

Les principales responsabilités autour des enjeux de durabilité se répartissent comme suit :

- pour la partie exécutive :

- le Comité ESG qui intervient dans la définition des orientations stratégiques et leur mise en œuvre (Cf. infra – partie 2.1 Gouvernance)

- le Comité de gestion des risques qui examine l'impact des risques climatiques sur les portefeuilles (Cf. infra – partie 2.1 Gouvernance)

- pour la partie supervision par les administrateurs :

- la Commission des transitions qui émet un avis sur la stratégie et sa mise en œuvre (Cf. infra – partie 2.1 Gouvernance)
- le Comité d'audit qui émet un avis sur l'information extra-financière publiée dans le rapport de durabilité
- le Comité des Risques qui émet des avis sur les politiques de risques comprenant un volet sur les risques climatiques et examine l'impact de ces risques sur les portefeuilles.

D'autres comités ont un rôle à jouer également compte tenu de la transversalité des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il en est notamment ainsi pour l'ensemble des thématiques liées aux ressources humaines, à l'inclusion sociale, à la conformité ou encore à la cybersécurité (Cf. infra).

Il revient ensuite au Conseil d'Administration de s'assurer, dans ses séances plénières, de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux.

*\* Le Comité de l'Engagement Sociétal intervient dans la définition des orientations stratégiques du Projet Sociétal du Groupe, en ce compris (i) la stratégie climat et les transitions énergétique, agricole et agro-alimentaire (ii) les politiques sectorielles de décarbonation, dans le cadre des engagements Net Zéro du Groupe et (iii) les politiques d'inclusion sociale. Il assure également le suivi au moins une fois par an des plans d'action et des indicateurs d'avancement des engagements sociétaux et environnementaux du Crédit Agricole, ainsi que l'examen de la stratégie climat du Groupe préalablement à toute présentation en Assemblée générale. Enfin, il assure le suivi des actions de mécénat du Groupe Crédit Agricole et est impliqué dans la stratégie de communication du Groupe en matière d'engagement sociétal, et sur les principales réponses aux controverses.*

## INTEGRATION DES ENJEUX DE DURABILITE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES SPECIALISES

Différents dossiers concernant les thématiques reprises dans le présent état de durabilité ont été examinés par le Conseil d'administration en 2025 : projet de rénovation de bâtiments sur le territoire (acquisition d'un parc immobilier et rénovation avant remise sur le marché), mise à jour de la Charte de Contrôle Interne intégrant le volet Risques climatiques avec nomination d'un expert dédié, plan de soutien à l'agriculture avec octroi de prêts pour faire face aux aléas climatiques, politique de rémunération, etc.

Ces dossiers sont instruits en amont, via notamment les comités spécialisés intervenant sur les différentes thématiques.

A titre illustratif, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Mutuel Nord de France a examiné (présentation non exhaustive) :

1. Après analyse par le Comité ESG :

- le projet Ferme by CA proposant le déploiement de fermes pilotes dans les transitions agricoles pour encourager les changements de pratiques

2. Après analyse par le Comité des risques :

- l'évolution des expositions aux risques climatiques

3. Après analyse par la Commission des Transitions :

- l'allocation d'un Fonds pour le maintien d'un élevage laitier durable

4. Après analyse par le Comité d'audit :

- le rapport sur l'état de durabilité 2024 (contenu résultant des thématiques considérées comme matérielles au regard de l'analyse de double matérialité mené avec les experts de la Caisse régionale)

5. Après analyse par le Comité des nominations :

- la politique de sélection et de nomination des administrateurs et des dirigeants effectifs (DG et DGA)

## RÔLE DU CONSEIL DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

Le rôle du conseil dans la conduite des affaires, en particulier en matière de conflit d'intérêt, est précisé dans le règlement intérieur (Cf. point 3.1.1 du RGE).

A noter qu'une revue interne des nominations intervenues au sein des organes d'administration, de gestion et de surveillance de la Caisse régionale a été réalisée sur l'exercice, sur la base de l'analyse des curriculum vitae et des informations collectées lors des processus de nomination et de renouvellement des membres concernés.

Cette revue, également appliquée pour les fonctions de Directeur général et Directeur général adjoint, n'a pas identifié de membres, parmi ceux nommés au cours de la période, ayant exercé dans les deux années précédant leur nomination une fonction administrative de niveau comparable au sein d'une administration publique.

### 1.2.2. GOUVERNANCE EXECUTIVE

#### COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF (COMITE DE DIRECTION) EN 2025

Les membres du Comité exécutif sont au nombre de 12, composé des personnes suivantes :

|  |                      |
|--|----------------------|
| Le Directeur général   | Laurent MARTIN       |
| Le Directeur général adjoint                                   | Thomas GROH          |
| Le Directeur Audit Inspection et Contrôles Périodiques         | Franck SENEBIER      |
| Le Directeur Commercial et du Réseau                           | Pierre-Yves GODARD   |
| Le Directeur des Entreprises et de l'Immobilier                | Jean BOUTOILLE       |
| La Directrice des Assurances, du Bancaire et de l'Informatique | Frédérique VANRULLEN |
| Le Directeur des Risques et Contrôles Permanents               | Bernard MURAT        |
| Le Directeur des Crédits et des Engagements                    | Daniel CAMUEL        |
| La Directrice Clients Marketing et Pôle Utilisateur Clients    | Elise IZAC           |
| Le Directeur des Ressources Humaines et de la Transformation   | Joël QUAINO          |
| Le Directeur Financier et des Participations                   | Jean-Paul MAMERT     |
| Le Directeur des Transitions et de la Logistique               | Thierry LEBRUN       |

*NB : Mme Marion PROTANO, nouvelle Directrice des Ressources Humaines, a intégré les effectifs de la Caisse régionale au mois de décembre 2025, portant le nombre de membres du CODIR à 13.*

Le Comité de Direction du Crédit Agricole Mutuel Nord de France organise le développement opérationnel des orientations définies par le Conseil d'administration.

Concernant le domaine extra-financier, il s'appuie sur l'expertise des comités spécifiquement dédiés au sujet de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (Cf. point 1.2.1.3 ci-dessus) ou intervenant sur l'un ou l'autre des volets Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (volets ESG).

Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France bénéficie également de l'expertise Groupe en la matière.

Pour assurer ses missions de gestion, de contrôle et de surveillance des impacts, risques et opportunités, le Comité de Direction s'est appuyé :

- sur l'expertise des référents en charge de la mise en œuvre de la Directive CSRD sachant que ces derniers ont travaillé de concert avec le Groupe dans un souci de comparabilité des éléments de publication et avec les experts métiers de la Caisse régionale ;
- et sur les différents comités ayant à connaître des dossiers présentant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Concernant plus spécifiquement l'établissement du présent état de durabilité, le Comité ESG a joué un rôle central en validant :

- les thématiques matérielles à publier suite à l'analyse de double matérialité réalisée avec les experts métiers (Cf. point 1.2.6. – Rôles et responsabilités inhérents à la production du rapport sur l'état de durabilité)
- et leur alignement avec le Groupe.

Pour cet exercice de mise à jour de l'analyse de double matérialité, les conclusions ont été validées par le Comité ESG, après avoir été préalablement présentées pour avis au Comité d'Audit et au Comité Social et Economique.

Un corpus documentaire recense, pour les thématiques matérielles, différents éléments relatifs à l'organisation, la stratégie, les plans d'actions et les métriques de chacune d'entre elles. Ce dernier a été validé lors de l'exercice précédent par les Directeurs en charge des domaines concernés. Toute mise à jour éventuelle leur est également soumise.

Parmi les comités ayant dans leur champ d'application des enjeux sociaux et de gouvernance, sont à prendre en compte :

- le Comité ESG, déjà évoqué, qui est en charge de la stratégie RSE (Cf. missions précisées en partie 2.1)
- le comité RH (comité trimestriel) qui met en œuvre la stratégie RH et notamment les politiques en matière de Ressources Humaines (Cf. partie 3.1.2. pour des informations plus détaillées)
- Le Comité de Contrôle Interne qui s'assure du déploiement et du suivi des politiques de conformité sur les thématiques d'éthique, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre la corruption, de lutte contre la délinquance financière, de protection des lanceurs d'alerte ou encore de détection des abus de marché. Il intègre de plus la dimension relative à la sécurité informatique qui est elle-même prise en charge par le Comité de sécurité opérationnel de CASIHA\*.
- Le Comité trimestriel de Sécurité du Système d'Information qui passe en revue l'ensemble des indicateurs et dispositifs de surveillance du SI. Ce comité est sous le pilotage du Directeur des Risques & Conformité et de la Directrice Bancaire Assurance et Informatique sous la coordination du Directeur Général Adjoint avec la participation du CISO\*\* et des différents experts des lignes métiers Risques et Informatique.
- le Comité Sécurité Financière qui intervient sur les dispositifs relatifs à la sécurité financière, aux sanctions internationales et à la prévention de la fraude.
- Le Comité Immobilier Sécurité Achats et Logistique (CISAL) qui est en charge notamment de la mise en œuvre de la politique d'Achats responsables.

\* CASIHA est un groupement inter-entreprises regroupant les activités de Sécurité des Systèmes d'Information et d'Habilitations de plusieurs Caisses Régionales du Crédit Agricole

\*\* CISO : Chief Information Security Officers

### 1.2.3. INDICATEURS LIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ORGANES DE DIRECTION

#### PARITE AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

|  | 2025         | 2024         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Membres du conseil d'administration</b> |              |              |
| Femmes                                     | 8            | 8            |
| Hommes                                     | 11           | 11           |
| <b>Membres des organes de direction</b>    |              |              |
| Femmes                                     | 3            | 2            |
| Hommes                                     | 10           | 10           |
| <b>Ratio Femmes/Hommes moyen</b>           | <b>52,4%</b> | <b>47,6%</b> |

#### PART DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

|  | 2025 | 2024 |
|--|------|------|
| Part d'administrateurs indépendants (en %) | NA*  | NA*  |

\* Le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise (RGE) retient dix critères permettant de qualifier l'indépendance de tous nos administrateurs, qui sont décrits au chapitre 3.1.1. « Présentation du Conseil » du RGE de la Caisse régionale. Ces éléments apportent un éclairage plus précis sur le statut des administrateurs de la Caisse régionale Nord de France que les recommandations du code AFEP-MEDEF révisé.

Par conséquent, pour l'état de durabilité de l'année 2024, la mention affichée dans le tableau (0%) est donc erronée et résulte d'une confusion opérée entre la notion d'administrateurs « indépendants » et d'administrateurs « externes » à la Caisse régionale.

#### GOUVERNANCE FILIALES

En complément de la gouvernance du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (CANDF), Square Habitat Nord de France dispose d'une double gouvernance avec :

- un Conseil d'administration trimestriel (Président CANDF, Directeur Général CANDF, administrateurs de CANDF, membres du CODIR de CANDF, Directeur Général de SQH et Directeur Financier de SQH),
- un Comité de Direction bimensuel composé de 8 membres.

Plusieurs comités spécialisés interviennent en complément mais Square Habitat ne dispose pas de comitologie dédiée à la transition :

- un Comité de Contrôle Interne trimestriel (Directeur des risques CANDF, directeur de l'audit CANDF, responsable des risques filiales CANDF, Directeur Général SQH, Directeur Financier SQH, responsable juridique SQH),
- Un Comité de Sécurité Opérationnel intervenant en lien avec CASIHA sur le volet SI (Directeur du Système d'Informations SQH, Directeur Financier SQH, 2 membres CASIHA)

Pour sa part, la Foncière de l'Erable dispose d'un Conseil d'administration qui se réunit 2 à 3 fois par an (Président CANDF, Directeur Général CANDF, 4 autres membres dont 2 administrateurs).

#### **1.2.4. INTEGRATION DES RESULTATS EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES SYSTEMES D'INCITATION**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose de sa propre politique de rétribution (cf. politique performance et rémunération) qui s'appuie notamment, pour les collaborateurs, sur la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole. En ce qui concerne les dirigeants et mandataires sociaux, cette dernière s'inscrit dans un statut collectif qui est soumis à la validation de l'organe central. Ainsi, la rétribution des mandataires sociaux suit ce statut collectif et fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de chaque entité chaque année. En alignement avec la raison d'être d'une banque coopérative de proximité, elle prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme sans pour autant disposer de mécanismes d'incitations spécifiques sur la durabilité et le climat dans la rémunération variable.

#### **1.2.5. DECLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE**

Le tableau de concordance avec l'état de durabilité est disponible en annexe 2.

#### **1.2.6. GESTION DES RISQUES ET CONTROLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE**

##### **DESCRIPTION DES ROLES ET RESPONSABILITES INHERENTS A LA PRODUCTION DU RAPPORT DE DURABILITE**

Le service Pilotage Extra-Financier de la Direction Financière et Participations assure l'animation du processus de production et de validation du rapport de durabilité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, en s'inscrivant dans la dynamique impulsée par le Groupe Crédit Agricole qui veille à harmoniser les travaux entre les différentes entités qui lui sont rattachées.

Il coordonne ainsi les travaux menés avec les autres directions contributrices du rapport, notamment pour l'analyse de double matérialité et la production des informations qualitatives et des données quantitatives.

Les directions sollicitées en raison de leur expertise sont responsables de :

- la définition des politiques CSRD et plans d'actions propres à leurs thématiques (ressources humaines, conformité, risques, achats, climat, etc.) ;
- la rédaction des narratifs et la production des indicateurs en réponse aux attentes réglementaires ;

Par ailleurs, le service Pilotage Extra-Financier coordonne les relations avec les commissaires aux comptes externes qui interviennent dans l'audit du rapport sur l'état de durabilité et soumet aux instances de gouvernance ad hoc la validation :

- des thématiques matérielles issues de l'analyse de double matérialité (Comité d'audit, CSE, Comité ESG),
- du rapport pour publication (Comité de Direction, Comité d'audit, Conseil d'Administration).

En parallèle, des contrôles sont nécessaires pour sécuriser le dispositif de production selon les modalités décrites ci-dessous.

##### **DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET ELEMENTS DES PROCESSUS ET SYSTEMES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE LIES A L'INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE**

Le dispositif de contrôle interne commun à l'ensemble des entités du Groupe vise à une maîtrise des activités et des risques y compris en matière de durabilité encourus au travers d'une organisation, d'un dispositif de contrôle, de procédures et modes opératoires adéquates.

## DESCRIPTION DE L'APPROCHE SUIVIE POUR L'EVALUATION DES RISQUES

Les risques liés à l'information en matière de durabilité, ou leurs facteurs de risques liés, sont évalués dans le cadre de l'exercice de cartographies de risques opérationnels sur des processus suffisamment stabilisés d'un point de vue opérationnel. Cette démarche d'analyse des processus est encadrée par une méthodologie commune à l'ensemble du Groupe.

L'exercice de cartographie des risques opérationnels est réalisé par les directions opérationnelles avec le second regard de la deuxième ligne de défense. Les cartographies sont actualisées en suivant une fréquence qui dépend du niveau de criticité des processus et lorsque de nouvelles activités et/ou de nouveaux produits ou des événements importants impactent leurs activités (réorganisations, migration informatique, externalisations éventuelles, évolution du périmètre de surveillance consolidé). Cette évaluation tient compte des pertes opérationnelles enregistrées ou potentielles identifiées dans le cadre de la collecte des incidents, de leurs conséquences, des résultats de contrôles et de leur évolution, de l'environnement réglementaire, des résultats des audits internes ou externes, et de la mise en œuvre des plans d'actions. Cet exercice est réalisé en continu tout au long de l'année par chacune des Directions, fonctions transverses et entités.

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES ET DE LEURS STRATEGIES D'ATTENUATION

Les principaux risques identifiés concernant l'information en matière de durabilité sont les suivants :

- Non-respect des délais de production définis en interne ;
- Défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison ;
- Défaut ou manquement non intentionnel dans le contenu ;
- Non-respect de la réglementation en matière de durabilité et de vigilance.

Afin de limiter les risques identifiés, un dispositif de contrôle opérationnel et de second regard encadre la production du rapport sur l'état de durabilité. Le renforcement du dispositif de contrôle, en cours de mise en œuvre, permettra de sécuriser davantage les principaux risques identifiés et de compléter la présentation trimestrielle des principales conclusions des contrôles réalisés en Comité de Contrôle Interne.

## IMPLICATION DU CONTROLE INTERNE DANS LA GESTION DES RISQUES CONCERNANT L'INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE

Le cadre du contrôle interne de l'information en matière de durabilité se construit sur le même modèle que le cadre applicable aux autres types de risques. Il s'appuie sur chaque collaborateur et implique les trois lignes de défense à savoir :

- La 1<sup>ère</sup> ligne de défense, constituée des lignes métiers opérationnelles, réalise les contrôles de 1er niveau (contrôles 1 et contrôles 2.1)
- La 2<sup>ème</sup> ligne de défense, constituée de la ligne métier risques et de la ligne métier conformité, réalise les contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau (contrôles 2.2.)
- La 3<sup>ème</sup> ligne de défense, constituée de la ligne métier audit-inspection, réalise les contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau (contrôle périodique)

### 1.3. STRATEGIE DE DURABILITE

#### 1.3.1. STRATEGIE, MODELE ECONOMIQUE ET CHAINE DE VALEUR

### 1.3.1.1. STRATEGIE GENERALE, MODELE ECONOMIQUE

#### STRATEGIE GENERALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Guidé par sa Raison d'être, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France déploie son modèle de banque universelle de proximité, qui vise à répondre aux besoins de tous ses clients, sur le territoire Nord Pas-de-Calais, via tous les canaux de distribution. Pour ce faire, il s'appuie sur le Groupe Crédit Agricole qui propose une vaste gamme de produits et services financiers structurés par ses pôles métiers : gestion de l'épargne et assurance, banque de proximité, services financiers spécialisés, grandes clientèles, activités et filiales spécialisées.

Les pôles métiers délivrent leurs produits et services à destination des différentes clientèles - particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités locales - dans les domaines suivants :

- Accompagner et conseiller les clients dans leurs moments de vie ;
- Fournir des solutions de financement, d'épargne et d'assurance ;
- Élaborer des solutions d'investissement ;
- Proposer des services complémentaires (moyens de paiement, immobilier, mobilité, santé...).

L'offre de produits et services se résume comme suit :

- Comptes bancaires et gestion des paiements ;
- Activités de financement ;
- Assurances : assurance-vie, assurance dommages ;
- Solutions d'épargne et de placements ;
- Activités de conseil ;
- Services spécialisés : crédit-bail, affacturage.

#### STRATEGIE DE DURABILITE

Au-delà de ses propres engagements RSE, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit dans la stratégie de durabilité du Groupe Crédit Agricole qui, elle-même, se traduit par son Projet Sociétal.

Dévoilé en 2021, **le Projet Sociétal incarne la dimension sociale et environnementale de la vision stratégique Groupe**. Les priorités du Projet Sociétal ont été actualisées au cours de l'année 2025 dans le cadre de la publication du nouveau Plan Moyen-Terme du Groupe (PMT). Celles-ci illustrent l'ambition réaffirmée du Crédit Agricole à agir dans l'intérêt de la société.

**Ce plan se déploie autour de trois piliers**, reflétant l'engagement du Groupe Crédit Agricole :

- **Accompagner les transitions liées au climat et à la nature au cœur des territoires.** Déployant et renforçant graduellement sa stratégie globale de décarbonation, le Crédit Agricole se positionne comme un acteur majeur de l'adaptation de l'économie des territoires face au dérèglement climatique, tout en mobilisant des financements en faveur de la nature.
- **Agir en faveur d'une économie de l'inclusion**, en étant le partenaire de référence de l'entrepreneuriat pour tous, à travers son rôle de leader de l'accès au logement durable pour tous et en favorisant l'accès de tous aux services essentiels (santé, retraite, prévention ou mobilité décarbonée).
- **Contribuer au renforcement de la souveraineté économique européenne.** Ainsi, le Crédit Agricole accompagne les transitions agricoles et agro-alimentaires, développe des filières de réindustrialisation et renforce ses liens avec l'écosystème de la recherche française.

Le Groupe Crédit Agricole démontre ainsi son souhait de contribuer activement à un avenir plus durable et inclusif.

Sa stratégie intègre pleinement son ambition d'utilité et d'universalité visant à rendre les progrès accessibles à tous et accompagner les grandes transformations sociétales. La feuille de route tracée favorise la convergence entre les

enjeux de court et moyen terme et les enjeux de long terme tout en permettant au Groupe de poursuivre sa trajectoire de développement en créant de la valeur durable pour ses clients et la société.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole accompagne tous ses clients dans les transitions environnementales (énergie, logement, mobilité, etc.) et sociétales (inclusion, santé et bien vieillir, etc.) à travers toutes ses gammes de produits et services.

La stratégie de durabilité s’articule ainsi autour de cinq axes :

- gouvernance dédiée à la stratégie du projet sociétal et sa mise en œuvre ;
- conformité dans l’intérêt des clients et de la société ;
- stratégie environnementale fondée sur les faits scientifiques ;
- stratégie sociale portée par l’utilité et l’universalité ;
- stratégie d’accompagnement des secteurs agricole et agroalimentaire.

**En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France déploie sa propre stratégie RSE, validée en Comité de Direction en juillet 2025.** Celle-ci découle de son projet d’entreprise à travers deux Intentions Stratégiques : être la banque des transitions et de la décarbonation et être une entreprise engagée socialement. Elle s’inscrit dans la raison d’être du Crédit Agricole « Agir chaque jour dans l’intérêt de nos clients et de la société ».

Cette stratégie RSE se déploie autour de quatre priorités et 12 engagements, reflétant le déploiement du Projet Sociétal Groupe et la transformation durable de notre fonctionnement. Chaque engagement est rattaché à une impulsion de notre projet d’Entreprise et il est assorti d’un plan d’actions. Les avancées des engagements seront présentées dans les parties 2 (responsabilité en matière de changement climatique) et 3 (responsabilité sociale) du rapport.

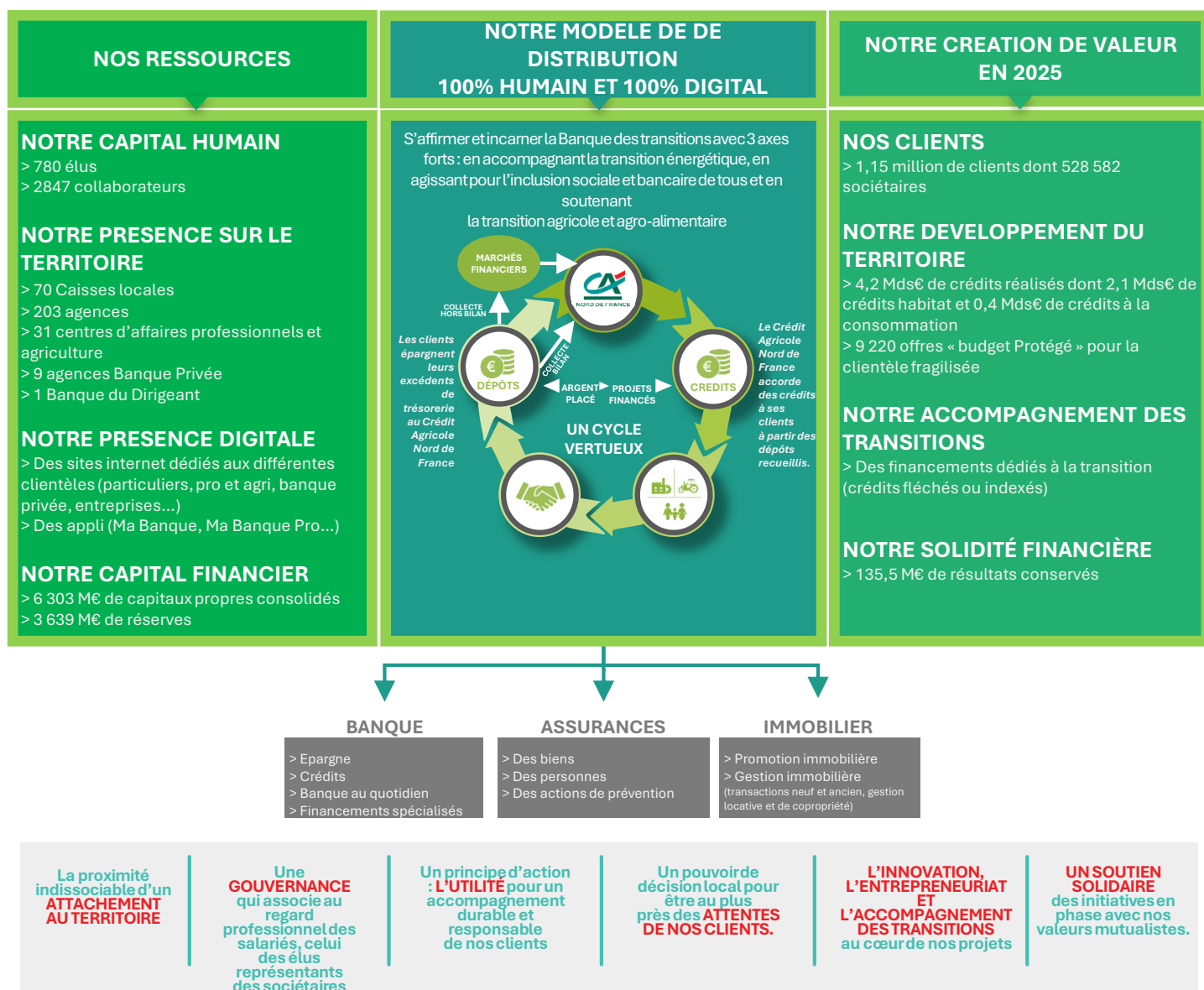
| Priorité 1. Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone   | Priorité 2. Renforcer la cohésion et l’inclusion sociale  | Priorité 3. Réussir les transitions agricole et alimentaire   | Priorité 4. Amplifier la transformation durable de notre fonctionnement  |
|--|---|---|--|
| <p>1. Accompagner nos clients dans la transition énergétique</p> <p>2. Développer la banque de l’immobilier et de la rénovation énergétique</p> <p>3. Mesurer les risques climatiques via un outil dédié et déployer les cas d’usages associés (risque, crédit, adaptation)</p> <p>4. Intégrer des critères ESG sur 100% de nos financements</p> | <p>5. Développer la banque des solidarités et devenir un acteur de l’inclusion sociale par la fondation, le fonds de solidarité et le dispositif Cœurs Vaillants</p> <p>6. Accélérer dans la santé, s’engager dans le « bien vieillir » et accompagner les seniors avec la Filière Santé &amp; Territoire</p> | <p>7. Accompagner 100% de nos clients agriculteurs et les entreprises des filières agroalimentaires dans leurs transitions et déployer la ferme by CA</p> | <p>8. Décarboner notre fonctionnement interne et l’intégrer dans le pacte social</p> <p>9. Repenser les process de recrutement et de gestion de carrière, favoriser la mixité et la diversité</p> <p>10. Former nos collaborateurs et nos élus</p> <p>11. Repenser nos modes de travail pour améliorer les conditions et la qualité de vie au travail</p> <p>12. Personnaliser le pilotage extra-financier et de durabilité de nos activités</p> |

## MODELE ECONOMIQUE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Le modèle économique du Crédit Agricole Mutuel Nord de France repose sur l'emploi de ses différentes ressources pour créer de la valeur pour ses parties prenantes à travers les produits et services qui sont délivrés dans le cadre de sa stratégie de développement :

- Ses ressources sont essentiellement constituées de capital financier, capital humain, et capital productif.
- Le capital financier constitue une ressource composée des capitaux propres tandis que le capital humain se définit par les effectifs propres de l'entreprise et que le capital productif se compose par exemple du réseau d'agences bancaires, des plateformes digitales, du réseau de distributeurs et partenaires.
- L'utilisation de ces ressources permet la création de valeur pour les parties prenantes internes et externes : collaborateurs, clients, actionnaires et investisseurs, société civile.

Dès lors, le modèle d'affaires du Crédit Agricole Mutuel Nord de France peut être schématisé de la façon suivante :



*NB : Les données relatives aux crédits réalisés sont identiques à celles reprises dans la section 4.1.3 du rapport financier portant sur l'activité de la caisse régionale au cours de l'exercice. De même, les données financières relatives au capital financier sont identiques à celles reprises dans la section 4.2.5 du rapport financier portant sur le bilan consolidé et variations de capitaux.*

Le nombre de salariés par zones géographiques est présenté dans la partie 3.1.1.4. "Effectifs".

Le champ d'intervention du Crédit Agricole Mutuel Nord de France ou de ses filiales ne s'étend pas en propre à des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles, produits chimiques, armes controversées ou encore culture et production de tabac.

Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France ne comptabilise pas de recette d'activités directes liées à ces secteurs au périmètre de ses opérations propres (production, commercialisation...), c'est-à-dire hors activités de financement, investissement et assurance.

### **1.3.1.2. CHAINE DE VALEUR DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

Le modèle d'affaires du Crédit Agricole Mutuel Nord de France implique des interactions avec de nombreux acteurs de l'économie au titre de ses différentes activités financières. À leur tour, ces acteurs disposent de leurs propres chaînes de valeur qui elles-mêmes ont des impacts sur l'économie réelle.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France opère sur trois domaines d'activités principales : le financement, l'investissement et l'assurance pour l'ensemble des produits ou services, depuis la conception des offres jusqu'à l'utilisation par ses clients finaux, en passant par leur commercialisation et distribution. En outre, il gère ses opérations propres. L'ensemble de ces dimensions constituent sa chaîne de valeur.

Les activités, ressources et relations comprennent :

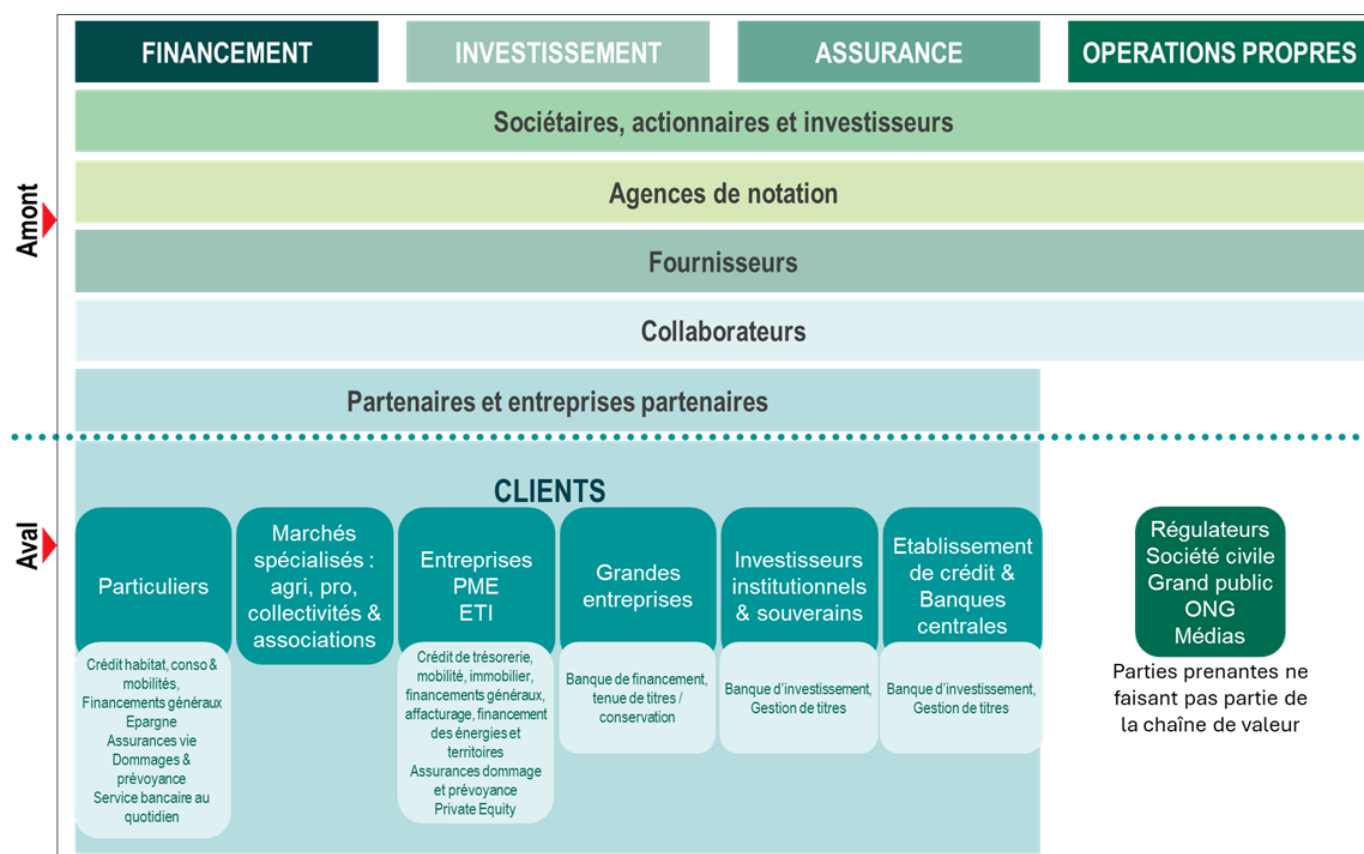
- Celles liées aux opérations propres du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, telles que : production informatique, data center, relation/gestion salariés, relation/gestion fournisseurs (rang 1)
- Celles liées aux activités financières de financement, d'investissement et d'assurance avec une composante amont et aval (rang 1)

Parmi les parties prenantes, les principaux acteurs de la chaîne de valeur amont sont au nombre de 5 :

- Actionnaires & investisseurs
- Agences de notation
- Fournisseurs
- Collaborateurs
- Partenaires & entreprises partenaires

Les acteurs de la chaîne de valeur aval du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sont ses clients de rang 1 (relations directes), dont la nature varie en fonction des produits et services proposés (clients particuliers, grandes entreprises, agriculteurs, ETI, PME, institutionnels, souverains, établissements de crédit, ...).

Le schéma ci-dessous permet de décrire la chaîne de valeur du Crédit Agricole Mutuel Nord de France :



Pour assurer le bon fonctionnement de ses activités, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France fait appel à des fournisseurs relevant de trois grandes catégories principales à savoir les achats immobiliers, les achats de prestations de services ainsi que les matériels et logiciels IT.

Il utilise divers canaux de distribution pour offrir une gamme étendue de services à sa vaste clientèle. Les agences physiques permettent un contact direct et personnalisé avec les conseillers. Les plateformes en ligne et les applications mobiles représentent également des canaux de distribution des produits et services pour tous les types de clients.

### 1.3.2. INTERETS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

#### 1.3.2.1. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Au regard de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, les principales parties prenantes du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sont les suivantes : clients, sociétaires, actionnaires, investisseurs, fournisseurs, collaborateurs, partenaires sociaux, autorités de supervision et de régulation, ONG, agences de notation.

Les échanges avec les parties prenantes donnent l'opportunité de comprendre leurs attentes et d'assurer une compréhension mutuelle de la stratégie déployée. Cela favorise la coopération et renforce la confiance.

#### 1.3.2.2. ENJEUX ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA COOPERATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a des interactions régulières avec ses parties prenantes et cela de diverses manières.

Le tableau ci-dessous présente les principaux enjeux et attentes associés à chaque partie prenante, les réponses que le Crédit Agricole Mutuel Nord de France leur apporte et les dispositifs mis en œuvre pour interagir avec ces dernières :

| PRINCIPAUX ENJEUX LIES AUX PARTIES PRENANTES  | REponses APORTEES   | PRINCIPAUX DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE   |
|---|---|--|
| <b>SOCIETAIRES</b>  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la transparence, la fiabilité, la clarté et la comparabilité de l'information</li> <li>Mettre en œuvre des pratiques de gouvernance responsable</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Publication des résultats trimestriels</li> <li>Réunions des sociétaires dans les territoires des Caisses locales</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblée générale ouverte à tous les sociétaires</li> <li>Conseils des Caisses locales</li> </ul>  |
| <b>CLIENTS</b>  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des solutions répondant à l'intérêt des clients et de la société</li> <li>Protéger les clients et sécuriser leurs trajectoires de vie</li> <li>Garantir une relation omnicanale qui place le client au cœur, où la responsabilité humaine apporte confiance, discernement et intelligence situationnelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage par la satisfaction client</li> <li>Offres adaptées à tous les profils de clients – de l'entrée de gamme à la gestion de fortune, de la TPE et à la Grande Entreprise</li> <li>Services accessibles en autonomie (sites et applications) et/ou auprès d'interlocuteurs responsables et impliqués</li> <li>Accompagnement humain au service du client : expertise, conseils et personnalisation</li> <li>Sécurisation des données personnelles du client, notamment via la désignation d'un délégué à la protection des données</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs d'écoute des clients et suivi de leur satisfaction (mesurée par l'Indice de Recommandation Client)</li> <li>Baromètre sur la perception de l'engagement sociétal du Crédit Agricole Mutuel Nord de France auprès d'un échantillon de clients et de non-clients</li> <li>Ecosystème d'innovation (Village by CA)</li> <li>Rencontres régulières avec des acteurs économiques du secteur agricole (Cf. Partenariat pour une Agriculture du Vivant et programme Covalo) et du secteur industriel (Cf. partenariat avec le pôle Energie)</li> </ul> |
| <b>SOCIETE CIVILE ET GRAND PUBLIC</b>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Générer un impact positif sur l'environnement et la société</li> <li>Accompagner l'inclusion et l'insertion sociale</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien de projets territoriaux en faveur de la santé, de l'inclusion et de l'insertion sociale, du patrimoine, de l'environnement et du territoire via la Fondation du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et le Fonds d'Initiatives Locales</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Baromètre sur la perception de l'engagement sociétal évoqué ci-dessus.</li> <li>Présence sur les réseaux sociaux</li> <li>Processus de dépôt de projet mis à disposition sur le site de la Fondation : <a href="https://fondation.ca-norddefrance.fr/">https://fondation.ca-norddefrance.fr/</a></li> </ul>   |
| <b>COLLABORATEURS, PARTENAIRES SOCIAUX ET INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL</b>  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une organisation du travail responsabilisante</li> <li>Proposer des formations et un accompagnement renforcé à chaque étape de la carrière</li> <li>Amplifier la politique de diversité</li> <li>Assurer un dialogue social de qualité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement d'heures de formation en 2025 accompagnant la montée en compétence des collaborateurs et des managers</li> <li>Plan jeunesse d'accueil de jeunes de niveau Groupe</li> <li>Signature d'accords sur les thématiques formation, handicap, mixité, dialogue social, télétravail, etc.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire annuel de consultation des collaborateurs portant sur la stratégie de l'entité, les modalités de travail, l'équilibre vie privée-vie professionnelle, ...</li> <li>Catalogue de formations</li> <li>Moyens dédiés pour un dialogue social régulier avec les instances syndicales</li> </ul>   |

| PRINCIPAUX ENJEUX LIES AUX PARTIES PRENANTES   | REponses APORTEES  | PRINCIPAUX DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE   |
|--|--|--|
| <b>FOURNISSEURS</b>  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs, et notamment en matière de délais de paiement</li> <li>• Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs</li> <li>• Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats</li> <li>• Agir pour la transition vers une économie bas carbone</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de formation global dédié aux achats responsables et aux risques fournisseurs</li> <li>• Mise en œuvre des mesures du plan de vigilance à travers le pilotage des risques fournisseurs</li> <li>• Pilotage des délais de paiement</li> <li>• Intégration des performances RSE dans le choix des fournisseurs</li> <li>• Achats sur les territoires</li> </ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil mis à disposition des fournisseurs pour optimiser les délais de traitement des factures</li> <li>• Déploiement d'une procédure « Achats Responsables »</li> <li>• Sessions de business review, notamment avec les fournisseurs stratégiques, afin de partager les stratégies et les actualités de chacun</li> </ul> |
| <b>ACTIONNAIRES, INVESTISSEURS ET AGENCES DE NOTATION</b>  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la transparence, la fiabilité, la clarté et la comparabilité de l'information</li> <li>• Mettre en œuvre une gestion prudente des risques</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication des résultats trimestriels</li> <li>• Publication annuelle de l'état de durabilité</li> <li>• Réunions sociétales dans les territoires des Caisses locales</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblée générale annuelle</li> <li>• Phase de dialogue annuelle avec l'agence de notation extra-financière en lien avec nos investisseurs</li> </ul>  |
| <b>AUTORITES PUBLIQUES ET REGULATEURS</b>  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les réglementations (conformité, lutte contre la corruption, ...)</li> <li>• Mettre en place des dispositifs de gestion des risques et de contrôle</li> <li>• Diffuser une culture Ethique</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux travaux permettant de se conformer aux attentes de la BCE* et de l'ACPR*</li> <li>• Publication du rapport sur les états financiers et sur l'état de durabilité</li> <li>• Mise en place d'un outil de signalement interne pour les cas de corruption</li> <li>• Limitation/arrêt des activités concernant les pays et secteurs risqués au titre de la sécurité financière</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue direct avec les autorités publiques et régulateurs organisé au niveau du Groupe</li> </ul>   |

\*BCE : Banque Centrale Européenne / ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Le suivi de la plupart de ces dispositifs et des résultats obtenus est intégré dans les processus des instances de gouvernance en charge de les piloter. De cette manière, la gouvernance dispose d'une vision claire des attentes et enjeux propres à chaque catégorie de parties prenantes pour éclairer ses prises de décisions.

### 1.3.2.3. FINALITE ET IMPACT DE LA COOPERATION AVEC SES PARTIES PRENANTES

Les échanges avec les parties prenantes permettent de prendre connaissance et de comprendre leurs priorités respectives, et d'intégrer leurs attentes dans les réflexions stratégiques de l'entité et dans sa stratégie de développement durable.

Les principales conclusions des dispositifs d'écoute des parties prenantes sont partagées avec les instances de gouvernance exécutives et non exécutives ainsi qu'avec les métiers, selon les sujets.

De fait, l'écoute des clients permet d'évaluer l'efficacité de la relation clients en répondant à leurs divers besoins et attentes. Les retours des clients sur les questionnaires RSE aident à comprendre leurs attentes et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Par ailleurs, les résultats obtenus dans le cadre du baromètre RSE permettent au Groupe et, par là-même, au Crédit Agricole Mutuel Nord de France, de percevoir les priorités de durabilité pour sa clientèle.

La coopération continue avec les représentants des collaborateurs vise à partager la stratégie du Crédit Agricole Mutuel Nord de France tout en recueillant les priorités, attentes et besoins des employés. Ces échanges offrent aux collaborateurs l'opportunité de soulever les difficultés et problématiques rencontrées, aboutissant à des actions concrètes et adaptées pour les résoudre et prévoir un accompagnement.

La phase de dialogue annuelle avec l'agence de notation extra-financière qui réalise une notation de la démarche extra-financière du Crédit Agricole mutuel Nord de France permet d'apporter plus de visibilité à nos investisseurs.

Concernant ses relations avec les fournisseurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit dans une démarche collaborative permettant d'optimiser le processus et de garantir la satisfaction de chaque partie prenante. Il partage ses ambitions en matière de décarbonation avec ses fournisseurs afin que ces derniers puissent y contribuer.

### **1.3.3. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATEGIE ET LE MODELE ECONOMIQUE**

#### **PRESENTATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES**

Les ESRS décomposent les impacts, risques et opportunités en deux volets :

- les impacts, positifs et négatifs, réels ou potentiels, en matière de durabilité, liés aux activités de l'entreprise. Ceci correspond à la matérialité d'impact ;
- les risques et opportunités financiers de l'entreprise générés par son environnement économique, social et naturel. Ceci correspond à la matérialité financière.

La double matérialité est un concept visant à allier la matérialité financière à la matérialité d'impact, dans le cadre de l'évaluation de la performance d'une entreprise.

Les thématiques qui ressortent matérielles à l'issue du second exercice d'évaluation de la double matérialité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Comme en 2024, l'analyse sur les thèmes "Nature" est non conclusive comme précisé en partie 1.4.1.3 "Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales".

| Norme  | Thématique   | Matérialité Impacts              |                                  | Matérialité Financière   |                               |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
|  |  | Impact positif<br>(Nombre d'IRO) | Impact négatif<br>(Nombre d'IRO) | Risque<br>(Nombre d'IRO) | Opportunité<br>(Nombre d'IRO) |
| ESRS E1 : Changement Climatique                | Changement Climatique  | 1                                | 1                                | 3                        | 1                             |
|  | Empreinte environnementale de fonctionnement                         |                                  | 1                                |                          |                               |
|  | Accompagnement des transitions des clients                           |                                  |                                  | 2                        | 1                             |
| ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise            | Attractivité, rétention des talents et engagement des collaborateurs |                                  |                                  | 1                        | 2                             |
|  | Gestion des compétences  | 1                                |                                  |                          |                               |
|  | Droits humains, santé et sécurité des personnes                      | 3                                |                                  | 1                        |                               |
|  | Dialogue social  |                                  |                                  | 1                        |                               |
|  | Diversité et inclusion   |                                  |                                  | 2                        |                               |
| ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux | Accessibilité et adaptation des offres et cohésion sociale           | 1                                | 2                                |                          |                               |
|  | Protection de la clientèle   | 1                                |                                  | 1                        |                               |
|  | Protection des données personnelles                                  |                                  |                                  | 2                        |                               |
| ESRS G1 : Conduite des affaires                | Protection des lanceurs d'alertes professionnelles                   |                                  |                                  | 1                        |                               |
|  | Ethique des affaires et lutte contre la corruption                   |                                  | 1                                | 1                        |                               |
|  | Achats responsables  |                                  | 1                                | 1                        |                               |
|  | Devoir de vigilance fournisseurs                                     |                                  |                                  | 1                        |                               |
| Spécifiques au Crédit Agricole                 | Lutte contre la délinquance financière et conflits d'intérêts        |                                  |                                  | 2                        |                               |
|  | Cybersécurité  |                                  | 1                                | 1                        |                               |

La liste des impacts, risques et opportunités matériels et leurs regroupements en thématiques sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, des tableaux similaires et venant apporter des précisions sur leur nature (impact positif ou négatif, risque, opportunité) et leur positionnement dans la chaîne de valeur sont présentés dans les parties thématiques du rapport.

| Thématique  | Liste des IRO   | Horizon temporel | Référence dans le rapport   |
|---|---|------------------|---|
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                              |   |                  |   |
| <b>Accompagnement des transitions des clients</b> | Contribution au développement commercial et amélioration de l'image du Crédit Agricole Mutuel Nord de France grâce à son engagement fort sur le climat  | Long-terme       | 2.1. Gouvernance<br>2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation au changement climatique<br>2.2.2 Adaptation au changement climatique<br>2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique |
|   | Risque de réputation en cas de manque de transparence ou de communication trompeuse sur les sujets climatiques  | Court-terme      | 2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique  |
|   | Risque de hausse des charges du Crédit Agricole Mutuel Nord de France liée aux investissements nécessaires à la transformation de son modèle économique pour décarboner ses activités et renforcer sa résilience (achats de données, investissement, ressources, systèmes, limitation de certaines activités) | Long-terme       | 2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique   |
| <b>Changement climatique</b>                      | Impact positif du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur le climat à travers des activités de financement, d'investissement et d'assurance contribuant à la transition : prêts et financements dédiés, épargne financière engagée, produits d'assurance climatique   | Long-terme       | 2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique   |
|   | Facteurs de risques physiques liés au changement climatique ayant des effets sur les risques de la banque (de crédit, financier, opérationnel)  | Long-terme       | 2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique  |

| Thématique  | Liste des IRO  | Horizon temporel | Référence dans le rapport  |
|---|--|------------------|--|
|   | Facteurs de risques de transition liés au changement climatique ayant des effets sur les risques de la banque (de crédit, financier, opérationnel) | Moyen-terme      | 2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique   |
|   | Impact négatif des activités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (investissement, financement, assurance) sur le changement climatique        | Long-terme       | 2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique  |
|   | Risque réglementaire et de réputation lié aux activités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France qui contribuent au changement climatique          | Invariable       | 2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique   |
|   | Développement de nouveaux services et solutions pour accompagner la transition des clients vers une économie bas-carbone                           | Moyen-terme      | 2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation au changement climatique<br>2.2.2. Adaptation au changement climatique<br>2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique |
| <b>Empreinte environnementale de fonctionnement</b> | Impact négatif de l'empreinte de fonctionnement sur le climat  | Long-terme       | 2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation au changement climatique<br>2.2.2. Adaptation au changement climatique<br>2.3.4. Empreinte de fonctionnement<br>2.3.5. Contribution volontaire à la neutralité carbone  |

| Thématique  | Liste des IRO  | Horizon temporel | Référence dans le rapport  |
|---|--|------------------|--|
| <b>SOCIAL</b>   |  |                  |  |
| <b>Accessibilité et adaptation des offres et cohésion sociale</b>           | Impact négatif sur certaines catégories de clients en raison d'un manque de transparence et de lisibilité des offres (induisant exclusion, mise en précarité financière des clients concernés) | Court-terme      | 3.2.2.1. Accessibilité des offres<br>Le soutien aux populations fragiles et la prévention du surendettement    |
|   | Impact négatif sur certaines catégories de clients induit par des offres inadaptées et/ou par le refus de demandes clients (exclusion, précarisation)  | Invariable       | 3.2.2.1. Accessibilité des offres<br>Le soutien aux populations fragiles et la prévention du surendettement    |
|   | Impact positif sur les personnes fragiles économiquement et/ou en situation de handicap induit par l'accessibilité et le caractère inclusif des offres   | Court-terme      | 3.2.2.1. Accessibilité des offres<br>Le soutien aux populations fragiles et la prévention du surendettement    |
| <b>Attractivité, rétention des talents et engagement des collaborateurs</b> | Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices   | Invariable       | 3.1.1.1. Le Projet Humain, un levier majeur pour porter les ambitions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France |
|   | Augmentation de la performance globale, fidélisation des collaborateurs, grâce à des politiques d'accompagnement des carrières et de développement des compétences ambitieuses                 | Invariable       | 3.1.2.1. Développement du capital<br>Politique développement du capital  |
|   | Risques sur l'attractivité, la fidélisation et l'engagement des collaborateurs liés à la politique de rémunération et aux avantages accordés aux salariés                                      | Invariable       | 3.1.2.1. Développement du capital<br>Politique développement du capital  |
| <b>Dialogue social</b>  | Risques d'image ou de diminution de performance globale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France dus à un climat/dialogue social dégradé   | Invariable       | 3.1.2.2. Dialogue social   |
| <b>Diversité et inclusion</b>   | Risque d'image et de réputation en interne et en externe à cause de politiques de diversité et inclusion inadéquates ou de pratiques de discrimination   | Invariable       | 3.1.2.3. Diversités  |

| Thématique   | Liste des IRO   | Horizon temporel | Référence dans le rapport   |
|--|---|------------------|---|
|  | Risques liés à la non-connaissance des caractéristiques des salariés  | Invariable       | 3.1.2.3. Diversités<br>Politique des diversités                                   |
| <b>Droits humains, santé et sécurité des personnes</b> | Risque d'image et de réputation en cas de mise en danger de la santé, de la sécurité des collaborateurs ou du non-respect des droits humains  | Invariable       | 3.1.2.4. Environnement de travail   |
|  | Amélioration de la santé/sécurité des collaborateurs grâce à des politiques volontaristes de bien-être au travail et hors travail   | Invariable       | 3.1.2.4. Environnement de travail<br>Politique environnement de travail           |
|  | Impact positif sur les salariés en cas de pratiques de protection sociale mieux disantes que les pratiques légales  | Invariable       | 3.1.2.4. Environnement de travail<br>Gestion des impacts, risques et opportunités |
|  | Impact positif sur les droits des collaborateurs en matière de liberté d'association et de négociations collectives en cas de pratiques vertueuses  | Invariable       | 3.1.2.4. Environnement de travail<br>Politique Environnement de travail           |
| <b>Gestion des compétences</b>                         | Impact positif sur les collaborateurs grâce à une bonne gestion des talents et la mise en place de politiques de développement des compétences ambitieuses                                    | Invariable       | 3.1.2.1. Développement du capital humain  |
| <b>Protection de la clientèle</b>                      | Risque réglementaire lié à l'adéquation insuffisante des produits et services aux besoins et à la situation du client (inclusion bancaire, gouvernance produit)                               | Moyen-terme      | 3.2.2.3. Protection de la clientèle   |
|  | Impact positif sur la société lié à l'adéquation des produits et services aux besoins et à la situation du client (inclusion bancaire, gouvernance produit) participant à la cohésion sociale | Moyen-terme      | 3.2.2.4. Protection des données personnelles                                      |
| <b>Protection des données personnelles</b>             | Risque de réputation en cas de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles   | Moyen-terme      | 3.2.2.4. Protection des données personnelles                                      |

| Thématique   | Liste des IRO   | Horizon temporel | Référence dans le rapport   |
|--|---|------------------|---|
|  | Risque réglementaire lié au non-respect des réglementations de protection des données personnelles  | Moyen-terme      | 3.2.2.4. Protection des données personnelles                                    |
| <b>GOUVERNANCE</b>   |   |                  |   |
| <b>Achats responsables</b>   | Risque réputationnel et risque réglementaire en cas de pratiques d'achats non-responsables du Crédit Agricole Mutuel Nord de France vis-à-vis de ses fournisseurs, notamment en termes de délais de paiement  | Invariable       | 4.2.1.3. Impacts, risques et opportunités                                       |
|  | Impact négatif sur les fournisseurs en cas de pratiques d'achats non-responsables du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, notamment en termes de délais de paiement   | Invariable       | 4.2.1.3. Impacts, risques et opportunités                                       |
| <b>Devoir de vigilance fournisseurs</b>                                    | Risque réputationnel et risque réglementaire en cas de mise en cause de la responsabilité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France suite à un manquement en matière d'environnement, social, éthique - notamment en termes de corruption - de la part de ses fournisseurs | Invariable       | 4.2.1.3. Impacts, risques et opportunités                                       |
| <b>Éthique des affaires et lutte contre la corruption</b>                  | Risque réglementaire en cas de non-respect des réglementations et des attentes des autorités de supervision en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption  | Invariable       | 4.1.4.1. Promotion d'une culture éthique<br>4.1.4.3. Lutte contre la corruption |
|  | Impacts négatifs sur les conditions de vie des clients ou des parties prenantes en cas de pratiques non-éthiques (e.g. corruption)  | Invariable       | 4.1.4.1. Promotion d'une culture éthique<br>4.1.4.3. Lutte contre la corruption |
| <b>Protection des lanceurs d'alertes professionnelles (whistleblowing)</b> | Risque réglementaire et de réputation en cas de défaillance du dispositif de lanceurs d'alerte signalant des pratiques internes non-éthiques  | Invariable       | 4.1.4.4. Protection des lanceurs d'alerte                                       |
| <b>SPECIFIQUE</b>  |   |                  |   |
| <b>Cybersécurité</b>   | Impact négatif sur le sentiment de bien-être et la confiance des clients en cas de cyberattaque   | Long-terme       | 3.2.2.2. Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité                      |

| Thématique   | Liste des IRO   | Horizon temporel | Référence dans le rapport  |
|--|---|------------------|--|
|  | Risque financier à la suite d'une incapacité de fournir les services essentiels et coût opérationnel de remédiation associé | Long-terme       | 3.2.2.2. Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité<br><br>Plans d'action/dispositif Cyber incidents et plan de continuité d'activité |
| <b>Lutte contre la délinquance financière et conflits d'intérêts</b> | Risque réglementaire en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre la délinquance financière             | Invariable       | 4.1.4.5. Lutte contre la délinquance financière  |
|  | Risque réglementaire en cas de détection insuffisante des conflits d'intérêt et abus de marchés (intégrité des marchés)     | Invariable       | 4.1.4.2. Prévention des conflits d'intérêts<br><br>4.1.4.6. Prévention des Abus de Marché  |

## POSITIONNEMENT DANS LA CHAÎNE DE VALEUR ET ACTIVITÉS

Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels sont principalement transverses à l'ensemble des activités de financement, d'investissement et d'assurance. En raison du modèle d'affaires, les IRO climatiques se situent majoritairement en aval de la chaîne de valeur, à l'exception des sujets liés à l'empreinte interne. Les IRO sociaux sont répartis entre les opérations propres, pour les sujets relatifs aux effectifs propres, et l'aval pour ceux concernant les clients. Enfin, les impacts, risques et opportunités liés à la gouvernance se trouvent en amont pour les sujets liés aux achats, et en aval / opérations propres pour les questions de conformité.

## EFFETS SUR LE MODÈLE D'AFFAIRES, LA CHAÎNE DE VALEUR, LA STRATÉGIE ET LE PROCESSUS DE DÉCISION

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés influencent différemment le modèle économique, la chaîne de valeur et la stratégie déclinée.

Le modèle économique peut en effet être impacté sur toute sa chaîne de valeur par les enjeux climatiques et de transition énergétique ainsi que par les enjeux sociaux.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a dès lors intégré depuis plusieurs années des critères ESG, soutenus par des politiques spécifiques (politique Crédit, diversité et inclusion, éthique, lutte contre la corruption, achats responsables, etc.). Cette intégration, régulièrement réévaluée, permet d'anticiper les tendances du marché et les réponses aux attentes des parties prenantes tout en renforçant la résilience du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est par ailleurs doté d'une stratégie de durabilité prenant en compte les enjeux climatiques et sociaux (Cf. Section 1.3.1.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur).

A moyen et long terme, l'évolution des comportements des clients vers la recherche de solutions plus durables, ainsi que l'intensification des contraintes réglementaires, devraient continuer à influencer les priorités stratégiques définies.

## ACTIONS OU PLANS STRATEGIQUES POUR GERER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

Des plans d'action couvrant l'ensemble des activités ont été mis en place. Sur le volet environnemental, les politiques et actions sur le changement climatique renforcent la capacité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France à gérer ces enjeux. En matière sociale, les politiques et actions RH (développement du capital humain, dialogue social, diversité, environnement de travail, et performance et rémunération) favorisent l'inclusion et le bien-être. En matière de gouvernance, les politiques et actions (éthique, protection des lanceurs d'alerte, lutte contre la corruption, protection des données, délinquance financière, abus de marché et gestion des conflits d'intérêts) assurent une conformité rigoureuse avec la réglementation. Dans le cadre des achats, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a une gestion responsable des relations avec les fournisseurs et des pratiques de paiement. Ces plans sont continuellement ajustés en fonction des évolutions du marché et des attentes des parties prenantes.

## EFFETS DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIETE

Les effets des impacts sur l'environnement et la société sont décrits dans les parties thématiques de ce rapport. S'agissant de l'environnement, aucun élément identifié à ce jour ne permet d'établir un lien entre les impacts négatifs et la stratégie et le modèle économique du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. En revanche, malgré cela, les activités peuvent entraîner (en vision brute, sans prise en compte des politiques et plans d'actions) des impacts sur le climat en raison des secteurs financés. S'agissant de la société (effectifs de l'entreprise, clients et fournisseurs), les impacts au travers de la stratégie et des activités sont déjà tangibles.

## EFFETS FINANCIERS DES RISQUES ET OPPORTUNITES SUR LA POSITION FINANCIERE ET LES FLUX DE TRESORERIE

Les analyses de matérialités financières conduites par le Groupe Crédit Agricole sur l'impact des risques physique et de transition à travers les grandes catégories de risques n'ont pas permis d'identifier ces risques comme matériels selon les critères d'appréciation développés dans le cadre du présent rapport de durabilité.

## RESILIENCE DE LA STRATEGIE ET DU MODELE D'AFFAIRES

La résilience de la stratégie et du modèle d'affaires du Crédit Agricole Mutuel Nord de France repose sur sa capacité à anticiper et s'adapter aux risques et impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour faire face aux risques importants et saisir les opportunités qui se présentent, des politiques et des plans d'action ont été mis en place, comme mentionné dans la partie 2.3. "Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique". Ces politiques et actions couvrent des domaines clés tels que le changement climatique, la gestion des relations avec les fournisseurs, la diversité et l'inclusion, ainsi que la gouvernance éthique. Ces plans sont continuellement ajustés en fonction des évolutions du marché, des attentes des parties prenantes, et des nouvelles réglementations, garantissant ainsi une résilience à court, moyen et long terme.

Une analyse plus précise sur le changement climatique est disponible dans la partie 2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique.

### **1.4. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES**

#### **1.4.1. DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS**

##### **1.4.1.1. DESCRIPTION GENERALE**

Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans l'état de durabilité en identifiant les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Le périmètre d'analyse englobe les opérations propres (périmètre consolidé) et la chaîne de valeur (amont / aval) de l'entreprise.

L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité a été développée par le Groupe, sous la responsabilité de la Direction de l'Engagement sociétal. Elle a été élaborée en collaboration avec la Direction des Risques Groupe, la Direction de la Conformité, la Direction des achats Groupe et la Direction des Ressources Humaines Groupe qui sont les directions contributrices majeures. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des entités contributrices à l'exercice de Double matérialité<sup>1</sup>. Elle s'applique donc également au Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

La liste des impacts, risques et opportunités (IRO) est définie et mise à jour annuellement par les directions centrales de Crédit Agricole S.A. (Engagement sociétal, Risques, Conformité, Ressources Humaines, Achat, Affaires Publiques, Transformation Digitale & IT) en capitalisant sur les processus internes déjà en place (Cartographies des risques opérationnels, Devoir de Vigilance, travaux menés sur les risques en lien avec les attentes de la BCE, ...) et en tenant compte des activités (financement, investissement et assurance), de la chaîne de valeur et du contexte réglementaire dans lequel le Groupe évolue. Certains risques ont été identifiés sur la base des impacts identifiés (exemple : un risque de réputation peut découler de l'impact négatif des activités du Groupe sur le climat) et de l'analyse des dépendances sur les sujets traités par les ESRS (exemple : exposition du Groupe à des secteurs pouvant être perturbés par les impacts du changement climatique, entraînant l'identification d'un risque physique sur la thématique changement climatique). La liste d'IRO couvre les ESRS actuels et les thèmes spécifiques identifiés par le Groupe, et pourra être amenée à évoluer afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaires ou de périmètre qui interviendraient au cours des prochains exercices.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est en phase avec la liste qui a été établie.

Les ESRS imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les **impacts négatifs** sont cotés selon deux dimensions :

- la **probabilité** (pour les impacts potentiels uniquement)
- la **gravité** qui est composée de :
  - o l'ampleur : ampleur de l'impact négatif pour les personnes ou l'environnement
  - o l'étendue : étendue des impacts
  - o le caractère irrémédiable : si et dans quelle mesure les impacts négatifs peuvent être réparés

Les **impacts positifs** sont cotés selon deux dimensions :

- la **probabilité** (pour les impacts potentiels uniquement)
- la **gravité** qui est composée de :
  - o l'ampleur : ampleur de l'impact positif pour les personnes ou l'environnement
  - o l'étendue : étendue des impacts

Les **risques et les opportunités** sont cotés selon deux dimensions :

- la **probabilité**
- l'**ampleur** potentielle des effets financiers

Les échelles de cotation ne sont pas prescrites par les ESRS. Elles ont été définies, en s'appuyant autant que possible sur les échelles existantes du Groupe et sont appliquées par les entités en les adaptant à leur échelle ou seuil.

<sup>1</sup> Filiales dépassant un seuil de bilan consolidé de 5 milliards d'euros et faisant partie de la chaîne de valeur définie par le Groupe : Amundi, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole Italia, Crédit Agricole Leasing & Factoring, CACEIS, Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, LCL, Crédit Agricole Bank Polska  
Caisses régionales : ensemble des 39 Caisses régionales

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO<sup>2</sup> et comparée au seuil de matérialité du Groupe.

Par seuil de matérialité<sup>3</sup>, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. A noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel.

Opérationnellement, chaque entité contribue à l'exercice de double matérialité Groupe.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a donc procédé à la cotation des IRO sur son périmètre en s'appuyant essentiellement sur la consultation d'experts internes (opérationnels sur les sujets climats, nature, achats, conformité, cybersécurité, etc.) mais également sur les processus existants tels que la cartographie des risques opérationnels.

L'exercice de cotation 2025 s'est également nourri des résultats du baromètre RSE annuel du Crédit Agricole. Ce baromètre permet d'identifier les principales attentes en termes de RSE exprimées par un échantillon de 2 500 clients et non-clients. Les résultats de cette étude ont permis de conforter le Groupe dans son analyse des thématiques ressortant comme les plus matérielles.

Les résultats sont ensuite validés par la gouvernance de chaque entité et transmis à Crédit Agricole S.A. qui centralise les retours et assure la revue des résultats.

Pour sa part, suite à la consultation de ses experts métiers pour la cotation de chaque IRO, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a fait valider les thématiques matérielles retenues par son Comité ESG auquel siègent l'ensemble des directeurs, après avoir préalablement recueilli l'avis du Comité d'audit et du Comité Social et Economique.

A noter, l'analyse de double matérialité de l'exercice 2025 a abouti à une matérialité des thématiques identique à l'exercice 2024 malgré un changement de matérialité de plusieurs impacts et d'un risque :

- pour la thématique relative à la protection des lanceurs d'alertes professionnelles : passage en non matériel d'un impact positif et en matériel d'un risque réglementaire,
- pour la thématique relative à l'accessibilité des offres : passage en matériel d'un impact négatif,
- pour la thématique relative à la lutte contre la délinquance financière : passage en non matériel d'un impact positif.

De niveau Groupe, les cotations ont ensuite fait l'objet d'une revue critique par l'ensemble des directions centrales du Crédit Agricole ayant participé à l'exercice de cotation. Celles-ci ont ensuite déterminé la matérialité aux bornes du Groupe à dire d'expert sur la base des cotations des entités. La validation des résultats a ensuite été réalisée par le Comité de la Stratégie de Crédit Agricole S.A. et par la Commission Engagement Sociétal et Identité Coopérative, instance fédérale du Crédit Agricole.

Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels sont mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaire ou de périmètre intervenues depuis. Cette actualisation se concentre sur les risques définis comme matériels lors de l'exercice précédent et prend en compte les éventuels éléments de contexte qui nécessitent de revoir la cotation.

Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques à travers le processus global de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Il en est de même pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

#### **1.4.1.2. DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

<sup>2</sup> Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4 puis une note est déterminé de la manière suivante :

- pour les risques et les opportunités, le score de probabilité est multiplié par le score d'ampleur potentielle des effets financiers, donnant ainsi une note maximale de 16
- pour les impacts, le score de probabilité est multiplié par le score de gravité, se définissant comme le maximum des scores d'ampleur, d'étendue et d'irréversibilité. La note ainsi obtenue atteint également un maximum de 16 ;

<sup>3</sup> Détail du seuil de matérialité : le seuil de matérialité est fixé à la moitié de la note maximale soit 8 (supérieur ou égal).

Le Crédit Agricole Nord de France, en déployant le guide méthodologique des risques climatiques et environnementaux de la Banque Centrale Européenne, a bénéficié des travaux du Groupe Crédit Agricole ci-après présentés ; il s'est ainsi approprié les taxonomies, analyses et méthodes dès lors que la granularité le permettait.

#### 1.4.1.2.1. DESCRIPTION DES PROCESSUS QUI ONT PERMIS D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Le processus d'analyse de double matérialité du Groupe Crédit Agricole est décrit dans la partie précédente 1.4.1.1 Description générale.

#### 1.4.1.2.2. LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS

Cette partie vise principalement à appréhender les impacts financiers potentiels des risques climatiques (ie. Volet Risques des IROs), en tant qu'un sous-ensemble des risques environnementaux au sein du Groupe Crédit Agricole. L'identification des incidences négatives et dépendances liées aux risques climatiques sont, quant à elles, traitées au sein de la partie 2.2.2 du Rapport.

#### LE RISQUE CLIMATIQUE : DEFINITION RETENUE

Les risques climatiques se matérialisent au sein des catégories traditionnelles des risques (crédit, opérationnel, liquidité, marché, réputationnel, etc.) et se décomposent en deux catégories :

- Risques physiques : effets financiers des périls environnementaux générés par le dérèglement climatique.
- Risques de transition : effets financiers du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone.

Par ailleurs, la matérialité de ces risques découle de leurs impacts actuels ou prospectifs sur les contreparties de l'entité ou sur ses actifs.

#### LES FACTEURS DE RISQUE CLIMATIQUE IDENTIFIÉS

Dans le but d'encadrer l'analyse et la mesure des impacts des facteurs de risques environnementaux, une taxonomie Groupe a été élaborée (la taxonomie Groupe s'apparente à un lexique de définitions des risques climatiques. Ex : inondation par débordement de cours d'eau). Ce système de classification se base sur des éléments partagés par tous les acteurs du marché dont les régulateurs et les superviseurs mais aussi sur l'expertise interne. Cette liste vise à répondre à la majeure partie des usages et est susceptible d'être mise à jour régulièrement, notamment pour tenir compte de l'amélioration de la connaissance des facteurs de risques climatiques et environnementaux et de l'évolution du dispositif interne de gestion de ces risques.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est approprié cette taxonomie, notamment pour les usages propres tels que cartographies, analyses de matérialité et de risques, ...

#### 1.4.1.2.3. METHODE D'ÉVALUATION DE LA MATERIALITE FINANCIERE DU RISQUE CLIMATIQUE

##### CADRE D'ANALYSE

L'évaluation des impacts des risques climatiques dans le cadre de l'analyse de matérialité et des stress tests nécessite de considérer à la fois différents horizons de temps et différents scénarii climatiques.

##### HORIZONS DE TEMPS

Quatre horizons de temps ont été définis dans le cadre de gestion des risques environnementaux, choisis non seulement pour s'aligner sur les cycles opérationnels et budgétaires actuels, mais aussi pour assurer la cohérence avec les objectifs stratégiques à plus long terme et les engagements globaux en matière de climat.

Le choix de ces horizons de temps est également lié au profil de nos portefeuilles et à leur maturité moyenne effective au titre de nos activités de crédit.

- L'horizon à court terme est fixé à un an, en alignement avec l'horizon budgétaire
- Le moyen terme est fixé à 2030, aligné sur les cibles intermédiaires Net Zero Banking Alliance (NZBA) et sur les objectifs exprimés par l'Union Européenne dans le cadre du paquet législatif « Fit for 55 ».
- L'horizon long terme est fixé à 2040 pour capturer la part long terme de nos expositions.
- Le très long terme, défini à 2050, s'aligne sur les délais fixés dans nos engagements NZBA.

## SCENARIOS CLIMATIQUES

En évaluant l'efficacité et la pertinence de divers scénarios pour les analyses de sensibilité au sein du secteur financier, les scénarios définis par le Network for *Greening the Financial System* (NGFS) se révèlent être un choix approprié. Ces scénarios sont conçus pour traiter les risques spécifiques et les réalités opérationnelles auxquels les banques sont confrontées, offrant des informations sur les risques de transition, les risques physiques et les risques macro-financiers. En outre, le NGFS intègre les dernières mises à jour de la science du climat et des politiques, garantissant que les évaluations sont fondées sur les informations disponibles les plus récentes et les plus complètes.

En complément, lorsque le Groupe Crédit Agricole souhaite analyser l'impact d'événements physiques plus significatifs que ceux projetés dans les scénarios NGFS, les modèles climatiques alignés avec des RCP (Representative Concentration Pathways) sont utilisés.

## DISPOSITIF DE STRESS TEST CLIMATIQUE

### Analyse de résilience du Groupe crédit agricole

L'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle d'affaire est menée en central par Crédit Agricole S.A., sous la forme de stress tests climatiques.

Le Groupe Crédit Agricole intègre les risques climatiques dans son dispositif de stress tests qui se déploie ainsi :

Un stress test budgétaire ou stress test ICAAP : La dimension climatique est intégrée au scénario de l'exercice annuel de stress test budgétaire, qui contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la rentabilité du Groupe à horizon trois ans.

Un scénario macroéconomique central détermine des hypothèses économiques et financières de référence sur trois ans. Il est fondé sur le scénario trimestriel construit par le Pôle Études Économiques Groupe (ECO) en collaboration avec les experts du Groupe. Il est proposé par ECO et soumis pour validation à la Direction Générale, afin de s'assurer qu'il reflète la conviction du Groupe sur les évolutions macroéconomiques et financières à 3 ans. En parallèle de ce scénario central, un scénario de stress interne est défini en tenant compte de l'ensemble des risques significatifs du Groupe Crédit Agricole dont les risques climatiques, qui découlent de son modèle d'activité et de son environnement opérationnel, dans un contexte caractérisé par des conditions macroéconomiques et financières tendues.

L'objectif du scénario de stress est donc de mesurer l'impact d'un choc global sur la trajectoire centrale de solvabilité du Groupe à 3 ans, et d'identifier ainsi les portefeuilles les plus sensibles dans des conditions dégradées.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France effectue un second regard sur les résultats des projections des principaux risques à ses bornes (projections réalisées en central). La validation porte ainsi sur le stress test crédit central mais pas spécifiquement sur le volet climatique traité en amont.

Des stress tests climatiques dédiés : Depuis 2024, le cadre de stress test interne prévoit la réalisation, en central, tous les deux ans d'un stress test climatique sur le risque de crédit et le risque de marché avec les objectifs, les caractéristiques, les horizons et les scénarios adaptés à l'évolution des risques et du contexte. Ces stress tests climatiques couvrent les risques financiers matériels au sens de la Double Matérialité, soit le risque physique et le risque de transition liés au changement climatique.

L'exercice 2024 a porté sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole avec un horizon à moyen terme (2030) cohérent avec l'exercice d'analyse de scénario Fit-for-55 mené par la BCE en 2024. Dans la continuité de l'analyse de matérialité des risques climatiques réalisée au premier semestre 2024, les scénarios suivants ont été retenus :

- Net Zéro 2050 (Ordonné) dans lequel les efforts mondiaux ont pour objectif de conduire à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici 2050 (réchauffement limité à +1,5 degré Celsius d'ici 2100) ;
- Politiques actuelles (Hot House World) correspondant à la poursuite des trajectoires politiques actuelles (hausse de la température mondiale d'environ +3 degrés Celsius d'ici 2100).

Des hypothèses de projections de variables économiques sectorielles ont été déterminées par le service ECO et un panel expert a projeté l'évolution du bilan du Groupe, dit bilan dynamique, en ligne avec ces scénarios. Cette évolution intègre également la stratégie Climat du Groupe visant à accélérer le développement des énergies renouvelables et le désengagement des énergies fossiles.

Ce stress test a permis d'observer l'impact des chocs sur le coût du risque, les risk-weighted assets (RWA) et la marge nette d'intérêt (MNI). Il a révélé que l'impact des risques climatiques sur la rentabilité et la solvabilité du Groupe est faible. En effet, les résultats de l'exercice sont absorbables et cohérents avec le budget établi pour l'année 2025.

Le résultat de ce stress test est analysé au niveau consolidé groupe Crédit Agricole.

Pour faire face aux risques importants et saisir les opportunités qui se présentent, des politiques et des plans d'action ont été mis en place, comme mentionné dans la partie 2.3. "*Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique*". Ces plans sont régulièrement ajustés en fonction des évolutions du marché, des attentes des parties prenantes, et des nouvelles réglementations, garantissant ainsi une résilience à court, moyen et long terme.

## LES FACTEURS DE TRANSMISSION DU RISQUE CLIMATIQUE

Afin d'établir la matérialité des risques climatiques, le Crédit Agricole a étudié et mesuré l'incidence des facteurs de risques climatiques (physique et transition) sur les risques de la banque. Une première phase a permis d'identifier le niveau de transmission des facteurs climatiques à travers les grandes catégories de risques de la banque (risque de crédit, risque de réputation, risque opérationnel, risque stratégique, risque de marché, risque de liquidité). Cette phase permet d'identifier les facteurs et canaux de transmission associés les plus significatifs pour chaque nature de risque, qui sont ensuite priorisés dans les analyses d'évaluation.

En considérant les travaux scientifiques et les principaux facteurs de risques retenus, le Groupe considère que :

- Les risques physiques liés au dérèglement climatique sont potentiellement encourus à court terme pour les risques aigus, à moyen/long terme pour les risques chroniques ;
- Les risques de transition liés au dérèglement climatique sont encourus à court, moyen et long terme.

Cet exercice Groupe a été décliné au niveau du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

## IMPACT DE FACTEURS CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE CREDIT

L'analyse des impacts sur le risque de crédit au sein du Crédit Agricole, est réalisée de manière différenciée en fonction de la typologie du client, présentant des caractéristiques et canaux de transmission différents. Les segments de clientèle retenus pour les analyses de risques sont : Immobilier résidentiel des particuliers, Immobilier commercial, Professionnels (dont Agriculteurs), ainsi que les Entreprises. Les conclusions de ces analyses sont détaillées ci-dessous.

A noter, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France développe un outil d'identification des risques pour mesurer les risques climatiques physiques auxquels sont exposés les acteurs économiques du territoire, et contribuer aux actions d'adaptation nécessaires à sa résilience. Il a vocation à se déployer progressivement en application de la Politique Engagement 2026. Le déploiement concerne en priorité les marchés spécialisés, les experts crédit et les équipes en charge des avis risques. Pour ce faire, une formation à l'outil a été réalisée fin 2025 et va se poursuivre début 2026. En parallèle, des ateliers sont en cours pour cadrer de façon robuste le cas d'usage risques. Pour le cas d'usage adaptation, des premiers pilotes sont en cours pour identifier les besoins et l'accompagnement à proposer.

## ANALYSE HISTORIQUE DES EFFETS DES FACTEURS DE RISQUES PHYSIQUES CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les conséquences des risques physiques peuvent à court terme impacter les actifs physiques financés, pris en garantie ou assurés par les filiales du groupe Crédit Agricole, pesant ainsi directement sur les pertes encourues en cas de défaut. La probabilité de défaut pourrait ainsi se voir affectée directement ou indirectement par le risque physique.

Concernant les contreparties Entreprise, l'analyse de matérialité repose sur une analyse des alertes de crédit de niveau Groupe. Cette analyse montre qu'en 2025, les occurrences de facteurs de risques climatiques dans les alertes de crédit ont augmenté par rapport aux années précédentes. Cette tendance émane essentiellement de contreparties en lien avec les secteurs Agriculture et Agroalimentaire (impactées par des aléas climatiques successifs en 2022-2023-2024) et Automobile (en raison de la transition erratique du marché européen vers l'électrique). Cette analyse permet également d'identifier que l'origine des difficultés économiques de nos contreparties est souvent multifactorielle : la présence d'un facteur de risque climatique s'additionne à d'autres facteurs mais, au niveau du portefeuille, ne génère pas à date de dégradation significative du profil de risque.

Concernant les contreparties Particuliers et Professionnels, l'analyse de matérialité repose sur une analyse de corrélation entre évènements de défaut et survenance d'une catastrophe naturelle, sur les dix dernières années. Cette analyse ne montre pas de corrélation à date, conclusion cohérente avec celle de la Banque de France.

Par ailleurs, elle couvre en priorité les catégories de risques pertinentes pour la France, telles que les inondations, les vagues de sécheresse, les phénomènes de glissement de terrain ainsi que les orages cycloniques aigus.

L'impact limité constaté peut être expliqué par le rôle des assureurs et ainsi que des politiques nationales d'indemnisation en cas de sinistre lié à des catastrophes naturelles.

En conséquence et au regard de ces résultats, à date, l'historique sur le risque physique ne peut être considéré comme significatif au niveau Groupe dans le cadre de son intégration dans les modèles de probabilité de défaut. Néanmoins, cet exercice est intégré de manière pérenne dans les travaux du crédit agricole et permettra ainsi la réévaluation de ces résultats de manière périodique.

## ANALYSE PROSPECTIVE DES EFFETS DES FACTEURS DE RISQUE PHYSIQUES CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE CREDIT

Concernant le secteur de l'Immobilier résidentiel, la démarche adoptée a permis d'évaluer les impacts directs des catastrophes naturelles sur les portefeuilles des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises, couvrant ainsi 90% des encours de prêts avec hypothèque ou garantie au niveau du Groupe Crédit Agricole. Les effets des évènements de sécheresse ainsi que les inondations fluviales ont fait l'objet d'une analyse prioritaire en raison de leurs impacts directs sur les structures des bâtiments. La méthode a permis de croiser deux indicateurs clés, le taux de retrait de gonflement des sols (RGA) ainsi que le taux d'humidité (Soil Wetness Index) afin d'identifier les zones où le risque physique est prédominant. Par ailleurs, le risque a été évalué à travers les différents horizons de temps court, moyen et long terme, en ligne avec les scénarios de référence du NGFS (cf. section Les scénarios NGFS, la référence des exercices de stress test climatiques ACPR et BCE). Concernant le risque d'inondation et de sécheresse, le scénario RCP 8.5 a été intégré. En complément, les impacts ont été analysés au niveau de certains pays permettant de mettre en exergue des différences géographiques parfois prononcées, sur le surcoût du risque en cas d'évènements chroniques et aigus.

Ainsi, les impacts sur le Loss Given Default (LGD) et le coût du risque ont été estimés en intégrant un taux de perte de valeur sur la propriété ainsi qu'un niveau de choc sur la valeur du collatéral. L'analyse conclut à des impacts contenus.

Concernant les secteurs de l'Immobilier commercial, des ETIs, PME et Grandes entreprises, la méthode d'analyse choisie a consisté à prendre en compte la localisation et la répartition géographique des actifs, lorsque disponible.

Par ailleurs, une étude sectorielle dédiée a été menée permettant d'établir une classification des secteurs et sous-secteurs, selon un degré de vulnérabilité, et d'identifier les poches de vulnérabilité plus localisées. Une analyse géographique par pays a été effectuée en utilisant des données macro-économiques se basant sur différentes sources, telles que la Banque mondiale, Swiss RE, S&P. L'analyse de ces sources a permis d'établir une catégorisation du risque sur une échelle de 5 niveaux pour l'axe « géographie » et 3 niveaux pour l'axe « secteur ». Cette approche a permis d'évaluer le niveau de sensibilité des portefeuilles aux risques climatiques aigus et chroniques, et de tester les corrélations éventuelles entre la qualité de la notation crédit et la sensibilité au risque climatique physique. Les résultats montrent une sensibilité légèrement accrue aux risques aigus, certaines combinaisons de géographies et secteurs montrent des sensibilités plus prononcées.

Concernant le secteur de l'Agriculture et les contreparties Professionnelles, le Groupe Crédit Agricole a évalué la matérialité financière des impacts des facteurs de risques climatiques sur le risque de crédit de ce portefeuille, en France à la maille départementale. Il ressort de cette évaluation que, quels que soient les scénarios, l'impact des facteurs de risques climatiques en coût du risque est globalement faible à l'échelle du portefeuille. A noter toutefois que des impacts plus significatifs et donc matériels, pourraient survenir à l'échelle de certains départements. De manière globale, ces impacts augmenteront progressivement au cours des prochaines décennies et nécessiteront des actions de la part de l'ensemble des partis prenantes du secteur. Les défis les plus importants se situent certainement au-delà des horizons de temps de cette analyse. L'agriculture française est cependant confrontée à des conditions météorologiques changeantes et à des aléas climatiques réguliers, la poussant à s'adapter continuellement.

## ANALYSE PROSPECTIVE DES EFFETS DES FACTEURS DE RISQUE DE TRANSITION CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE CREDIT

Le risque de transition a été évalué dans la continuité des stress tests climatiques de 2023, en tenant compte des trois horizons de temps court, moyen et long terme, pour les secteurs les plus émissifs et les plus sensibles aux effets de la transition climatique.

Sur la base des méthodologies appliquées par le Groupe, ainsi que des travaux conduits avec la supervision, une estimation de l'impact sur le coût du risque a conclu à un impact global net limité, déjà couvert par les stratégies de provisions.

L'ensemble des analyses menées ont permis d'évaluer le coût du risque additionnel, engendré par les risques climatiques physique et de transition à travers les différents horizons de temps définis par les scénarios.

Concernant le secteur de l'Immobilier résidentiel, la méthode choisie prend en compte les effets sectoriels via l'application de matrices de migration basée sur des données de croissance sectorielle pour les différents scénarios. Cette démarche a permis de déterminer l'impact sur le *Loss Given Default* (LGD) ou la *Perte en Cas de Défaut*. L'analyse menée a révélé que sur l'ensemble des horizons de temps ainsi que sur l'ensemble des scénarios, le risque de transition s'avère être peu significatif.

Par ailleurs, concernant le secteur de l'Immobilier commercial, il ressort de l'analyse menée que le risque de transition pour ce secteur, est modéré pour l'ensemble des horizons de temps et des scénarios. Concernant le secteur des entreprises et PME, le risque de transition est modéré pour les horizons court, moyen et long terme sur l'ensemble des scénarios, et se révèle peu significatif à très long terme sur les scénarios NGFS *Net Zero* et *Politiques actuelles*.

À ce stade, de tous les risques analysés, les résultats montrent que le risque de transition est celui qui est considéré comme le plus significatif à moyen terme. Malgré tout, celui-ci reste en dessous des seuils de matérialité financière établis dans le cadre d'une méthodologie Groupe.

## INTEGRATION DES RISQUES ESG DANS LE PROCESSUS CREDIT

Le cadre méthodologique du Groupe a été conçu pour couvrir toutes les régions où il opère, y compris des pays avec des volumes faibles, afin d'avoir une vision complète des risques. Il prend également en compte tous les secteurs d'activité et s'adapte aux besoins spécifiques des différents clients grâce à des outils adaptés à leur profil de risque. La classification des risques s'appuie sur les systèmes internes existants et les travaux antérieurs. Elle inclut des évaluations de matérialité sur les facteurs de risques climatiques, des analyses de concentration et des évaluations spécifiques pour des secteurs comme l'agriculture et des pays comme la France et les États-Unis. De plus, elle prend en compte des analyses sur les risques environnementaux et les politiques sectorielles de responsabilité sociétale (RSE) et de net zéro.

La méthodologie permet ainsi d'établir une classification des pays, secteurs et contreparties selon trois niveaux de risque : Élevé, Moyen et Faible.

Par ailleurs, pour tous les segments de clientèle, le dispositif de gestion du risque de crédit du Groupe comporte un ensemble d'outils complémentaires, renforçant ainsi la capacité du Groupe à évaluer, à piloter et atténuer les risques climatiques au niveau des contreparties :

- Questionnaires clients : disponibles pour l'ensemble des segments de clientèle hors particuliers. Ils sont administrés par la première ligne de défense en recueillant des éléments qualitatifs sur les clients (évaluation de leur plan de transition, de leur stratégie de gestion des risques, etc.) ;
- Score de risque climatique : pour l'ensemble du portefeuille Entreprises, selon une méthode interne ou via des scores externes ;
- Revue Groupe d'experts : pour les segments des très grandes entreprises du Groupe, sous la forme d'analyses expertes pour examiner les transactions classées « à risque » ou « potentiellement à risque ». Cette revue est adossée à une gouvernance dédiée portée par la deuxième ligne de défense ;
- Listes de surveillance : pour les segments d'Entreprises des grandes et très grandes entreprises, utilisées pour identifier les contreparties présentant un risque élevé et employées pour un suivi dynamique ;
- Pilotage des portefeuilles : pour gérer l'ensemble des segments à la maille géo-sectorielle. Ce pilotage regroupe des méthodes de classification sectorielles et géographiques permettant de renforcer l'approche par les risques, en mettant en évidence les zones géographiques et les secteurs présentant un niveau de risque défini comme « élevé ».

L'objectif de ces méthodes est d'aider la deuxième ligne de défense à anticiper les risques environnementaux potentiels sur les opérations jugées sensibles ou de risque moyen/élevé. Au travers des grilles géo-sectorielles, l'ensemble des géographies et secteurs du portefeuille sont ainsi couverts, avec un niveau de granularité renforcé pour les zones identifiées à risque spécifique.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France veille à utiliser de façon pratique les outils contribuant à l'analyse climatique du crédit tels que les guides d'entretien clients et score environnemental. Il développe par ailleurs un outil prédictif des risques physiques lui permettant déjà en 2025 de mener des analyses de portefeuilles.

## EFFETS DES FACTEURS DE RISQUE CLIMATIQUES SUR LE RISQUE OPERATIONNEL

Le Groupe Crédit Agricole, tout comme l'article 4 (52) du CRR, définit le risque opérationnel comme « le risque de perte découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, le risque juridique, le risque de modèle ou le risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC), à l'exclusion toutefois du risque stratégique et pour la réputation ». Cette définition est prévue par le règlement UE 2024/1623 du Groupe.

La gestion de ces risques repose sur sept principales catégories, définies par Bâle II, permettant de mieux identifier, évaluer et gérer les risques opérationnels au sein des différentes entités du Groupe. Ces sept catégories Bâloises sont traitées à travers quatre domaines, dans le cadre de l'analyse des canaux de transmission :

- Actifs IT : Sécurité et efficacité des ressources physiques et numériques du Groupe ;
- Clients : Risques liés aux opérations bancaires, au comportement des clients et à la conformité aux marchés ;

- Employés : Recrutement, formation et intégrité pour préserver une culture organisationnelle solide ;
- Fournisseurs : Gestion des risques liés à la chaîne d’approvisionnement et aux partenariats externes, essentiels à la continuité opérationnelle et à la qualité des services.

Ces quatre domaines assurent une approche globale et efficace de la gestion des risques opérationnels.

L’analyse des canaux de transmission a permis d’identifier l’inondation comme le principal facteur de risque climatique lié aux risques opérationnels. Par ailleurs, l’identification des impacts actuels des facteurs de risques climatiques est en place au travers de la collecte des incidents et des alertes. Actuellement identifiés dans les pertes grâce à un mot clé, une nouvelle donnée sera intégrée dans OLIMPIA en 2026.

Bien que pouvant représenter un volume significatif au niveau local ou régional, ces pertes sont, à ce stade, considérées comme peu significatives puisqu’elles représentent sur la période 2015 – S1 2025, entre 0,02% et 0,86% du total des pertes liées aux risques opérationnels au niveau du groupe Crédit Agricole, et ne nécessitent pas à court terme de changement du cadre de gestion des risques opérationnels.

Il est à noter que les événements associés aux risques physiques référencés par les institutions financières membres dans la base ORX (Operational Riskdata Exchange) sont majoritairement issus d’évènements d’inondations.

Ces analyses et méthodes sont prises en compte au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

### ANALYSE PROSPECTIVE DES PERTES EN LIEN AVEC UN FACTEUR DE RISQUE CLIMATIQUE ET SCENARIO « FORWARD-LOOKING »

Une analyse prospective a permis de compléter les résultats de l’analyse rétrospective à la fois en termes de périmètre couvert et de méthode. Cette analyse a été conduite en utilisant les 3 scénarios du NGFS sur les 4 horizons de temps décrits ci-dessus. L’analyse rétrospective des facteurs de risques climatiques a permis d’identifier l’inondation comme étant le risque prépondérant pour le Groupe. Par ailleurs, les données du Groupe lui ont permis de géolocaliser précisément ses actifs, afin d’alimenter cette analyse. Cette méthode a permis de cartographier les régions les plus impactées en termes de pertes opérationnelles liées aux risques physiques d’inondation, et d’en estimer les pertes prospectives selon les scénarios.

### EFFETS DES FACTEURS DE RISQUE CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE REPUTATION

Le Groupe Credit agricole communique depuis plusieurs années sur ses engagements environnementaux et sociétaux. La nature de ses activités, la composition du portefeuille d’entreprises et le rayonnement international du Groupe l’exposent aux risques de réputation et de potentiels litiges liés aux thématiques climatiques et sociales.

Afin de gérer ces risques, le Crédit Agricole déploie un dispositif axé sur :

- la prévention de ces risques : une analyse spécifique est réalisée et permet une détection précoce des signaux susceptibles d’entraîner des risques de réputation du Groupe y compris sur le volet clients confrontés à une exposition médiatique ou faisant l’objet de litiges et selon leur exposition ;
- la gestion de ces risques : le Crédit agricole s’est engagé dans un dialogue ouvert avec les parties prenantes de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales et les associations et répond aux sollicitations d’explications qui lui sont transmises. En outre, un dispositif de gestion des crises réputationnelles est en place afin, le cas échéant, de gérer et de limiter les impacts de potentielles mises en cause.

Ce dispositif est déployé de manière transverse au sein des Directions engagement sociétal, clients, juridiques, conformité, communication, risques, en lien permanent avec le management afin d’assurer une coordination optimale quant à la gestion des cas de controverses.

L’impact du risque physique sur la réputation est assez limité ; néanmoins, la gestion du risque opérationnel dérivé peut avoir des effets indirects négatifs sur l’image du Groupe et la qualité de ses opérations. Le risque de transition

et la capacité du Crédit Agricole à accompagner ses clients les plus vulnérables et exposés au risque de transition peuvent avoir un effet plus direct sur l'image du Groupe.

L'analyse de matérialité a pris en compte une revue détaillée et rétrospective des controverses auxquelles le Crédit Agricole a fait face sans pour autant avoir subi des poursuites. La plus grande partie de ces controverses sont issues d'ONG. Bien que le Crédit Agricole n'ait jamais fait l'objet de poursuite, l'environnement du risque de réputation évolue avec une sophistication croissante de démarches des ONG ainsi que d'une augmentation de la sensibilité de l'opinion publique aux sujets environnementaux. Celles-ci touchant principalement, et selon les analyses de bases de données extérieures, les secteurs des énergies fossiles, les allégations autour des pratiques de greenwashing, ainsi que le non-respect des engagements publics.

Tenant compte du dispositif de prévention et de l'absence de litiges liés à nos activités et engagements environnementaux, le groupe Crédit Agricole considère les risques de réputation en lien avec les risques physiques et risques de transition environnement comme une conséquence de risques primaires et sont jugés limités à court terme et peuvent, sur la base des éléments connus à date, être modérés à moyen / long terme.

## EFFETS DES FACTEURS DE RISQUE CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité pour un établissement bancaire peut émaner de la réduction des dépôts de sa clientèle et/ou du blocage des mécanismes de refinancement. La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du Pilotage Financier Groupe, au sein de la Direction finance de Crédit Agricole S.A. Le pilotage du risque de liquidité s'appuie également sur des indicateurs produits par les entités du Groupe et consolidés. Il est piloté en outre à travers des stress tests réguliers, sur deux horizons de temps, l'un à court terme (moins de trois mois) et l'autre à moyen terme (à trois ans).

La Direction des risques Groupe assure un second regard sur la gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites, et participe aux instances de gouvernance de la liquidité.

Sur le volet risque physique, en réponse à une catastrophe, les entreprises peuvent être amenées à utiliser une partie de leurs réserves et lignes de crédits pour couvrir leurs besoins ou pertes immédiats, entraînant alors une réduction des dépôts à vue et une augmentation potentielle des demandes de crédit. Cependant, dans un second temps, les fonds retirés sont susceptibles d'être réintroduits dans l'économie (via les règlements aux sociétés de travaux en charge des réparations) et donc de revenir vers les banques via la clientèle entreprise. La couverture d'assurance peut également atténuer les pertes, et la nature locale des catastrophes naturelles limite leur impact sur une banque globale comme le Groupe Crédit-Agricole.

Pour se prémunir de ces risques, le Groupe Crédit Agricole assure une veille des événements climatiques majeurs et réalisent des études ad hoc sur base d'événements climatiques majeurs. C'est dans ce sens qu'un certain nombre d'analyses ont été réalisées (tempête Alex en région PACA, inondations dans les bassins de l'Aa, de la Liane et de la Canche, etc.), démontrant à ce stade l'absence d'impact de tels événements au niveau local, et à plus forte raison au niveau du Groupe.

Les risques de transition affectent le risque de liquidité de plusieurs manières. Premièrement, ils peuvent réduire la valeur des réserves de liquidité dans les banques centrales si la structure de valorisation des collatéraux venait à évoluer. Pour le Crédit Agricole, ce risque est considéré comme faible, car ces dépôts sont peu sensibles aux risques climatiques et sont protégés par des stratégies efficaces de gestion des risques. Deuxièmement, la réputation de la Banque pourrait être affectée si elle ne respectait pas ses engagements climatiques, ce qui pourrait détériorer la confiance des clients et investisseurs institutionnels.

Des stress tests ont été réalisés au 1<sup>er</sup> Trimestre 2025 sur base de scénarii mêlant ces composantes sur plusieurs horizons de temps. Il est ressorti de ces exercices que le Groupe peut absorber les conséquences de ces événements adverses sans mise en danger de ses équilibres de liquidité.

## EFFETS DES FACTEURS DE RISQUES CLIMATIQUES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

Sur la base de l'analyse du NGFS et à l'instar des exercices de stress climatiques réglementaires proposés dans le passé par l'ACPR et la BCE, il apparaît que les facteurs de risque climatiques les plus significatifs pour les positions de marché sont liés aux risques de transition ; Ces derniers étant plus susceptibles de générer des impacts systémiques, et donc de générer des impacts sur des positions de marché qui concernent plutôt de grandes entreprises.

Ces facteurs de risques de transition peuvent être liés à la pénalisation par les pouvoirs publics des activités contribuant aux dérèglements climatiques par des émissions de gaz à effet de serre élevées. Cela peut concerner par exemple la mise en place d'une fiscalité climatique (ou à l'inverse de subventions), d'exigences réglementaires, de politiques contraignantes de l'énergie et des transports (par exemple réduction des émissions de CO<sub>2</sub>), d'interdiction de certains matériaux/produits chimiques nocifs pour l'environnement, etc.

Il se peut également que les entreprises rencontrent des difficultés à adapter leurs modèles économiques aux nouveaux paradigmes : changements de comportement des investisseurs, changements de comportement des consommateurs, fournisseurs ou employés, évolutions technologiques.

Ces facteurs climatiques s'appliquent à toutes les expositions en lien au crédit et aux marchés actions, et plus particulièrement à celles des secteurs les plus intensifs en carbone. Ces expositions et leur sensibilité ont été cartographiées selon la nomenclature statistique européenne des activités économiques NACE (Nomenclature des Activités Economiques). Les taux d'intérêt et d'inflation peuvent également être reliés aux facteurs de risque climatique et environnemental.

Pour évaluer la matérialité des risques climatiques, les pondérations de risque calibrées selon un scénario de transition désordonnée sont appliquées aux sensibilités des expositions. Ce scénario a été conçu en cohérence avec les projections du NGFS, en particulier sur les prix du carbone et les émissions de CO<sub>2</sub>. Les pondérations pénalisent les secteurs sensibles aux risques climatiques.

Une simulation a été réalisée sur le portefeuille de négociation de Crédit Agricole CIB et a montré la faible matérialité des risques climatiques et environnementaux sur les positions de marché crédit et action.

Concernant la « Matérialité financière et résilience du modèle », voir partie 1.3.3.

La Caisse régionale Nord de France a réalisé une étude de matérialité de son risque de marché et conclut à une non-significativité.

### **1.4.1.3. DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AUX AUTRES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'aligne sur la position du Groupe en la matière et s'en remet aux travaux et analyses réalisés (Cf. ci-dessous).

#### **1.4.1.3.1. INTRODUCTION ET RESSOURCES MOBILISÉES**

Fier de son identité coopérative et mutualiste, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tout comme le Groupe, soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation sur son territoire, tout en s'engageant sur les terrains sociétaux et environnementaux. Dans cette optique, les pratiques durables de la clientèle sont encouragées et le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accompagne ses clients dans leur transition écologique en proposant des solutions adaptées.

Les travaux d'analyse menés par le Groupe ont été conduits en conformité avec l'ESRS 1 « principes généraux », en combinant approches top-down et bottom-up pour évaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) sur la nature.

Ces travaux ont mobilisé l'expertise conjointe des lignes métier Engagement Sociétal, Risques et la Coordination ESG de la Direction des Finances Groupe, garantissant les compétences appropriées pour traiter ces sujets.

Dans le cadre de l'analyse de matérialité réalisée, des travaux approfondis ont été effectués sur l'ensemble des normes environnementales liées à la nature : ESRS E2 (Pollution), qui couvre les impacts des substances polluantes sur l'air, l'eau et les sols ; ESRS E3 (Ressources aquatiques et marines), qui traite de la gestion durable des ressources en eau douce et des écosystèmes marins ; ESRS E4 (Biodiversité et écosystèmes), qui aborde la préservation des espèces et des habitats naturels ; et ESRS E5 (Utilisation des ressources et économie circulaire), qui concerne l'optimisation de l'usage des ressources et la réduction des déchets. Ces quatre normes, bien que distinctes dans leurs objectifs spécifiques, présentent de nombreuses interconnexions et interdépendances, justifiant parfois une approche intégrée de leur analyse.

#### 1.4.1.3.2. CONTEXTE

Le cadre réglementaire relatif à la CSRD est en pleine évolution. Le “paquet Omnibus” vise à simplifier les obligations de reporting en matière de durabilité, tout en maintenant leur alignement avec les objectifs du Green Deal. Ce projet de simplification, encore en discussion, illustre la reconnaissance par les institutions européennes de la complexité actuelle du dispositif et donc de la nécessaire progressivité des approches pour aboutir à un reporting robuste sur ces sujets.

#### 1.4.1.3.3. CONSTAT

Dans le cadre de l'analyse des normes ESRS, le Groupe constate que les thématiques Pollution (E2), Eau (E3) et Utilisation des ressources et économie circulaire (E5) disposent d'indicateurs et de métriques relativement bien établis. Toutefois, il n'existe pas encore de méthode de place permettant d'interpréter ces métriques à l'échelle des portefeuilles de financement et d'investissement et des produits d'assurance, ce qui limite leur exploitation opérationnelle. Pour la thématique Biodiversité et écosystèmes (E4), le défi est double : les indicateurs disponibles sont encore peu développés et les méthodologies d'évaluation restent à construire.

#### 1.4.1.3.4. ABSENCE DE METHODOLOGIE ET DE TRAJECTOIRES SECTORIELLES ET DE REFERENTIELS OPERATIONNELS

Bien que les ESRS liés à la Pollution (E2), l'Eau (E3) et à l'Utilisation des ressources et économie circulaire (E5) s'appuient sur des indicateurs techniques relativement établis (ex. volumes prélevés, émissions de polluants, taux de recyclage), l'absence de seuils de performance, de trajectoires sectorielles partagées et de référentiels opérationnels empêche de traduire ces métriques en jugements prospectifs. Sans points de comparaison normalisés, ni niveaux cibles sectoriels, il est impossible de déterminer si un indicateur signale un risque élevé, une performance satisfaisante ou une marge d'amélioration prioritaire au sein d'un portefeuille de financement ou d'investissement.

Il est par ailleurs à noter que l'ESRS Biodiversité et écosystèmes (E4) présente un déficit simultané d'indicateurs pertinents et de méthodes d'évaluation robustes. Les outils actuels sont souvent fragmentaires, sectoriels ou inadaptés à une agrégation au niveau portefeuille. L'absence de méthodologies communes et de trajectoires de référence empêche toute évaluation comparative fiable, toute projection d'impacts et définition de stratégies de transition fondées sur des cibles mesurables. Cette situation reflète la complexité intrinsèque du capital naturel, dont la diversité des espèces, des écosystèmes et des processus écologiques, rend impossible toute approche d'évaluation unique. Contrairement à l'ESRS Climat (E1), le secteur financier ne dispose pas encore d'un indicateur biodiversité, comme la tonne équivalent de CO2. La construction de trajectoires sectorielles stabilisées, l'élaboration de référentiels opérationnels partagés et le développement d'indicateurs adaptés aux portefeuilles de financement et d'investissement sont les conditions nécessaires pour rendre ces indicateurs exploitables et modéliser

efficacement les risques. Des travaux exploratoires ont permis la production de certains indicateurs internes. Cependant, les chiffres obtenus restent difficilement interprétables en l'absence de seuils et de trajectoires définis.

Ces multiples défis expliquent la difficulté du secteur financier à évaluer de façon homogène la matérialité des enjeux liés à la nature. Néanmoins, la perspective d'y parvenir demeure grâce aux efforts continus, aux initiatives internationales et à la collaboration entre les scientifiques, institutions financières et régulateurs pour forger les outils de demain.

#### 1.4.1.3.5. PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Le Groupe continue à suivre de façon rapprochée l'avis des parties prenantes (agences de notation, investisseurs et analystes, société civile...) à travers différents canaux (rencontres, questionnaire, baromètre) et fait le constat global que les thématiques nature ne sont pas encore exprimées de manière significative et aussi prioritaires que celles relatives au climat notamment, illustrant une approche progressive d'un sujet particulièrement complexe à appréhender.

**Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. considère ne pas être encore en mesure de conclure définitivement sur l'analyse de double matérialité des thématiques liées à la nature au titre de l'exercice 2025. Il en est de même pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France pour toutes les raisons évoquées.** Toutefois, le Groupe poursuit ses travaux avec pour objectif d'aboutir à une méthodologie suffisamment robuste et mesurable permettant notamment de déterminer sur quels aspects de l'activité de ses contreparties (et quelle part de cette activité) les thématiques pourraient être considérées comme matérielles ou non matérielles.

#### 1.4.1.3.6. LES TRAVAUX EXPLORATOIRES SUR LES ENJEUX LIES A LA NATURE

Pour pouvoir disposer de méthodes permettant de mesurer les impacts, risques et opportunités liés à la nature, le Groupe a mené de très nombreux travaux exploratoires. Peuvent notamment être cités :

- En 2025, la Direction de l'Engagement Sociétal a conduit un pilote en approche "top down" portant sur deux secteurs à titre d'échantillon, l'agriculture et l'immobilier résidentiel en France sur la banque de détail. L'objectif de ce pilote est i) de produire une analyse d'impact des activités financées de ces deux secteurs sur la biodiversité, le changement d'usage des terres, la consommation d'eau, le changement climatique et la pollution de l'eau, sur la base de métriques physiques et ii) en priorisant des données en open data afin d'éviter l'écueil de la collecte de données clients. La modélisation présente des limitations méthodologiques : une approche top-down utilisant des données territoriales agrégées plutôt que des données bancaires spécifiques, un portefeuille client non représentatif de la diversité réelle des actifs financés (exploitations agricoles ou types de logements), et des simplifications excessives ne tenant pas compte des variations importantes (types de financement, caractéristiques spécifiques des biens, répartition géographique) qui influencent significativement l'évaluation des impacts environnementaux.
- En 2024, les équipes de Crédit Agricole S.A. ont étudié les impacts et dépendances du portefeuille de financement du Groupe avec différentes catégories de facteurs liés à la nature, notamment à partir de bases de données internationales (ENCORE). Bien qu'alignés avec des pratiques de place, comme les travaux de la Banque de France<sup>4</sup> ou de la BCE<sup>5</sup>, ces travaux présentent des limites importantes, notamment le manque de scénarios prospectifs, l'impossibilité d'étudier la transmission des risques jusqu'aux paramètres de risque de crédit pour réaliser une évaluation quantitative fine.

<sup>4</sup> <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/perte-de-biodiversite-et-stabilite-financiere>

<sup>5</sup> Plan Climat Nature de la BCE - <https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/our-climate-and-nature-plan/html/index.fr.html>

- En 2023-2024, Crédit Agricole S.A., Amundi et Crédit Agricole CIB ont participé à deux pilotes de la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) afin de tester le processus LEAP<sup>6</sup> et fournir des commentaires sur le cadre de reporting proposé aux institutions financières. La limite de ces travaux est le fait d'avoir effectué ces premiers pilotes sur un échantillon non représentatif d'entreprises du secteur agroalimentaire présents dans les portefeuilles de financement et d'investissement du Groupe :
  - o Pilote TNFD sur l'agri-food<sup>7</sup> avec Iceberg Data Lab et I Care. L'analyse d'impact a été réalisée à l'aide de l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF). Le CBF couvre trois pressions : le changement d'affectation des terres, la pollution (de l'eau et de l'air) et le changement climatique. L'analyse des dépendances est moins robuste que celle des impacts, notamment parce que les outils comme ENCORE ne couvrent que les impacts directs, ce qui limite la portée de l'évaluation pour le Crédit Agricole qui est exposé à des activités indirectes. La phase "Locate" du LEAP est difficile à mettre en œuvre pour les institutions financières, en raison du manque de données géographiques précises sur les sites de production et de la chaîne d'approvisionnement. Cela freine l'identification fine des impacts et dépendances.
  - o Pilote TNFD sur l'agriculture et la pêche<sup>8</sup> avec l'UNEP FI et CDC Biodiversité. Les gestionnaires d'actifs font face à une difficulté majeure : l'absence de données géographiques précises pour les entreprises de leurs portefeuilles et le manque de données en matière de traçabilité des chaînes d'approvisionnement. Cette contrainte limite leur capacité à appliquer pleinement l'approche LEAP, en particulier pour évaluer les impacts et dépendances indirects.

Depuis 2021, Crédit Agricole CIB a intégré les enjeux nature et biodiversité dans son score E&S, évaluant la dépendance et l'impact des clients entreprises. Cette notation contribue à l'appréciation du risque ESG global lors de l'octroi de crédit et des revues annuelles des contreparties. Ce dispositif est encore en cours d'évolution avec de nouveaux modèles qui doivent être intégrés prochainement. Le dispositif actuel n'est pas prédictif et est non testé sur des données historiques, n'est pas assez mature pour d'autres usages risques. Les résultats actuels indiquent néanmoins que le portefeuille étudié présente majoritairement des niveaux de risque faibles, suggérant une dépendance limitée.

Dans le cadre des travaux de supervision, en lien avec le guide BCE sur les risques climatiques et environnementaux, le Groupe Crédit Agricole a mené une nouvelle analyse de vulnérabilité, renforçant l'identification des périmètres significativement exposés aux risques environnementaux hors climat au sein de son portefeuille de crédit. Les résultats de cette analyse démontrent une vulnérabilité faible à moyenne du portefeuille dans son ensemble. Cette analyse a permis une priorisation des secteurs à couvrir par une gestion des risques environnementaux dans les procédures et processus, dans un contexte de données et méthodes de place limitées pour les acteurs financiers.

#### 1.4.1.3.7. CONCLUSION

Au regard de l'ensemble des difficultés et limites méthodologiques précitées, le Groupe n'est pas, à ce stade, en situation d'appréhender de façon conclusive la matérialité des normes ESRS E2 (Pollution), E3 (Ressources aquatiques et marines), E4 (Biodiversité et écosystèmes) et E5 (Utilisation des ressources et économie circulaire), dans le cadre du référentiel CSRD. Néanmoins, le Groupe poursuit différentes actions pour disposer de méthodes robustes à l'avenir notamment en ce qui concerne la thématique biodiversité.

---

<sup>6</sup> L'approche LEAP est conçue pour être utilisée par des organisations de toutes tailles, de tous secteurs et de toutes zones géographiques. Cette approche d'évaluation intégrée est appelée approche LEAP, ou « LEAP » en abrégé (Localiser, Évaluer, Analyser et Préparer).

<sup>7</sup> <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/198351>

<sup>8</sup> <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/04/Unboxing-Nature-related-Risks.pdf>

#### **1.4.1.4. DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS EN MATIERE DE CONDUITE DES AFFAIRES**

Dans le cadre de la méthodologie de Double Matérialité Groupe, la Direction de la Conformité Groupe a défini les Impacts, Risques et Opportunités (IRO), à partir du corpus normatif existant, des cartographies des risques de non-conformité et des indicateurs quantitatifs disponibles.

Les IRO relatifs à la conduite des affaires sont regroupés autour de six thématiques matérielles : la promotion d'une culture éthique, la prévention des conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte, la lutte contre la corruption, la lutte contre la délinquance financière, la prévention des abus de marché.

Les cotations consolidées des IRO ont été validées par les instances de gouvernance de la Conformité Groupe (Comité de Direction).

Sur la dimension des Achats, les IRO ont été identifiés à l'aide de la cartographie des risques de l'AFNOR, basée sur les normes ISO 31000 Management des risques, ISO 20400 Achats responsables et ISO 26000 Responsabilité sociétale, et l'outil de pilotage interne des risques opérationnels en étroite collaboration avec les parties prenantes internes.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a coté l'ensemble de ses IRO à ses bornes avant consolidation de niveau Groupe.

#### **1.4.2. EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR LA DECLARATION RELATIVE A LA DURABILITE DE L'ENTREPRISE**

Conformément à la méthodologie Groupe, un lien est établi entre chaque impact, risque et opportunité et les exigences de publication. Ainsi, la matérialité d'un IRO déclenche l'obligation de publier l'information associée.

##### **COUVERTURE DES EXIGENCES DE PUBLICATION**

Le point est traité en annexe 3.

##### **POINTS DE DONNEES EXIGES PAR D'AUTRES LEGISLATIONS EUROPEENNES**

Le point est traité en annexe 4.

## 2. RESPONSABILITE EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 2.1. GOUVERNANCE EN MATIERE DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Outre le rôle clef joué par son Conseil d'Administration et son Comité de Direction, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est doté d'une gouvernance dédiée (Cf. infra Point 1.2. Gouvernance de la durabilité).

Celle-ci a été mise en place pour approuver et piloter les politiques et plans d'actions liés aux enjeux ESG. Elle se décline en plusieurs instances régulières : notamment le comité ESG et la Commission des Transitions. En complément, se tiennent des comités de pilotage dédiés aux risques climatiques et environnementaux, à la finance durable et au rapport sur l'état de durabilité.

**Le Comité ESG** (organe exécutif auquel siège l'ensemble des directeurs)

Le comité ESG a pour objet de piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RSE du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, en transversalité, avec les quatre domaines de gouvernance ESG suivants :

- Gestion des risques liés au climat et à l'environnement (mise en œuvre dans la Caisse régionale du plan d'actions du Groupe Crédit Agricole en coordination avec la Direction des Risques Groupe)
- Programme Réglementation Finance Durable : gestion de la relation client (Taxonomie, MIFID 2, data extra-financière), financements et investissements durables (Taxonomie, SFDR, Benchmark), indicateurs de durabilité et reporting extra-financier (Taxonomie/CSRD), normes prudentielles (Pilier 3 ESG)
- Plan d'actions lié à notre engagement volontaire Net Zéro Carbone à 2050
- Pilier du Projet Sociétal du Projet d'entreprise (impulsions relatives à la RSE) : Energie et transition énergétique, Rénovation énergétique des logements, Transition agricole et alimentaire, Engagement sociétal.

**La commission des Transitions** (attachée au Conseil d'Administration, où siègent 9 administrateurs, dont le Président du Conseil, la Direction Générale, le Directeur des Transitions et de la RSE ainsi que d'autres membres du Comité de Direction au cas par cas).

La Commission a pour objet de :

- Identifier explicitement les conséquences que font peser le changement climatique, la chute de la biodiversité et leurs conséquences sociales et économiques sur le positionnement stratégique et les risques financiers du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.
- Accompagner par ses travaux le conseil d'administration dans l'exercice de son rôle de surveillance, et le comité de direction dans son rôle d'élaboration concrète de la stratégie pour gérer les risques climatiques et environnementaux et adapter les activités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France pour modérer les risques et saisir les opportunités d'affaires (transition bas carbone, transition agricole et alimentaire, inclusion et cohésion).
- Examiner l'impact des risques associés au changement climatique pour tout type de risque pertinent et les indicateurs clés inclus dans la déclaration d'appétence au risque
- Examiner les indicateurs de suivi liés au Projet sociétal (ex : empreinte carbone et trajectoire Net zéro, ...)

En complément de ces 2 instances, ont été créés :

- le Comité de pilotage Finance Durable qui a pour objectif de suivre les plans d'actions liés aux différentes réglementations et demandes des superviseurs concernant la finance durable, et notamment : le guide BCE, les Guidelines EBA ESG et les réglementations SFDR, CS3D, MIFID II ESG, Taxonomie, Pilier 3 ESG, CSRD. Il effectue également la synthèse des sujets vus dans les différents comités régaliens,
- le Comité de pilotage des Risques Climatiques qui a pour objectif de suivre le plan d'actions lié à la gestion des risques climatiques et environnementaux.

## La Gouvernance du dispositif des risques climatiques et environnementaux

Cette gouvernance s'effectue via :

- Le Comité Risques des Elus, émanation du conseil d'administration, qui suit la mise en œuvre, entre autres, des attentes du Guide BCE sur les risques Climatiques et environnementaux.
- Le Comité de Gestion des Risques CGR qui permet de traiter des questions spécifiques liées aux risques climatiques (cartographies de risques physiques et de transition sur les portefeuilles crédit, suivi des risques opérationnels, et autres sujets en lien).

## 2.2. STRATEGIE

### 2.2.1. PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de son Plan de transition climatique, le Groupe Crédit Agricole a élaboré et met en œuvre les plans d'actions et leviers de décarbonation sectoriels spécifiques suivants afin d'atteindre au niveau du Groupe les cibles définies sur ses portefeuilles de financement. Ces leviers répondent aux impacts, risques et opportunités liés au changement climatique identifiés comme matériels.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit dans le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole<sup>9</sup>, pour l'ensemble de ces sujets et y participe par la mise en œuvre d'actions concrètes (Cf. partie 2.3 ci-après).

Ce plan de transition du Groupe Crédit Agricole a connu une forte accélération en 2022 et a été enrichi en décembre 2023 puis en 2025 dans le cadre des travaux du Plan moyen terme 2026-2028. Il repose sur trois axes complémentaires :

1. déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique ;
2. accompagner les clients dans leurs transitions liées au changement climatique ;
3. poursuivre la réduction progressive du financement des énergies fossiles.

### 2.2.2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique génère d'ores et déjà des impacts économiques et sociaux croissants : les pertes mondiales ont triplé en 25 ans<sup>10</sup>, et un scénario à +3°C pourrait faire chuter jusqu'à -22% le PIB mondial d'ici 2100<sup>11</sup>.

L'Accord de Paris impose d'actionner simultanément l'atténuation (réduction des émissions de GES) et l'adaptation (préparation aux conséquences inéluctables du changement climatique). Si l'atténuation a longtemps dominé les stratégies climat, l'adaptation devient désormais indispensable.

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur le Plan de transition du Groupe Crédit Agricole, voir le Rapport de Durabilité du Groupe Crédit Agricole et le [Guide : destination 2050, notre plan de transition climat \(flippingbook.com\)](#)

<sup>10</sup> [Adaptation & Résilience des entreprises au changement climatique, 2025 – BCG](#)

<sup>11</sup> [The Cost of Inaction: A CEO Guide to Navigating Climate Risk, 2024 – World Economic Forum](#)

La France a franchi une étape décisive avec la présentation par le ministère de l'Écologie, le 10 mars 2025, de son troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3)<sup>12</sup> et ses 52 mesures concrètes pour adapter le territoire « aux impacts visibles et attendus du changement climatique ».

Les institutions financières occupent une position unique : à la fois en raison de leur exposition directe aux risques climatiques physiques, et du fait de leur rôle d'accompagnement en financement de l'économie, elles peuvent orienter les capitaux vers les secteurs résilients, évaluer et tarifier les risques climatiques, et accompagner leurs clients dans la transition vers des modèles plus résilients.

Né au XIXe siècle pour financer une agriculture ignorée par le système bancaire, le Groupe Crédit Agricole a conservé cette valeur d'utilité sociétale en accompagnant les principales mutations. Fort de son modèle de proximité territoriale, le Groupe se positionne en première ligne des stratégies d'adaptation, car contrairement à l'atténuation qui s'opère au niveau planétaire, l'adaptation prend tout son sens localement.

Le Groupe structure ainsi sa stratégie d'adaptation à travers une démarche progressive, alignée sur les cadres nationaux (PNACC 3), européens (Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique) et internationaux (PNUE, Accord de Paris), pour accompagner ses clients dans leurs besoins d'adaptation spécifiques aux territoires.

## UNE DEMARCHE GROUPE PROGRESSIVE ET STRUCTUREE

Face à l'émergence des enjeux d'adaptation au changement climatique, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie pragmatique permettant d'intégrer progressivement les meilleures pratiques scientifiques dans l'offre et les processus, tout en répondant aux besoins urgents des clients et territoires. Alignée sur la méthodologie des *Principles for Responsible Banking* (PRB), elle s'articule autour de trois phases :

1. évaluer les risques et les opportunités : comprendre son exposition aux risques climatiques physiques et identifier les opportunités d'adaptation pour ses clients et ses territoires ;
2. définir la stratégie et les objectifs : intégrer les considérations d'adaptation dans sa stratégie globale et définir des objectifs mesurables ;
3. plan d'actions et accompagnement : déployer concrètement sa feuille de route à travers ses activités et l'accompagnement de ses clients.

Le Groupe concentrera en priorité ses efforts sur les secteurs et territoires les plus exposés aux risques climatiques physiques et de transition, comme l'immobilier résidentiel, l'immobilier commercial, l'agriculture, l'agro-alimentaire, la distribution, le tourisme, les infrastructures critiques ou les zones forestières et littorales.

Ces travaux s'inscrivent dans les actions de place auxquelles le Groupe Crédit Agricole participe : groupe de travail "Adaptation and Resilience" des *Principles for Responsible Banking* de l'UNEP-FI ; groupe de travail "Mobilising Climate Resilience Financing" de la Commission européenne ; ou groupe de travail "Financement de l'adaptation au changement climatique" de l'Institut de de la Finance Durable (IFD).

## LA DEMARCHE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'engage pleinement dans l'adaptation au changement climatique. Comme évoqué précédemment, il a pour cela développé un outil de mesure des risques climatiques à l'actif avec Pacifica et la Direction des Risques du Groupe Credit Agricole, et ceci en lien avec un cabinet de conseil. Cet outil permet de projeter les risques climatiques pour chaque actif des Hauts de France selon différents scénarii (GIEC 4.5, GIEC 8.5, TRACC) et différents horizons de temps (2030, 2050, 2100). Cette projection est réalisée à partir d'une série d'indicateurs climatiques par aléa, permettant de déterminer à quel degré un territoire sera exposé à cet aléa dans le futur en termes de fréquence et/ou d'intensité.

<sup>12</sup> [PNACC 3, 2025 – Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

A partir de cet outil, l'objectif est de proposer à terme à nos clients une démarche de prévention et d'adaptation face aux risques climatiques : de l'analyse des risques aux solutions de financement, en passant par le diagnostic terrain, l'obtention des subventions (si applicable) et la réalisation de travaux. Ces différentes étapes seront proposées par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France ou par des partenaires. Des démarches de conseil adaptées aux différentes catégories de clientèle sont en cours de développement.

### **2.2.3. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS ET INTERACTION AVEC LA STRATEGIE ET LE MODELE ECONOMIQUE**

#### **2.2.3.1. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS**

Au regard de l'analyse de la double matérialité validée par les instances de gouvernance (voir partie 1. Informations générales), le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a identifié les principales sources d'Impacts, Risques et Opportunités liés au changement climatique suivantes :

- Des impacts positifs et négatifs lié à l'accompagnement des transitions de ses clients dans la contribution à l'atteinte de la neutralité carbone, axe majeur de la stratégie du Groupe sur l'atténuation du changement climatique ;
- La gestion des impacts positifs et négatifs des émissions de gaz à effet de serre en lien avec son empreinte de fonctionnement et de ses métiers de financement, investissement de l'activité d'assurance (fonds euros et fonds propres) et d'investissement pour compte de tiers (gamme Net Zéro) ;
- L'impact des facteurs de risques climatiques (physiques et de transition) sur le profil de risque de ses clients ;
- La poursuite des opportunités commerciales créées par la finance durable sur les enjeux climatiques et écologiques.

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>Impacts positifs</b>  |   |                  |
| Changement climatique : Impact positif du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur le climat à travers des activités de financement, d'investissement et d'assurance contribuant à la transition : prêts et financements dédiés, épargne financière engagée, produits d'assurance climatique  | Ensemble de la chaîne de valeur         | Long terme       |
| <b>Impacts négatifs</b>  |   |                  |
| Changement climatique : Impact négatif des activités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (investissement, financement, assurance) sur le changement climatique  | Chaîne de valeur aval                   | Long terme       |
| Empreinte environnementale de fonctionnement : Impact négatif de l'empreinte de fonctionnement sur le climat   | Opérations propres                      | Long terme       |
| <b>Risques</b>   |   |                  |
| Changement climatique : Facteurs de risques physiques liés au changement climatique ayant des effets sur les risques de la banque (de crédit, financier, opérationnel).  | Chaîne de valeur aval                   | Long terme       |
| Changement climatique : Facteurs de risques de transition liés au changement climatique ayant des effets sur les risques de la banque (de crédit, financier, opérationnel).  | Chaîne de valeur aval                   | Moyen terme      |
| Changement climatique : Risque réglementaire et de réputation lié aux activités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France qui contribuent au changement climatique  | Chaîne de valeur aval                   | Invariable       |
| Accompagnement des transitions des clients : Risque de réputation en cas de manque de transparence ou de communication trompeuse sur les sujets climatiques  | Chaîne de valeur aval                   | Court terme      |
| Accompagnement des transitions des clients : Risque de hausse des charges du Crédit Agricole Mutuel Nord de France liée aux investissements nécessaires à la transformation de son modèle économique pour décarboner ses activités et renforcer sa résilience (achats de données, investissement, ressources, systèmes, limitation de certaines activités) | Ensemble de la chaîne de valeur         | Long terme       |
| <b>Opportunités</b>  |   |                  |
| Changement climatique : Développement de nouveaux services et solutions pour accompagner la transition des clients vers une économie bas-carbone   | Chaîne de valeur aval                   | Moyen terme      |
| Accompagnement des transitions des clients : Contribution au développement commercial et amélioration de l'image du Crédit Agricole Mutuel Nord de France grâce à son engagement fort sur le climat  | Chaîne de valeur aval                   | Long terme       |

Les IRO matériels pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France (identiques à ceux du Groupe) sont présents dans le tableau ci-dessus. Les travaux qualitatifs et quantitatifs décrits ci-dessous ont permis d'identifier les risques majeurs impactés par le risque climatique, nécessitant de fait une priorisation dans le développement du dispositif Groupe de gestion du risque. A date, le seul risque à court terme identifié est le risque de crédit, davantage impacté par les risques physiques et de transition, notamment sur les portefeuilles Entreprises dans les secteurs les plus vulnérables.

### **2.2.3.2. INTERACTION AVEC LA STRATEGIE ET LE MODELE ECONOMIQUE (Y/C RESILIENCE DU MODELE D'AFFAIRES FACE AUX RISQUES PHYSIQUES/DE TRANSITION**

La matérialité financière et la résilience du modèle d'affaires sont traitées dans la partie 1.3.3 « Impacts, risques et opportunités et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ». Par ailleurs, les analyses des scénarios climatiques permettant d'évaluer la résilience du modèle d'affaires sont intégrées à la partie 1.4.1.2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique.

## **2.3. ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Des actions sont menées tant au niveau du Groupe que du Crédit Agricole Mutuel Nord de France afin de contribuer à limiter les effets du changement climatique notamment vis-à-vis de ses clients. Celles-ci reposent sur un socle commun et se complètent.

Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France participe régionalement au projet sociétal Groupe via :

- l'accompagnement des clients dans la transition écologique et énergétique (point 2.3.0.),
- la mise à disposition d'offres de financements et la mise en œuvre de plans d'actions sectoriels (point 2.3.1),
- la distribution de produits adaptés en matière d'investissement et d'assurance (points 2.3.2 et 2.3.3)
- la réduction de son empreinte de fonctionnement (point 2.3.4),
- la contribution volontaire à la neutralité carbone (point 2.3.5),
- la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques climatiques (point 2.3.6)

### **2.3.0. L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

#### **2.3.0.1. ACCOMPAGNEMENT DE SES CLIENTS OU RENDRE ACCESSIBLE LA TRANSITION AU PLUS GRAND NOMBRE**

Dans le cadre de son Projet Sociétal initié depuis décembre 2021, le Crédit Agricole a adopté une approche volontariste d'accompagnement à la transition de ses clients sur tous les marchés (particuliers, entreprises, collectivités publiques, professionnels, agriculteurs). Son objectif : que tous les acteurs de l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir. En équipant ses clients en produits et services accompagnant la transition énergétique et environnementale et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Groupe Crédit Agricole et, par là-même, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France perpétuent leurs rôles d'acteurs engagés dans les grandes transitions sociétales.

Cet accompagnement se traduit par des actions concrètes au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France telles que :

- **L'agence Habitat et Rénovation** : sa mission est de contribuer à massifier les rénovations énergétiques des logements sur le territoire i. en sensibilisant les clients et prospects aux enjeux de transition, ii. en créant des partenariats pour faciliter et fluidifier le parcours client et iii. en proposant des offres adaptées aux besoins des clients en la matière ;
- **L'agence Transitions et Energie** : sa mission est d'accompagner les clients et prospects du territoire dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique sur les marchés agricole, professionnels, entreprises et collectivités. Cette agence s'appuie sur Crédit Agricole Transitions & Énergies (CAT&E), entité du Groupe Crédit Agricole créé en 2023. Celle-ci est structurée autour de trois métiers complémentaires pour accompagner et faciliter les transitions énergétiques et environnementales de ses clients et des territoires : financement de

projets d'énergies renouvelables ou de transition énergétique, production et commercialisation d'énergie renouvelable, conseils et solutions en transition

- La **formation de tous ses collaborateurs aux enjeux RSE**,
- La **sensibilisation de ses clients** aux enjeux de durabilité et de transitions environnementale et énergétique ;
- **L'accompagnement bancaire sur les projets de transition** des clients à travers la mise en place de nombreuses solutions de financement, tels que des prêts fléchés, des financements indexés, des solutions d'épargne durable ;
- **L'accompagnement non bancaire des clients particuliers et entrepreneurs.**

## CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS ET ENERGIES, ENTITÉ DEDIEE A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe Crédit Agricole, à travers Crédit Agricole Transitions & Energies, a l'ambition d'accélérer le développement des énergies renouvelables en France et d'accompagner l'ensemble des clients dans leurs démarches de sobriété énergétique et environnementale.

De fait, Crédit Agricole Transitions & Energies a lancé en 2024, via sa filiale R3, des offres conseil et solutions sur les trois grands domaines des transitions : RSE, décarbonation et performance énergétique. Ces solutions sont destinées aux PME, ETI ou grandes entreprises et adaptées à leur degré de maturité. Ces offres permettent d'accompagner les entreprises de bout en bout, du diagnostic à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies. Son ambition est d'accélérer le changement, d'inciter les entreprises à se transformer, en développant des solutions concrètes pour les aider à agir efficacement et durablement.

Crédit Agricole Transitions & Energies étant un acteur clef dans son domaine, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose d'une organisation dédiée afin de déployer les offres proposées via son Agence Transition et Energie.

## CONTRIBUTION VOLONTAIRE : OFFRE CARBIOZ

L'offre Carbioz, née de la volonté de matérialiser les engagements du Groupe Crédit Agricole en matière de transition écologique, a été lancée en mars 2024.

Carbioz met en avant une offre portée par des mandataires proposant à la vente des crédits carbone issus de l'agriculture et de la forêt françaises à l'attention de clients financeurs : entreprises, collectivités, associations, qui souhaitent s'engager dans une démarche volontaire de financement. Carbioz propose également un cadre de confiance, en s'appuyant sur le Label Bas Carbone mis en place par l'Etat. Enfin, Carbioz permet aux clients financeurs de choisir puis de contractualiser leur contribution carbone volontaire, avec un archivage probant, et de bénéficier d'un espace client dédié avec différents éléments de reporting au service de leur stratégie climat.

Depuis l'automne 2024, outre les projets issus de l'agriculture commercialisés par France Carbon Agri, Carbioz a enrichi son offre et noué des partenariats avec hummingbirds et EcoTree, avec des certificats Label Bas Carbone issus de la forêt française. Carbioz propose également des certificats issus de la plantation de haies avec SOLENAT, de l'arboriculture et des grandes cultures, avec ses partenaires AMANDERA, Carbonapp et Carbon & Co.

Cette offre est destinée aux acteurs ayant réalisé leur bilan carbone et défini leur trajectoire de décarbonation. La contribution carbone consiste à soutenir des projets d'évitement ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre (exprimés en équivalent CO<sub>2</sub>) en dehors de sa chaîne de valeur. Au-delà du carbone, la contribution volontaire constitue un levier pour agir, à l'échelle d'un territoire, en faveur de l'environnement et du cadre de vie, notamment au travers de différents bénéfices environnementaux additionnels (biodiversité, qualité de l'eau, de l'air...). La contrepartie de cette contribution est l'obtention de Certificats de réduction d'émission ("crédits carbone").

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a acquis des certificats bas carbone via cette plateforme en 2024.

### **2.3.0.2. ORGANISATION DE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DU RÉSEAU, DES CLIENTS ET FORMATION DE LA LIGNE MÉTIER CONSEILS CLIENTS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION**

Pour assumer son rôle de conseil et d'accompagnateur des transitions, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France organise la montée en compétences sur les sujets d'énergie renouvelable et de décarbonation à tous les niveaux, via l'Agence Transition et Energie. (Cf. partie 3.1.2.1 Développement du Capital Humain).

Comme évoqué ci-dessus, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en place en janvier 2024 l'Agence Transitions et Energie en vue d'accompagner sa clientèle dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Celle-ci, composée à fin 2025 d'un expert en Transition Énergétique, un expert en Transition Agricole et Alimentaire, de 4 chargés de financements et d'un chargé d'investissement spécialisés dans les transitions, vient en appui du réseau. Sur l'année 2025, l'Agence a financé sa cible de clientèle à hauteur de 226,5 M€ pour accompagner la mobilité douce, la rénovation énergétique des bâtiments, la mise en place de dispositifs de production d'Énergie Renouvelable

Pour assurer la montée en compétences des chargés d'affaires notamment, des modules de formation sont développés et déployés. Ainsi l'IFCAM, l'Université du Groupe Crédit Agricole, met à disposition de toutes les entités du Groupe des modules génériques sur l'épargne et les financements durables et sur la démarche commerciale RSE.

Les modalités de montée en compétences sur les sujets d'ENR et de décarbonation à tous les niveaux

#### **CREATION ET ANIMATION DE RESEAUX D'EXPERTS ET CONSEILLERS EN TRANSITION ENERGETIQUE :**

Crédit Agricole Transitions & Energies dispose d'équipes dédiées pour une présence renforcée dans les territoires, qui assure l'animation d'un réseau de Conseillers en Transition Énergétique pour venir en appui des Chargés d'Affaires Entreprises, ainsi que celle d'un réseau d'experts de la Filière Énergie et Environnement du Groupe. En complément, des réseaux d'experts et de conseillers en transition énergétique sont structurés dans certaines entités du Groupe, et notamment au Crédit Agricole Mutuel Nord de France (Cf. ci-dessus). Ils ont une vocation d'animation commerciale, et peuvent intégrer également des rôles de référents, de formateurs ou de veille.

### **2.3.0.3. SENSIBILISATION DES CLIENTS**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France applique une démarche commerciale RSE initiée par le Groupe. Celle-ci s'appuie sur un « Guide d'Entretien ESG », dont l'ambition est d'initier un dialogue stratégique sous l'angle des transitions en identifiant les leviers d'accompagnement des clients sur les marchés Entreprises, Professionnels, Agriculteurs, Collectivités locales et Logement social. En fonction des types de clientèle, ces questionnaires sont applicables pour tous les financements (c'est le cas pour les clients entreprises) ou à une certaine partie selon plusieurs critères liés au crédit : le niveau d'encours de crédit du client, le montant sollicité, le score du risque et le respect de la politique crédit de l'entreprise (c'est le cas pour les clients Professionnels et Agriculteurs).

Ce dispositif permet de sensibiliser la clientèle aux enjeux de transition et, en complément, de multiples initiatives sont mises en œuvre et favorisent le partage d'informations et de bonnes pratiques : webinaires, formations, conférences et programmes dédiés.

Ainsi, l'entité Crédit Agricole Transitions & Energies organise des webinaires à l'attention des clients entreprises des Caisses régionales portant sur des thématiques d'actualité (CSRD, marché de l'énergie, autoconsommation, montages déconsolidants...). Dix webinaires ont été réalisés et ces derniers ont permis de mobiliser 350 clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur ces thématiques.

### 2.3.0.4. ACCOMPAGNEMENT NON BANCAIRE DES CLIENTS PARTICULIERS

#### AMBITION DE CREER DES PARTENARIATS ET SYNERGIES AVEC L'ECOSYSTEME DE LA RENOVATION IMMOBILIERE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'implique fortement au sein de son territoire. Il a à cœur d'être acteur et de s'engager dans les enjeux locaux. Ainsi, dans le cadre de la rénovation du parc immobilier, il a pour ambition, via son Agence Habitat Rénovation, de poursuivre ou de créer des partenariats/synergies avec l'écosystème de la rénovation comme :

- les agences France Rénov du service public de la rénovation (Cf. dispositif de recommandations auprès de la clientèle pour identifier les aides locales),
- les interlocuteurs professionnels agréés par l'Etat dans le cadre du dispositif « Mon accompagnateur Rénov », en lien notamment avec le service public de l'habitat de la MEL (Amelio).
- les communautés d'agglomération (Cf. poursuite des synergies existantes et de nouvelles rencontres prévues en 2026),
- des artisans et entreprises pour la réalisation des travaux (Cf. partenariat avec Hello Watt et prise de contact avec d'autres entités),
- les administrateurs sensibles à ce sujet d'ampleur, en organisant des interventions dans plusieurs soirées sociétaires et dans des comités de caisses locales en 2025.

#### ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LEUR RENOVATION ENERGETIQUE VIA UNE PLATEFORME "TOUT EN UN" : J'ECORENOVE MON LOGEMENT

Une plateforme internet « J'éco rénove mon Logement » et un ensemble de services pour informer, guider et rendre possible les projets de la clientèle sont mis à disposition des caisses régionales par Crédit Agricole Transitions & Energies.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France déploie ce dispositif auprès de ses clients qui comptabilise au niveau national 1,5 million de visites de clients et prospects à fin 2025 sur la plateforme.

Concrètement, cela permet pour celles et ceux souhaitant rénover leur bien d'identifier les travaux à réaliser en priorité, d'estimer leur coût, les aides et besoins en financement et de trouver un artisan. Le conseiller prend ensuite le relais en proposant les différentes offres de financement du Groupe.

Les services mis à disposition sont les suivants :

- Des simulateurs pour estimer le projet du client (en moins de 10 min, une première estimation de la performance énergétique du logement, des travaux recommandés, des aides possibles et du plan de financement),
- Un annuaire des professionnels RGE (Reconnus Garants de l'Environnement, certification nécessaire pour prétendre aux demandes de subvention) ainsi que de nombreux articles et vidéos pour informer les clients,
- Une offre de diagnostic et d'audit énergétique en partenariat avec Ex'im, filiale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Un expert se déplace dans le logement du client pour réaliser un diagnostic approfondi du bien, définir les travaux à réaliser en priorité et calibrer au mieux le projet, et permettre de solliciter les aides. Il réalise également des diagnostics réglementaires en cas de vente ou de location du bien,
- Des partenariats pour accompagner les clients particuliers dans leurs démarches de sobriété. Par exemple, en partenariat avec la société Voltalis, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose une offre de thermostat connecté 100% gratuit pour piloter à distance les radiateurs électriques, réduire la facture énergétique et soulager le réseau électrique national en cas de pic de consommation, sans impact sur le confort.

Pour aller plus loin, Crédit Agricole Transitions & Energies a enrichi la plateforme de « J'Ecorénove mon logement » et noué un partenariat avec Hello Watt, spécialiste de la rénovation énergétique, pour offrir aux particuliers un

parcours fluide et un accompagnement complet, de l'étude technique et économique à la réalisation des travaux. Ce dernier est également mandataire administratif et financier pour Ma Prime Rénov.

En juin 2025, Crédit Agricole Transitions & Énergies a pris une participation majoritaire dans Comwatt, entreprise spécialisée dans la production et l'optimisation de la consommation d'énergie solaire pour les particuliers. Cette opération permettra d'accélérer le développement de solutions concrètes pour accompagner les clients particuliers du Groupe Crédit Agricole dans leurs projets de décarbonation et de maîtrise de leurs dépenses énergétiques.

## DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Voir dans la partie 2.3.3 "Assurances", section 2.3.3.1.2 "Accompagner l'adaptation des clients face aux impacts du changement climatique"

### 2.3.0.5. ACCOMPAGNEMENT NON BANCAIRE DES CLIENTS ENTREPRENEURS

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accompagne ses clients entrepreneurs dans leur approche globale des transitions :

- les conseillers disposent d'un guide d'entretien Transitions PRO qui leur permet d'initier des discussions de sensibilisation avec leurs clients et d'identifier leurs avancées et préoccupations sur les problématiques environnementales ;
- les conseillers pros bénéficient de l'appui des experts en Transition Énergétique lorsqu'un besoin client a été identifié. Dix webinaires ont été organisés ainsi que d'autres formes d'événements en lien avec les autres acteurs experts du territoire pour sensibiliser les clients sur les différentes solutions à leur disposition pour aborder les transitions plus sereinement.

## 2.3.1. FINANCEMENT

### 2.3.1.1 ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

L'accompagnement des clients dans la transition concerne l'ensemble des marchés : particuliers, entreprises, collectivités publiques, professionnels et agriculteurs.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES CLIENTS PARTICULIERS

L'ambition de l'Agence Habitat et Rénovation du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est de financer des projets de rénovation à hauteur de 250 millions d'euros par an dès lors que l'Agence aura pu développer sa pleine capacité.

En outre, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France distribue pour ses clients particuliers une gamme de solutions et d'offres proposée par le Groupe Crédit Agricole en vue de permettre la diminution des émissions financées de gaz à effet de serre. Les plus emblématiques sont décrites ci-dessous.

## DES OFFRES DE FINANCEMENTS

Favoriser l'accès au logement pour les primo-accédants avec la distribution du Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Cette typologie de prêt n'a pas pour unique objet la rénovation énergétique. Pour autant, le prêt à taux zéro bonifié par l'Etat français permet aux emprunteurs primo-accédants (sous conditions de ressources) de bénéficier d'une partie de leur financement sans intérêt pour acquérir un bien neuf ou ancien avec travaux d'amélioration. La liste des objets finançables est établie par les pouvoirs publics.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est le premier distributeur de PTZ sur le Nord et le Pas-de-Calais en 2025 (encours porté de 601,8 M€ au 31/12/2025 dont 97,4 M€ réalisés en 2025 versus encours de 532,4 M€ au 31/12/2024).

#### Redynamiser la distribution via toutes les formules de l'éco-PTZ

L'éco-PTZ est un prêt à taux zéro bonifié par l'Etat français pour financer les travaux d'amélioration énergétique de l'immobilier résidentiel. La liste des objets finançables est établie par les pouvoirs publics. L'encours de prêts Eco-PTZ porté par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'élève à 101 M€ au 31/12/2025 dont 35,4 M€ réalisés en 2025 (encours de 76,9 M€ au 31/12/2024).

Celui-ci s'attache en effet à valoriser les différentes formules du prêt réglementé comme l'Eco-PTZ Ma Prime Rénov'. La mise en place fin 2024 de l'éco-PTZ complémentaire permet par ailleurs aux clients ayant déjà bénéficié d'un éco-PTZ sans avoir épuisé le montant total de demander le montant complémentaire pour d'autres travaux.

#### Appréhender tous les besoins avec une gamme de prêts liés à la transition plus lisible et enrichie

L'objectif est de proposer une alternative pour les travaux des clients non éligibles à l'éco-PTZ ou souhaitant un complément à l'Eco-PTZ afin de financer toutes les natures de projets de rénovation énergétique ou d'acquisition d'équipement en transition énergétique.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a également mis en place le prêt transition logement (encours de 3,1 M€ au 31/12/2025 dont 3 M€ réalisés en 2025 versus 0,4 M€ au 31/12/2024), qui permet aux clients non éligibles à l'Eco-PTZ ou en complément de l'Eco-PTZ d'effectuer des travaux de rénovation énergétique.

En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en place un prêt avance aide à la rénovation permettant ainsi aux clients d'enclencher les premiers travaux avant de percevoir les aides.

### AUTRES MESURES EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS :

Des webinaires clients sur la rénovation des logements ont été proposés par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dans des secteurs clés (régions des Flandres et Métropole Lille Sud) dans le cadre de l'accompagnement mis en place via la plateforme J'écorénove mon logement (Cf. détails ci-dessus), afin de les sensibiliser.

Par ailleurs, la politique crédit du Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été adaptée en 2024 pour encourager les clients à réaliser la rénovation énergétique de leur(s) logement(s). De fait, le financement des logements disposant d'un DPE classé F ou G n'est possible que dans deux cas :

- si des travaux supplémentaires pour réduire la note DPE à E minimum sont inclus immédiatement dans le projet d'acquisition,
- si un apport supplémentaire de 10% est disponible en cas de report des travaux permettant de réduire la note DPE à E.

Le financement d'un investissement locatif est, dans le même esprit, conditionné impérativement à la réalisation de travaux pour réduire la note DPE à E minimum si le bien rentre dans la catégorie des passoires énergétiques.

Pour sa part, Square habitat Nord de France déploie des informations à sa clientèle sur le thème de la rénovation des logements. Dans le cadre de l'activité liée à la transaction de l'habitat ancien, des conseils sont préconisés concernant les diagnostics de performance énergétique. Il en est de même dans le domaine de la gestion locative avec notamment des propositions de travaux de rénovation pour les passoires énergétiques (DPE F et G). Par ailleurs,

pour l'activité de syndic, des conférences et webinaires sont organisés sur le thème de la rénovation des copropriétés et un poste a été créé en 2025 pour accompagner les copropriétaires.

En outre, la Foncière de l'Erable déploie une stratégie d'acquisition des actifs et de gestion des actifs pour avoir des bâtiments moins énergivores.

## DES SOLUTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE BAS CARBONE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose des taux de crédit plus avantageux que son barème standard pour l'achat de véhicules émettant moins de 50g d'émissions de CO<sub>2</sub>/km, de vélos et d'EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) et de bornes de recharge. Le réseau des agences distribue également des contrats d'assurance favorisant l'achat de véhicules électriques, le co-voiturage et les conducteurs parcourant un faible kilométrage annuel.

Par ailleurs, Agilauto filière métier délivre des solutions de mobilité clés en main aux clients particuliers, pros et entreprises du Crédit Agricole Mutuel Nord de France au travers d'offres de location avec option d'achat (LOA) et de location longue durée (LLD).

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES CLIENTS ENTREPRISES, DU SECTEUR PUBLIC ET DE L'ECONOMIE SOCIALE

Différentes modalités d'accompagnement ont été mises en œuvre par le Groupe pour le marché des Entreprises et des Collectivités Locales, modalités que le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a adopté/complété dans le cadre de son organisation.

Son ambition est de financer des projets d'énergie renouvelable et de décarbonation à hauteur de 250 millions d'euros par an.

Les solutions de financements durables sont :

- **Les prêts fléchés : financements destinés à financer des projets, qui, par leurs caractéristiques, sont éligibles à un fléchage environnemental ou social.**  
Les fonds sont alloués directement vers un actif ou un projet, selon certains critères de la taxonomie européenne. Ces prêts font l'objet d'un pilotage actif-passif sur les thématiques environnementales (objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la Taxonomie européenne) et sociales.
- **Les financements de projets d'énergies renouvelables :** Crédit Agricole Transitions & Energies finance des projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique en lien avec les Caisses régionales, via une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que via des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). De 2020 à 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Energies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. C'est dans ce cadre que le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose des financements à ses clients agriculteurs, professionnels et collectivités. Par ailleurs, des partenariats ont été noués avec deux opérateurs locaux, AGRIWATT et SUNELIS, spécialisés dans l'installation de centrales photovoltaïques, pour accompagner les clients dans leurs projets d'exploitation.
- **Les financements indexés à la performance ESG ou Sustainability-Linked Loans (SLL) :** opérations de financement dont le taux est indexé à des critères de performance ESG propres à l'entreprise, ce qui permet aux clients d'aligner leur stratégie RSE avec le financement de leur développement ou de leur exploitation. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France déploie ce type de financements depuis 2022.

- **Les offres** de financement de la transition énergétique des entreprises, professionnels et agriculteurs - **les Green Solutions** : offres proposées par le Crédit Agricole Leasing & Factoring pour financer les équipements de la transition énergétique des entreprises, professionnels et agriculteurs qui souhaitent réduire leur facture énergétique, leur empreinte carbone et placer la question de l'environnement au cœur de leur modèle d'affaires. La gamme est constituée de trois offres : l'offre LED, la mobilité verte et l'autoconsommation solaire. Au titre de l'année 2025, 168 contrats ont été réalisés par l'intermédiaire du Crédit Agricole Mutuel Nord de France pour un montant de 7,6 M€ (versus 133 contrats réalisés en 2024 pour un montant de 7M€).
- **Une offre de rénovation des actifs de l'immobilier (crédit-bail immobilier)** : financement de leurs travaux de rénovation énergétique ;
- **La gamme d'affacturage RSE de Crédit Agricole Leasing & Factoring** : son objet est d'accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et sociétale, selon leur segment et maturité en matière de RSE (gamme mise en œuvre avec une indexation sur des critères ESG qui permet d'aboutir à une bonification).
- **Les enveloppes de financement transition (BEI ou interne)** : mécanismes financiers qui visent à soutenir la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire. En tant qu'acteur du secteur bancaire, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France agit comme facilitateur, distributeur de prêts, et conseiller, rendant différentes ressources plus accessibles aux entreprises et aux collectivités locales. L'enveloppe BEI est une enveloppe Groupe dédiée à des thématiques spécifiques et bénéficiant à chaque caisse régionale jusqu'à utilisation complète. Par ailleurs, une enveloppe de 100 millions d'euros dédiée au financement de la transition à un taux bonifié a été mise à disposition de l'Agence Transitions et Energie par la caisse régionale.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES CLIENTS ENTREPRENEURS ET PROFESSIONNELS

Le marché des entrepreneurs recouvre une grande diversité de clients du fait de la multitude et disparité de secteurs d'activité (artisans, commerçants, professions libérales, ...), du volume de chiffre d'affaires, des besoins de conseils et d'accompagnement qui peuvent aller de besoins simples à des besoins complexes et des usages très différents. Ce marché est toujours en développement avec des comportements et des attentes clients qui évoluent et qui, sous l'impulsion des transformations technologiques, sociétale et réglementaire, pourrait se recomposer à horizon 2030 avec de nouveaux profils d'entrepreneurs qui émergent : des entrepreneurs engagés dans des projets à impact, des « slashers » (professionnels qui cumulent plusieurs activités), des salariés qui ont également une activité professionnelle, des jeunes, des seniors, etc.

## PLANS D' ACTIONS POUR LES CLIENTS ENTREPRENEURS ET PROFESSIONNELS

Ces plans d'actions s'appuient notamment sur la formation des collaborateurs, la sensibilisation des clients et sur un développement des partenariats.

De fait, à l'instar des autres marchés, l'ensemble des collaborateurs du marché des Professionnels a été sensibilisé sur cette thématique au travers de 3 e-learning spécifiques :

- La finance durable : déployé en 2023 et ouvert chaque année aux nouvelles recrues / suivi par 170 collaborateurs
- Les risques climatiques : déployé en 2024 / suivi par 139 collaborateurs
- A la conquête de l'investissement responsable : déployé en 2025 / suivi par 139 collaborateurs

### o Démarche conseil : guide d'entretien Transition PRO

Au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, un guide d'entretien a été mis à disposition des conseillers fin 2024. Ce guide a vocation à évaluer la maturité des clients en matière de RSE au travers de plusieurs questions.

Certaines portent sur le volet Environnement, sur le volet Social et sur le volet Territorial : par exemple « Avez-vous engagé une réflexion/une démarche autour de la thématique de la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et/ou du développement durable dans votre entreprise/votre activité au quotidien ? ».

Les réponses seront prises en compte dans la démarche d'octroi de crédit avec une question complémentaire liée au projet financé.

Ce guide d'entretien a 3 vocations principales :

- Sensibiliser nos clients aux questions de RSE
- Guider le conseiller dans son approche du sujet avec le client
- Proposer des rebonds commerciaux (produits bancaires, assurantiels et à terme extra-bancaires) pour lui permettre d'enclencher ou de poursuivre sa démarche RSE.

Cela permet de décliner sur des offres telles qu'un accompagnement à l'établissement d'une trajectoire carbone (avec notre partenaire Carbo), des financements adaptés aux besoins de nos clients sur les thématiques de la rénovation, de la mobilité douce et du financement des ENR.

### ○ Prêts Transitions

Dans la continuité de l'offre prêts transitions fléchées du marché des entreprises, une déclinaison pour les clients professionnels a été mise en marché début 2025. Adaptée à la réglementation, cette offre permettra dans un 1<sup>er</sup> temps d'accompagner les clients autour de 4 univers : rénovation énergétique, énergies renouvelables, transports et mobilités propres (y.c. infrastructures) et bâtiments économes en énergie. Un dispositif de formation, associé au déploiement de l'offre, a été proposé aux collaborateurs.

## MOBILITE

Une gamme complète mobilité est proposée à l'ensemble des clients professionnels au travers de trois offres : Financement mobilité douce et bornes de recharge (45 accords de financement en 2025), Agilauto (LOA et LDD), Green Solution Mobilité (123 clients concernés par au moins un contrat en 2025).

## PARTAGE DE LA VALEUR

La prime de partage de la valeur (PPV), anciennement appelée prime Macron ou prime de pouvoir d'achat, permet à l'employeur de verser au salarié une prime. Ce dispositif pérenne peut être mis en place chaque année, mais reste facultatif au choix de l'employeur ou selon accord d'entreprise.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES CLIENTS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accompagne le secteur agricole par différents moyens qui lui sont pour la plupart spécifiques :

- **Le déploiement de l'outil Trajectoire Agri** : outil Groupe à destination des chargés d'affaires du marché agricole qui permet d'affiner la connaissance client et d'aborder le sujet de la transition agricole auprès des clients agriculteurs. Cet outil intègre notamment un questionnaire ESG et des supports pédagogiques sur les sujets de la transition agricole (bilan carbone, méthanisation ...)
- **Quatre offres spécifiques sur l'évolution des pratiques agricoles** :
  - Cap transition : une offre fléchée sur des objets favorables à la transition agricole, lancée en juin 2025,
  - Transition + : une offre indexée sur la performance agro-environnementale des exploitations agricoles, lancée en juin 2025,

- Agilor transition : une offre fléchée sur du matériel agricole dédié aux pratiques environnementales,
- Offre de financement à destination des agriculteurs de la filière pommes de terre suite à un accord cadre régularisé entre la Caisse régionale, l'entreprise Mc Cain et le GAPPI, afin de promouvoir des pratiques d'agriculture durables.
- **Une offre spécifique sur les énergies renouvelables** : nouvelle offre photovoltaïque lancée en 2024 sur le marché de l'agriculture dans l'optique de densifier l'action de financement en faveur de l'installation de panneaux photovoltaïques. Conçue spécialement pour les agriculteurs, cette nouvelle offre de financement (moyen terme + Agilor) permet de proposer des conditions préférentielles. Elle intègre notamment l'anticipation jusqu'à 24 mois offerte pour leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques et la proposition d'une assurance dès le début du projet du client dans le but de proposer un conseil personnalisé en prévention des risques, réalisé par les experts assurance / préventeurs.
- **Un fonds de Transition agricole et alimentaire** : fonds d'1 million d'euros pour soutenir différents projets structurants et innovants de la transition agricole et alimentaire.
- **Un plan de maintien de l'élevage durable** : l'objectif de ce plan est de participer au maintien de l'élevage durable de vaches laitières sur le territoire. Pour cela, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose aux éleveurs de moderniser leurs exploitations laitières par l'installation de robots de traite afin de favoriser leur transmission. Ce plan est accompagné d'un fonds d'1 millions d'euros qui permet d'apporter des aides directes aux éleveurs.
- **Le projet Covalo** : projet porté par l'association Pour une Agriculture Du Vivant qui a pour but de coaliser des acteurs publics et privés (coopératives agricoles, agro-industriels et grande distribution) pour rémunérer les changements de pratique des agriculteurs sur la base d'un diagnostic unique : l'indice de régénération. La région Hauts de France est le territoire pilote de ce projet soutenu par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

En outre, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France organise également des réunions d'information sur la solarisation des exploitations agricoles.

## ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES CLIENTS FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Afin de soutenir l'adaptation de tous les acteurs de la société face aux impacts du changement climatique, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France développe une démarche d'amélioration continue et structurée, et se donne les moyens d'intégrer systématiquement les considérations de résilience climatique dans ses activités.

Pour cela, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a lancé en 2025 des pilotes auprès des clients particuliers, entreprises et agriculteurs, dans l'objectif de mettre en place des démarches d'adaptation spécifiques à chaque marché (Cf. partie 2.2.2. Adaptation au changement climatique « La démarche du Crédit Agricole Nord de France »).

Ces démarches permettront d'accompagner nos clients à la mise en place de mesures d'adaptation, via :

- L'identification des risques avec notre outil dédié ;
- Un diagnostic in situ ;
- L'accompagnement à l'obtention de potentielles subventions ;
- La réalisation des travaux ;
- Des offres de financement adaptées.

Ces différentes étapes seront proposées par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France ou via des partenaires.

## CLIENTS PARTICULIERS

La fréquence annuelle des phénomènes naturels graves a été multipliée par quatre sur ces 20 dernières années par rapport aux 40 années précédentes. Les particuliers sont exposés principalement aux risques d'inondations (56% des

catastrophes naturelles recensées<sup>13</sup>), de retrait-gonflement des argiles (50% des maisons exposées<sup>14</sup>) et de fortes chaleurs.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est en train de se structurer et de se doter des moyens nécessaires (données, outils, expertise, etc.) lui permettant d'accompagner ses clients particuliers à identifier les vulnérabilités de leurs biens immobiliers aux impacts des aléas climatiques et à mettre en œuvre des leviers d'adaptation spécifiques pour rendre leurs biens plus résilients (ex : installation de pompes submersibles, sur-élévation, maison confortée par humidification, isolation/végétalisation en vue d'améliorer le confort d'été).

Si les dispositifs destinés à financer et accompagner les particuliers dans leurs projets d'efficacité énergétique adressent en premier lieu la problématique de l'atténuation du changement climatique, ils couvrent également celle de l'adaptation aux effets du changement climatique. En effet, en renforçant l'isolation des logements, les travaux de rénovation thermique contribuent également à améliorer le confort d'été, et peuvent permettre aux particuliers d'accroître leur résilience face à des phénomènes climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur.

Plusieurs directions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se mobilisent sur l'ensemble des marchés pour apporter un accompagnement adapté : la Direction des Transitions, la Direction des Entreprises et la Direction des Risques.

## CLIENTS ENTREPRISES

Les risques climatiques physiques ont également une incidence croissante sur les chaînes de valeur des entreprises (bris de machines, difficultés d'approvisionnement des fournisseurs voire interruption de leur activité).

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accompagne ses clients Entreprises à la fois dans l'identification des vulnérabilités au sein de leur chaîne de valeur (diagnostic de vulnérabilité), mais également dans les investissements d'adaptation nécessaires pour renforcer leur résilience (plan de réduction de la consommation d'eau, financement de réseau de chaleur optimisé, diversification des approvisionnements en matière première...).

## CLIENTS AGRICULTEURS

Les agriculteurs font face à des impacts climatiques toujours plus extrêmes (sécheresses, inondations, gelées, grêles, stress hydrique, etc.) qui rendent toujours plus vulnérables les exploitations, les cultures, les cheptels, et par conséquent leurs revenus.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a conscience de son rôle de premier plan dans l'accompagnement de ses clients agriculteurs vers des pratiques plus durables et résilientes. Il en va de la souveraineté agricole et alimentaire des territoires.

A noter, le Groupe Crédit Agricole se positionne pour sensibiliser ses clients aux risques encourus localement et répondre à leurs besoins d'investissements permettant de rendre leurs exploitations plus résilientes. Il a réalisé dans le cadre d'un consortium avec d'autres partenaires (Unigrains, InVivo et Sofiproteol) une étude « Pour une agriculture française résiliente à horizon 2050 » qui a permis de modéliser les répercussions des risques climatiques et de transition sur la résilience des exploitations et d'établir une vision précise du potentiel que recèle le déploiement de leviers d'adaptation ou de transformation.

Pour accompagner ses clients agriculteurs à l'adaptation au changement climatique, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France travaille avec un cabinet spécialisé sur une formation à destination des managers du marché de l'agriculture sur les impacts du changement climatique sur l'agriculture dans les Hauts de France et les leviers d'adaptation.

De plus, un module agriculture, intégré à notre outil de scoring des risques climatiques (Cf. 2.2.2 Adaptation au changement climatique « La démarche du Crédit Agricole Nord de France ») est en cours de développement. Cet

<sup>13</sup> [Les risques naturels sur le territoire français : chiffres clés](#)

<sup>14</sup> [Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#)

outil permettra à terme d'évaluer l'exposition et la vulnérabilité des exploitations agricoles aux risques climatiques et d'accompagner les clients agriculteurs dans leur stratégie d'adaptation.

## CLIENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES

Les collectivités publiques subissent aussi de plein fouet les conséquences du changement climatique (îlots de chaleurs, retrait du trait de côte, inondations, feux de forêt, etc.) qui soulignent le besoin de réaménager les territoires et d'adapter les infrastructures et les bâtiments publics (écoles, hôpitaux, patrimoine, etc.). Pour ce faire, elles doivent donc intégrer l'adaptation climatique dans toutes leurs politiques : urbanisme, mobilité, gestion de l'eau, prévention des risques, transition énergétique.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France participe à leur accompagnement sur son territoire en leur fournissant des financements notamment en matière de rénovation des bâtiments et d'infrastructures.

## PREVENTION

Voir dans la partie 2.3.3 "ASSURANCES", section 2.3.3.1.2 "accompagner l'adaptation des clients face aux impacts du changement climatique"

### 2.3.1.2. PLANS D'ACTIONS SECTORIELS

Dans le cadre de son Plan de transition climatique, le Groupe Crédit Agricole a élaboré et met en œuvre des plans d'actions et leviers de décarbonation sectoriels spécifiques afin d'atteindre les cibles qu'il a définies sur ses portefeuilles de financement. Ces leviers répondent aux impacts, risques et opportunités liés au changement climatique identifiés comme matériels.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France contribue à l'atteinte de ces ambitions pour les secteurs qui le concerne.

## IMMOBILIER RESIDENTIEL

- Systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un diagnostic de performance énergétique (DPE) F et G ;
- Développer l'accompagnement du client ou prospect en matière de rénovation par l'accompagnement d'un expert de l'Agence Habitat et Rénovation (entretien entre l'expert de l'agence, le client ou prospect et le conseiller) ;
- Développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière. C'est par exemple l'objet des plateformes « J'écorénove mon logement » ;
- Adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation par la mise en place d'offres incitatives (par exemple Avantage Impact Rénovation) ;
- Capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients ;
- Construire une stratégie de conseil et d'accompagnement des clients. Pour cela, aménager les outils d'aide à la vente, sensibiliser / former les réseaux, valoriser les solutions de financement de façon récurrente en particulier l'ECO-PTZ et le prêt Transition Logement.

## IMMOBILIER COMMERCIAL

- Jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation. C'est ce que fait l'agence Transition et Energie en conseillant et en

sensibilisant les clients sur les enjeux des réglementations qui s'appliquent à certains biens. C'est le cas par exemple du décret tertiaire, du décret bacs, de la loi APER sur la solarisation des parkings ;

- Mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

## PRODUCTION D'ELECTRICITE

- Accroître significativement le financement des énergies renouvelables, via l'agence Transitions et Energie qui accompagne les chargés d'affaires du réseau et conseille les clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur leurs investissements, en faisant appel au cas par cas aux expertises de CATE pour apporter les solutions adaptées ;
- Accompagner le développement des acteurs en capacité de traiter ces thématiques sur son territoire.

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

- Accompagner la Ferme France au niveau national à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire, le soutien à l'innovation et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière ;
- Renforcer au niveau territorial l'accompagnement par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions – notamment au travers d'une solution digitale « Trajectoires agri », en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables et de la transition agricole à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.) ;
- Déployer les fonds dédiés aux transitions agri-agro : dans le cadre de son Projet Sociétal, le Groupe Crédit Agricole a alloué, en 2023, une enveloppe à quatre Fonds destinés à financer et investir dans le développement d'un système agricole et alimentaire compétitif et durable :
  - Ambition Agri Agro Investissement : fonds de capital investissement d'IDIA doté de 300 millions d'euros
  - CA Ambition Agri Agro tech : fonds de capital innovation de 60 millions d'euros avec Supernova Invest (investissement dans Seederal -développement de tracteurs électriques- en mai 2025)
  - Amundi Ambition Agri Agro Lending Europe : fonds de dette privée avec Amundi pour 130 millions d'euros
  - InvestEU : fonds Européen de garantie des premières pertes de 210 millions d'euros. La thèse d'investissement qui guide les décisions de financement et d'investissement a été construite sur la base du « Socle des Transitions Agricole et Alimentaire » ;
- Accompagner les démarches de transition via la création d'un nouveau métier de chargé de transition agricole et alimentaire au sein de l'Agence Transition et Energie ;
- Accompagner le territoire avec des projets comme Covalo (précédemment évoqué) ;
- Engager des partenariats avec nos clients industriels de l'agroalimentaire, coopératives, distributeur pour élaborer des solutions de financement des diagnostics, des investissements en faveur de la transition de nos agriculteurs. A date, 3 partenariats sont signés ;
- Organiser des visites d'exploitations vitrines de la transition agricole pour illustrer auprès de nos clients agriculteurs la faisabilité de la transition et les bénéfices engendrés.

## AUTOMOBILE

- Promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules plus vertueux et la mobilité douce au travers d'outils comme les locations court et long terme, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (ex : Agilauto) ;
- Soutenir les constructeurs automobiles dans les investissements nécessaires à l'électrification de leurs véhicules ;

- Accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge ;
- Conseiller et sensibiliser sur la réglementation qui s'applique auprès de certains clients via le conseiller en transition énergétique. Par exemple, sur la loi LOM qui oblige les entreprises et collectivités publiques à électrifier une partie de leur stock de véhicules.

A noter, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France n'a pas déterminé de cibles mesurables pour cet exercice.

## **2.3.2. INVESTISSEMENT**

Dans le cadre des investissements pour compte de tiers, Amundi, gestionnaire d'actifs du Groupe, vise à aligner ses fonds avec les accords de Paris.

Son ambition est de promouvoir une large gamme Net Zéro et de pouvoir agir sur les mandats de ses clients, afin de les accompagner dans la transformation de leurs portefeuilles s'ils le souhaitent. Cette gamme est commercialisée par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de climat déclenchant des suivis spécifiques et des procédures d'escalade lorsque des violations commises par un émetteur sont identifiées, pouvant conduire à un engagement, à des actions de vote spécifique (le cas échéant) ou à l'exclusion.

En matière d'assurance, Crédit Agricole Assurances est signataire depuis 2010 des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et publie chaque année depuis 2017 un rapport "ESG-Climat" établi au titre de l'article 29 de la Loi Energie Climat. Il décrit la démarche d'intégration par Crédit Agricole Assurances des critères extra-financiers dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement. Le Crédit Agricole Nord de France commercialise des produits de Crédit Agricole Assurance.

### **2.3.2.1. ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS**

#### **2.3.2.1.1. ACCOMPAGNER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES CLIENTS ENTREPRISES, SECTEUR PUBLIC ET ÉCONOMIE SOCIALE**

##### **ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉPARGNE DURABLE**

Afin d'accompagner ses clients en matière d'épargne durable, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France leur propose, via Amundi, une gamme de fonds "Net Zéro Ambition" pour guider leur épargne vers des solutions d'investissement qui ont pour objectif d'accompagner la transition climatique des émetteurs. Cette gamme a vocation à couvrir les principales classes d'actifs, style de gestion et zones géographiques.

Amundi a en effet développé un cadre d'investissement propre qui définit les conditions minimales à respecter pour qu'un produit de gestion active puisse être estampillé « Net Zero Ambition » :

- Un objectif global de réduction de l'intensité carbone afin de suivre les progrès du portefeuille au regard des trajectoires de réduction de l'univers de référence, compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel,
- Une contrainte d'exposition minimale aux secteurs à fort impact climatique pour encourager la transition dans ces secteurs clés,
- Des exclusions ciblées d'émetteurs dans des secteurs jugés non compatibles avec l'objectif de transition vers une économie bas carbone.

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Comme mentionné au point 2.3.1.2 dans les plans d'actions sectoriels relatifs au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, une enveloppe a été allouée par le Groupe à quatre Fonds destinés à financer et investir en faveur d'un accompagnement des entreprises agricoles et alimentaires. La thèse d'investissement qui guide les décisions d'allocation couvre les sujets d'adaptation au changement climatique, d'atténuation, de préservation des ressources naturelles, de bien-être animal, d'économie circulaire mais aussi de renouvellement des générations et d'évolution des modes alimentaires.

### 2.3.2.1.2. ACCOMPAGNER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES CLIENTS PARTICULIERS

#### DES SOLUTIONS D'ÉPARGNE EN FAVEUR DE LA TRANSITION

##### ○ **Déploiement d'une démarche de conseil adaptée**

L'applicatif Trajectoires Patrimoine, soutien de la Démarche de Conseil Groupe, permet aux conseillers d'accompagner leurs clients dans les solutions pouvant répondre à leurs problématiques de constitution et de développement patrimonial (placements, immobilier, prévoyance). La proposition de placement financier faite au client est construite en tenant compte de sa connaissance et de son expérience en matière d'instruments financiers et de l'horizon de placement, du niveau de diversification et d'intensité de risque souhaités pour ce placement. Depuis 2024, cette proposition tient également compte de l'appétence du client en matière d'Épargne Durable.

Lors des entretiens conseils Épargne, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France interroge systématiquement ses clients sur leurs préférences en matière de durabilité et met à disposition plusieurs supports spécifiques.

##### ○ **Mise à disposition de différents supports d'épargne**

Des supports d'épargne responsable incluant la thématique climat sont proposés aux clients de la banque de proximité en France dans une catégorie "Épargne Financière engagée" de solutions d'investissement. Selon les cas, ces supports sont éligibles aux contrats d'assurance-vie, au PEA et / ou au compte titre ordinaire. Par exemple, Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances, propose des unités de compte issues de cette gamme "engagée et responsable" dans les contrats d'assurance vie et de retraite multi-supports distribués par ses réseaux partenaires.

Depuis mi-2025, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France distribue la gamme « Bourse » qui permet aux clients d'investir dans des entreprises engagées. Il leur est ainsi offert d'être au plus près de leurs convictions en ayant la possibilité de choisir parmi plusieurs thématiques comme la transition énergétique, le bien-être des salariés, l'inclusion sociale ou encore l'emploi.

##### ○ **Déploiement en 2022 d'une offre dédiée aux clients sociétaires : Le livret engagé sociétaire**

Le Livret Engagé Sociétaire, lancé en octobre 2022 par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et les autres Caisses régionales, permet au client sociétaire d'investir dans des projets durables (un euro présent sur ce livret finance un projet éligible), notamment pour la décarbonation du parc immobilier (e.g., logements neufs correspondants aux réglementations RT2012 et RE2020, financements d'Eco-PTZ)

L'épargne placée sur le Livret Engagé Sociétaire contribue en effet directement au financement de projets en faveur de la transition, en totale adéquation avec le projet Sociétal du Groupe. Cette épargne finance en particulier des projets liés au :

- climat et à la transition vers une économie bas carbone,
- à la transition agricole et agroalimentaire,

- au soutien à la souveraineté alimentaire,
- au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale.

Le détenteur d'un livret engagé sociétaire peut consulter en ligne des exemples de projets financés ([Projets financés - Crédit Agricole \(credit-agricole.fr\)](#)).

L'encours du Livret Engagé Sociétaire est de 740 M€ pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France au 31/12/2025 (versus 539 M€ au 31/12/2024).

### **2.3.2.2. PLANS D' ACTIONS**

#### **2.3.2.2.1. GESTION D'ACTIFS**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France distribue les offres d'Amundi qui, en cohérence avec le Projet Sociétal du Groupe, a défini un Plan Ambitions ESG 2025 qui fixe trois objectifs :

- augmenter le niveau d'ambition de ses solutions d'épargne en matière d'investissement responsable ;
- engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif Net Zéro 2050 ;
- assurer l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

#### **2.3.2.2.2. INVESTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCES**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France distribue également les offres de Crédit Agricole Assurances qui souligne, par ses engagements, sa volonté d'être un acteur majeur de la transition énergétique, en favorisant la décarbonation de l'économie réelle en partenariat avec ses clients :

- Se désengager du charbon thermique : Crédit Agricole Assurances s'est engagé à sortir le charbon thermique de ses portefeuilles d'investissement d'ici 2030 pour répondre à l'objectif d'atténuation du changement climatique ;
- Être un investisseur majeur dans les énergies renouvelables ;
- Depuis septembre 2024, en alignement avec la note de position pétrole et gaz de la Net Zero Asset Owned Alliance (NZAOA) et sa politique sectorielle "Pétrole et gaz", Crédit Agricole Assurances s'engage à ne plus investir dans de nouvelles infrastructures de pétrole et gaz et à inciter les acteurs du secteur à se fixer des objectifs de décarbonation compatibles avec les scénarios 1,5 °C.

Crédit Agricole Transitions & Énergies s'est doté de deux fonds pour se donner les moyens d'initier et sourcer les projets, avec l'ambition d'atteindre 1 milliard d'euros en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe. Cette nouvelle capacité d'investissement, via des fonds dédiés, permet de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028. Ces fonds viennent en complément des fonds locaux et régionaux des Caisses régionales.

## 2.3.3. ASSURANCE

### 2.3.3.1. ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

#### 2.3.3.1.1. ACCOMPAGNER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES CLIENTS ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS ET DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

##### ACCOMPAGNEMENT DU MONDE AGRICOLE FACE AU RISQUE CLIMATIQUE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France distribue les solutions d'accompagnement face au risque climatique de Crédit Agricole Assurances pour leurs clients.

Crédit Agricole Assurances accompagne les agriculteurs face aux risques climatiques et propose une couverture d'assurance de la plupart des cultures sur pied (grandes cultures, légumes, vignes, cultures arboricoles) contre les évènements climatiques qui peuvent les affecter comme la sécheresse, la grêle, les inondations, le gel, etc.

Des réductions de cotisation sont mises en œuvre pour inciter à l'utilisation de systèmes de protection, réduisant les conséquences des évènements climatiques sur les cultures. Par ailleurs, les avances de subvention proposées par Crédit Agricole Assurances permettent un accès facilité à l'Assurance Récoltes.

Enfin, Crédit Agricole Assurances poursuit son accompagnement de réforme de l'Assurance Récoltes via des travaux de recherche pour adapter l'offre d'assurance agricole et apporter une réponse dédiée aux agriculteurs engagés dans une démarche de transition. Cet accompagnement s'est traduit par :

- une participation active dans tous les groupes de travail avec les parties prenantes afin que ce dispositif réponde durablement aux enjeux de protection des agriculteurs contre les aléas climatiques ;
- la mise en place d'un dispositif ambitieux d'accompagnement des conseillers en lien avec les agriculteurs afin que ceux-ci puissent faire un choix éclairé dans la gestion des risques climatiques relatifs à leurs récoltes ;
- la possibilité d'être désigné comme interlocuteur, afin de gérer l'estimation du sinistre, pour la gestion des prairies non assurées et les cultures non assurées des clients, au titre du Fonds de Solidarité Nationale par tous les agriculteurs.

Depuis 2024, Crédit Agricole Assurances est également devenu gestionnaire du versement des indemnités de solidarité nationale pour le compte des Pouvoirs Publics.

##### PLANS D' ACTIONS POUR LES CLIENTS ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS ET DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Crédit Agricole Assurances a mis en place des garanties dommages à destination des installations d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, éoliennes) au sein des contrats multirisques professionnelles et agricoles distribués par la banque de proximité en France. Ces offres prévoient, sans surcoût, une responsabilité civile producteur d'énergie en cas de préjudice causé à un tiers.

Concernant le marché des Entreprises, Crédit Agricole Assurances commercialise des contrats d'assurance couvrant les panneaux photovoltaïques, que ce soit au travers de son contrat multirisques Entreprises ou de son contrat multirisques Professionnels.

En tant que 2ème assureur des agriculteurs en France, Crédit Agricole Assurances s'est engagé depuis 2020 à accompagner l'agriculture française dans le développement des énergies renouvelables au travers des contrats Multirisques Agricoles, qui couvrent des installations d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur toiture ou dans les champs (trackers solaires, ombrières solaires), et des installations de méthanisation agricole.

L'assurance de ces installations est indispensable pour sécuriser l'activité de production d'énergie renouvelable et l'exploitation agricole.

### 2.3.3.1.2. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES CLIENTS FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Pour encourager le développement des installations d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes), Crédit Agricole Assurances a mis en place des garanties dommages au sein des contrats multirisques habitation que la Crédit Agricole Mutuel Nord de France commercialise. Ces offres prévoient, sans surcoût, une responsabilité civile producteur d'énergie en cas de préjudice causé à un tiers.

L'offre multirisques habitation lancée en juin 2024 garantit les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, les trackers solaires (suiveurs solaires) déclarés à la souscription, les éoliennes domestiques de moins de 12 mètres de hauteur. Ce contrat garantit également les pompes à chaleur et les bornes de rechargement électrique afin de contribuer à la transition énergétique en France.

#### LEVIERS D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE SINISTRES DE L' ASSURANCE DOMMAGES

Afin d'inciter ses assurés à adopter des comportements plus vertueux, plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre de la gestion de sinistres de l'assurance dommages :

- Assurance automobile : les travaux d'identification en France des postes les plus émissifs de GES dans le cadre de la gestion des sinistres automobiles, réalisés en 2024, ont donné lieu à la publication du livre blanc "Les émissions de CO2 de la gestion des sinistres automobiles en France". Ces travaux ont permis de proposer des pistes concrètes de réduction des émissions de GES liées à la prise en charge des véhicules sinistrés, tels que :
  - o la décarbonation des services d'assistance et d'expertise (flotte de véhicules, optimisation des trajets) ;
  - o la mise à disposition de véhicules de remplacement (sociétés d'assistance et les garages) ;
  - o l'éco-réparation des véhicules sinistrés (peinture, pièces reconditionnées, processus bas-carbone) ;
- Assurance Habitation : Crédit Agricole Assurances a développé plusieurs partenariats pour favoriser le rééquipement responsable en cas de sinistre dans le cadre des prestations de réparation d'électroménagers sinistrés couverts par l'assurance habitation. Lorsque les produits ne peuvent être réparés, il est proposé des produits de remplacement reconditionnés.
- Assurance « Tous Mobiles » : Crédit Agricole Assurances garantit tous les appareils numériques nomades du foyer contre le vol, le bris accidentel, l'utilisation frauduleuse du téléphone portable ainsi que le vol des accessoires. Dans le cadre de sa gestion de sinistres, Crédit Agricole Assurances privilégie la réparation ou le remplacement par un appareil reconditionné, et propose un parcours d'indemnisation / réparation. Si l'appareil est réparable avec un coût de réparation inférieur à la valeur de remplacement, celle-ci sera réalisée dans un centre de réparation désigné par Crédit Agricole Assurances (un partenariat avec deux centres agréés par les constructeurs à l'échelle nationale a été conclu dans ce cadre).

#### PREVENTION DU RISQUE CLIMATIQUE

##### PREVENTION DU RISQUE A COURT TERME : LES ALERTES METEO

Crédit Agricole Assurances accompagne ses assurés en les prévenant de la survenance d'évènements climatiques (tempête, risque d'inondation, grêle...) et en leur indiquant les gestes préventifs à adopter afin de limiter leurs impacts.

Lancé en 2020, le service d'alertes météo poursuit son déploiement. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose ce service gratuit aux clients détenteurs de différents contrats auto, habitation ou multirisques Agri/Pro : 717 466 alertes par SMS en 2025 (versus 765 503 en 2024) ont été envoyés au cours de l'année 2025 aux clients ayant souscrit à ce service pour qu'ils se mettent en sécurité et bénéficient de conseils de prévention adaptés à l'épisode climatique qu'ils subissent (alertes sur le territoire Nord de France portant sur des événements de tempête, orage, neige/gel, inondation et canicule pour les personnes âgées de plus de 70 ans).

### **PREVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES A MOYEN ET LONG TERME**

Depuis juin 2024, Crédit Agricole Assurances a intégré un plan relationnel individualisé sur le risque inondation : en fonction de ses déclarations lors de la souscription du contrat, le client reçoit automatiquement des fiches prévention en fonction des risques identifiés.

En parallèle, Crédit Agricole Assurances participe au même titre que les principaux assureurs dommages en France, au volet remédiation de « l'Initiative sécheresse » : projet lancé en septembre 2023 et d'une durée de 5 ans par France Assureurs, la Caisse Centrale de Réassurance et la Mission Risques Naturels qui vise à protéger les maisons individuelles face à la sécheresse. Ce volet expérimente en conditions réelles différentes modalités de réparation d'un sinistre retrait gonflement argiles.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Crédit Agricole Assurances ont co-piloté en 2025 un test sur la mise en place d'une démarche d'adaptation auprès de leurs clients afin de réduire la vulnérabilité de leur habitation face au risque inondation. L'objectif principal du test, qui s'est déroulé sur plusieurs communes, était d'accompagner les clients de la caisse exposés au risque inondation à enclencher un diagnostic de vulnérabilité puis réaliser des travaux d'adaptation le cas échéant, en :

- les sensibilisant au risque inondation ;
- les informant sur les dispositifs de subvention dont ils peuvent bénéficier potentiellement ;
- les mettant en relation avec les services de l'Etat pour un diagnostic inondation (qui est ensuite réalisé par un diagnostiqueur partenaire du test) ;
- leur proposant deux offres de financement spécifique ;
- leur fournissant un guide explicatif sur la démarche d'adaptation, les travaux possibles, les dispositifs de subvention et les offres de financement

### **2.3.4. EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT**

Conscient de l'impact de son fonctionnement propre sur l'environnement, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France poursuit son engagement en faveur de la réduction de ses émissions. Ci-dessous des exemples d'actions du plan de réduction adopté (liste non exhaustive) :

#### **▪ Transport**

- Electrification de la flotte de véhicules de fonction et de service ;
- Mise en place de bornes de recharge pour les collaborateurs ;
- Déploiement du travail à distance pour limiter les déplacements.

#### **▪ Energie et bâtiments**

- Mise en place d'actions de sobriété : contrôles des températures en hiver et en été, passage des éclairages en LED ;
- Mise en place d'actions d'efficacité énergétique : suppression du fioul et du gaz, installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation ;
- Mise en place d'actions de rénovation : diagnostics poussés avant et après travaux, identification des solutions optimales à mettre en place en privilégiant les matériaux bio sourcés et le local.

#### ▪ Informatique et digital

- Diminution de l’empreinte à travers l’exploitation des data centers : amélioration continue de l’optimisation énergétique du data center ; free-cooling indirect ;
- Diminution de l’empreinte carbone du système d’information (SI) Crédit Agricole : SI de comptabilité environnementale (*GreenPact*) pour piloter la transformation bas carbone de l’IT du Groupe en couplant les approches de sobriété et d’éco-efficience ;
- Promotion de bonnes pratiques d’écoconception ;
- Procédure de gestion de fin de vie des équipements informatiques.

#### ▪ Achats responsables

- Déploiement de la politique d’achats responsables : le Crédit Agricole Mutuel Nord de France attend de ses fournisseurs qu’ils s’engagent dans une démarche vertueuse pilotée à l’aide de critères ESG (environnement, social et gouvernance). Il leur est demandé, à la constitution du dossier de mise en relation, de fournir leur notation ECOVADIS et de répondre à un questionnaire RSE lors des appels d’offres. A la sélection des offres, ces éléments pèsent pour 20 % minimum de la note ;
- Mesure du pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€).

Pour sa part, **Square Habitat Nord de France mène également des actions** en faveur de la diminution de son empreinte propre : mise en place d’un système de domotique dans toutes les agences et audits énergétiques afin de prioriser les rénovations à faire, mise en place de contrats de tri sélectif dans les agences de plus de 10 collaborateurs, allongement de la durée de vie des téléphones portables de 2 à 3 années et des PC portables de 3 à 4 années, limitation de l’utilisation du papier (réduction des flyers commerciaux et dématérialisation des documents destinés à la clientèle), remplacement progressif de la flotte de véhicule Diesel par des véhicules hybrides.

### 2.3.5. CONTRIBUTION VOLONTAIRE A LA NEUTRALITE CARBONE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France contribue à la neutralité carbone en finançant des projets de décarbonation portés par des exploitations agricoles françaises qui bénéficient de la certification “ Label Bas Carbone (LBC) ” via AGOTERRA (société externe) et via Carbioz@ (solution interne Groupe).

Ainsi, des certificats carbone labellisés LBC ont été achetés par la caisse régionale en 2021, 2022, 2023 et 2024. Ils arriveront à échéance entre 2026 et 2029.

A noter, aucune filiale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France n’a fait le choix d’acquérir de crédits carbone.

Les indicateurs relatifs aux projets d’absorption et d’atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone sont disponibles en point 2.4.2 ci-dessous.

### 2.3.6. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s’appuie sur plusieurs dispositifs proposés par le Groupe Crédit Agricole et les déploie à son niveau lorsque la granularité le prévoit.

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place un dispositif global de gouvernance et de pilotage des risques. Ce dispositif permet d’intégrer la composante Risque dans l’ensemble des processus de décision de l’entreprise, faisant intervenir les acteurs de l’entreprise à différents niveaux. Les risques ESG sont progressivement intégrés dans ce dispositif et dans la comitologie définie par la Direction des risques du Groupe.

S'agissant des risques climatiques et environnementaux, le cadre de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole se renforce avec notamment :

- Des analyses de matérialité des risques climatiques et environnementaux sur différentes géographies (France, Etats-Unis), secteurs d'activité (Agriculture, Immobilier résidentiel), thématiques (Nature). Ces analyses sont complétées par la définition d'un plan d'actions visant à améliorer ou compléter le cadre méthodologique de ces analyses.
- L'évaluation de l'impact des risques climatiques et environnementaux sur l'adéquation en capital économique et le développement des méthodes afin de prendre en compte les risques climatiques et environnementaux, lorsque pertinent ;
- L'intégration de ces risques dans le dispositif de contrôle permanent avec un référentiel commun de contrôles couvrant les risques inhérents à la thématique ESG et qui s'enrichira progressivement.

Des mesures ont été prises pour intégrer les risques climatiques et environnementaux dans les processus d'octroi de crédit, notamment par :

- L'intégration des risques climatiques et environnementaux dans le processus de décision d'octroi développé sur le portefeuille grandes entreprises via un score ESG sur les contreparties ;
- Le déploiement de guides d'entretien ESG sur les différents marchés (hors clientèle des particuliers) ;
- Le pilotage des portefeuilles de l'ensemble des segments de clientèle via l'identification des secteurs d'activité et géographies les plus sensibles au regard d'outils de cartographie élaborés par le Groupe ;
- L'ajustement des processus d'escalade pour les projets/transactions sensibles ;
- La mise en place d'analyses trimestrielles sur l'identification des facteurs environnementaux dans les alertes crédit.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France déploie ces usages progressivement en processus d'amélioration continue avec un objectif de mode « run » au T1 2026.

L'intégration des critères ESG dans les processus d'octroi de crédit est explicitée dans la partie 1.4.1.2. "Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels au changement climatique" du présent rapport de durabilité.

Au sein du Groupe, la continuité d'activité s'insère dans le dispositif de maîtrise du risque opérationnel et constitue un élément fondamental du dispositif de contrôle interne. Elle s'appuie notamment sur des cartographies des risques (RCSA) permettant de planifier et de hiérarchiser les actions en fonction des risques. De même, la continuité d'activité s'appuie sur une note de procédure interne, prévoyant le dispositif de gestion des risques liés à la continuité et au rétablissement des activités du Groupe Crédit Agricole.

Dans ce cadre, chaque entité du Groupe élabore un Plan de Continuité d'Activité (PCA) visant, en cas de sinistre, à maintenir au moins les activités essentielles au service des clients et des partenaires, éventuellement en mode dégradé et temporaire, puis à rétablir progressivement l'ensemble des activités.

La méthode du Groupe pour la mise en œuvre des processus de continuité et de reprise est largement documentée. Elle inclut notamment :

- Des guides méthodologiques d'élaboration des PCA ;
- Des politiques de domaine de sécurité des Systèmes d'Information pour les scénarii de crise informatique ;
- La politique générale de gestion de crise du Groupe ;
- Des kits opérationnels (RPCA et RPSI) précisant leurs missions respectives.

Par ailleurs, les PCA sont régulièrement mis à jour et testés, afin de garantir leur efficacité en situation de crise réelle. Les entités du Groupe Crédit Agricole doivent déployer ces plans au sein de leurs filiales ou succursales locales, en les adaptant si nécessaire aux exigences légales et réglementaires locales.

En outre, le Groupe a défini cinq scénarii de crise obligatoires pour lesquels toutes les entités doivent se préparer. Ces scénarii prennent en compte les risques de facteurs environnementaux tels que les inondations, les vents violents et les vagues de chaleur. Cela illustre l'engagement du Groupe à limiter les pertes opérationnelles, et à renforcer sa résilience face aux menaces environnementales externes.

Cette approche globale constitue un pilier essentiel du PCA du Groupe, conçu pour garantir la stabilité.

Concernant le risque de réputation et le risque de contentieux liés aux risques climatiques et environnementaux, le Groupe intègre un volet « ESG » dans ses processus de nouveaux produits et services, s'est doté d'un dispositif de gestion de la communication de crise, et développe un cadre de gestion sur les risques de réputation liés aux dimensions ESG (intégrant les aspects climatiques et environnementaux).

S'agissant du risque de marché et de liquidité, les analyses de matérialité font ressortir un impact faible des facteurs de risques climatiques et environnementaux sur ces deux catégories de risques, tout horizon de temps confondu. Un processus de revue périodique de la matérialité des facteurs climatiques et environnementaux sur ces risques est défini afin de détecter l'évolution des risques et adapter l'encadrement des risques en conséquence.

Le Groupe Crédit Agricole a défini un dispositif de test de résistance climatique interne et a mené un premier exercice interne fin 2024. En parallèle, des travaux sont lancés visant à faire évoluer les modèles pour une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit dans le déploiement du guide de la Banque Centrale Européenne (BCE) et réalise un reporting semestriel de ses actions, auprès de la Direction des Risques Groupe. De nouvelles exigences (Guidelines EBA ESG) de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE ou EBA en anglais) remplaceront le guide de la BCE début 2026.

Il bénéficie par ailleurs des préconisations Groupe et intègre la prise en compte des risques climatiques et environnementaux dans les politiques et dispositifs précités.

## **2.4. CIBLES ET MESURES DE PERFORMANCE**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France n'a pas défini de cibles sectorielles en propre et s'inscrit dans les cibles fixées par le Groupe.

Afin d'assurer un suivi de ses enjeux de durabilité matériels, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a défini des indicateurs relatifs à son empreinte de fonctionnement et à son activité de financement et d'investissement. Son objectif est de contribuer au plan de transition et des cibles du Groupe et donc à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

### **2.4.1. EMISSIONS BRUTES DE GES DES PERIMETRES 1 2 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES**

L'ensemble des données reprises ci-dessous sont les données agrégées du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et de ses filiales.

## EMISSIONS TOTALES DE GES VENTILEES PAR SCOPE 1 ET 2 ET LES EMISSIONS SIGNIFICATIVES DE SCOPE 3

|  | Données rétrospectives |           |           |               | Jalons et années cibles |      |      | Cible annuelle en % / base de référence |
|--|------------------------|-----------|-----------|---------------|-------------------------|------|------|---|
|  | Année de référence     | 2024      | 2025      | % 2025 / 2024 | 2025                    | 2030 | 2050 |   |
| <b>Émissions de GES de Scope 1</b>   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| Émissions brutes de GES du scope 1 (TeqCO2)  |                        | 1 381     | 939       |               |                         |      |      |   |
| Pourcentage d'émissions de GES de périmètre 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %) |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| <b>Émissions de GES de Scope 2</b>   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (TeqCO2)  |                        | 689       | 673       |               |                         |      |      |   |
| Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (TeqCO2)  |                        | 74        | 64        |               |                         |      |      |   |
| <b>Emissions significatives de GES de Scope 3</b>  |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| Émissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3) (TeqCO2)  |                        | 2 279 085 | 2 502 158 |               |                         |      |      |   |
| 1. Biens et services achetés   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| [Sous-catégorie facultative : Services d'informatique en nuage et de centre de données]                                |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 2. Biens d'investissement  |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)              |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 4. Transport et distribution en amont  |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 5. Déchets produits lors de l'exploitation   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 6. Voyages d'affaires  |                        | 799       | 878       |               |                         |      |      |   |
| 7. Déplacements domicile - travail des salariés  |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 8. Actifs loués en amont   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 9. Autres émissions indirectes   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 10. Transformation des produits vendus   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 11. Utilisation de produits vendus   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 12. Traitement de fin de vie des produits vendus   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 13. Actifs loués en aval   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 14. Franchises   |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| 15. Investissements  |                        | 2 278 286 | 2 501 280 |               |                         |      |      |   |
| <b>Emissions totales de GES</b>  |                        |           |           |               |                         |      |      |   |
| Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (TeqCO2)  |                        | 2 281 155 | 2 503 771 |               |                         |      |      |   |
| Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (TeqCO2)  |                        | 2 280 540 | 2 503 161 |               |                         |      |      |   |

Le tableau présente les émissions de GES ventilées par scope 1 et 2 et les émissions GES significatives du scope 3 sur le périmètre consolidé du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Les émissions du scope 3 catégories 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont exclues du périmètre du fait de contraintes opérationnelles. Seules les émissions des scopes 1 et 2, ainsi que du scope 3 catégorie 6 et catégorie 15, sur lesquelles le Groupe prend des engagements publics sont publiées dans le rapport de durabilité. En complément, des travaux méthodologiques sont engagés pour être en mesure de reporter les émissions sur le scope 3.1 “ biens et services achetés” en 2026.

#### •Emissions relatives à l’empreinte de fonctionnement

Lorsque la donnée n’était pas disponible sur l’année civile, le report a été réalisé sur une année glissante du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 afin de permettre la production du rapport dans les délais impartis. Par ailleurs, les données relatives à la consommation d’essence et de diesel de la flotte de véhicules (scope 1) ont été en partie calculées en utilisant des règles d’extrapolation (données en litres des véhicules de direction de la caisse régionale estimées à partir des kms parcourus / données en litres également extrapolées pour nos filiales Square Habitat (SQH) et Foncière de l’Erable (FDE)). De même, concernant le scope 3.6, les données relatives aux kms parcourus en train ont été extrapolées pour SQH et FDE ainsi que celles relatives aux kms parcourus en véhicules personnels.

Les émissions du scope 1 intègrent celles liées à la flotte de véhicules détenue par l’entité (diesel, essence) et celles liées à la consommation énergétique des bâtiments (gaz, fioul). Les émissions du scope 2 concernent la consommation d’électricité et sont calculées selon deux approches : émissions fondées sur la localisation et émissions fondées sur le marché. Concernant cette dernière approche, le scope 2 se limite aux émissions liées à l’électricité non garantie. Les émissions du scope 3.6 correspondent aux émissions de déplacements professionnels effectués en train, en avion et en véhicules personnels.

#### •Emissions relatives au portefeuille de financement

##### **Méthode du calcul**

Pour les institutions bancaires, le scope 3.15 - les émissions financées - constituent le poste le plus significatif en matière d’émissions de GES. Les émissions du scope 3.15, précédemment calculées selon la méthodologie Single Accounting of Financed Emissions (SAFE), sont désormais calculées selon la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Cette méthodologie, standardisée pour le secteur financier et largement adoptée par les pairs, est déjà utilisée dans les travaux Net Zéro et par le Groupe depuis 2024. Il s’agit également de l’approche prescrite par les textes réglementaires (EFRAG) dans le cadre de la CSRD. Les données 2024 présentées ci-dessus ont été recalculées conformément à cette méthodologie.

##### **Périmètre**

Les calculs prennent en compte les sept classes d’actifs identifiées par le PCAF, dont cinq sont applicables aux Caisses régionales : actions cotées et obligations d’entreprises, prêts commerciaux et actions non cotées, financement de projets, immobilier commercial et prêts hypothécaires. Concernant les prêts automobiles de banque de proximité, ceux-ci relèvent de crédits à la consommation juridiquement catégorisés comme crédits non affectés. Il est donc impossible de flécher les encours en raison de cette non-affectation.

Sont exclues du total des émissions présenté dans le tableau les émissions financées relatives aux encours de dette souveraine, les prêts aux institutions financières, les activités de trading, ainsi que les prêts aux particuliers hors immobilier résidentiel et automobile, ainsi que les encours sur les secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique (codes NACE K, J, de M à U) conformément à la définition du périmètre du template 1 du Pilier 3 ESG.

Concernant les émissions financées associées à la classe d’actifs souverains, la banque ne les inclut pas dans son scope 3.15 en raison de son instabilité par nature, et ainsi la non-représentativité de ces données. En effet, les actifs souverains sont soumis à des dynamiques de marché particulièrement volatiles : l’exposition porte sur un stock temporaire qui peut varier significativement d’un jour à l’autre. Publier ces données reviendrait à figer une situation très variable, peu représentative de l’exposition réelle ou durable de la banque à ces actifs.

### Détails du calcul

Comme défini par le PCAF, les émissions financées sont les émissions de la contrepartie au prorata d'un facteur d'attribution défini comme le ratio du financement accordé sur la valeur de la contrepartie. La méthodologie PCAF permet de couvrir les émissions des clients quand la donnée est disponible.

Les données peuvent être reportées à partir des rapports de la contrepartie ou de la contrepartie elle-même, ou estimées, soit par les fournisseurs de données, soit en interne via des calculs spécifiques ou via des propagations sectorielles. Le calcul des différents scopes d'émissions de GES s'établit comme suit :

Scopes 1 et 2 : reposent sur les données de GES fournies par les clients, complétées par des estimations internes ou externes. En l'absence de données, une approximation sectorielle est appliquée, les émissions étant considérées homogènes et principalement liées aux consommations d'énergie.

Scope 3 : plus complexe à mesurer en raison du manque de normes globales et de données fiables. Les informations collectées auprès des clients ou de prestataires externes sont privilégiées ; à défaut, des estimations sont établies sur certaines contreparties, en s'appuyant notamment sur les travaux de la NZBA ou sur des données jugées exploitables.

La comptabilisation de l'ensemble des émissions GES des clients implique, par construction, un biais de comptage multiple pour l'institution financière, car les clients des uns sont les fournisseurs des autres. Afin de remédier au multi-comptage des émissions de GES, il a été réalisé des travaux visant à obtenir une vision la plus proche de la réalité physique des émissions de GES, portant sur les chaînes de valeur des combustibles fossiles et de l'électricité. L'approche consiste à conserver, au sein de chacune de ces chaînes de valeur, les émissions carbone dues à la combustion les plus élevées, comme le ferait une entreprise intégrée.

### Qualité de la donnée

Pour le secteur de l'immobilier résidentiel, le score PCAF est de 3,53.

Pour les autres secteurs : le taux de couverture par de la donnée réelle s'établit à 2,45%.

## CONSOMMATION D'ENERGIE ET MIX ENERGETIQUE

La donnée liée à la consommation et à la production d'énergie n'a pas pu être fiabilisée. En effet, le processus de production mis en place au niveau du Groupe Crédit Agricole ne permet pas à ce stade la collecte et le contrôle de l'ensemble des points de donnée E1-5, ainsi que leur alignement complet aux exigences règlementaires CSRD. Le Groupe travaille à l'amélioration de ce processus afin de publier cette donnée à terme.

## EMISSIONS DE GES LIEES AUX FINANCEMENTS

|                               | Unité      | 2025      | 2024      |
|-------------------------------|------------|-----------|-----------|
| Total des émissions financées | teq CO2    | 2 501 280 | 2 278 286 |
| Intensité carbone des encours | teq CO2/M€ | 108       | 101       |

Le tableau reprend le total des émissions indirectes de la catégorie 15 du précédent tableau (Émissions totales de GES ventilées par scopes 1 et 2 et émissions significatives de scope 3) complété du ratio d'intensité des émissions par million d'euros financés.

A noter, le total des émissions GES financées enregistre une hausse par rapport aux émissions publiées dans le précédent rapport sur l'état de durabilité (émissions financées : 1,13 MTéqCO2 / intensité : 110 TéqCO2/M€) du fait du changement de méthode (passage de la méthode SAFE à la méthode PCAF couvrant notamment une assiette de calcul plus large : assiette de 10 418 M€ prise en compte en 2024 via la méthode SAFE / 22 526 M€ en 2024 via la méthode PCAF / 23 200 M€ en 2025 via la méthode PCAF. Pour autant, l'intensité carbone des encours est assez stable.

## FOCUS – EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT (EN TCO2E)

| Indicateurs                   | 2025       | 2024        |
|-------------------------------|------------|-------------|
| <b>Scope 1</b>                | <b>939</b> | <b>1380</b> |
| dont gaz :                    | 643        | 952         |
| dont fioul                    | 16         | 24          |
| dont flotte de véhicules      | 280        | 404         |
| <b>Scope 2 (market-based)</b> | <b>64</b>  | <b>74</b>   |
| dont électricité              | 64         | 74          |
| dont électricité data centers | 0          | 0           |
| dont réseau de chaleur        | 0          | 0           |
| dont réseau de froid          | 0          | 0           |

Le tableau présente les émissions de GES du scope 1 et du scope 2 détaillées par poste d'émission, sur le périmètre consolidé du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Comme évoqué ci-dessus, lorsque la donnée n'était pas disponible sur l'année civile, le report a été réalisé sur une année glissante du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 afin de permettre la production du rapport dans les délais impartis.

La baisse des émissions liées au scope 1 est essentiellement due à une baisse des facteurs d'émissions associés entre 2024 et 2025. Par ailleurs, la donnée relative à la flotte de véhicules a été en partie surestimée en 2024 suite à une erreur de collecte.

Les émissions du scope 2 présentées ici sont fondées sur le marché, se limitant aux émissions liées à l'électricité non garantie.

## BILAN DES EMISSIONS DE GES LIEES AUX ENERGIES ET AUX DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

|   |             | 2025   | 2024   |
|---|-------------|--------|--------|
| Émissions GES liées aux énergies/m²                     | teq CO2/m2  | 0,0058 | 0,0084 |
| Émissions GES liées aux déplacements professionnels/ETP | teq CO2/ETP | 0,2701 | 0,2433 |

Le tableau présente des ratios d'intensité d'émissions de GES sur le périmètre du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Le ratio des émissions GES liées aux énergies/m2 est calculé sur le total des surfaces fermées. La baisse d'intensité au m² est principalement liée à la baisse des émissions GES en matière d'énergie.

Le ratio des émissions GES liées aux déplacements professionnels/ETP est calculé sur le total des ETP. La hausse d'intensité par ETP est corrélée à la fois à une augmentation des déplacements professionnels et à une baisse du nombre d'ETP.

## 2.4.2. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTENUATION DES GES FINANCES AU MOYEN DE CREDITS CARBONE

### CREDITS CARBONE ANNULES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE

|   | 2025 | 2024 |
|---|------|------|
| Montants relatifs aux projets d'absorption et de réduction (en teq CO2) | /    | /    |
| dont VERRA (en teq CO2)   | /    | /    |
| dont Gold Standard (en teq CO2)   | /    | /    |
| dont Label Bas-Carbone (en teq CO2)                                     | /    | /    |
| Autres  | /    | /    |

Ce tableau a vocation à présenter la quantité totale de crédits carbone annulés au cours de la période de référence, ainsi que le détail par label sur le périmètre du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Sont comptabilisés comme crédits carbone annulés, les crédits carbone pour lesquels l'entité dispose du document de confirmation de l'annulation (Certificate of Verified Carbon Unit (VCU) Retirement).

Dans le cas du Label Bas Carbone (LBC), est comptabilisé le nombre de « Réductions d'Émissions de GES » attribuées dans le cadre du LBC (Reconnues par le Préfet). En effet, le Label bas carbone est un label public français, dont le fonctionnement est différent des labels internationaux, utilisés comme référence dans la norme CSRD. Le critère d'annulation n'est pas à considérer dans le cadre du Label bas carbone car le décret et l'arrêté du LBC prévoient uniquement une étape de reconnaissance des RE. Cela se matérialise par une décision administrative du Préfet de région qui attribue les RE constatées au terme du projet bas-carbone aux financeurs. Cette attribution est tracée dans le registre national du LBC tenu par le Ministère de la Transition écologique. C'est donc la reconnaissance puis l'attribution des réductions d'émissions par le Préfet pour le compte du financeur, une fois le projet terminé, qui a été retenue comme critère de comptabilisation des certificats LBC dans le montant des crédits carbone « annulés au cours de la période ».

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France ne dispose pas à date de crédits carbone annulés, ni en 2024, ni en 2025. A noter, une erreur de report avait été enregistrée lors de la publication du précédent rapport sur l'état de durabilité.

### CREDITS CARBONES DONT L'ANNULATION EST PREVUE A L'AVENIR

|                 | Montant Crédits Carbone 2025 | Montant Crédits Carbone 2024 |
|-----------------|------------------------------|------------------------------|
| Total (teq CO2) | 3 611                        | 3 611                        |

Le tableau présente la quantité de crédits carbone dont l'annulation est prévue à l'avenir, tous labels confondus sur le périmètre du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Sont comptabilisés le nombre de Crédits Carbone issus de projets vérifiés par les labels, mais pas encore livrés, ainsi que le nombre de « Réductions d'Émissions de GES » prévisionnelles en cours de financement mais pas encore « Reconnues » (inscrites sur le registre LBC), c'est à dire dont l'attribution par le Préfet pour le compte du financeur n'a pas encore été effectuée.

### 2.4.3. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France n'a pas opté pour le déploiement d'un mécanisme de tarification interne du carbone.

### 2.4.4. INFORMATIONS PUBLIEES SUR LES ACTIVITES LIEES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Les informations relatives à la Taxonomie verte européenne publiées dans le présent rapport se fondent sur le Règlement délégué (UE) 2026/73 rendu public le 4 juillet 2025 et publié au JOUE le 8 janvier 2026.

#### 2.4.4.1. CADRE ET EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020, amendé par le règlement délégué européen 2026/73 publié le 8 janvier 2026, instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- I. Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental ;
- II. Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement ;
- III. Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



*SC : Substantial Contribution ; DNSH : Do No Significant Harm ; MSS : Minimum Social Safeguards*

Ce règlement fixe les objectifs suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 5 actes délégués :

- L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178 : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD puis CSRD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- L'acte délégué – Climat – 2021/2139 : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation

du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement. L'alignement de ces nouvelles activités est à l'étude depuis cet arrêté ;

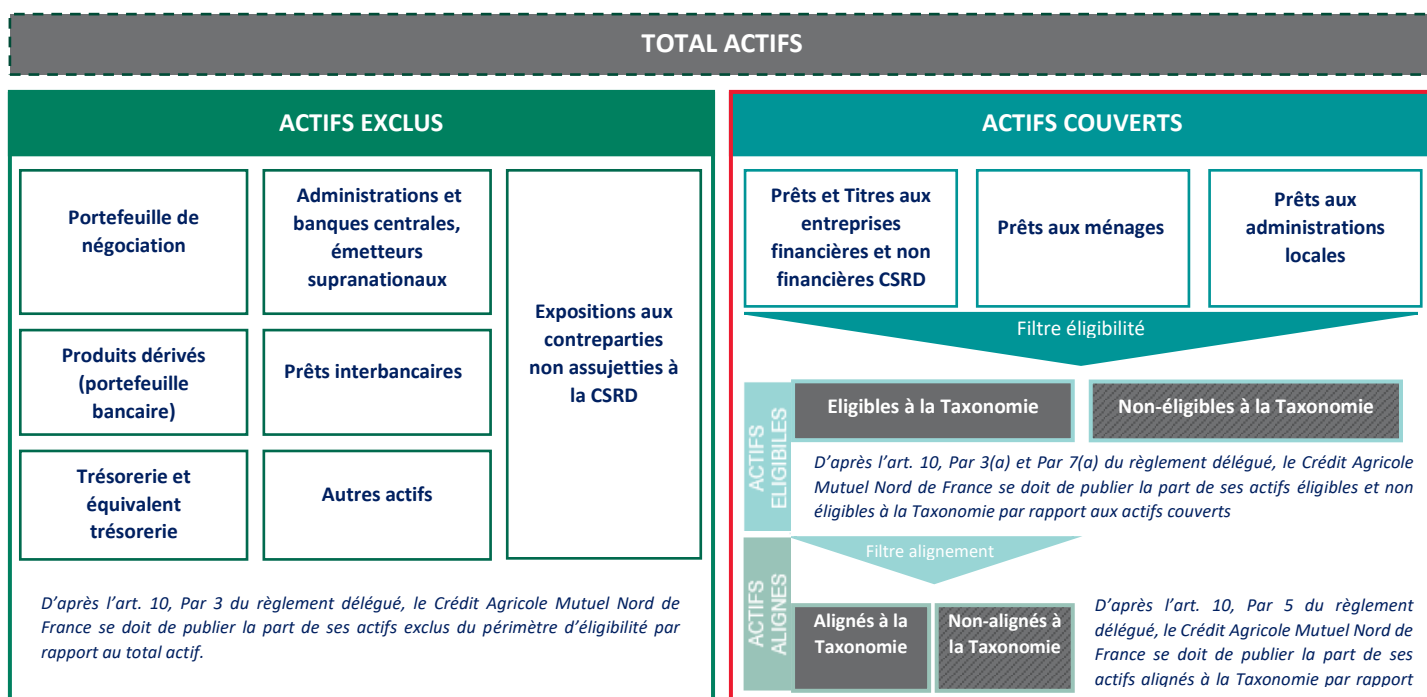
- L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214 : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques ;
- L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486 : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'exams techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux, également applicable depuis cet arrêté pour les établissements de crédit.
- L'acte délégué – 2026/73 : concernant le dispositif d'allègement du contenu et de la présentation des informations à publier au titre des activités durables sur le plan environnemental.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2022 (sur la base des données au 31 décembre 2021), le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie depuis l'exercice du 31 décembre 2023, la proportion des actifs « alignés » (le « Green asset ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base (i) des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive sur le reporting extra-financier (NFRD), puis à la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, (ii) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés
- Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie également des indicateurs complémentaires :
  - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés ;
  - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts, d'avances et d'autres instruments de créance sur des entreprises (financières et non financières) destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie.
- Enfin, la publication de l'acte délégué 2026/73 du 4 juillet 2025 a notamment suspendu jusqu'à janvier 2028 les exigences de publication des indicateurs complémentaires relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions perçus pour des services autres que les prêts et la gestion d'actifs. Ces indicateurs ne sont donc pas publiés pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur la base des données au 31 décembre 2025, conformément aux attentes réglementaires.

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le reporting extra-financier (NFRD), puis à la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie depuis le 31 décembre 2023.

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des informations à publier.



Depuis l'arrêté du 31/12/2024, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie ses ratios d'éligibilité aux quatre objectifs environnementaux complémentaires ainsi que le GAR Flux en vision chiffre d'affaires et du Capex. Pour la publication du 31 décembre 2025, les ratios d'alignement aux quatre objectifs environnementaux complémentaires sont publiés pour la première fois.

#### 2.4.4.2. METHODOLOGIE ET DETERMINATION DES ACTIFS ALIGNES

Depuis l'exercice du 31 décembre 2023, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est assujéti à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1er janvier 2022) pour les ménages ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières assujétiées à la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD), dont le ratio éligible est disponible dans leurs publications et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux axes d'analyse :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières CSRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green asset ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement vertes, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI (données réelles, sans aucune estimation) ou, le cas échéant, récupérées dans les rapports de durabilité des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

Les prêts immobiliers considérés comme alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire a été déposé avant le 31 décembre 2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% du seuil fixé par la réglementation NZEB- Nearly zero-emission building, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31 décembre 2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie.

Pour l'analyse de l'alignement de l'immobilier résidentiel en France et sur la base d'une part, des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable et d'autre part, de la note d'interprétation du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens qui ont une consommation d'énergie primaire inférieure à 135 kWhEP/m<sup>2</sup>.an. Le Groupe Crédit Agricole considère également que les biens construits selon la Réglementation thermique RT2012 respectent ce critère, car la RT2012 fixe un plafond de consommation énergétique de 50 kWhEP/m<sup>2</sup>.an, ce qui est inférieur à 135 kWhEP/m<sup>2</sup>.an.

Les prêts immobiliers qui financent des bâtiments résidentiels neufs dont le premier tirage a eu lieu entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020 (date de fin du critère de contribution substantielle) correspondent à des constructions relevant de la norme RT2012. La raison est que la réglementation RT2012 a été mise en application en 2013, mais les permis de construire délivrés jusqu'en janvier 2016 avaient une durée de validité de 2 ans qui pouvait être prolongée deux fois pour une année supplémentaire, ce qui entraînait un délai maximum de 4 ans entre la date de délivrance du permis et la date d'octroi du prêt immobilier/la date du premier tirage du prêt immobilier. Entre le 1er janvier 2013 (date d'entrée en vigueur de la réglementation RT2012) et le 31 décembre 2016, un bâtiment pouvait donc être construit avec un permis de construire non conforme à la RT2012. Par ailleurs, conformément à la note d'interprétation du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent de facto le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques, dans le cadre du DNSH « Adaptation au changement climatique », ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le tableau 5 « Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique » du Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les aléas pris en compte dans la méthodologie sont les inondations par débordement de cours d'eau ou par vague submersive, le retrait-gonflement des argiles et la hausse du niveau de la mer. La part des biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation. **En appliquant donc cette méthodologie sur les biens immobiliers résidentiels, 223 008 191 € sont exclus du GAR (Cf. décote de 11,21%).**

De plus, l'analyse des garanties minimales sociales (*MSS : Minimum social safeguards*) n'a pas été réalisée financièrement par financement dans les activités de détail car le Crédit Agricole Mutuel Nord de France considère que les MSS sont de facto respectés sur son portefeuille qui est principalement un portefeuille de prêts immobilier résidentiel en France dont la réglementation en vigueur permet de respecter les critères de minimum sociaux. Par ailleurs, le rapport de la Plateforme de Finance Durable<sup>15</sup> d'octobre 2022 précise que les minimums sociaux ne s'appliquent pas aux ménages.

A noter que les prêts automobiles et à la rénovation des logements n'ont pas pu faire l'objet d'alignement à la Taxonomie par manque de preuves collectées auprès des clients permettant de vérifier les critères techniques.

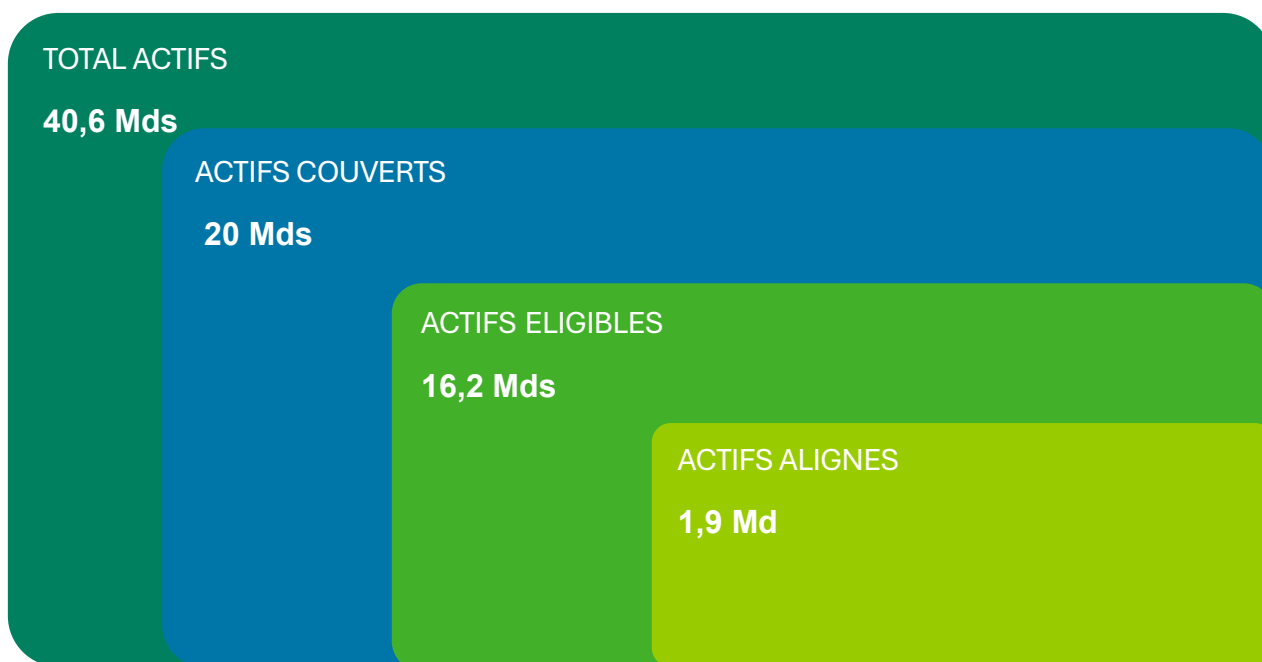
Pour le calcul du GAR, le montant d'actifs alignés est rapporté au montant d'actifs couverts qui correspond au total des actifs, duquel sont exclus les éléments ci-dessous :

- Les expositions souverains, banques centrales et supranationales ;
- Le portefeuille de négociation ;
- Les expositions sur les entreprises non soumises à la CSRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs 16 (dont prêts non dédiés à la clientèle de détail) ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la CSRD, la clientèle de détail et les collectivités locales.



<sup>15</sup> "Final Report on Minimum Safeguards": [https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-10/221011-sustainable-finance-platform-finance-report-minimum-safeguards\\_en.pdf](https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-10/221011-sustainable-finance-platform-finance-report-minimum-safeguards_en.pdf)

<sup>16</sup> Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.



#### 2.4.4.3. TRADUCTION OPERATIONNELLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT TAXONOMIE

Les critères d'alignement à la Taxonomie européenne, réglementation qui couvre à date uniquement le volet environnemental, ont été intégrés dans le processus de conception et de validation de certains produits et la formalisation d'engagements pris auprès de clients et de contreparties, plus particulièrement sur les volets suivants :

- Sur la partie passifs, un nouveau cadre d'émissions d'obligations vertes (« green bonds ») a été publié en novembre 2023, remplaçant le cadre mis en place en 2018 à l'occasion de l'émission inaugurale de « green bonds » de Crédit Agricole S.A.  
Il fixe un cadre harmonisé pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et sert de référence pour les émissions de titres « verts » du Groupe, distribués aux investisseurs institutionnels ou particuliers. Le développement rapide de l'écosystème de la finance durable depuis 2018, l'introduction de la Taxonomie européenne et le renforcement de la stratégie environnementale et climatique du Groupe Crédit Agricole ont en effet conduit à la mise à jour de ce cadre d'émissions Groupe. Concrètement, le critère de contribution substantielle est retenu comme un des critères de sélection des gisements éligibles à un financement par ces émissions de titres verts.
- Afin d'accompagner les clients dans leurs transitions vers une activité plus durable et de développer les offres de financement et d'épargne durables de manière structurée et sécurisée, le Groupe a décidé de bâtir un cadre interne définissant les actifs durables du Groupe Crédit Agricole. Il permet ainsi d'identifier aussi les actifs éligibles au financement par des passifs durables.
- En termes de gouvernance produits, toute entité souhaitant commercialiser un nouveau « produit durable », et qui ferait référence à un alignement à la Taxonomie le cas échéant, doit obtenir l'autorisation préalable et explicite de son Comité nouveaux produits/nouvelles activités (Comité NAP) chargé de vérifier que l'ensemble des conditions nécessaires à la distribution ont bien été réunies, tant sur le plan de la conformité juridique et réglementaire que sur le plan opérationnel, mais aussi s'assurer de la conformité de son offre aux standards du cadre interne précité, enfin de démontrer sa capacité à appliquer les règles collectives en vigueur et soumettre son dossier à un processus de validation de Crédit Agricole S.A.

## 2.4.4.4. INDICATEURS DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE SUR LES ACTIVITÉS DURABLES

### TABLEAU ILLUSTRATIF DE LA COMPOSITION DU GAR EN VISION CHIFFRE D’AFFAIRES PAR TYPE DE CONTREPARTIES

A partir de l'arrêté du 31/12/2025 :

| (en euros)   | 2025              |                |               |               |                            |
|--|-------------------|----------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Actifs couverts au dénominateur                        | 20 044 686 235,48 |                |               | Part Eligible | Part alignée (GAR base CA) |
|  | Total             | Eligibles      | Alignés       |               |                            |
| Actifs inclus au numérateur                            | 20 044 686 235    | 16 238 752 309 | 1 932 267 539 | 81,01         | 9,64                       |
| Entreprises financières                                | 4 385 567 101     | 1 178 246 424  | 148 100 519   | 26,87         | 3,38                       |
| Entreprises non financières et Administrations locales | 330 264 603       | 158 534 063    | 17 806 872    | 48,00         | 5,39                       |
| Ménages  | 15 328 854 531    | 14 901 971 822 | 1 766 360 148 | 97,22         | 11,52                      |
| dont Immobilier Résidentiel                            | 15 228 813 248    | 14 801 930 539 | 1 766 360 148 | 97,20         | 11,60                      |

A partir de l'arrêté du 31/12/2024 :

| (en euros)   | 2024              |                |               |               |                            |
|--|-------------------|----------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Actifs couverts au dénominateur                        | 20 185 834 182,43 |                |               | Part Eligible | Part alignée (GAR base CA) |
|  | Total             | Eligibles      | Alignés       |               |                            |
| Actifs inclus au numérateur                            | 20 185 834 182    | 16 057 112 171 | 1 481 150 033 | 79,55         | 7,34                       |
| Entreprises financières                                | 4 216 922 013     | 1 133 534 759  | 123 676 669   | 26,88         | 2,93                       |
| Entreprises non financières et Administrations locales | 321 890 764       | 114 259 073    | 20 786 429    | 35,50         | 6,46                       |
| Ménages  | 15 647 021 406    | 14 809 318 339 | 1 336 686 935 | 94,65         | 8,54                       |
| dont Immobilier Résidentiel                            | 15 149 111 308    | 14 726 751 990 | 1 336 686 935 | 97,21         | 8,82                       |

Pour la première fois cette année, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie le tableau volontaire ci-dessus qui présente le GAR stock (vision Chiffre d’Affaires) pour les exercices 2025 et 2024, ventilé par type de contrepartie.

**Pour rappel, la méthode de calcul retenue pour 2025 se fonde sur les éléments disponibles dans le règlement délégué 2026/73 du 4 juillet 2025.**

Dans une logique de comparabilité, il a donc été nécessaire de recalculer le niveau de GAR obtenu en 2024 conformément aux nouvelles attentes réglementaires. Ainsi, l’impact de ces changements méthodologiques se traduit par une amélioration du ratio qui passe de 3,84 %, tel que publié dans le précédent rapport de durabilité, à 7,34 %.

De ce fait, à méthode de calcul égale, le niveau de GAR 2025 qui est de 9,64 % progresse de 2,3 points par rapport à 2024. Cette augmentation du GAR Stock est principalement liée à un niveau d’alignement des prêts immobiliers résidentiels à la hausse (en lecture directe dans le tableau ci-dessus). Cela résulte notamment de l’amélioration du dispositif de collecte des certificats de performance énergétique des biens immobiliers.

### MODELE 0 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ICP À PUBLIER PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT CONFORMÉMENT À L’ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXONOMIE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie le GAR Flux sur l’arrêté du 31 décembre 2025 selon la méthodologie qui consiste à retenir uniquement les nouvelles opérations de l’année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Les évolutions du GAR flux s’expliquent principalement par les évolutions méthodologiques induites par le Règlement délégué 2026/73.

## Période de référence de publication 2025

|               |                                       | Total des expositions alignées sur la Taxonomie |               | ICP (%) | ICP (%)    | % de couverture (par rapport au total des actifs) | Expositions non évaluées (en % des actifs couverts)* | Expositions non évaluées (en % des actifs couverts)* |
|---------------|---------------------------------------|---|---------------|---------|------------|---|--|--|
|               |                                       | Base CA   | Base CAPEX    | Base CA | Base CAPEX |   | Base CA  | Base CAPEX   |
| ICP principal | Encours du ratio d'actifs verts (GAR) | 1 932 267 539                                   | 1 977 605 835 | 9,64%   | 9,87%      | 49,31%  |  |  |

\* Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

|                    |                             | Total des expositions alignées sur la Taxonomie |             | ICP (%) | ICP (%)    | % de couverture (par rapport au total des actifs) | Expositions non évaluées (en % des actifs couverts)* | Expositions non évaluées (en % des actifs couverts)* |
|--------------------|-----------------------------|---|-------------|---------|------------|---|--|--|
|                    |                             | Base CA   | Base CAPEX  | Base CA | Base CAPEX |   | Base CA  | Base CAPEX   |
| ICP supplémentaire | GAR (flux)                  | 253 684 916                                     | 267 252 465 | 7,55%   | 7,95%      | 52,32%  |  |  |
|                    | Portefeuille de négociation |   |             |         |            |   |  |  |
|                    | Garanties financières       | 4 897 958                                       | 7 165 501   | 1,15%   | 1,69%      | 1,05%   |  |  |
|                    | Actifs sous gestion         | 0   | 0           | 0,00%   | 0,00%      | 0,00%   |  |  |
|                    | Frais et commissions perçus |   |             |         |            |   |  |  |

\* Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

## Période de référence de publication 2024

|  |  | Total des actifs durables sur le plan environnemental | ICP (base CA)                         | ICP (base CAPEX) | % de couverture (par rapport au total des actifs) | % d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) | % d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) |
|--|--|---|---------------------------------------|------------------|---|---|---|
|  |  | ICP principale  | Encours du ratio d'actifs verts (GAR) | 1 481 150 033    | 3,84%   | 3,85%   | 97,77%  |

|  |                                  | Total des activités durables sur le plan environnemental | ICP (base CA) | ICP (base CAPEX) | % de couverture (par rapport au total des actifs) | % d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) | % d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) |
|--|----------------------------------|--|---------------|------------------|---|---|---|
|  |                                  | ICP supplémentaires                                      | GAR (flux)    | 163 148 704      | 2,77%   | 2,75%   | 91,21%  |
|  | Portefeuille de négociation      |  |               |                  |   |   |   |
|  | Garanties financières            | 12 319 354   | 2,39%         | 2,62%            |   |   |   |
|  | Actifs sous gestion <sup>1</sup> | 0  | 0,00%         | 0,00%            |   |   |   |
|  | Frais et commissions perçus      |  |               |                  |   |   |   |

<sup>1</sup> Source : MSCI, Amundi. Les données externes d'alignement fournies par MSCI couvrent 24% pour l'ICP chiffre d'affaires et 14% pour l'ICP CAPEX, des actifs totaux du dénominateur (actifs sous gestion).

La publication de la Commission européenne du 17 décembre 2025 précise la nécessité de maintenir la publication des ICP au 31 décembre 2024 à des fins de comparabilité. Toutefois, les ICP publiés dans le modèle 0 au 31 décembre 2024, conformément aux exigences réglementaires, n'ont pas fait l'objet d'un recalcul selon les méthodes prévues par le nouveau Règlement délégué 2026/73.

Pour consultation des tableaux détaillés, se référer à l'annexe 5.

## 3. RESPONSABILITE SOCIALE

### 3.1. PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

#### 3.1.1. STRATEGIE

##### 3.1.1.1. LE PROJET HUMAIN, UN LEVIER MAJEUR POUR PORTER LES AMBITIONS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Afin d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société, le Groupe Crédit Agricole a organisé son action autour du Projet Client, du Projet Sociétal et du Projet Humain.

Cette transformation organisationnelle, managériale et culturelle repose sur des actions portées par les collaboratrices et collaborateurs avec, pour le Projet Client, des travaux sur l'excellence relationnelle, pour le projet Sociétal, une amplification de l'engagement et, pour le Projet Humain, le développement de la responsabilité en proximité.

Pour sa part, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit pleinement dans cette dynamique et notamment dans le Projet Humain porté par le Groupe. Il applique ainsi les engagements du Groupe sur son territoire tout en l'adaptant le cas échéant à ses propres spécificités et ambitions.

Ainsi, le Projet Humain décliné par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est centré sur la responsabilité humaine en proximité pour offrir à ses clients un accès permanent à un interlocuteur formé, autonome et agissant dans un cadre de délégation clair. Il repose sur une conviction profonde : « l'Humain responsable est une nécessité » et place la responsabilité individuelle et collective au cœur de la transformation managériale, culturelle et humaine. Il favorise le développement des compétences des collaborateurs et leur offre de larges opportunités de carrières et de mobilité, par sa culture d'entreprise apprenante.

Dans un environnement en évolution constante et face à de nombreuses mutations (numérique, environnementale, sociale), le Crédit Agricole Mutuel Nord de France agit en tant qu'employeur responsable auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

Par ailleurs, à travers la signature de sa Charte Ethique, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France rappelle qu'il exerce son activité dans le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux.

##### 3.1.1.2. LES DIFFERENTS AXES DE LA POLITIQUE RH

Afin de renforcer et pérenniser sa promesse d'Employeur responsable, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'engage autour de cinq axes principaux, qui répondent aux impacts, risques et opportunités identifiés par la filière RH :

- 1- **Développement du capital humain** : axe favorisant la formation continue et le développement des compétences pour assurer l'employabilité et la mobilité fonctionnelle des collaborateurs, ainsi que le développement de toutes formes de leadership.

- 2- **Dialogue social** : axe encourageant un dialogue riche, constructif et respectueux des droits humains, de la liberté d'association et du droit syndical, ainsi que l'écoute active des collaborateurs.
- 3- **Diversités et inclusion** : axe visant le déploiement d'une politique inclusive à tous les niveaux de l'organisation et permettant de s'opposer fermement à toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances.
- 4- **Environnement de travail** : axe veillant à offrir des conditions de travail et d'emploi garantissant la sécurité et préservant la santé, la qualité de vie et les conditions de travail des collaborateurs.
- 5- **Performance et rémunérations** : axe reposant sur des valeurs de responsabilité et de transparence et permettant de récompenser la performance des collaborateurs de façon équitable.

Les cibles de la filière RH se définissent par l'amélioration continue des métriques présentées dans les parties 3.1.1.4. "Effectifs" et 3.1.3. "Éléments quantitatifs 2025 et cibles". Ainsi, pour l'année 2025, les actions visant cette amélioration sont présentées dans les sections ci-dessous.

### **3.1.1.3. MANAGEMENT ET GOUVERNANCE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES AU SEIN DE LA FILIERE RH**

La stratégie RH du Groupe Crédit Agricole, déclinée par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, est influencée par des impacts, risques et opportunités qui concernent l'ensemble des collaborateurs sans distinction.

Une gouvernance de la Filière RH structurée autour d'un Comité des DRH pour Crédit Agricole SA et d'une Commission RH pour la FNCA permet une convergence des politiques au niveau du Groupe, tout en respectant les spécificités métiers et locales des différentes entités.

En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose de son propre Comité des ressources Humaines (Comité RH) et adapte les politiques déployées à son territoire.

De plus, un dispositif d'enquête annuelle est mis en place au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Cette écoute des collaborateurs relative à leur perception de l'entreprise et de sa stratégie, du Projet Humain et du Projet Sociétal permet de tirer des enseignements quant à leurs attentes et besoins.

Les cinq politiques détaillées ci-dessous (correspondant aux cinq axes principaux énoncés ci-dessus), permettent de répondre aux principales attentes et principaux besoins des salariés mais également aux impacts, risques et opportunités (IRO) recensés (Cf. Section 3.1.2 Politiques, plans d'actions et ressources mobilisés dans le cadre de la politique RH).

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France vise ainsi :

1. une bonne gestion des talents associée à la mise en place de politiques ambitieuses de développement des compétences et de rémunérations qui améliorent l'attractivité de l'entité et la fidélisation des collaborateurs,

- la mise en œuvre de politiques volontaristes de bien-être des collaborateurs (au et hors travail), de diversités et d'inclusion couplées aux vertus de la liberté d'association et de la négociation collective qui sont gages d'amélioration de la santé-sécurité des collaborateurs.

Cette démarche du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, mise en œuvre par 3 pôles d'expertise au sein de la Direction des Ressources Humaines, est *in fine* gage de l'augmentation de sa performance globale.

### 3.1.1.4. EFFECTIFS

#### EFFECTIFS ETP PAR GENRE

| Genre                 | 2025                     |                     | 2024                          |                     |
|-----------------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
|                       | Nombre de salariés (ETP) | % de salariés (ETP) | Nombre de salariés (ETP)      | % de salariés (ETP) |
| Féminin               | 1 817,85                 | 55,90%              | 1 832,64                      | 55,78%              |
| Masculin              | 1 434,14                 | 44,10%              | 1 452,62 <sup>(1)</sup>       | 44,22%              |
| Autres*               |                          |                     |                               |                     |
| Non déclaré           |                          |                     |                               |                     |
| <b>Total salariés</b> | <b>3 251,98</b>          | <b>100,00%</b>      | <b>3 285,27<sup>(1)</sup></b> | <b>100,00%</b>      |

\* Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

*NB : La donnée ETP en vision consolidée reprise ci-dessus correspond au nombre d'ETP en CDI et CDD, comme indiqué ci-dessous, et non à l'effectif moyen tel que mentionné dans le rapport financier en section 7.2 des annexes consolidées et s'élevant à 3 085.*

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

<sup>(1)</sup> : le nombre d'ETP hommes pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un ajustement de périmètre, consécutif à l'intégration du dirigeant mandataire social, et s'établit désormais à 1452,62 contre 1451,62 précédemment publié.

Définitions :

- Dirigeants mandataires sociaux : un dirigeant mandataire social (DG ou DGD) est une personne qui détient un mandat social au nom de l'entité juridique qu'elle représente et qui est rémunérée pour ce mandat.
- CDD : hors stagiaires, hors alternants (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), hors CIFRE, hors VIE, hors auxiliaires de vacances, hors intérimaires (les intérimaires sont des travailleurs non-salariés).
- Salariés inactifs : salariés percevant une rémunération mais n'étant plus en activité, ou salariés ne percevant plus de rémunération et n'étant plus en activité, mais étant toujours liés à l'entité par un contrat de travail.
- Equivalent temps plein (ETP) : correspond au taux d'activité de chaque salarié en CDI et CDD présent au 31/12/N-1, sur la base de leur temps de travail théorique. Exemple : un salarié présent

à temps partiel de 50% aura un taux d'activité de 0,5. Ne pas confondre "taux d'activité" et "taux de présence" : un salarié à temps plein avec un contrat suspendu aura un taux de présence à 0 mais un taux d'activité à 1. Un salarié bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique conserve son temps contractuel (le maintien est défini par la convention collective et suit le régime de la maladie).

- Personne physique (PP) : Un salarié compte pour une personne physique.
- Genre H/F/O/U : les genres "Autre" (O : Other) et "Non déclaré" (U : Undeclared) ne s'appliquent que dans les pays dans lesquels la législation l'autorise. La France ne l'autorise pas.

### REPARTITION DES SALARIES ETP PAR PAYS (SEUIL DE 50 SALARIES OU PLUS, REPRESENTANT AU MOINS 10 % DU TOTAL DES EFFECTIFS)

| Région / Pays               | 2025                     |                     | 2024                          |                     |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
|                             | Nombre de salariés (ETP) | % de salariés (ETP) | Nombre de salariés (ETP)      | % de salariés (ETP) |
| Europe Occidentale          | 3 251,98                 | 100,00%             | 3 285,27 <sup>(1)</sup>       | 100,00%             |
| Dont France                 | 3 251,98                 | 100,00%             | 3 285,27 <sup>(1)</sup>       | 100,00%             |
| Dont Italie                 |                          |                     |                               |                     |
| Europe Orientale            |                          |                     |                               |                     |
| Asie - Océanie              |                          |                     |                               |                     |
| Afrique                     |                          |                     |                               |                     |
| Amérique du Nord            |                          |                     |                               |                     |
| Proche et Moyen-Orient      |                          |                     |                               |                     |
| Amérique centrale et du Sud |                          |                     |                               |                     |
| <b>Total salariés</b>       | <b>3 251,98</b>          | <b>100,00%</b>      | <b>3 285,27<sup>(1)</sup></b> | <b>100,00%</b>      |

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025. L'ensemble des salariés du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se situe sur le territoire français.

<sup>(1)</sup> : le nombre d'ETP pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un ajustement de périmètre, consécutif à l'intégration du dirigeant mandataire social, s'établissant à désormais à 3285,27 contre 3284,27 précédemment publié.

## SALARIES ETP PAR TYPE DE CONTRAT, VENTILES PAR GENRE

|  | Période de référence : du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 |          |         |             |                 |
|--|--|----------|---------|-------------|-----------------|
|  | Femme  | Homme    | Autres* | Non déclaré | Total           |
| <b>Salariés</b>  |  |          |         |             |                 |
| En ETP   | 1 817,85   | 1 434,14 |         |             | <b>3 251,98</b> |
| En %   | 55,90%   | 44,10%   |         |             | <b>100,00%</b>  |
| <b>Nombre de salariés permanents (CDI)</b>               |  |          |         |             |                 |
| En ETP   | 1 775,30   | 1 414,39 |         |             | <b>3 189,69</b> |
| En %   | 55,66%   | 44,34%   |         |             | <b>100,00%</b>  |
| <b>Nombre de salariés temporaires (CDD)</b>              |  |          |         |             |                 |
| En ETP   | 42,55  | 19,75    |         |             | <b>62,30</b>    |
| En %   | 68,30%   | 31,70%   |         |             | <b>100,00%</b>  |
| <b>Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti</b> |  |          |         |             |                 |
| En ETP   | 0,00   | 0,00     |         |             | <b>0,00</b>     |
| En %   | 0,00%  | 0,00%    | 0,00%   | 0,00%       | <b>0,00%</b>    |
| <b>Nombre de salariés à temps plein</b>                  |  |          |         |             |                 |
| En ETP   | 1 601,00   | 1 415,00 |         |             | <b>3 016,00</b> |
| En %   | 53,08%   | 46,92%   |         |             | <b>100,00%</b>  |
| <b>Nombre de salariés à temps partiel</b>                |  |          |         |             |                 |
| En ETP   | 216,85   | 19,14    |         |             | <b>235,98</b>   |
| En %   | 91,89%   | 8,11%    |         |             | <b>100,00%</b>  |

|  | Période de référence : du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024 |                         |         |             |                                |
|--|--|-------------------------|---------|-------------|--------------------------------|
|  | Femme  | Homme                   | Autres* | Non déclaré | Total                          |
| <b>Salariés</b>  |  |                         |         |             |                                |
| En ETP   | 1 832,64   | 1 452,62 <sup>(1)</sup> |         |             | <b>3 285,27 <sup>(1)</sup></b> |
| En %   | 55,78%   | 44,22%                  |         |             | <b>100,00%</b>                 |
| <b>Nombre de salariés permanents (CDI)</b>               |  |                         |         |             |                                |
| En ETP   | 1 805,14   | 1 437,62 <sup>(1)</sup> |         |             | <b>3 242,76 <sup>(1)</sup></b> |
| En %   | 55,67%   | 44,35%                  |         |             | <b>100,00%</b>                 |
| <b>Nombre de salariés temporaires (CDD)</b>              |  |                         |         |             |                                |
| En ETP   | 27,50  | 15,00                   |         |             | <b>42,50</b>                   |
| En %   | 64,71%   | 35,29%                  |         |             | <b>100,00%</b>                 |
| <b>Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti</b> |  |                         |         |             |                                |
| En ETP   | 0,00   | 0,00                    |         |             | <b>0,00</b>                    |
| En %   | 0,00%  | 0,00%                   | 0,00%   | 0,00%       | <b>0,00%</b>                   |
| <b>Nombre de salariés à temps plein</b>                  |  |                         |         |             |                                |
| En ETP   | 1 607,00   | 1 434,00 <sup>(1)</sup> |         |             | <b>3 041,00 <sup>(1)</sup></b> |
| En %   | 52,84%   | 47,16%                  |         |             | <b>100,00%</b>                 |
| <b>Nombre de salariés à temps partiel</b>                |  |                         |         |             |                                |
| En ETP   | 225,64   | 18,62                   |         |             | <b>244,27</b>                  |
| En %   | 92,38%   | 7,62%                   |         |             | <b>100,00%</b>                 |

\* Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

<sup>(1)</sup> : le nombre d'ETP hommes pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un ajustement de périmètre, consécutif à l'intégration du dirigeant mandataire social, et s'établit désormais à 1452,62 contre 1451,62 précédemment publié. Par cohérence de périmètre, le nombre de salariés permanents en CDI et le nombre de salariés à temps plein sont chacun majorés d'une unité.

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP) à temps plein et à temps partiel au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025. Le nombre de salariés au nombre d'heures non garanti prend par exemple en compte le contrat zéro heure. Il s'agit d'un type de contrat de travail qui s'est développé dans l'Union Européenne, comme au Royaume-Uni et en France (contrat de vacation à l'université ou contrat « à la tâche » des correcteurs à domicile, dans l'édition par exemple). Sa caractéristique principale est que l'employeur ne mentionne dans le contrat aucune indication d'horaires ou de durée minimum de travail. Le salarié est rémunéré uniquement pour les heures travaillées, et doit pouvoir se rendre disponible à n'importe quel moment de la journée.

### SALARIES ETP PAR TYPE DE CONTRAT, VENTILES PAR REGION

|  | Période de référence : du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 |                  |                |         |                  |                        |                             |          |
|--|--|------------------|----------------|---------|------------------|------------------------|-----------------------------|----------|
|  | Europe occidentale   | Europe orientale | Asie - Océanie | Afrique | Amérique du Nord | Proche et Moyen-Orient | Amérique centrale et du Sud | TOTAL    |
| Nombre de salariés (En ETP)                                | 3 251,98   |                  |                | 0,00    |                  |                        |                             | 3 251,98 |
| Nombre de salariés permanents (CDI) (En ETP)               | 3 189,69   |                  |                | 0,00    |                  |                        |                             | 3 189,69 |
| Nombre de salariés temporaires (CDD) (En ETP)              | 62,30  |                  |                | 0,00    |                  |                        |                             | 62,30    |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (En ETP) |  |                  |                |         |                  |                        |                             |          |
| Nombre de salariés à temps plein (En ETP)                  | 3 016,00   |                  |                |         |                  |                        |                             | 3 016,00 |
| Nombre de salariés à temps partiel (En ETP)                | 235,98   |                  |                |         |                  |                        |                             | 235,98   |

|  | Période de référence : du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024 |                  |                |         |                  |                        |                             |                                |
|--|--|------------------|----------------|---------|------------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|  | Europe occidentale   | Europe orientale | Asie - Océanie | Afrique | Amérique du Nord | Proche et Moyen-Orient | Amérique centrale et du Sud | TOTAL                          |
| Nombre de salariés (En ETP)                                | 3 285,27 <sup>(1)</sup>                                      |                  |                |         |                  |                        |                             | <b>3 285,27 <sup>(1)</sup></b> |
| Nombre de salariés permanents (CDI) (En ETP)               | 3 242,76 <sup>(1)</sup>                                      |                  |                |         |                  |                        |                             | <b>3 242,76 <sup>(1)</sup></b> |
| Nombre de salariés temporaires (CDD) (En ETP)              | 42,50  |                  |                |         |                  |                        |                             | <b>42,50</b>                   |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (En ETP) | 0,00   |                  |                |         |                  |                        |                             | <b>0,00</b>                    |
| Nombre de salariés à temps plein (En ETP)                  | 3 041,00 <sup>(1)</sup>                                      |                  |                |         |                  |                        |                             | <b>3 041,00 <sup>(1)</sup></b> |
| Nombre de salariés à temps partiel (En ETP)                | 244,27   |                  |                |         |                  |                        |                             | <b>244,27</b>                  |

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) à temps plein et temps partiel en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

<sup>(1)</sup> : le nombre d'ETP hommes pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un ajustement de périmètre, consécutif à l'intégration du dirigeant mandataire social. Par cohérence de périmètre, le nombre de salariés permanents en CDI et le nombre de salariés à temps plein sont chacun majorés d'une unité.

## ROTATION DES EFFECTIFS

|   | 2025  | 2024                 |
|---|-------|----------------------|
| Taux de rotation des effectifs (formule CSRD) | 8,50% | 9,46% <sup>(1)</sup> |

Le taux de rotation des effectifs est calculé sur la population des salariés actifs au cours de l'année en CDI, incluant les dirigeants mandataires sociaux (hors administrateurs), exprimée en personnes physiques. La consolidation en CDI prend en compte les effectifs dont le contrat est converti en CDI au cours de l'année.

Les salariés dits « inactifs » sont exclus du périmètre. Les salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ne sont pas retenus, la durée limitée de leur contrat ne permettant pas une appréciation pertinente de la rotation.

Le taux est déterminé selon la formule ESRS suivante :

Nombre de départs de salariés en CDI sur l'année N / nombre de salariés en CDI actifs au 1er janvier N (ou, à défaut, au 31 décembre de l'année N-1).

Sont comptabilisés en entrées les recrutements externes et les transformations de contrat en CDI (si l'embauche en CDI a eu lieu dans les 3 mois qui suivent la fin du précédent contrat et si elle concerne la même entité que celle du précédent contrat).

Sont comptabilisés en sorties les démissions, départs à la retraite, licenciements ainsi que les autres départs (rupture conventionnelle, rupture de période d'essai, décès ou autres situations assimilées). Lorsqu'un salarié est présent au 31 décembre N mais quitte l'entreprise à cette date, le mouvement de sortie est enregistré au 1er janvier N+1.

<sup>(1)</sup> : pour l'exercice 2024, le taux de rotation avait initialement été publié selon la méthode INSEE, reposant sur la moyenne des entrées et des sorties de CDI sur l'année :

$$\frac{[\text{Nombre d'entrées CDI sur l'année N} + \text{Nombre de départs CDI sur l'année N}] / 2}{\text{Nombre de salariés CDI actifs au 1er janvier de l'année N (à défaut, au 31 décembre de l'année N-1)}}$$
 soit 8,97 % calculé pour l'exercice 2024. Afin d'assurer l'alignement avec les exigences ESRS applicables au présent rapport, l'indicateur a été recalculé selon la formule ESRS décrite ci-dessus ; le taux de rotation pour 2024 s'établit ainsi à 9,46 %.

## MOTIFS DES DEPARTS (EFFECTIFS EN CDI)

|                          | 2025       |               |            |                | 2024       |               |            |                |
|--------------------------|------------|---------------|------------|----------------|------------|---------------|------------|----------------|
|                          | France     | International | Total      | %              | France     | International | Total      | %              |
| Démission                | 84         | 0             | 84         | 30,43%         | 109        | 0             | 109        | 34,82%         |
| Retraite                 | 43         | 0             | 43         | 15,58%         | 37         | 0             | 37         | 11,82%         |
| Licenciement             | 33         | 0             | 33         | 11,96%         | 36         | 0             | 36         | 11,50%         |
| Décès                    | 2          | 0             | 2          | 0,72%          | 1          | 0             | 1          | 0,32%          |
| Autres                   | 114        | 0             | 114        | 41,30%         | 130        | 0             | 130        | 41,53%         |
| <b>Total départs CDI</b> | <b>276</b> | <b>0</b>      | <b>276</b> | <b>100,00%</b> | <b>313</b> | <b>0</b>      | <b>313</b> | <b>100,00%</b> |

Ce tableau couvre tous les salariés actifs au cours des années 2024 et 2025 en CDI (y compris à compter de l'exercice 2025 les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs) exprimés en nombre de salariés. Les salariés dits « inactifs » sont exclus du périmètre.

Par "Autres", on entend notamment les cas de rupture conventionnelle et de rupture de la période d'essai (à l'initiative du salarié ou de l'employeur.)

### 3.1.2. POLITIQUES, PLANS D' ACTIONS ET RESSOURCES MOBILISES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RH

#### 3.1.2.1. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

##### 3.1.2.1.1. GOUVERNANCE

La politique de développement du capital humain du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est portée par le socle conventionnel négocié au niveau de la branche Crédit Agricole, ainsi que par la négociation d'accords locaux sur le sujet.

Le socle conventionnel de la branche Crédit Agricole en matière de formation professionnelle et de développement des compétences est négocié dans le cadre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), en application de la réglementation sociale. Cette négociation s'organise entre une délégation de dirigeants des Caisses régionales et entités, au sein de la Commission des Ressources Humaines et ayant mandat au nom de l'ensemble de leurs pairs d'une part, et les organisations syndicales reconnues représentatives dans le champ de cette branche d'autre part.

Cela permet de définir un cadre de méthode et d'orientation que chaque caisse régionale a vocation à décliner en fonction de ses contraintes propres.

Au niveau de la branche, un suivi annuel de l'accord sur la formation professionnelle est présenté dans le cadre de la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, la Commission Développement des Compétences et Emplois se réunit 4 fois par an selon les règles de fonctionnement précisées dans l'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

### 3.1.2.1.2. CADRES ET REFERENCES

Les engagements en matière de Développement du capital humain du Crédit Agricole Mutuel Nord de France reposent sur :

- La Charte éthique, disponible sur le site internet du Crédit Agricole Mutuel Nord de France<sup>30</sup> ainsi que sur son site Intranet (mise à jour en septembre 2025)
- Le Code de conduite, disponible sur le site internet du Crédit Agricole Mutuel Nord de France<sup>31</sup>
- La Charte de la mobilité Groupe Crédit Agricole conclue le 12 novembre 2024
- L'accord du 19 décembre 2024 sur la formation professionnelle dans les Caisses régionales adhérant à la Convention collective du Crédit Agricole
- L'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels qui intègre un volet formation

### 3.1.2.1.3. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

Pour rappel, les Impacts et Opportunités identifiés et traités au travers de la thématique du développement du capital humain, dans le cadre de l'analyse de double matérialité préliminaire à la rédaction de ce rapport, sont :

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>Impact positif</b>  |   |                  |
| Impact positif sur les collaborateurs grâce à une bonne gestion des talents et la mise en place de politiques de développement des compétences ambitieuses                       | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Opportunités</b>  |   |                  |
| Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices <sup>32</sup>   | Opérations propres                      | Invariable       |
| Augmentation de la performance globale et fidélisation des collaborateurs, grâce à des politiques d'accompagnement des carrières et de développement des compétences ambitieuses | Opérations propres                      | Invariable       |

Les impacts, risques et opportunités liés à la politique Développement du capital humain sont instruits au sein du Comité RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

<sup>30</sup> [www.ca-norddefrance.fr](http://www.ca-norddefrance.fr)

<sup>31</sup> [www.ca-norddefrance.fr](http://www.ca-norddefrance.fr)

<sup>32</sup> L'opportunité « Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices » est transverse à toutes les politiques RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et se réfère donc au Développement du capital Humain, Dialogue social, Diversités, Environnement de Travail, Rémunérations.

A noter, un outil Trajectoire Pro a été mis à disposition des collaborateurs afin que ceux-ci puissent mettre à jour leur profil. Cela permet au Pôle en charge du Développement des Ressources Humaines d'avoir une gestion proactive des talents.

#### 3.1.2.1.4. POLITIQUE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

##### CONTEXTE/AMBITIONS

Avec pour objectif d'impacter positivement ses collaborateurs et de contribuer au développement de leurs compétences, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France identifie et propose régulièrement de nouvelles solutions. Il est ainsi actif dans la recherche de nouvelles offres de développement des compétences et d'opportunités de mobilité professionnelle pour répondre aux attentes et besoins des collaborateurs.

Depuis 2019, la mise en place du Projet Humain encourage la mise en responsabilité, le discernement, la confiance, le courage et la prise d'initiatives. Sur le plan des compétences, cela favorise une culture de la curiosité, de la formation et de la mobilité. Ce Projet Humain permet à chaque collaborateur d'être pleinement acteur de son parcours, de progresser et de développer ses compétences tant sur la dimension managériale que sur l'expertise métier.

Ces opportunités favorisent une employabilité durable, augmentent la performance globale des collaborateurs et renforcent l'attractivité de l'entreprise dans l'intérêt de ses clients.

##### CHAMP D'APPLICATION

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France détermine sa propre politique RH en fonction de sa stratégie de développement tout en s'inscrivant dans le cadre établi par la Convention Collective Nationale et les accords de branche.

Celle-ci s'applique à l'ensemble de ses salarié(e)s.

##### CONTENU & PLANS D'ACTION

###### 1. La formation

- Les grands principes de la formation

Pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, l'accompagnement dynamique et innovant des collaborateurs et la mise en place de politiques de développement des compétences sont des enjeux majeurs. Ainsi, il investit sur le développement professionnel et la formation tout au long de la vie de ses collaborateurs, où qu'ils soient. Il met l'accent sur des parcours diversifiés au sein de ses métiers.

Il offre ainsi de larges opportunités de développement des compétences, articulées autour de deux axes clés :

- Favoriser le développement continu des compétences et l'adaptation permanente pour faire face à l'évolution des métiers et assurer l'employabilité durable des collaborateurs ;
- Soutenir l'acquisition de nouvelles compétences et anticiper les changements.

Dans cette optique, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a créé et mis en place de nouveaux parcours de formations.

Les indicateurs relatifs au développement des compétences sont disponibles dans la section 3.1.3. «Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

- **L'accompagnement des collaborateurs**

Pour accélérer la transformation à travers le Projet Humain par la mise en responsabilité et la transformation managériale et culturelle, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose à tous ses collaborateurs des parcours dynamiques de plus en plus personnalisés permettant le développement de leurs compétences.

Il s'appuie notamment sur l'IFCAM, Université du Groupe Crédit Agricole, pour proposer à tous ses collaborateurs une offre de certifications professionnelles sur les nombreux métiers de la banque et des marchés spécialisés.

Les actions menées renforcent la capacité à anticiper les évolutions, à diffuser une culture commune et à soutenir la transformation responsable de ses métiers, en cohérence avec la promesse d'accompagner tous ses clients dans leurs transitions.

Certains parcours inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), au Répertoire spécifique ou en Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF). Ils sont reconnus par l'État français.

Pour sa part, Square Habitat Nord de France met différentes formations métiers à disposition de ses collaborateurs tout en mettant l'accent sur les formations réglementaires.

Les indicateurs relatifs à la formation sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

- **L'écosystème de formations ciblé autour du Projet Sociétal**

Conscients des enjeux environnementaux, sociétaux et climatiques, un écosystème de formations a été développé par l'IFCAM autour de deux objectifs :

- Anticiper l'évolution des métiers pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs ;
- Former à la Responsabilité Sociale et Environnementale, pour comprendre les enjeux et insuffler une mise en mouvement collective.

Le module « Au cœur du Projet Sociétal » est au centre de ce dispositif. Il met en lumière les engagements pris pour l'environnement, l'inclusion sociale et les transitions agricole et agro-alimentaire. Ce module, accessible à tous, est la base des programmes dédiés selon les métiers.

Afin d'assurer le développement des connaissances de l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, les ressources proposées sont variées et conçues pour mobiliser les différents systèmes d'apprentissage (podcasts, webinars, e-learning, vidéos, présentiel, etc.).

En soutien de la culture de l'apprentissage constant et pour que l'ensemble des collaborateurs soient sensibilisés et formés aux enjeux de la RSE, les dispositifs proposés aux collaborateurs sont régulièrement enrichis selon les spécificités et expertises nécessaires.

Dans le cadre de son programme de formations 2025, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a proposé/déployé à l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices :

- Deux e-learning relatifs aux risques environnementaux ouverts à tous avec un caractère obligatoire pour les chargés Entreprises, les experts crédit professionnels et agricoles, les experts RSE et ceux des Risques pour les grandes clientèles en 2024 et en 2025,
- Un e-learning relatif à l'Épargne Durable,
- Un e-learning de sensibilisation aux stéréotypes et biais cognitifs.

Des actions de formation ciblées ont également été déployées pour des équipes spécifiquement dédiées :

- Formation sur la Rénovation Énergétique de l'Habitat,
- Formation sur la Démarche commerciale autour de la Transition Énergétique,
- Formation sur l'Outil de Gestion des Risques Climatiques propre à la Caisse régionale,
- Formation sur l'Adaptation aux Changements Climatiques

Par ailleurs, un parcours de Spécialisation RSE a été mis en œuvre pour une promotion de collaborateurs volontaires et aux profils divers de la Caisse régionale.

Enfin, les nouveaux conseillers commerciaux du marché des particuliers ont reçu en présentiel, dans le cadre du parcours de l'école de la banque et de l'assurance, une formation sur la rénovation de l'habitat et sur l'ESG.

Les indicateurs relatifs à la formation et au développement des compétences sont disponibles dans la partie 3.1.3.5 "Indicateurs de la formation et du développement des compétences" du présent rapport.

- **La formation au service de la transformation**

En 2025, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a poursuivi/finalisé l'accompagnement de la transformation des services de back office en middle office.

Par ailleurs, des parcours de formation dédiés à la gestion de projets ont été déployés au sein de la Caisse régionale dans le cadre de formats de spécialisation.

En outre, afin d'acculturer les collaborateurs à l'IA et à ses impacts positifs sur les métiers, la Fresque de l'IA a été déployée ainsi que des ateliers de sensibilisation au prompting.

- **La transformation managériale et culturelle**

La transformation organisationnelle, managériale et culturelle portée par le Projet Humain depuis 2019 contribue à développer de nouveaux modes de travail et à renforcer le collectif.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accompagne cette démarche avec la mise en place de programmes dédiés aux équipes sur la base des fondamentaux du Projet Humain.

De fait, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a inscrit la transformation managériale dans les impulsions de son projet d'entreprise, ce qui a abouti à la création d'une « Académie du Manager ».

Cela a permis de compléter son dispositif de formations managériales en 2025 qui se compose de :

- une filière de formation managers à destination des futurs managers afin de les former avant leur prise de poste, de faciliter cette dernière et de leur donner des 1ères clefs de réussite (le parcours de formation existant « Impulsion management », destiné aux jeunes managers déjà nommés, a lui été complété de nouveaux modules) ;
- une formation « Manager entrepreneur de la performance » doublée d'un accompagnement individuel à destination des managers cadre sup ;
- une formation « Manager entrepreneur de la performance Business Unit » complétée d'un development center pour chacun des managers de Business Unit leur permettant de se situer quant aux compétences attendues et d'avoir un vrai plan de développement de compétences individualisé avec des ressources identifiées dans l'Académie du Manager ;
- Une offre de formation spécifiquement destinée aux managers : 16 formations ont été proposées allant de la culture financière, au développement de l'intelligence collective, à l'intelligence émotionnelle, à l'accompagnement du changement, ... ;
- Une bibliothèque en ligne de contenus, disponible pour tous les managers tout au long de l'année, sur des thématiques diverses telles que leadership et management, communication, gestion des émotions ou autre, qui propose une réelle ouverture sur les outils et pratiques managériales ;
- Une offre de coaching individuel (plus de 60 managers en ont bénéficié en 2025) permettant de questionner et améliorer sa posture et ses pratiques managériales ;
- Des ateliers de co-développement managérial permettant aux managers de partager avec leurs pairs et d'identifier de nouvelles solutions à tester.

- **L'évaluation professionnelle**

Les collaboratrices et collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France bénéficient d'entretiens tout au long de leur carrière. Ces entretiens permettent à chacun d'être acteur de son développement, de sa performance et contribuent à fidéliser les collaborateurs.

L'objectif de l'entretien professionnel obligatoire est d'échanger sur le développement professionnel du collaborateur et ses souhaits de formation. C'est un moment dédié, dans un cadre formalisé et constructif, centré sur les perspectives d'évolution du collaborateur, ses compétences, ses besoins en formation et ses souhaits d'évolution professionnelle et de mobilité. Au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, un entretien professionnel est proposé a minima tous les 2 ans conformément aux obligations légales.

Les indicateurs relatifs à l'évaluation des performances sont disponibles dans la section 3.1.3. «Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

- **La gestion des carrières**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France adopte une approche holistique du développement des compétences de ses collaboratrices et collaborateurs en créant un cercle vertueux d'apprentissage constant qui démarre par la définition d'une trajectoire professionnelle personnalisée pouvant mener

à une mobilité concrète grâce à un parcours de formations adapté et permettant une prise de fonctions réussie.

La Commission Développement des Compétences et Emplois se réunit 4 fois par an à cet effet.

En outre, pour porter la mobilité au cœur de ses priorités, la Charte de mobilité du Groupe Crédit Agricole a été lancée le 12 novembre 2024.

Cette Charte a pour ambition de faciliter les mobilités professionnelles entre les Caisses régionales et entités associées et Crédit Agricole S.A. et ses métiers, grâce à un cadre partagé et structurant pour la mise en œuvre de ces mouvements.

Dans le respect des modalités d'organisation et des politiques RH de chaque entité, cette charte permet d'harmoniser les conditions de mobilités, en valorisant l'opportunité de parcours de carrière transversaux entre les différents métiers du Groupe.

La mobilité garantit l'évolution professionnelle, le développement des compétences de chaque collaborateur, la diversité des expériences et porte ainsi une véritable dynamique de carrière.

#### - **Les trajectoires professionnelles personnalisées**

En interaction avec les équipes des Ressources Humaines et le management, chaque collaborateur peut construire sa carrière, préparer sa mobilité, se former et développer son potentiel au travers des dispositifs proposés.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France réalise ainsi chaque année l'exercice de revues d'équipes qui permet notamment d'examiner les projets professionnels exprimés par les collaborateurs mais aussi l'identification des potentiels avec une attention particulière donnée aux profils féminins. Un parcours d'accompagnement et de suivi des profils féminins à potentiels a été déployé en 2025 pour 16 collaboratrices. Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a déployé le mentorat au travers de 2 dispositifs : 1 dispositif inter caisses (pour 4 personnes concernées) – 1 dispositif intra caisse (pour 12 collaboratrices) – ces dispositifs seront reconduits chaque année.

Un dispositif d'accompagnement de gestion de carrière a été mis en place au travers d'ateliers dédiés à l'outil « Ma trajectoire pro », du déploiement d'un outil de coaching digitalisé de carrière « Jobmaker », et d'une journée dédiée à la mobilité lors de laquelle 300 collaborateurs ont pu découvrir les métiers de la Caisse régionale et de ses filiales et participer à divers ateliers sur la thématique de la mobilité.

Les indicateurs relatifs à la mobilité et aux promotions sont disponibles dans la section 3.1.3. «Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

#### - **La relève des dirigeants**

Les **Parcours Directeur, Directeur Général Adjoint et Directeur Général** ont vocation à :

- Identifier et sélectionner les dirigeants qui assureront la transformation de l'entité en portant ses valeurs ;
- Assurer une diversité des profils dirigeants porteurs de performance et de richesse collective ;
- Favoriser l'émergence de dirigeants pour contribuer à renforcer les synergies ;
- Renforcer une culture et des valeurs communes sur la base d'un modèle de leadership.

Ces parcours dirigeants sont un outil d'évaluation et d'aide à la définition d'un plan de développement individuel pour être performant dans une fonction de dirigeant.

Ils donnent la chance à chacun de mieux se connaître, de développer son ouverture et d'accroître sa connaissance.

Durant ces parcours, des dirigeants du Crédit Agricole sont impliqués dans les différentes étapes de sélection.

Ce dispositif intègre l'ensemble des Caisses régionales et des entités du Groupe dans le monde.

Les Parcours du Crédit Agricole sont universels et permettent ainsi de favoriser le développement de la citoyenneté Groupe des dirigeants par des mobilités interbassins régulières (Crédit Agricole S.A. / Caisses régionales) au service d'un collectif commun.

En 2025, le Groupe a organisé 22 sessions d'assessment afin d'évaluer les candidatures aux fonctions de direction.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accompagne aussi ses potentiels féminins en proposant un programme de mentorat dans le Groupe. Les collaboratrices inscrites dans ce programme rencontrent leur mentor (dirigeant) et font l'objet d'un accompagnement ciblé, notamment sur leurs soft-skills. Le croisement des bassins d'emploi (par ex. mentor issu d'une Caisse régionale et mentoré issue d'une filiale, ou vice versa) permet de renforcer la transversalité au sein du Groupe.

Ce programme de Mentorat piloté au niveau du Groupe favorise la fluidité entre tous les bassins et prépare les futurs dirigeants à prendre de plus larges responsabilités.

### **3.1.2.2. DIALOGUE SOCIAL**

#### **3.1.2.2.1. GOUVERNANCE**

La politique de Dialogue social du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est suivie par une instance décisionnelle, la Commission des Ressources Humaines, constituée par une délégation de dirigeants élus par leurs pairs, qui détermine et valide, le cas échéant, les aspects de la politique dialogue social de la branche professionnelle.

Elle est également suivie par des instances paritaires, telles que la Commission Plénière de Concertation (axée sur les orientations stratégiques majeures des caisses régionales en matière sociale), la Conférence des permanents (axée sur les sujets nationaux donnant lieu à consultation du CSE), l'Observatoire prospectif des métiers (axé sur des études prospectives sur l'évolution des métiers et des compétences) et l'Observatoire des conditions de travail (axé sur les innovations sociales en matière d'amélioration des conditions de travail).

De surcroît, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle réunit annuellement les représentants de la Fédération Nationale du Crédit Agricole avec les représentants des organisations syndicales représentatives au niveau de la branche.

En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose, au même titre que les autres caisses régionales, d'un Comité Social et Economique et de commissions spécialisées (emploi, développement

des compétences, santé, sécurité au travail, ...) au sein desquels s'exerce le dialogue social dans le respect des règles de fonctionnement définies.

### 3.1.2.2.2. CADRES ET REFERENCES

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France respecte la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail adoptée le 18 juin 1998 et amendée en 2022, ainsi que la Déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et politiques sociales (OIT). Il applique également les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et les principes directeurs de l'OCDE à destination des entreprises multinationales.

La Convention Collective Nationale reconnaît la liberté d'opinion et le droit syndical.

Un accord sur le dialogue social de branche et un accord relatif au parcours professionnel des titulaires de mandats syndicaux et des élus complètent le cadre conventionnel dans lequel s'inscrit le dialogue social des Caisses régionales et entités associées.

L'accord de branche a été décliné au niveau local. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose donc de son propre accord sur le dialogue social avec des moyens et des mesures spécifiques pour garantir un dialogue social de qualité (Accord de juin 2019).

### 3.1.2.2.3. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

En référence à la thématique du Dialogue Social, les impacts, risques et opportunités suivants ont été jugés matériels :

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>Impact positif</b>  |   |                  |
| Impact positif sur les droits des collaborateurs en matière de liberté d'association et de négociations collectives en cas de pratiques vertueuses | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Risque</b>  |   |                  |
| Risque d'image ou de diminution de la performance globale du Crédit Agricole Nord de France dû à un climat / dialogue social dégradé               | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Opportunité</b>   |   |                  |
| Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices   | Opérations propres                      | Invariable       |

Les IRO liés à la politique Dialogue Social sont instruits au sein du Comité RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Par ailleurs, dans l'optique de créer toutes les conditions pour un dialogue social de qualité, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose d'un Service dédié aux Relations Sociales.

#### 3.1.2.2.4. POLITIQUE DIALOGUE SOCIAL

##### CONTEXTE/AMBITIONS

Soucieux de construire et d'animer un dialogue social utile aux collaborateurs et valorisant sa performance globale, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France pose en principe que le dialogue social est l'un des fondements de son pacte social. En effet, il porte la conviction qu'un dialogue social transparent et responsable permet de renforcer la confiance mutuelle entre les parties prenantes, d'accompagner les transformations et de s'adapter aux évolutions de l'environnement, notamment légales ou réglementaires.

Le dialogue social se définit comme un ensemble de mécanismes d'information, de consultation, de concertation, et/ou de négociation avec les partenaires sociaux.

Ainsi, l'accord de dialogue social régularisé au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se dote de moyens importants pour garantir un dialogue de qualité avec les représentants du personnel. Le dialogue social est animé toute l'année autour des thématiques imposées par le Code du travail mais également autour d'autres sujets comme le handicap ou la qualité de vie au travail.

##### CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les salarié(e)s du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

##### CONTENU & PLANS D'ACTION

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France pratique un dialogue social de proximité en fonction de son environnement et de ses activités et enjeux propres.

L'Accord sur le dialogue social conclu en juin 2019 définit les bases du dialogue social, les modalités de son exercice, ainsi que les moyens et règles de fonctionnement :

- Mise en place du Comité Social et Economique avec 27 titulaires et 27 suppléments,
- 4 commissions, composées de 87 membres,
- Des moyens alloués en termes d'heures de délégation (55 heures par mois pour les titulaires, 75 heures pour le secrétaire, 20 heures pour le secrétaire adjoint, 75 heures pour le trésorier et 20 heures pour le trésorier adjoint, 20 heures pour les membres de la CSSCT, et une enveloppe de 2000 heures attribuée aux commissions liées aux activités sociales et culturelles, 20 heures pour les délégués syndicaux,
- Des moyens en termes de budget annuel : subvention de fonctionnement de 0.22% de la masse salariale, contribution aux œuvres sociales et culturelles de 1.6% de la masse salariale,
- Des moyens matériels et informatiques.

Le dialogue social se fonde sur une approche qualitative des thématiques de consultation récurrente par l'animation de 4 commissions dédiées :

- CSSCT : 6 réunions par an, dont les missions sont : réaliser des visites terrain, participer à l'analyse du DUERP, suivre les indicateurs AT/MP et incivilités,
- Economique et RSE : 4 réunions par an dont les missions sont : étude des prévisions financières, résultats financiers et commerciaux, affectation du résultat, conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise,

- Développement des compétences et emploi : 4 réunions par an, dont les missions sont : plan et bilan de formation, conditions de travail et emploi, bilan social, suivi GEPP, politique sociale ;
- Diversité : 2 réunions par an, dont les missions sont : suivi de l'application de l'accord sur la mixité et de l'accord sur les personnes en situation de handicap et la solidarité, examen des bilans égalité professionnelle et personnes en situation de handicap, inclusion.

Le dialogue social est considéré comme un facteur d'équilibre des rapports sociaux et de développement de la performance du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Il intervient notamment dans le cadre de l'accompagnement des salarié(e)s en cas de réorganisation.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France veille par ailleurs à respecter strictement le cadre légal en recueillant l'avis du Comité Social et Economique sur tout ce qui impacte la marche générale de l'entreprise et se prémunit de tout délit d'entrave.

Pour sa part, Square Habitat Nord de France organise ses propres négociations avec les instances représentatives du personnel et dispose de ses propres accords : accords sur la qualité de vie au travail, l'intéressement, le télétravail, l'égalité Femmes Hommes, la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et le Développement des Compétences.

Les indicateurs relatifs à la négociation collective et au dialogue social sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

### **3.1.2.3. DIVERSITES**

#### **3.1.2.3.1. GOUVERNANCE**

La politique des Diversités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est portée par le socle conventionnel négocié au niveau de la branche Crédit Agricole, ainsi que par la négociation d'accords locaux sur le sujet.

- Le socle conventionnel de la branche Crédit Agricole en matière de diversité est négocié dans le cadre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), en application de la réglementation sociale. Cette négociation s'organise entre une délégation de dirigeants des Caisses régionales et entités, élus au sein de la Commission des Ressources Humaines et ayant mandat au nom de l'ensemble de leurs pairs d'une part, et les organisations syndicales reconnues représentatives dans le champ de cette branche d'autre part ;
- En complément, une négociation est organisée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie et des conditions de travail.

A noter, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose d'une Commission du CSE dédiée à la Diversité, et en particulier aux engagements pris au titre de la politique mixité et handicap. Il décline localement un accord sur la Mixité ainsi qu'un Accord sur la Diversité.

### 3.1.2.3.2. CADRES ET REFERENCES

Les engagements en matière de diversités reposent sur :

- La politique active et pérenne en faveur des personnes en situation de handicap des entreprises de la branche Crédit Agricole
- Le 5<sup>ème</sup> accord de branche sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap et la solidarité dans les entreprises de la branche du Crédit Agricole, signé à l'unanimité des organisations syndicales représentatives et conclu pour la période 2023-2025 en vertu de l'article 67 de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » applicable au 1er janvier 2024. Porteur d'une politique sociale ambitieuse, pérenne et autonome en matière d'emploi des travailleurs en situation de handicap, l'accord de branche relatif à l'Emploi des travailleurs en situation de handicap et à la Solidarité dans la branche du Crédit Agricole, permet de concrétiser également l'engagement responsable, mutualiste et solidaire de la branche, auquel les parties réitèrent leur fort attachement.
- Les accords successifs qui ont fait évoluer les pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs, comme le regard porté par chacun sur l'importance de la diversité des profils et des compétences comme facteur de cohésion, de progrès, d'innovation sociale et managériale.

### 3.1.2.3.3. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

Les risques et opportunités identifiés comme étant matériels dans le cadre de la thématique des diversités sont :

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>Risques</b>   |   |                  |
| Risque d'image et de réputation en interne et en externe à cause de politiques de diversité et inclusion inadéquates ou de pratiques de discrimination | Opérations propres                      | Invariable       |
| Risques liés à la non-connaissance des caractéristiques des salariés   | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Opportunité</b>   |   |                  |
| Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices   | Opérations propres                      | Invariable       |

Les risques et opportunité liés à la politique Diversités sont instruits au sein du Comité RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

La connaissance des caractéristiques de ses salariés, en termes notamment de suivi de ses effectifs, suivi de genre, de types de contrat et de turnover est primordiale afin d'offrir à tous les collaborateurs les mêmes opportunités de développement et de carrières dans un souci d'égalité des chances. De ce fait, le Pôle Développement des Ressources Humaines ainsi que les autres services de la Direction RH veillent au respect de la politique Diversités au sein de l'entité.

Ces informations sont publiées dans la partie 3.1.1.4 "Effectifs" du présent rapport et dans l'ensemble des tableaux de la partie 3.1.3. "Eléments quantitatifs 2025 et cibles".

### 3.1.2.3.4. POLITIQUE DES DIVERSITES

#### CONTEXTE/AMBITIONS

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a déployé une politique des diversités. Au cœur du Projet Humain, celle-ci amplifie le Projet Sociétal et renforce la Raison d'être du Groupe. Elle constitue un levier pour attirer et fidéliser les collaborateurs, répondre aux défis et préparer l'entreprise de demain. Son déploiement permet de limiter le risque d'image et de réputation des entités de la branche Crédit Agricole pouvant résulter de politiques de diversité et inclusion inadéquates ou de pratiques de discrimination.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France favorise l'égalité professionnelle en donnant à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs les mêmes opportunités d'accéder à des postes, des promotions et des avantages sur la base de leurs compétences et de leurs performances. A travers cette politique, la culture de la méritocratie est encouragée en favorisant la mixité, dans tous les métiers et à tous les niveaux de l'organisation. Elle place par exemple l'inclusion des personnes en situation de handicap, au cœur de la responsabilité sociale et sociétale de la caisse régionale.

La politique des Diversités s'articule autour de cinq engagements :

- Egalité des chances : donner à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs les mêmes opportunités d'accéder à des postes, des promotions et des avantages sur la base de leurs compétences et de leurs performances ;
- Ouverture et curiosité : s'intéresser aux autres, s'ouvrir à la différence, faire connaître et comprendre la politique des diversités et mettre en avant ses bénéfices pour accélérer et renforcer une culture d'entreprise inclusive ;
- Représentativité : être à l'image des clients et de la société en constante évolution, en prenant en compte un certain nombre de critères (âge, handicap, parité femme-homme), dans tous les métiers et à tous les niveaux de l'organisation ;
- Solidarité : placer l'entraide et la collaboration au cœur des politiques, par le biais d'actions en interne ou d'initiatives tournées vers l'externe ;
- Responsabilité : faire de la promotion des diversités l'affaire de chacun.

#### CHAMP D'APPLICATION

La politique des Diversités est déclinée à tous les niveaux. Ainsi, tous les acteurs de l'entreprise, dirigeants, managers et collaborateurs sont impliqués et mis en responsabilité pour porter et déployer les engagements en matière de diversités et inclusion.

#### CONTENU & PLANS D'ACTION

##### 1. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle et la mixité sont des enjeux d'efficacité pour notre organisation et sont portés par le Projet Humain Groupe, la mixité des équipes étant considérée comme un levier de performance, d'engagement et d'attractivité.

Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France œuvre pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : équité dans le recrutement, formation, promotion, rémunération ou encore équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Une attention particulière est portée au respect de l'égalité des rémunérations. L'apparition d'éventuels écarts de rémunération fait l'objet d'une vigilance accrue, et des mesures sont prises pour y remédier, le cas échéant. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie son index de l'égalité professionnelle permettant de suivre l'évolution de l'égalité femmes/hommes.

De plus, l'Accord Mixité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France réaffirme la promotion de la diversité sous toutes ses formes, et en particulier la mixité professionnelle des emplois et à tous les niveaux, comme source de complémentarité et facteur déterminant de la performance de l'entreprise.

Les partenaires sociaux ont pris des engagements en matière de :

- Recrutement externe, de promotion,
- Développement des compétences et gestion de carrière,
- Egalité de rémunération,
- Equilibre vie professionnelle / vie personnelle (parentalité, organisation et aménagement du temps de travail, proches aidants).

De surcroît, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est engagé dès début 2024 et dans le cadre de l'accord sur la Mixité signé le 1<sup>er</sup> mars 2024 à garantir un accès équitable entre les femmes et les hommes à la formation professionnelle et notamment aux formations diplômantes et aux filières qui préparent à un nouveau métier et qui sont de véritables accélérateurs de carrière.

Dans ce cadre, un parcours d'accompagnement spécifique « Révèle ton potentiel » (mixant coaching individuel et collectifs) a été créé et déployé en 2025 pour 16 collaboratrices à potentiel. Par ailleurs un groupe de réflexion Mixité, et un groupe miroir, s'est constitué, suite appel à candidatures pour travailler et proposer des solutions favorisant la mixité au sein de la Caisse régionale. Les propositions de ce groupe de réflexion, après avoir été challengées auprès du groupe miroir, seront présentées à la Direction Générale sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Pour plus de précisions sur l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes, consulter la politique « Performance et Rémunérations » de ce rapport.

A noter, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est pleinement engagé dans le processus de féminisation de ses instances dirigeantes et de ses cadres dirigeants et déploie un plan d'actions en ce sens (Cf. arrivée de 2 cadres dirigeantes au 1<sup>er</sup> trimestre 2026).

Son objectif est de respecter les seuils de la loi Rixain visant à l'accélération de l'égalité professionnelle (application du quota d'au moins 30% de personnes de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes au 1<sup>er</sup> mars 2026).

Les indicateurs relatifs à la diversité de genre sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

## 2. L'intergénérationnel

Dans la continuité de son approche historique en matière d'inclusion et d'égalité des chances, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France se veut un modèle d'inclusion de toutes les générations dans la création de valeur.

Il poursuit dès lors son engagement vis-à-vis des jeunes avec le Plan Jeunesse lancé en 2022. Vecteur d'intégration, ce Plan accompagne les jeunes générations vers l'emploi pour leur permettre de trouver leur place dans une société durable, via l'accueil de stagiaires de 3<sup>ème</sup>, de stagiaires, d'alternants et autres contrats dédiés aux jeunes.

La découverte des métiers du Crédit Agricole Mutuel Nord de France leur permet ainsi d'acquérir des compétences et d'affiner leur projet professionnel de manière à s'insérer dans la vie professionnelle. Réciproquement, c'est aussi l'opportunité pour la banque d'évoluer dans ses pratiques face à des usages en perpétuelle évolution, grâce à la diversité des profils et des formations de ces jeunes.

En 2025, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a dès lors accompagné 594 jeunes, contribuant ainsi à l'objectif du Groupe d'accompagner 12.500 jeunes par an de 2022 à 2025 (la cible Groupe de 50 000 jeunes accueillis à horizon 2025 a été atteinte dès fin 2024)

A noter, le 23 octobre 2025, s'est tenu l'événement annuel d'onboarding pour les alternants, stagiaires et VIE du Groupe Crédit Agricole auquel les jeunes ont pu participer en présentiel et à distance.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est attentif également à la gestion de la seconde partie de carrière et aux aménagements de fin de carrière, via notamment des dispositifs d'information et d'anticipation (tels que des réunions d'information et de préparation sur la retraite en lien avec les organismes externes spécialisés, la présence d'un correspondant retraite...) ou des dispositifs de transition emploi-retraite (congés de fin de carrière, retraite progressive, ...).

A ce titre, il a renouvelé son accord sur l'aménagement de fin de carrière. Celui-ci permet à des salariés de plus de 55 ans d'aménager plus sereinement leur transition vers la retraite (cf. accès soit à la retraite progressive bonifiée sous conditions, soit au temps partiel fin de carrière, soit au temps partiel fin de carrière bonifié sous conditions).

Faciliter la transition entre la vie professionnelle et la retraite, tel est l'objectif principal de cet accord. Il vient également compléter le dispositif spécifique conclu dans l'accord sur le compte épargne temps.

Cet accord s'inscrit ainsi pleinement dans les valeurs de responsabilité sociale et de solidarité collective portées par la Caisse régionale.

Les indicateurs relatifs à la répartition par âge des salariés sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

## 3. Le handicap

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France mène une politique volontariste en faveur de l'égalité des droits et des chances et place l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de sa responsabilité sociale et sociétale.

La politique Handicap déployée vise à permettre de reconnaître les compétences de chacun, quelle que soit sa singularité. Elle conduit à créer un environnement de travail qui révèle le meilleur du potentiel de chacun et définit la diversité et l'inclusion comme des moteurs essentiels de la performance et de la croissance du Groupe. Cette ambition conduit à réaliser des actions de lutte

contre les discriminations et les stéréotypes, actions lancées lors des précédents accords Handicap et qui concernent tous les niveaux de responsabilité.

Dès lors, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est pleinement engagé dans la mission HECA\* (handicap et emploi du Crédit Agricole) qui permet de favoriser le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap visible ou invisible.

Ainsi, dans le cadre du dispositif mis en œuvre à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a proposé à ses salarié(e)s un programme de sensibilisation. La thématique retenue en 2025 a été la santé mentale et les collaborateurs ont pu assister, selon leurs souhaits, à une conférence, une expérience immersive à travers un casque de réalité virtuelle et une animation au travers de saynètes par une compagnie de théâtre d'improvisation.

Il fait également partie du réseau des référents handicap animé par l'Agefiph afin de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises.

Par ailleurs, un Accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap réaffirme la volonté du Crédit Agricole Mutuel Nord de France de poursuivre une politique active et pérenne en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Cette politique est menée notamment en concertation avec les représentants du personnel et les ambassadeurs HECA qui jouent dans ce cadre un rôle primordial, et qui concrétise l'engagement responsable, mutualiste et solidaire de la Caisse régionale auquel les signataires ont réitéré leur fort attachement.

Dans la continuité de cette politique, un dispositif a été mis en place en novembre 2022 pour rendre possible le micro-don de salaire par les salarié(e)s de la Caisse qui choisissent de verser mensuellement les centimes d'euros de leurs salaires à l'association des Papillons Blancs du Pas-de Calais qui œuvre dans le domaine du handicap.

Les indicateurs relatifs au handicap sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

### **3.1.2.4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

#### **3.1.2.4.1. GOUVERNANCE**

1 – La politique relative à l'environnement de travail du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est portée par le socle conventionnel négocié au niveau de la branche Crédit Agricole, ainsi que par la négociation d'accords locaux sur le sujet.

Le socle conventionnel de la branche Crédit Agricole en matière d'environnement de travail est négocié dans le cadre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), en application de la réglementation sociale. Cette négociation s'organise entre une délégation de dirigeants des Caisses régionales et entités, au sein de la Commission des Ressources Humaines et ayant mandat au nom de l'ensemble de leurs pairs d'une part, et les organisations syndicales reconnues représentatives dans le champ de cette branche d'autre part. Dans le cadre de ses travaux relatifs à la sécurité et la sûreté physiques, elle s'appuie sur les travaux des Responsables sécurité dans

l'objectif d'établir et de veiller à la mise en œuvre d'une stratégie commune aux Caisses régionales et entités associées, déclinée en fonction des contraintes propres à chaque site.

Les thèmes de la santé, de la sécurité et des conditions de travail relèvent des modes organisationnels propres au Crédit Agricole Mutuel Nord de France. La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), issue du Comité économique et social, est compétente en la matière. Cette Commission veille à la protection de la santé des collaborateurs, contribue à la prévention des risques en milieu professionnel et participe à l'amélioration des conditions de travail.

2- Santé et Equilibre de vie professionnelle/personnelle :

Les lignes directrices des politiques de santé et d'équilibre vie personnelle/professionnelle sont définies au niveau de la branche Crédit Agricole et mises en œuvre par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, dans le cadre du dialogue social.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France se conforme aux obligations qui lui incombent et veille à ce que la CSSCT puisse jouer pleinement son rôle, notamment via l'accord de dialogue social mettant en œuvre des moyens dédiés en volume d'heures de délégation par mandat, en matériel et en nombre de réunions par an (6).

#### 3.1.2.4.2. CADRES ET REFERENCES

La politique Environnement de travail du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est encadrée par plusieurs documents de référence :

- Accord du 31 mars 2021 sur les conditions de travail au sein des entités de la branche Crédit Agricole
- Accord du 24 novembre 2025 sur les incivilités au sein des entités de la branche Crédit Agricole
- Accord national du 8 novembre 2023 sur les orientations de la branche relative au droit à la déconnexion
- Accord de branche du 4 décembre 2023 sur la durée et l'organisation du temps de travail dans les entités de la branche Crédit Agricole

En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a adopté plusieurs accords :

- Handicap et Solidarités
- Mixité
- Aménagement des fins de carrière
- Droit à la déconnexion

Un Accord portant sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail a été signé le 3 décembre 2025.

Il s'articule autour de trois volets :

- prévention santé : dispositif de prévention et traitement des situations de harcèlement, renforcement des actions de prévention primaire, amélioration continue des environnements de travail ;

- solidarités : création de la DRH des Solidarités qui a vocation à devenir un point d'appui pour les collaborateurs confrontés à des situations de fragilité en les orientant vers les dispositifs de soutien (fonds de solidarité, aides au logement, jours de solidarité etc..) ;
- diversité – inclusion : poursuite de la dynamique HECA, mesures en faveur de l'équilibre vie privée-vie professionnelle et de la parentalité, aides financières de service à la personne.

### 3.1.2.4.3. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

Les impacts, risque et opportunité (IRO) identifiés comme matériels dans le cadre de la thématique Environnement de travail sont :

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>Impacts positifs</b>  |   |                  |
| Amélioration de la santé/sécurité des collaborateurs grâce à des politiques volontaristes de bien-être au travail et hors travail            | Opérations propres                      | Invariable       |
| Impact positif sur les salariés en cas de pratiques de protection sociale mieux-disantes que les pratiques légales                           | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Risque</b>  |   |                  |
| Risque d'image et de réputation en cas de mise en danger de la santé, de la sécurité des collaborateurs ou du non-respect des droits humains | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Opportunité</b>   |   |                  |
| Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices   | Opérations propres                      | Invariable       |

Les IRO liés à la politique Environnement de travail sont instruits au sein du Comité RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines est en charge de veiller à ce que l'environnement de travail soit sécurisé et favorise un bon équilibre vie professionnelle-vie privée.

### 3.1.2.4.4. POLITIQUES ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

#### CONTEXTE/AMBITIONS

En tant qu'employeur responsable, les engagements du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en matière de Santé, Sécurité et Sûretés pour l'ensemble de ses collaborateurs sont les suivants :

- veiller à préserver la santé, la sécurité et la sûreté des salariés présents dans ses différentes implantations
- se conformer aux dispositions légales et réglementaires locales en matière de santé et de sécurité
- s'adapter aux nouveaux modes de travail
- faciliter la conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

## CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble des salarié(e)s du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

## CONTENU & PLANS D'ACTION

### 1. Santé au travail

Les risques professionnels peuvent impacter la santé des salariés et se traduire par une maladie ou un accident. Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale.

De ce fait, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'engage à assurer de bonnes conditions de travail et d'emploi et à protéger ses salariés contre toute forme de violence, d'abus, de harcèlement lié au travail ou de discrimination, et met en place des procédures propres à prévenir, détecter et résoudre ces situations dans le respect du droit des personnes.

Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France donne la possibilité aux collaborateurs :

- d'activer un dispositif d'alerte interne ("whistleblowing") s'ils sont témoins ou victimes de faits graves ou contraires au Code de conduite interne et s'ils n'ont pu utiliser la voie hiérarchique de remontée des dysfonctionnements (peur de représailles, pression de la hiérarchie, hiérarchie impliquée, etc...). Pour plus d'informations sur la plateforme de signalement, consulter la partie 4.1.4.4. – Paragraphe sur la Protection des lanceurs d'alerte,
- de bénéficier d'un accompagnement dédié en cas d'incivilités ainsi que de dispositifs de prévention (accord de branche signé le 24 novembre 2025 pour une durée de cinq ans).

En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en place un dispositif de prévention et de traitement des situations de harcèlement : formation des managers à la détection des risques psycho-sociaux, nouveau canal de signalement via une adresse mail dédiée, et traitement par une cellule d'enquête interne.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France met à jour chaque année un document intitulé Document Unique d'Evaluation des Risques professionnelles (DUERP) en concertation avec son Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Sur la base de ce document, il définit son Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) afin de réduire les risques physiques et mentaux auxquels pourraient être exposés ses collaborateurs.

En vue de poursuivre l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a engagé une démarche dans le cadre de son Projet d'entreprise visant à mesurer l'exposition des collaborateurs aux risques psycho-sociaux et à apporter les meilleures réponses aux problématiques identifiées.

Des campagnes de prévention et de détection ont été menées auprès des collaborateurs, en partenariat avec Medicalib, entité du Groupe Crédit Agricole, dans les domaines des maladies cardiaques, santé de la femme et santé de l'homme, avec pour point d'attention la proximité sur le territoire.

Une formation en droit social a été déployée à destination des managers, abordant notamment les risques liés au harcèlement moral et harcèlement sexuel – agissements sexistes.

Par ailleurs, un fonds de solidarité abondé à hauteur de 60 K€ chaque année (avec participation à hauteur de 50% par le CSE) a été érigé afin de pouvoir venir en aide aux salariés en grande difficulté pécuniaire. Un dossier est alors monté par l'assistante sociale qui intervient en accompagnement.

Les indicateurs relatifs à la santé au travail sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

## 2. La sécurité & la sûreté au travail

- La **Sécurité** recouvre l'ensemble des dispositifs et moyens affectés pour faire face aux risques techniques, physiques, chimiques et environnementaux d'origine non intentionnelle à l'encontre des personnes et des biens (incendie accidentel, aléas climatiques, accident du travail ...).

La stratégie du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en matière de sécurité physique repose sur la prévention des risques notamment par la formation des collaborateurs, pour leur permettre d'adopter des comportements adaptés et d'acquiescer des réflexes appropriés en matière de sécurité.

- La **Sûreté** recouvre l'ensemble des dispositifs et moyens affectés à la lutte contre les risques d'origine intentionnelle liés à des actes ayant pour but de nuire ou de porter atteinte à des personnes et des biens matériels et immatériels (intrusion, vol, dégradations, incivilités, ...).

La stratégie de sûreté physique repose sur le triptyque : anticiper, prévenir, former/informer.

- Anticiper par le biais d'une veille sécuritaire : évaluer l'état des menaces susceptibles d'impacter les activités et la sécurité des personnes et des infrastructures ;
- Prévenir avec des systèmes de contrôle d'accès aux sites ;
- Proposer une formation adaptée aux salariés et aux managers afin de permettre à chacun d'adapter son comportement aux circonstances. Cela fait notamment partie des formations obligatoires pour les nouveaux embauchés.

Au-delà de l'accompagnement managérial mis en place et de l'appui de la Direction des Ressources Humaines, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en place des processus d'accompagnement adaptés aux différentes situations tels que :

- un appui médical : recours à un médecin, déclaration d'accident du travail auprès de la MSA en fonction de la nature de l'agression (en particulier en cas d'agressions physiques ou autres agressions graves pour préserver l'intérêt des salariés), recours à des cellules d'appui psychologique.
- un appui juridique : dépôt de plainte, prise en charge des frais inhérents aux différentes procédures et recherche d'avocats.

Concernant l'appui médical, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en place un partenariat avec le cabinet Stimulus qui est expert de la santé psychologique au travail. Dans ce cadre, des temps d'écoute sont aménagés pour les collaborateurs victimes d'agressions.

## 3. L'équilibre des temps de vie : vie professionnelle, vie personnelle

### a. Parentalité :

La branche du Crédit Agricole a pris un engagement envers la parentalité puisqu'elle s'est engagée à accorder aux nouveaux pères, partout dans le monde, un congé paternité d'une durée de 28 jours

calendaire à fin 2025, rémunéré à 100%. Ces jours incluent les jours accordés au titre de la naissance d'un enfant.

Ce dispositif est appliqué par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France depuis juillet 2021.

Facteur d'égalité professionnelle, cet engagement est le pendant du maintien de salaire pour une durée de quatre mois pour le congé maternité en application de la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

Ces mesures traduisent l'ambition du Crédit Agricole Mutuel Nord de France envers l'égalité femmes/hommes et l'équilibre vie personnelle, vie professionnelle (Pour plus d'informations sur l'égalité femmes/hommes, consulter la politique des diversités présentée ci-dessus).

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a diffusé auprès de ses salarié(e)s un guide de la parentalité qui aborde tous les sujets liés à la parentalité tels que la déclaration de grossesse, le congé maternité et paternité, l'adoption et les modes de garde. Par ailleurs, des ateliers sur la thématique de la parentalité, animés par une coach spécialisée dans l'accompagnement à la parentalité, ont été proposés sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse (Épuisement Parental et Équilibre, Parentalité des tout-petits 0-3 ans, Relation Famille/Vivre ensemble, Parentalité d'enfants 6-12 ans).

En complément de ces engagements, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en œuvre un mécanisme d'attribution de Chèques Emploi Service Universel (CESU) aux collaborateurs qui ont des horaires tardifs ou des formations qui finissent tard.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France permet également aux salariés de bénéficier d'accompagnements financiers pour les services à la personne :

- 450€ annuels pour les salariés aidants familiaux,
- 450€ annuels pour les salariés parents d'enfant de moins de 3 ans,
- 700€ annuels pour les salariés bénéficiant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

De plus, il a déployé un dispositif relatif à l'accompagnement des collaborateurs proches aidants : octroi de jours de solidarité pouvant aller jusqu'à 177 jours par an et par collaborateur et possibilité de transformer le 13<sup>ème</sup> mois en jours de repos.

## **b. Travail à distance**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'appuie sur un socle commun (annexe 2 à la Convention Collective nationale) afin de décliner le sujet du travail à distance dans le cadre du dialogue social de proximité (définitions, double volontariat, période d'adaptation, orientations de méthode pour mettre en place le travail à distance).

Dans le cadre de la mise en place du travail à distance, la définition des modalités pratiques d'organisation relève de chaque entité, en cohérence avec les principes directeurs relatifs au travail à distance dans les entreprises de la branche Crédit Agricole.

Pour sa part, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France offre la possibilité à ses salarié(e)s de bénéficier de jours de télétravail et de jours de travail déplacé pour les fonctions du siège. Le service client restant la priorité, le télétravail est organisé de manière à ce que les jours d'ouverture des agences restent inchangés. Dès lors, une présence minimale de 4 jours par semaine et par collaborateur est requise

pour le réseau contre 3 jours pour les sites du siège (sauf si présence obligatoire requise pour certains métiers).

L'accord de travail à distance qui intègre le télétravail et le travail déplacé pour les fonctions supports au sein des agences a été reconduit pour une année.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France permet un jour de travail à distance supplémentaire hebdomadaire à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse jusqu'au départ en congé maternité, et également jusqu'aux 6 mois de l'enfant, sous réserve de validation du manager et des contraintes liées à l'activité.

De même, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France permet un jour de travail à distance supplémentaire hebdomadaire pour les salariés aidants familiaux afin de faciliter l'organisation personnelle et professionnelle.

### **c. Le droit à la déconnexion**

La branche Crédit Agricole s'est dotée depuis 2017 d'un cadre d'orientations et de bonnes pratiques visant à alimenter les négociations locales obligatoires sur ce thème.

En 2023, ce référentiel a été pérennisé de façon unanime par les organisations syndicales représentatives de branche afin d'inciter le dialogue social de proximité à investir l'enjeu central de l'équilibre vie-professionnelle/vie personnelle dans un contexte d'hybridation du travail, par exemple via le suivi des connexions dites « excessives ».

Cet accord d'orientations a été relayé auprès des équipes, des managers et des acteurs du dialogue social, dans la mesure où il conforte un modèle social respectueux de l'équilibre et de la santé des salariés.

Dans le prolongement de cet accord d'orientations, un accord relatif au droit à la déconnexion a dès lors été adopté au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France avec application à durée illimitée. Un paramétrage des accès à distance (mobilité et nomadisme) a par ailleurs été réalisé pour sécuriser l'application de ce droit.

### **d. La protection sociale**

Un dispositif de mutualisation des régimes de prévoyance collective (garanties décès, invalidité et incapacité temporaire de travail) est mis en place au sein des entreprises de la branche Crédit Agricole dans le cadre d'un régime d'adhésion commun régi par CCPMA-AGRICA, dans une démarche de responsabilité sociale commune.

Par ailleurs, une garantie complémentaire santé est souscrite pour l'ensemble des salarié(e)s, conformément à la réglementation.

Ainsi, 100% des collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France bénéficient d'une protection sociale complète et sont couverts par des dispositifs de prévoyance, complémentaire santé, retraite.

### **3.1.2.5. PERFORMANCE ET REMUNERATIONS**

#### **3.1.2.5.1. GOUVERNANCE**

La structure de rémunération du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est définie par la Convention Collective du Crédit Agricole, socle conventionnel propre à la branche professionnelle formée par les 39 Caisses régionales et 5 entités associées (CATS, CAGIP, IFCAM, CA Titres et FNCA).

Ainsi, pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, les processus tenant à l'évolution de la rémunération sont régis à un double niveau :

- Au niveau de la branche Crédit Agricole, une négociation salariale est organisée chaque année dans le cadre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), en application de la réglementation sociale ;
- Au niveau de chacune des Caisses régionales et entités de la branche Crédit Agricole, et conformément à la réglementation sociale, une négociation est organisée sur les salaires et le partage de la valeur, avec les organisations syndicales reconnues représentatives localement.

Dans ce cadre, la politique de rémunération du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est revue annuellement par la Direction Générale, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines, avec la contribution des fonctions de contrôle et avant approbation par le Conseil d'administration.

Concernant la rémunération du Comité de Direction, le Crédit Agricole Nord de France applique le statut collectif des cadres de direction. En termes de gouvernance, le Conseil d'administration de la Caisse régionale délègue ce volet à la Commission Nationale de Rémunération qui valide la part de rémunération fixe et de rémunération variable des directeurs lors de leur nomination et à chaque revalorisation. Une présentation des conclusions est ensuite effectuée auprès dudit Conseil d'administration.

#### **3.1.2.5.2. CADRES ET REFERENCES**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'appuie sur un socle commun, à savoir la Convention collective nationale du Crédit Agricole et son Annexe 1, pour définir leur politique de rémunération :

- L'article 26 de la Convention collective nationale du Crédit Agricole qui définit la structure de rémunération conventionnelle applicable à l'ensemble des Caisses régionales et entités ainsi que le niveau de rémunération de classification appliqué à chaque emploi selon sa position de classification.
- L'Annexe 1 de la Convention collective nationale du Crédit Agricole, relative aux classifications et à la rémunération, qui pose le cadre des deux niveaux de négociation salariale rappelé ci-dessus et prévoit certains dispositifs de garantie d'évolution de la rémunération conventionnelle, par exemple en cas de promotion ou d'expertises supplémentaires reconnues.

Dans ce cadre et conformément à la réglementation sociale, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France définit sa politique de rémunération dont l'enveloppe budgétaire est déterminée localement par la négociation d'un accord d'entreprise ou, à défaut, par décision unilatérale.

Celle-ci est revue et présentée au Conseil d'administration tous les ans.

Par ailleurs, des éléments complémentaires de rémunération peuvent être négociés dans le cadre d'accords locaux tels que l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) qui prévoient des primes de mobilité.

De manière générale, le déploiement du dispositif de rémunération est basé sur le respect du Code du travail, de la convention collective et des accords conclus.

### 3.1.2.5.3. GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

Faisant référence à la thématique Performance et Rémunérations, les risque et opportunité suivants ont été jugés matériels :

| Description des IRO   | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|---|---|------------------|
| <b>Risque</b>   |   |                  |
| Risques sur l'attractivité, la fidélisation et l'engagement des collaborateurs liés à la politique de rémunération et aux avantages accordés aux salariés | Opérations propres                      | Invariable       |
| <b>Opportunité</b>  |   |                  |
| Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices <sup>33</sup>  | Opérations propres                      | Invariable       |

Les IRO liés à la politique Performance et Rémunérations sont instruits au sein du Comité RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Il revient ensuite au Service Information et Services aux Salariés de s'assurer de sa bonne mise en œuvre.

### 3.1.2.5.4. POLITIQUE PERFORMANCE ET REMUNERATIONS

#### CONTEXTE & AMBITIONS

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France promeut une politique de rétribution fondée sur l'équité et des règles communes à l'ensemble des collaborateurs, dans le respect du cadre réglementaire applicable.

Son ambition en matière de performance et rémunérations est la suivante :

- fidéliser, faire grandir les collaborateurs et leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes ;
- reconnaître la performance individuelle et collective dans la durée ;
- appliquer une politique de rémunération neutre du point de vue du genre ;
- appliquer une politique de rémunération responsable qui encadre la prise de risques et respecte l'environnement juridique et réglementaire.

<sup>33</sup> L'opportunité « Amélioration de l'attractivité grâce à des pratiques ESG ambitieuses et novatrices » est transverse à toutes les politiques RH du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et se réfère donc au Développement du capital Humain, Dialogue social, Diversités, Environnement de Travail, Rémunérations.

Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France veille à développer une politique de rémunération fondée sur les valeurs du mutualisme, assurant l'équité interne entre les salariés, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ainsi que la compétitivité sur les territoires afin de garantir l'attractivité, l'engagement et la fidélisation des compétences nécessaires à leurs activités.

## CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les salariés en CDI et CDD, quelle que soit leur activité ou fonction.

## CONTENU & PLANS D'ACTION

### 1. Les rémunérations

La branche Crédit Agricole organise une politique de rétribution responsable fondée sur des règles communes à l'ensemble des collaborateurs. La politique de rétribution participe aux trois principes fondateurs du Projet Humain : responsabilisation des collaborateurs, renforcement de l'expertise et de la proximité client et développement d'un cadre de confiance.

À noter que cette politique inclut des dispositions relatives à la neutralité de genre et des mécanismes qui visent à réduire les écarts de rémunération dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes régulièrement renégocié.

La rétribution des collaborateurs est constituée d'éléments fixes, variables et périphériques, correspondant à des objectifs différents. Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

En matière de rémunération variable collective, les accords d'intéressement et participation assortis de mécanismes d'abondement permettent d'associer très directement les collaborateurs aux résultats annuels de leur entité. C'est l'un des piliers de son pacte social.

De fait, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a adopté des mécanismes d'abondement pour tout placement des primes d'intéressement et de participation de ses salarié(e)s sur le PEE ou le PERCOL.

Il a par ailleurs prévu un accompagnement à la reconnaissance des compétences, des expertises et des prises de responsabilité au titre de l'exercice 2025 via un accord de négociation annuelle obligatoire adopté le 10 mars 2025.

Pour sa part, Square habitat Nord de France applique un système de rémunération défini pour chaque fonction au sein de chaque métier dans l'entreprise (application des classifications conventionnelles pour chaque poste, revue trimestrielle des rémunérations pour chacune des fonctions, revue annuelle des rémunérations dans le cadre de l'exercice des augmentations individuelles, revue de l'index d'égalité Femmes Hommes).

Les indicateurs relatifs à la rémunération sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

## 2. L'égalité professionnelle femmes-hommes en termes de rémunération

La politique de rémunération de la branche Crédit Agricole est neutre du point de vue du genre, avec une attention particulière portée au respect de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes.

Pour mesurer ces écarts, elle s'appuie sur l'index d'égalité professionnelle, mis en place par le gouvernement français, en calculant :

| Éléments Index   | Notes obtenues par Crédit Agricole Mutuel Nord de France* |
|--|---|
| - l'écart de rémunération femmes hommes  | 38/40   |
| - l'écart de répartition des augmentations individuelles par genre                       | 20/20   |
| - l'écart de répartition des promotions par genre  | 15/15   |
| - le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité                  | 15/15   |
| - le nombre de personnes du genre sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 5/10  |

\* Notes obtenues au regard des données mesurées en 2024 (notes 2025 non disponibles au moment où la collecte des données a été établie).

Cet index est soutenu par une approche volontariste : en fonction des résultats et d'éventuels écarts identifiés, l'accord de branche impose d'allouer une enveloppe dédiée pour œuvrer à la réduction de ces écarts.

Les indicateurs relatifs à l'écart de rémunération entre femmes et hommes sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

## 3. Le ratio d'équité

Ce ratio indique le rapport entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane des salariés au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

L'indicateur relatif à ce ratio est disponible dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

## 4. Le salaire décent

La branche Crédit Agricole entend offrir à ses salariés des rémunérations attractives, motivantes, permettant de retenir les talents dont les caisses régionales ont besoin tout en étant alignées avec leurs ambitions stratégiques et les intérêts de leurs différentes parties prenantes.

Pour ce faire, la politique de rétribution mise en œuvre par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France se traduit par une rémunération et des avantages qui, d’une part, assurent aux intéressés et à leur famille un niveau de vie approprié dans des conditions équitables et, d’autre part, sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques.

Dès lors, celle-ci assure un niveau de salaire répondant aux critères du « salaire décent » tel que défini par Fair Wage Network : « salaire permettant aux travailleurs et à leurs familles, selon leur situation géographique, d’avoir un niveau de vie acceptable tout en participant à la vie sociale et culturelle. Il tend à couvrir les besoins essentiels d’une famille comprenant tous les domaines de dépenses nécessaires, et en particulier : le logement (selon les critères d’ONU-Habitat), l’alimentation (qui est suffisante pour assurer 2.200-3.000 kilocalories/adulte/jour), les soins aux enfants, l’éducation, les soins de santé, le transport, la communication et un pourcentage restant pour les loisirs et/ou pour des économies de précaution afin de faire face à d’éventuelles dépenses imprévues ».

Par ailleurs, suite à des négociations annuelles locales en 2025, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en place une mesure spécifique afin de supprimer la rémunération de classifications de l’emploi (RCE) 5 et 6 au siège et la rémunération de la classification 5 dans le réseau commercial. Cette mesure a permis de rehausser les rémunérations des salariés concernés.

Les indicateurs relatifs au salaire décent sont disponibles dans la section 3.1.3. « Éléments quantitatifs 2025 et cibles » du présent rapport.

### 3.1.3. ELEMENTS QUANTITATIFS 2025 ET CIBLES

Comme précisé en point 1.1.1, les données RH reprises ci-dessous comprennent les effectifs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur son périmètre consolidé, à l’exception de l’effectif de la Foncière de l’Erable pour des raisons de non-significativité.

#### 3.1.3.1. COUVERTURE DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

#### COUVERTURE DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

| Taux de couverture | Couverture des négociations collectives                                      |  | Dialogue social  |
|--------------------|--|--|--|
|                    | Salariés — EEE   | Salariés — non EEE   | Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement)                       |
|                    | (Pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés) | (Estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés) | (Pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés) |
|                    | 2025   |  |  |
| 0 – 19%            |  |  |  |
| 20 – 39%           |  |  |  |
| 40 – 59%           |  |  |  |
| 60 – 79%           |  |  |  |
| 80 – 100%          | France   |  | France   |

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD, exprimés en personnes physiques au 31/12/2025.

L'Espace Economique Européen regroupe 30 pays ; les 27 membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

La convention collective se définit comme tout accord écrit relatif aux conditions de travail et d'emploi conclu entre, d'une part, un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, et, d'autre part, une ou plusieurs organisations représentatives de travailleurs, ou, en l'absence de telles organisations, les représentants des travailleurs intéressés, dûment élus et mandatés par ces derniers en conformité avec la législation nationale. Cet accord ou convention peut être conclu au niveau de l'établissement, de l'entreprise, de la branche ou de tout autre niveau choisi par les signataires. A titre d'exemple : accord ou convention collective sectorielle, national, de branche, d'entreprise, etc.

Le représentant du personnel et/ou représentant syndical se définit, selon la législation nationale applicable, comme un salarié de l'entreprise, désigné ou élu, pour représenter et défendre les intérêts des salariés auprès de l'employeur. Le représentant du personnel peut également être désigné ou élu par une organisation syndicale ou par les membres de celle-ci, conformément aux dispositions nationales applicables. Il peut avoir des droits particuliers (ex : d'information et de consultation) et conclure des accords collectifs. Les garanties d'exercice de ses fonctions de représentant sont assurées par la législation nationale applicable. A titre d'exemple : conseil d'entreprise, comité d'entreprise, délégué du personnel, délégué syndical, délégation du personnel.

## ACCORDS SIGNES PAR THEME

|   | France   |          | International |          |
|---|----------|----------|---------------|----------|
|   | 2025     | 2024     | 2025          | 2024     |
| Rémunérations et périphériques            | 2        | 3        | 0             | 0        |
| Formation                                 | 0        | 0        | 0             | 0        |
| Institutions représentatives du personnel | 0        | 0        | 0             | 0        |
| Emploi                                    | 0        | 0        | 0             | 0        |
| Temps de travail                          | 1        | 2        | 0             | 0        |
| Diversité et égalité professionnelle      | 0        | 1        | 0             | 0        |
| Santé-sécurité                            | 1        | 1        | 0             | 0        |
| Autres                                    | 0        | 0        | 0             | 0        |
| <b>Nombre total d'accords signés</b>      | <b>4</b> | <b>7</b> | <b>0</b>      | <b>0</b> |

Ce tableau liste par thème les accords d'entreprise ou avenants signés par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et sa filiale Square Habitat au cours des années 2024 et 2025. Ces accords témoignent d'un dialogue social en constante évolution.

### 3.1.3.2. DIVERSITE

#### REPARTITION PAR SEXE AU SEIN DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR

|  | 2025                             |                | 2024                             |                |
|--|----------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------|
|  | En nombre de personnes physiques | En %           | En nombre de personnes physiques | En %           |
| <b>Répartition dans le Top Management*</b> | <b>20</b>                        | <b>100,00%</b> | <b>18</b>                        | <b>100,00%</b> |
| Femmes                                     | 7                                | 35,00%         | 5                                | 27,78%         |
| Hommes                                     | 13                               | 65,00%         | 13                               | 72,22%         |
| Autres**                                   | 0                                | 0,00%          | 0                                | 0,00%          |
| Non déclarés                               | 0                                | 0,00%          | 0                                | 0,00%          |

\* Sont comptabilisés dans le Top Management le Directeur général, le Directeur Général Adjoint et les Directeurs du Crédit Agricole Nord de France et de Square Habitat.

\*\* Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

**NB** : est pris en compte dans le Top management l'arrivée de Marion PROTANO, nouvelle Directrice des Ressources Humaines du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (arrivée en décembre 2025).

#### REPARTITION PAR AGE PARMIS LES SALARIES (EN ETP)

|                             | 2025            | 2024                           |
|-----------------------------|-----------------|--------------------------------|
| <b>Moins de 30 ans :</b>    | <b>551,03</b>   | <b>580,70</b>                  |
| dont < 25 ans               | 130,55          | 145,64                         |
| dont 25-30 ans              | 420,49          | 435,05                         |
| <b>Entre 30 et 50 ans :</b> | <b>1 894,19</b> | <b>1 905,68</b>                |
| dont 30 - 34 ans            | 446,72          | 480,23                         |
| dont 35 - 39 ans            | 532,02          | 526,08                         |
| dont 40 - 44 ans            | 518,70          | 513,96                         |
| dont 45 - 49 ans            | 396,76          | 385,42                         |
| <b>Plus de 50 ans :</b>     | <b>806,76</b>   | <b>798,89</b>                  |
| dont 50 - 54 ans            | 377,65          | 392,53                         |
| dont 55 - 59 ans            | 291,15          | 277,40                         |
| dont 60 - 64 ans            | 131,42          | 122,43                         |
| dont ≥ 65 ans               | 6,53            | 6,53                           |
| <b>Non communiqué :</b>     |                 | <b>0,00</b>                    |
| <b>Total</b>                | <b>3 251,98</b> | <b>3 285,27 <sup>(1)</sup></b> |
| <b>Age moyen</b>            | <b>41,69</b>    | <b>41,22</b>                   |

<sup>(1)</sup> : le nombre d'ETP pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un ajustement de périmètre, consécutif à l'intégration du dirigeant mandataire social, s'établissant à désormais à 3285,27 contre 3284,27 précédemment publié.

Ce tableau couvre, pour chaque tranche d'âge, tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris dirigeants mandataires sociaux, mais hors administrateurs), exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2024 et au 31/12/2025. Pour l'âge moyen, les calculs sont effectués sur la base de personnes physiques.

Pour la donnée « **Age** », la formule de calcul utilisée est : (Date de référence - Date de naissance) / 365.25 (la date de référence étant le dernier jour du mois).

Pour la donnée « **Age moyen** », la formule de calcul utilisée est : (Âge au dernier jour du mois \* Nombre de personnes de cet âge) / Effectif total.

## INDICATEURS LIES A L'INTERNATIONAL

|  | 2025            | 2024                           |
|--|-----------------|--------------------------------|
| <b>Effectifs par zone géographique</b> | <b>3 251,98</b> | <b>3 285,27 <sup>(1)</sup></b> |
| Europe occidentale                     | 3 251,98        | 3 285,27 <sup>(1)</sup>        |
| Europe Orientale                       |                 |                                |
| Asie – Océanie                         |                 |                                |
| Afrique                                |                 |                                |
| Amérique du Nord                       |                 |                                |
| Proche et Moyen-Orient                 |                 |                                |
| Amérique centrale et du Sud            |                 |                                |

<sup>(1)</sup> : le nombre d'ETP pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un ajustement de périmètre, consécutif à l'intégration du dirigeant mandataire social, s'établissant à désormais à 3285,27 contre 3284,27 précédemment publié.

Ce tableau couvre, pour chaque zone géographique, les salariés actifs en CDI et CDD (y compris dirigeants mandataires sociaux, mais hors administrateurs), exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2024 et au 31/12/2025.

## INDICATEURS DU PLAN JEUNESSE

|                                   | 2025 | 2024 |
|-----------------------------------|------|------|
| Nombre total de jeunes accueillis | 652  | 565  |

Cet indicateur comptabilise le nombre de jeunes de moins de 30 ans au 31/12/2024 et au 31/12/2025 accueillis en contrats hors CDI (alternants, stagiaires, CIFRE, VIE, auxiliaires de vacances, et CDD). Le chiffre est exprimé en personnes physiques.

La formule de calcul utilisée est : effectifs jeunes à fin janvier N + entrées entre février et fin décembre N.

### 3.1.3.3. SALAIRES DECENTS

#### SALARIES AYANT UN SALAIRE AU-DESSUS DU SALAIRE DECENT DE CHAQUE PAYS

|  | 2025    | 2024    |
|--|---------|---------|
| Pourcentage de salariés* ayant un salaire au-dessus du salaire décent de chaque pays | 100,00% | 100,00% |

\* comprend les salariés actifs et inactifs (arrêts de longue durée, année sabbatique etc.) liés par un contrat de travail

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris à compter de l'exercice 2025 les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en personnes physiques au 31/12/2024 et au 31/12/2025.

#### Définitions :

- Le salaire : il s'agit du salaire brut annuel théorique versé sur l'année
- Pour les collaborateurs à temps partiel ou entrés dans l'entité en cours d'année, le salaire brut annuel versé sur l'année a été redressé à 100% (équivalent temps plein).
- Le salaire décent : à défaut de définition légale, Le Crédit Agricole a retenu la définition de Fair Wage Network, organisme externe reconnu internationalement (pour plus d'informations sur le salaire décent, se référer à la politique Performance & Rémunérations de ce rapport). Le salaire décent retenu correspond au salaire décent pour une famille de 2 adultes et un nombre d'enfants qui correspond au taux de fécondité du pays, ajusté au nombre de travailleurs dans le ménage.

#### SALARIES NE PERCEVANT PAS UN SALAIRE DECENT CONFORMEMENT AUX INDICES DE REFERENCE APPLICABLES

|              | 2025                   |                            | 2024                   |                            |
|--------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|
|              | En personnes physiques | En % des effectifs du pays | En personnes physiques | En % des effectifs du pays |
| France       | 0                      | 0,00%                      | 0                      | 0,00%                      |
| <b>Total</b> | <b>0</b>               |                            | <b>0</b>               |                            |

Ce tableau exprime le taux de salariés percevant un salaire en-dessous du seuil défini par l'organisme Fair Wage Network. Voir explications indiquées ci-dessus.

### 3.1.3.4. HANDICAP

#### SALARIES EN SITUATION DE HANDICAP

|   | 2025  | 2024  |
|---|-------|-------|
| Pourcentage de salariés en situation de handicap* | 6,38% | 6,00% |

\* Périmètre France, soit 100% des effectifs

Cet indicateur couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD en France (y compris à compter de l'exercice 2025 les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en personnes physiques au 31/12/2024 et au 31/12/2025. A noter, chaque année, la Caisse régionale complète la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) sur son propre périmètre (hors SQH).

### 3.1.3.5. INDICATEURS DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

#### EVALUATION DES PERFORMANCES ET DEVELOPPEMENT DE CARRIERES

|  | 2025   | 2024   |
|--|--------|--------|
| <b>Part des salariés actifs participant à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière (en %)</b> |        |        |
| Femmes   | 91,01% | 88,06% |
| Hommes   | 92,96% | 88,66% |
| Autres*  |        |        |
| Non déclarés   |        |        |
| <b>Part des salariés participant à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière (en %)</b>        |        |        |
| Femmes   | 88,26% | 87,06% |
| Hommes   | 91,88% | 88,28% |
| Autres*  |        |        |
| Non déclarés   |        |        |

\* Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Ce tableau couvre d'une part les salariés actifs et d'autre part le total des salariés actifs et inactifs (arrêts de longue durée, année sabbatique etc.) en CDI et CDD ((y compris à compter de l'exercice 2025 les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en personnes physiques au 31/12/2024 et au 31/12/2025. Tous les types d'entretiens réalisés dans l'année civile sont pris en compte : entretiens annuels d'évaluation, entretiens professionnels (à 2 ans et à 6 ans), entretiens de gestion.

Les indicateurs sont calculés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, étant entendu que :

- les campagnes d'entretiens débutent en novembre de l'année N-1 et se terminent au plus tard en mars de l'année N ;
- une partie des inactifs au 31 décembre n'ont pas eu d'entretien ;
- les nouveaux arrivants (moins de trois mois d'ancienneté) ne bénéficient pas d'entretien ;
- les CDD ne sont pas inclus dans les campagnes annuelles dédiées aux CDI ;
- à cela viennent s'ajouter des situations particulières de salariés actifs qui n'ont pas réalisé leur entretien en raison d'absence maladie, congé maternité, départ fin de carrière durant les campagnes d'entretiens.

## TEMPS DE FORMATION

|   | 2025              | 2024              |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur :</b> | <b>45,30</b>      | <b>40,86</b>      |
| dont femmes   | 39,24             | 37,60             |
| dont hommes   | 53,30             | 45,12             |
| dont autres*  |                   |                   |
| dont non declares   |                   |                   |
| <b>Nombre total d'heures de formation</b>                     | <b>152 630,05</b> | <b>138 271,00</b> |

\* Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris à compter de l'exercice 2025 les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en personnes physiques au 31/12/2024 et au 31/12/2025.

La formation comprend les formations en présentiel, en e-learning et les formations règlementaires. Dès lors qu'une action cumule les deux critères suivants, elle est comptabilisée en tant qu'action de formation :

- un objectif de compétence clairement identifié
- et une traçabilité minimale (réelle ou forfaitaire).

A noter, les heures de formation comptabilisées pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France ne prennent pas en compte celles effectuées par les salariés sortis de l'effectif au cours de l'année.

Le nombre total d'heures de formation suivies par les collaborateurs de la Caisse Régionale en 2025 a été relevé fin janvier 2026. Cependant, le processus de mise à jour des données 2025 se poursuit dans la mesure où les organismes de formation externes remontent dans le SIRH de la Caisse Régionale des informations relatives au suivi de formations réalisées en 2025 après la date d'arrêt. Le nombre total d'heures de formation mentionné dans le tableau ci-dessus est donc légèrement minoré et ne tient compte que des formations qui ont été suivies et dont les preuves d'audit ont pu être remontées au moment du relevé réalisé fin janvier 2026.

## PROMOTIONS AU SEIN DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

|                                | 2025       |                | 2024       |                |
|--------------------------------|------------|----------------|------------|----------------|
|                                | Total      | %              | Total      | %              |
| <b>Total promotions France</b> | <b>347</b> | <b>100,00%</b> | <b>409</b> | <b>100,00%</b> |
| dont femmes                    | 191        | 55,04%         | 234        | 57,21%         |
| dont hommes                    | 156        | 44,96%         | 175        | 42,79%         |

Ce tableau couvre les salariés actifs en CDI (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en personnes physiques au 31/12/2024 et au 31/12/2025. À noter que les salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année mais ayant eu une promotion sont inclus : il s'agit d'une comptabilisation du nombre de promotions et non pas du nombre de promus, un collaborateur pouvant être promu plusieurs fois dans l'année.

Les promotions des effectifs en CDI actifs en nombre de personnes au cours de l'année sont les promotions entraînant un changement de classification. Pour la convention collective nationale des Caisses régionales du Crédit Agricole, les promotions sont des changements de position ascendants.

## RECRUTEMENTS & MOBILITES

|   | 2025       |            |         |              |            |                |
|---|------------|------------|---------|--------------|------------|----------------|
|   | Femmes     | Hommes     | Autres* | Non-déclarés | Total (PP) | Total (%)      |
| <b>Recrutements en CDI</b>  | <b>98</b>  | <b>95</b>  |         |              | <b>193</b> | <b>100,00%</b> |
| Dont recrutements externes  | 83         | 70         |         |              | 153        | 79,27%         |
| Dont recrutements faisant suite à un contrat précédent dans le Groupe (CDD, alternance, stage etc.) | 15         | 25         |         |              | 40         | 20,73%         |
| Dont moins de 30 ans  | 42         | 55         |         |              | 97         | 50,26%         |
| Dont entre 30 et 50 ans   | 46         | 37         |         |              | 83         | 43,01%         |
| Dont plus de 50 ans   | 10         | 3          |         |              | 13         | 6,74%          |
| Dont âge non communiqué   | 0          | 0          |         |              | 0          | 0,00%          |
| Dont recrutements en France   | 98         | 95         |         |              | 193        | 100,00%        |
| Dont recrutements hors France   | 0          | 0          |         |              | 0          | 0,00%          |
| <b>Mobilités internes en CDI</b>  | <b>326</b> | <b>236</b> |         |              | <b>562</b> | <b>100,00%</b> |

\* Taux de mobilité interne = Mobilités internes en CDI / (Mobilités internes en CDI + Recrutements en CDI)

Ce tableau couvre les salariés actifs en CDI, exprimés en personnes physiques au 31/12/2025.

|   | 2024       |            |         |              |              |                |
|---|------------|------------|---------|--------------|--------------|----------------|
|   | Femmes     | Hommes     | Autres* | Non-déclarés | Total (PP)   | Total (%)      |
| <b>Recrutements en CDI</b>  | <b>135</b> | <b>138</b> |         |              | <b>273</b>   | <b>100,00%</b> |
| Dont recrutements externes  | 101        | 107        |         |              | 208          | 76,19%         |
| Dont recrutements faisant suite à un contrat précédent dans le Groupe (CDD, alternance, stage etc.) | 34         | 31         |         |              | 65           | 23,81%         |
| Dont moins de 30 ans  | 75         | 86         |         |              | 161          | 58,97%         |
| Dont entre 30 et 50 ans   | 55         | 46         |         |              | 101          | 37,00%         |
| Dont plus de 50 ans   | 6          | 5          |         |              | 11           | 4,03%          |
| Dont âge non communiqué   | -1         | 1          |         |              | 0            | 0,00%          |
| Dont recrutements en France   | 135        | 138        |         |              | 273          | 100,00%        |
| Dont recrutements hors France   | 0          | 0          |         |              | 0            | 0,00%          |
| <b>Mobilités internes en CDI (inter et intra entités)</b>   | <b>552</b> | <b>476</b> |         |              | <b>1 028</b> | <b>100,00%</b> |

\* Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Ce tableau couvre les salariés actifs en CDI, exprimés en personnes physiques au 31/12/2024.

### Définitions :

- **Recrutements en CDI** : il s'agit des recrutements externes directs d'effectifs en CDI et des consolidations de stagiaires, alternants, auxiliaires de vacances, VIE, CIFRE, CDD en CDI = effectifs

stagiaires, alternants, auxiliaires de vacances, VIE, CIFRE, CDD dont le contrat est converti en CDI au cours de l'année. Cette conversion doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent la fin de leur contrat de stage, d'alternance, d'auxiliaire de vacances, VIE, CIFRE, CDD, si elle concerne la même entité que celle de leur précédent contrat.

- **Mobilités en CDI** : il s'agit des mobilités intra et inter-entités :
  - Mobilités intra-entité : changement d'emploi et/ou d'affectation au sein de la même entité (hors réorganisation, hors modification administrative, hors changement de référentiel emploi, hors déménagement...)
  - Mobilité inter-entités au sein du Groupe Crédit Agricole

### 3.1.3.6. INDICATEURS DE SANTE ET DE SECURITE

#### COUVERTURE DU SYSTEME DE GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE, INCIDENTS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PROBLEMES DE SANTE DU PERSONNEL

|  | 2025     | 2024     |
|--|----------|----------|
| Part des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité (en %)   | 100,00%  | 100,00%  |
| Nombre de décès dus à des accidents ou maladies professionnels   | 0,00     | 0,00     |
| Nombre d'accidents du travail  | 62,00    | 53,00    |
| Taux de fréquence : Nombre d'accidents de travail pour 1000000 d'heures travaillées  | 12,35    | 10,21    |
| Nombre de cas de maladies professionnelles   | 0,00     | 2,00     |
| Nombre de jours d'absences pour accidents du travail et maladies professionnelles  | 2 996,50 | 3 590,50 |
| Taux de gravité : Nombre de journées perdues en raison d'accidents de travail et de maladies professionnelles pour 1000 heures travaillées | 0,60     | 0,69     |

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris à compter de l'exercice 2025 les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs), exprimés en personnes physiques au 31/12/2024 et au 31/12/2025.

#### Définitions :

**Jours d'absences** : en jours ouvrables. Le nombre de jours perdus est comptabilisé en y incluant les premier et dernier jours complets d'absence. Les jours pendant lesquels la personne concernée n'est pas censée travailler (par exemple : week-ends, jours fériés) ne sont donc pas considérés comme des jours perdus.

**Accidents de travail rejetés par la MSA / Sécurité sociale** : si l'accident de travail a été rejeté par la MSA / Sécurité sociale et qu'il n'y a pas de recours, celui-ci n'est pas inclus dans les statistiques. En revanche, si la MSA / Sécurité sociale ne s'est pas encore prononcée ou bien si la décision de rejet de la MSA / Sécurité sociale est contestée, l'accident de travail est inclus dans les statistiques car celui-ci a finalement bien été déclaré.

## INDICATEURS D'ABSENTEISME

|   | 2025         | 2024          |
|---|--------------|---------------|
| Taux d'absentéisme maladie (Hors maladie professionnelle)             | 5,43%        | 5,76%         |
| Taux d'absentéisme accident travail/trajet et maladie professionnelle | 0,32%        | 0,28%         |
| Taux d'absentéisme Maternité, paternité, allaitement                  | 1,32%        | 1,44%         |
| Taux d'absentéisme congé autorisé                                     | 1,39%        | 2,27%         |
| Taux d'absentéisme autres*  | 0,56%        | 0,54%         |
| <b>Taux d'absentéisme global</b>                                      | <b>9,02%</b> | <b>10,30%</b> |
| <b>Taux d'absentéisme hors maternité, paternité, allaitement</b>      | <b>7,70%</b> | <b>8,86%</b>  |

\* Absences non autorisées

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs) au 31/12/2024 et au 31/12/2025 et les différents motifs d'absentéisme.

Le taux d'absentéisme global correspond au nombre de jours d'absences moyen par salarié (sur le total des absences) / 365,25

### 3.1.3.7. Indicateurs de rémunération

## ECART DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

|  | 2025   | 2024   |
|--|--------|--------|
| Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes | 14,21% | 11,77% |

Ce tableau couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs) au 31/12/2024 et au 31/12/2025. L'indicateur est exprimé en pourcentage d'écart. Les rémunérations prises en compte dans ce calcul sont la rémunération fixe annuelle (RFA), la rémunération variable individuelle (RVI) et la rémunération variable collective (RVC), ainsi que les primes récurrentes. Pour les collaborateurs à temps partiel, le salaire brut annuel versé sur l'année a été redressé à 100% (équivalent temps plein).

La formule de calcul utilisée est : (Niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés hommes – niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés femmes) x100 / Niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés hommes.

#### Définitions :

- Rémunération Fixe Annuelle (RFA) : il s'agit du salaire brut annuel théorique versé sur l'année.
- Rémunération Variable Collective (RVC) : correspond aux rémunérations variables collectives (participation, intéressement, abondement) versées sur l'année au titre de l'année précédente pour les collaborateurs présents en fin d'année N.
- Rémunération Variable individuelle (RVI) : correspond aux rémunérations liées à la performance individuelle du collaborateur telle que les bonus, les commissions sur ventes ou autres éléments variables sur objectifs.

L'évolution à la hausse de cet indicateur est essentiellement liée à des évolutions d'effectifs au sein de notre filiale Square Habitat Nord de France (suite à des absorptions d'entités, hausse importante de l'effectif qui passe de 484 personnes physiques en 2024 à 522 en 2025).

Cet indicateur est stable pour la part concernant le Crédit Agricole Mutuel Nord de France (13,22% en 2025 versus 13,18% en 2024)

A noter, les gratifications ont été prises en compte en 2025 et non en 2024 (le taux 2024 recalculé pour la caisse régionale sur la même base s'élève à 13,70%).

### RATIO ENTRE LA RÉMUNÉRATION LA PLUS ÉLEVÉE ET LA RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES SALARIÉS

|   | 2025  | 2024 |
|---|-------|------|
| Ratio entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane* des salariés | 10,29 | 9,84 |

\* la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés exclut la personne la mieux rémunérée

A noter, suite à l'application de la nouvelle règle de calcul incluant la prise en compte des gratifications, le recalcul de la donnée 2024 aboutit à un ratio de 9,84 qui présente peu d'écart avec la donnée 2025 (le rapport CSRD 2024 faisait état d'un ratio de 7,98 selon la précédente règle de calcul).

Cet indicateur couvre tous les salariés (actifs et inactifs) en CDI et CDD (y compris les dirigeants mandataires sociaux, hors administrateurs) au 31/12/2024 et au 31/12/2025. L'indicateur est exprimé en ratio d'écart. Les rémunérations prises en compte dans ce calcul sont la rémunération fixe annuelle (RFA), la rémunération variable individuelle (RVI) et la rémunération variable collective (RVC). Pour les collaborateurs à temps partiel, le salaire brut annuel versé sur l'année a été redressé à 100% (équivalent temps plein).

La formule de calcul utilisée est : (salaire fixe brut + variable individuel + variable collectif de la personne la mieux payée) / rémunération annuelle totale médiane (RFA+RVI+RVC) de tous les salariés (CDI, CDD, hors dirigeants mandataires sociaux, à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).

### 3.1.3.8. CAS, PLAINTES ET IMPACTS GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME

#### INCIDENTS ET SANCTIONS LIES AU TRAVAIL EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME AU SEIN DES EFFECTIFS

|  | 2025 | 2024 |
|--|------|------|
| Nombre total d'incidents de discrimination et harcèlement signalés (avérés ou non)   | 0    | 0    |
| Nombre de plaintes et réclamations déposées concernant les conditions de travail, l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous ainsi que les autres droits liés au travail, à l'exclusion des incidents de discrimination et harcèlement | 0    | 0    |
| Par l'intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations / réclamations :  |      | 0    |
| Auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :   |      | 0    |

|   |          |
|---|----------|
| <b>Montant total des amendes, pénalités et indemnités versées suite à des dommages résultant des plaintes et réclamations décrits ci-dessus</b>   | <b>0</b> |
| Dont montant lié à des incidents survenus   | 0        |
| Rapprochement avec le montant le plus pertinent présenté dans les états financiers (Charges de personnel incluses dans les "Charges générales d'exploitation" et détaillées dans les "Notes annexes aux états financiers" du Chapitre 6 du DEU relatif aux Co   | <b>0</b> |
| <b>Nombre d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise</b>   |          |
| Dont nombre de cas de non respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'i | 0        |
| <b>Montant total des amendes, pénalités et indemnités versées pour les problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme</b>  | <b>0</b> |
| Dont montant lié à des incidents survenus   | 0        |

Seuls les incidents et plaintes ayant donné lieu à une enquête sont remontés dans ce tableau, via des sources multiples (outil dédié, contentieux, référents dédiés, DRH etc.). A défaut d'enquête, les cas ne sont pas mentionnés.

Concernant les montants, seuls les montants des dossiers terminés de façon définitive sont mentionnés ici, selon le calcul suivant : montant net + charges sociales. Les montants à déclarer sont hors dossiers faisant l'objet d'une transaction, sauf si l'indemnité transactionnelle vise à réparer des faits de harcèlement/discrimination ou le non-respect de nos obligations en matière de conditions de travail, l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous ainsi que les autres droits liés au travail. Il peut s'agir de transactions conclues après la rupture du contrat de travail ou pendant l'exécution du contrat de travail.

Définition d'« **incidents graves recensés** » : cas de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte(s) aux droits de l'homme (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants par exemple). Sont à considérer les procédures judiciaires, les plaintes formelles ou les allégations graves qui concernent les effectifs de l'entreprise (CDI, CDD et stagiaires, hors prestataires/achats) et dont l'entreprise ne conteste pas les circonstances par quelque voie que ce soit (communiqué de presse, contentieux, etc.). Les cas sont entendus comme ayant un impact fort en termes d'image/risque de réputation pour l'entité, et pouvant provenir d'une source externe (tel que par ex : rapports publics, articles de presse, émissions de TV, plainte déposée par une association de défense des droits à l'encontre de l'entité...).

## 3.2. CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

### 3.2.1. STRATEGIE

Au cœur du modèle du Groupe Crédit Agricole et donc du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, l'utilité et l'universalité se révèlent aujourd'hui des valeurs essentielles dans un contexte de changements sociétaux profonds et générateurs d'incertitudes qui nécessitent l'accompagnement et l'inclusion de tous.

Dès lors, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France fait en sorte d'accompagner ses clients quelle que soit leur situation, le terme « clients » désignant les particuliers, les professionnels, les agriculteurs, les entrepreneurs, les entreprises, les associations et les collectivités.

L'accompagnement déployé intervient dans une logique d'inclusion et de protection de la clientèle.

Cette section abordera de ce fait plusieurs thématiques matérielles :

- l'accessibilité des offres auprès de tous les clients (Cf. point 3.2.2.1),
- la protection des clients ainsi que de leurs données (Cf. point 3.2.2.3 et 3.2.2.4),
- le dispositif de cybersécurité déployé à cette fin (Cf. point 3.2.2.2),

L'utilité sociétale, qui a présidé l'émergence du Crédit Agricole en tant qu'institution financière majeure, a rencontré un écho particulier ces dernières années. Ainsi, que ce soit à travers l'accompagnement de tous les clients pendant la crise sanitaire ou dans le contexte incertain lié à l'inflation, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France se tient aux côtés de ses clients pour les soutenir à chaque étape de leur vie, via tous les canaux.

En conséquence, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France décline des produits et services adaptés sur l'ensemble des segments de sa clientèle afin que tous les acteurs de l'économie soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette utilité au territoire trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France à l'égard de ses clients :

- proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et financière à travers des produits accessibles à tous, la poursuite de la digitalisation des parcours afin de tendre vers l'omnicanalité, un engagement renouvelé en faveur des jeunes, des seniors, et des clients faisant face à une situation difficile ainsi qu'une politique de prévention des assurés ;
- réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.

L'accessibilité des offres fait en effet partie intégrante de la stratégie du Groupe (projet sociétal) et correspond à la priorité n°2 de la stratégie de durabilité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

En parallèle, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tout comme le Groupe, s'attache à protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

De fait, la direction de la Conformité du Groupe décline ces ambitions au travers de la démarche « Smart Compliance for Society » intégrant la Protection de la Clientèle et des données personnelles (4 piliers : qualité des offres, loyauté envers les clients, transparence des informations, écoute client matérialisée par un dispositif de gestion des réclamations - Cf. partie 3.2.2.3. Protection de la clientèle).

Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France contribue à protéger les données personnelles de ses parties prenantes notamment en se conformant à la RGPD et il s'est doté d'un cadre éthique complémentaire en adoptant une Charte des données personnelles.

Celle-ci s'articule autour des cinq engagements ci-dessous :

- Ne pas vendre les données personnelles de ses clients
- Utiliser les données clients que les clients lui confient dans leur intérêt
- Être totalement transparents avec les clients sur l'utilisation de leurs données personnelles
- Laisser aux clients la maîtrise sur leurs données et sur l'utilisation qui en est faite
- Toujours donner la priorité à la sécurisation des données personnelles qui lui sont confiées.

En particulier concernant la transparence des traitements de données personnelles, (qui est l'un des principes fondamentaux du RGPD), le Crédit Agricole Mutuel Nord de France :

- diffuse à l'intention de ses clients, de ses prospects et de l'ensemble de ses relations d'affaires une Politique de Protection des Données personnelles. Les parties prenantes peuvent trouver dans ces politiques des informations détaillant notamment les finalités de traitement, les bases légales sur lesquelles se fondent ces traitements, les durées de conservation appliquées à leurs données à caractère personnel ou encore les destinataires de leurs données à caractère personnel. Les Politiques de Protection des données personnelles sont régulièrement mises à jour.
- informe ses collaborateurs des traitements réalisés notamment via la charte de protection des données personnelles des collaborateurs.

Enfin, afin de sécuriser les systèmes informatiques dans lesquels sont enregistrées les données clients, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France déploie un dispositif de cybersécurité adapté.

#### **3.2.1.1. INTERETS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES**

Il est essentiel pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France d'ancrer la relation client au cœur des processus bancaires.

Pour ce faire, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France tient compte des intérêts et points de vue de ses clients (consommateurs finaux ou représentants légitimes) au travers de plusieurs dispositifs de consultation et de participation (déjà évoqués dans la présentation du dispositif global de dialogue avec les parties prenantes en section 1.3.2) :

- Indice de Recommandation Client (IRC) : une enquête stratégique est menée tous les deux ans ainsi qu'une enquête opérationnelle annuelle de satisfaction visant à renforcer l'excellence relationnelle en identifiant et traitant les principaux motifs de réclamation ou irritants clients ;
- Dispositif d'écoute client au travers d'enquêtes régionales (ex : mesure de l'indice d'engagement sociétal)
- Dispositif de proactivité et de contacts réguliers afin de maintenir une proximité humaine avec la clientèle ;
- Ecoute des administrateurs de Caisses locales, répartis sur tout le territoire Nord de France, qui portent leurs attentes au sein des instances de la Caisse régionale et garantissent la bonne connaissance et la prise en compte des besoins des clients ;
- Développement d'un écosystème d'innovation (Village by CA).

Ces dispositifs s'appliquent sur un échantillon de clients représentatifs de tous les marchés (particuliers, patrimoniaux, professionnels, agricoles et entreprises). Ils permettent d'identifier les enjeux et attentes des clients et d'y répondre notamment dans le cadre de l'élaboration de la stratégie mais également d'évaluer l'efficacité de la relation client et de l'améliorer.

D'autres dispositifs déployés au niveau national apportent une vision complémentaire des attentes clients :

- Enquêtes nationales dont une est notamment réalisée tous les deux ans afin de déceler les évolutions dans les attentes des clients et l'apparition éventuelle de nouvelles attentes ou l'évolution de celles qui apparaissaient plutôt en « signaux faibles » ;
- Réalisation d'un baromètre RSE tous les ans auprès d'environ 2 500 participants clients et non-clients afin d'identifier les préoccupations et attentes des Français en matière de RSE et d'évaluer l'impact sur l'engagement perçu des entreprises ;
- Dispositif "Voix du Client" au sein de Crédit Agricole Assurances, ayant pour vocation de piloter le plan de résolution de l'ensemble des irritants clients recensés ;

Les canaux dédiés aux lanceurs d'alerte et politiques associées sont traités dans la partie 4.1.4.4.

### 3.2.1.2. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS ET INTERACTION AVEC LA STRATEGIE ET LE MODELE ECONOMIQUE

#### 3.2.1.2.1. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES SIGNIFICATIFS REELS ET POTENTIELS LIES AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>ACCESSIBILITÉ DES OFFRES</b>  |   |                  |
| <b>Impact positif</b>  |   |                  |
| - Impact positif sur les personnes fragiles économiquement et/ou en situation de handicap induit par l'accessibilité et le caractère inclusif des offres   | Aval                                    | Court terme      |
| <b>Impacts négatifs</b>  |   |                  |
| - Impact négatif sur certaines catégories de clients en raison d'un manque de transparence et de lisibilité des offres (induisant exclusion, mise en précarité financière des clients concernés) | Aval                                    | Court terme      |
| - Impact négatif sur certaines catégories de clients induit par des offres inadaptées et/ou par le refus de demandes clients (exclusion, précarisation)  | Aval                                    | Invariable       |
| <b>CYBERSÉCURITÉ ET LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ</b>   |   |                  |
| <b>Impact négatif</b>  |   |                  |
| - Impact négatif sur le sentiment de bien-être et la confiance des clients en cas de cyberattaque  | Aval                                    | Long terme       |
| <b>Risque</b>  |   |                  |
| - Risque financier à la suite d'une incapacité de fournir les services essentiels et coût opérationnel de remédiation associé  | Aval                                    | Long terme       |
| <b>PROTECTION DE LA CLIENTÈLE</b>  |   |                  |
| <b>Impact positif</b>  |   |                  |
| - Impact positif sur la société lié à l'adéquation des produits et services aux besoins et à la situation du client (inclusion bancaire, gouvernance produit) participant à la cohésion sociale  | Aval                                    | Moyen terme      |

|   |                                 |             |
|---|---------------------------------|-------------|
| <b>Risque</b>   |                                 |             |
| – Risque réglementaire lié à l'adéquation insuffisante des produits et services aux besoins et à la situation du client (inclusion bancaire, gouvernance produit) | Aval                            | Moyen terme |
| <b>PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES</b>  |                                 |             |
| <b>Risques</b>  |                                 |             |
| – Risque de réputation en cas de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles   | Ensemble de la chaîne de valeur | Moyen terme |
| – Risque réglementaire lié au non-respect des réglementations de protection des données personnelles  | Ensemble de la chaîne de valeur | Moyen terme |

Les consommateurs et utilisateurs finaux sur lesquels l'entreprise est susceptible d'avoir des impacts matériels sont pris en compte dans l'ESRS 2 en tant que "clients". Les clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France désignent notamment les particuliers, les professionnels, les agriculteurs, les entrepreneurs, les entreprises, les associations et les collectivités.

Ces impacts, risques et opportunités sont liés au modèle d'affaires du Crédit Agricole Mutuel Nord de France à travers notamment :

- La nécessité d'assurer pleinement son rôle mutualiste et de banque universelle en rendant accessible ses offres aux personnes les plus fragilisées ;
- L'avantage concurrentiel que représente l'amélioration de l'image du Crédit Agricole Mutuel Nord de France sur les enjeux sociaux ;
- L'obligation légale de protéger les clients et leurs données personnelles.

Des segments de clientèle sont identifiés comme plus vulnérables, telles que les clients financièrement fragiles, les jeunes ou encore les personnes âgées.

Ces clients peuvent être exposés à des impacts négatifs ponctuels, notamment en matière de protection des données à caractère personnel, de non-discrimination, ou encore lorsqu'ils ne disposent pas d'informations claires et accessibles sur les produits et services, ce qui peut entraîner une utilisation inadaptée ou risquée.

La prise en compte de potentiels impacts négatifs sur certaines catégories de clients par manque de lisibilité ou inadaptation des offres est un enjeu majeur pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France en tant que banque mutualiste et coopérative. Une attention particulière est donc portée sur les offres d'entrée de gamme en lien avec la stratégie déclinée et les réglementations existantes.

L'activité de distribution de services peut générer des impacts positifs matériels, comme l'illustrent les solutions inclusives mises en œuvre par exemple par l'Association Point Passerelle pour accompagner les clients en situation de fragilité financière (Cf. Détail en section 3.2.2.1 Accessibilité des offres).

### 3.2.1.2.2. CHAMPS D'APPLICATION

Section 3.2.2.1 « Accessibilité des offres » :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Entités concernées</b>          | ▪ Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France  |
| <b>Parties prenantes affectées</b> | ▪ Clients particuliers<br>▪ Clients professionnels<br>▪ Clients entreprises<br>▪ Clients agriculteurs |

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Portée géographique</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>France</li> </ul>  |
| <b>Exclusion</b>                  | N/A   |
| <b>Précisions supplémentaires</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour évaluer l'angle impact négatif, l'entreprise s'est appuyée sur les rapports de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) relatifs au risque d'exclusion financière de personnes en situation de fragilité, et sur la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement</li> <li>Les clients en situation de fragilité financière font l'objet d'une attention particulière quant à l'accès aux services bancaires essentiels (voir partie 3.2.2.1 « Accessibilité des offres » - section « Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client et renforcer la cohésion sociale » et plus particulièrement « Le soutien aux populations fragiles et la lutte contre le surendettement »)</li> </ul> |

Pour les sections 3.2.2.2. « Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité », 3.2.2.3. « Protection de la clientèle » et 3.2.2.4. « Protection des données personnelles », les informations relatives au champ d'application sont présentes dans la partie dédiée.

### 3.2.1.2.3. CADRES ET REFERENCES

La stratégie sociale s'insère dans le respect des cadres normatifs suivants :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principes directeurs de l'OCDE

Elle prend ainsi en compte les enjeux relatifs aux droits de l'Homme.

Le crédit Agricole Mutuel Nord de France n'a pas connu dans le passé de cas de non-respect de ces principes.

A travers ses offres à destination de la clientèle fragile et la mise à disposition d'offres d'entrée de gamme, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France répond ainsi à plusieurs droits fondamentaux évoqués dans les documents précités tels que le droit à la santé et le droit à un niveau de vie suffisant.

Pour protéger ses clients, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tout comme le Groupe, respecte plusieurs cadres, qu'ils soient réglementaires ou internes :

- Cadre réglementaire** : Les obligations législatives, réglementaires et professionnelles relatives à la Protection de la Clientèle sont réparties sur les quatre piliers (Qualité des offres, Transparence, Loyauté et Ecoute client). Elles proviennent de réglementations internationales (ex : Dodd Frank Act), européennes (ex : Directives MIF 2, DDA, DSP2...), nationales (ex : Droit au compte) ou d'engagements de Place (ex : Clientèles en situation de fragilité financière),
- Corpus Protection de la clientèle** : Afin de respecter ces obligations relatives à la Protection de la Clientèle, le Groupe s'est doté d'un corpus normatif dédié que le Crédit Agricole Mutuel Nord de France applique sur des sujets comme l'accès à un compte bancaire et le droit au compte, le

traitement des opérations de paiement contestées par les clients, l'épargne financière et l'assurance ou encore le dispositif de réclamations. Elles sont complétées par un socle de contrôles associé à chaque thématique,

- **Charte Ethique** : mise à jour en septembre 2025, elle exprime les engagements du Groupe Crédit Agricole pour un comportement animé par ses valeurs et principes d'actions vis-à-vis de ses clients. Elle est le socle du corpus éthique du Groupe et de la Conduite éthique et professionnelle à tenir par tous. Elle est un document de référence qui :
  - Affirme les valeurs communes de proximité, responsabilité et solidarité de la Caisse Régionale Nord de France
  - Rappelle les engagements en tant que banque loyale, multicanale à tous permettant à chacun d'être accompagné dans le temps
  - Précise les principes d'actions et de comportements à respecter au quotidien vis-à-vis des clients, des collaborateurs, des fournisseurs, de la société et de l'ensemble des parties prenantes
  - La Charte Ethique doit être à jour des évolutions réglementaires mais aussi être en phase avec les attentes sociétales en matière d'éthique.
- **Rôles et responsabilités** : La protection de la clientèle est l'affaire de tous et de chacun comme précisé dans la Charte Ethique. Cela implique le respect par chaque collaborateur et dirigeant des règles et principes relatifs à la protection de la clientèle et la vigilance dans ses décisions et actions du quotidien.

Il en est de même en matière de **protection des données personnelles** dont le dispositif repose également sur plusieurs cadres :

- **Cadre réglementaire** : En matière de protection des données personnelles, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, à l'instar du Groupe, applique le **Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)**, qui est entré en vigueur en 2018, et ses déclinaisons nationales dans chaque pays européen où il est présent.
- **Cadre de mise en œuvre** : Pour s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données personnelles sont traitées, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, à l'instar du Groupe, s'appuie sur un dispositif composé des **quatre piliers suivants** : "**Gouvernance**", "**Corpus normatif**", "**Formation**" et "**Contrôle**".
- **Rôles et responsabilités** : Le **pilotage de ce dispositif** est assuré par les **Délégués à la Protection des Données** nommés au sein de chaque entité<sup>34</sup> qui présentent annuellement un bilan de leur activité au niveau le plus élevé de leur Direction puis le transmettent à la Direction de la conformité Groupe.

#### 3.2.1.2.4. GOUVERNANCE

Outre le Conseil d'Administration et le Comité de Direction, une comitologie spécifique intervient sur les différentes thématiques évoquées ci-dessus, un même Comité pouvant avoir plusieurs objets :

En matière d'offres :

- Le Comité de Développement (CODEV) qui est l'instance décisionnelle dédiée notamment aux offres et schémas distributifs,

---

<sup>34</sup> Lorsque les conditions prévues à l'article 37 du RGPD sont remplies.

- Le Comité Nouvelles Activités et Produits (Comité NAP) pour la validation juridique des nouvelles offres,
- Le Comité de Pilotage Inclusion Bancaire qui a pour rôle de s'assurer de l'application de la réglementation et des normes Groupe en la matière pour le dispositif relatif à la clientèle fragile.

En matière de protection de la clientèle :

- Le Comité de Développement (CODEV) : Présentation de la revue annuelle (Instruments financiers, assurance-vie et prêts en devises le cas échéant),
- Le Comité NAP : avis rendus sur le lancement des produits, activités et services,
- Le Comité de contrôle interne (CCI) : information trimestrielle des avis NAP, validation des plans d'actions proposés lors de la revue annuelle, suivi des campagnes de formations réglementaires, information des résultats de contrôle et éventuels plans d'actions associés,
- Le Comité des Risques du Conseil d'Administration : sensibilisation annuelle du conseil d'administration sur les sujets liés à la protection de la clientèle.

En matière de protection des données personnelles :

Par nature, le RGPD intervient dans tous les domaines. De fait, il n'y a pas de comité spécifique dédié à cette thématique. Le RGPD est notamment traité dans le cadre des comités suivants :

- Le Comité Nouvelles Activités et Produits (NAP) : avis rendus sur le lancement des produits, activités et services,
- Le Comité de Contrôle Interne (CCI) : une fois par an, le DPO fait son rapport annuel auprès de la direction générale,
- Le Comité Data Stratégique : information relative à la gouvernance de la data et aux axes pris par la caisse régionale sur le sujet,
- Le Comité Data : avis rendus sur les contrôles de risque et conformité opérés par la caisse régionale,
- Le Comité Risque et Externalisation (CIRE) : avis rendus sur les externalisations opérées par la caisse régionale,
- Le Comité de liaison CATS : avis rendus sur les évolutions proposées par CATS ayant un impact sur la caisse régionale.

### 3.2.2. POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France applique des politiques spécifiques pour gérer les impacts, risques et opportunités listés ci-dessus :

|  |   | Politique  |
|--|---|--|
| Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client  | S'adapter aux évolutions économiques et sociétales tout en garantissant au plus grand nombre les services bancaires essentiels  | <ul style="list-style-type: none"><li>Politique d'accessibilité des offres</li></ul>   |
|  | <i>Axe transverse de protection des clients</i>   |  |
| Protection de la clientèle et des données personnelles | Protéger les clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale et contribuer à protéger les données personnelles des parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"><li>Politique Protection des données personnelles</li><li>Politique Protection de la Clientèle</li></ul> |

Les plans d'actions déployés sur les thématiques d'accessibilité des offres et de protection des clients et des données personnelles sont continus et n'ont par conséquent pas de jalon temporel qui marquerait l'arrêt des actions entreprises. Ces thématiques sont suivies par la gouvernance du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

#### 3.2.2.1. ACCESSIBILITE DES OFFRES

Les produits et services proposés reflètent la diversité des besoins de cette clientèle variée.

##### 3.2.2.1.1. PROPOSER UNE GAMME D'OFFRES QUI N'EXCLUT AUCUN CLIENT ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE

A travers une offre de produits et services accessibles et inclusifs reflétant la diversité des besoins, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'attache à accompagner les personnes fragilisées économiquement et en situation de handicap. Cela se traduit par cinq principes :

1. L'accès de tous aux offres et services
2. Le soutien aux populations fragiles et en situation de surendettement
3. Un engagement en faveur des jeunes
4. La facilitation de l'accès aux soins et l'accompagnement au bien-vieillir
5. L'accompagnement des acteurs à impact en faveur de la cohésion sociale

##### 3.2.2.1.2. L'ACCES DE TOUS AUX OFFRES ET SERVICES

Afin d'éviter la mise en précarité de certains clients et de les protéger, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France propose des offres simples, claires et transparentes à destination :

- Des clients particuliers (avec les offres EKO<sup>35</sup> en assurance auto et habitation)
- Des clients professionnels (offres EKO Pro<sup>36</sup> et Propulse)
- Des clients en situation de handicap (accompagnement des clients malentendants via un partenariat avec un interprète en langue des signes, démarche de mise en accessibilité numérique pour les malvoyants)
- Des assurés (approche complète de prévention des risques et d'accompagnement des clients particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises pour préserver leur patrimoine ou leur outil de travail/activité).

### 3.2.2.1.3. LE SOUTIEN AUX POPULATIONS FRAGILES ET LA PREVENTION DU SURENDETTEMENT

L'accompagnement de l'ensemble des clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se traduit par la lutte contre le surendettement et le soutien aux populations fragiles à travers :

- Des dispositifs destinés à accompagner les clients en situation de fragilité financière (Point Passerelle<sup>37</sup>, offre Compte à Composer Budget Protégé<sup>38</sup> : coût de 1€/mois qui permet aux clients en situation de fragilité financière de ne payer aucun frais de dysfonctionnement depuis septembre 2022) ;
- Des dispositifs de détection précoce d'une potentielle fragilité financière ;
- La refonte et l'élargissement des critères de détection des situations de fragilité financière en relevant chaque année le seuil du flux créditeur mensuel (1 727 euros depuis octobre 2025<sup>39</sup>), de façon à faire bénéficier à une partie bien plus large de sa clientèle du plafonnement des frais bancaires.
- Une démarche complète pour aider les clients professionnels et agriculteurs en cas de « coups durs » (Coups Durs Pro/Agri)
- Le déploiement d'un middle office Familles et Solidarité afin de prendre en charge, au-delà des problématiques de désolidarisation des comptes en cas de divorce, les dossiers de clients sociétaires ayant subi un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, sinistre mal indemnisé). Ce dispositif vise à octroyer des rétrocessions de frais mais également à proposer un don à ces clients vivant une situation particulièrement critique via un Fonds de Solidarité de 500 K€ (488 dossiers traités en 2025 dont 285 envoyés à Point Passerelle).
- A noter, l'association Point Passerelle accompagne des clients fragilisés à la suite d'un événement de vie en identifiant des solutions pour qu'ils retrouvent une situation stable et pérenne. Une des solutions déployées en 2025 est le dispositif Pause Paiement CA Assurances à destination des bénéficiaires des Points Passerelle pour les contrats Assurances Auto et 2 roues, l'assurance habitation, la mutuelle santé individuelle.

<sup>35</sup> 6 435 clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France au 31/12/2025 dont 683 en 2025 (versus 6 680 clients au 31/12/2024 dont 905 en 2024). Pour plus d'informations : <https://www.credit-agricole.fr/particulier/compte/service-bancaire/eko.html>

<sup>36</sup> 957 clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France au 31/12/2025 dont 493 en 2025 (versus 566 clients au 31/12/2024 dont 449 en 2024). Pour plus d'informations : <https://www.credit-agricole.fr/professionnel/compte/gerer-son-argent/eko-pro.html>

<sup>37</sup> 959 foyers accompagnés en 2025 et 868 personnes formées dans le cadre d'un atelier budgétaire en 2025 par le Point Passerelle Nord de France. Pour plus d'informations : <https://www.credit-agricole.fr/ca-norddefrance/particulier/informations/nos-engagements/point-passerelle1.html>

<sup>38</sup> 9 220 comptes concernés pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France au 31/12/2025 (versus 8 566 au 31/12/2024). Pour plus d'informations : <https://www.credit-agricole.fr/particulier/compte/service-bancaire/budget-protege.html>

<sup>39</sup> Seuil initialement défini comme la moyenne du SMIC net mensuel 2020 et du revenu médian par ménage (Eurostat), soit 1 535 euros (Décret du 20 juillet 2020 avec plafond de flux actualisé régulièrement).

En 2026, il est prévu la mise en place d'un dispositif de pause Paiement des cotisations des adhésions aux contrats d'assurance décès et des adhésions aux contrats d'assurance emprunteur adossées à un micro-crédit, ainsi que l'accompagnement à la coordination des obsèques.

#### 3.2.2.1.4. UN ENGAGEMENT RENOUVELE EN FAVEUR DES JEUNES

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'engage auprès des jeunes en leur proposant différentes offres pour leur permettre d'accomplir leurs projets selon leurs besoins :

- Les besoins du quotidien (offre Globe-Trotter arrêtée depuis le 12 mars 2025 et remplacée par la gratuité des opérations à l'étranger dans l'offre MBQ), Livret Jeunes, prêt permis à 1 euro par jour) ;
- Le logement (assurance habitation dédiée aux jeunes locataires) ;
- L'assurance automobile avec des avantages exclusifs pour les jeunes conducteurs (Stage de conduite offert, extension de garanties, bonus tarifaire accéléré)
- L'accompagnement vers l'autonomie financière (dispositif « C'est carré » proposant un service global couvrant l'accompagnement bancaire, le logement, le permis de conduire et les études)
- L'emploi (plateforme Youzful)

#### 3.2.2.1.5. FACILITER L'ACCES AUX SOINS ET L'ACCOMPAGNEMENT AU BIEN VIEILLIR

Sujet de préoccupation sociétale majeure en France, le sujet des transitions démographiques est porté par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France qui investit différents domaines pour faciliter l'accès aux soins primaires et favoriser l'accompagnement du vieillissement de la population sur son territoire en s'appuyant notamment sur son modèle de banque coopérative et mutualiste.

Les actions menées concernent plusieurs axes :

- L'accompagnement des professionnels libéraux de santé (PLS), médicaux comme paramédicaux, l'objectif étant de favoriser leur installation sur le territoire Nord-Pas-de-Calais via :
  - la création du Pôle Développement Filière Santé et Territoires,
  - la mise à disposition d'un prêt Installation de 50 k€ à 0% (153 PLS en ont bénéficié pour 5,1 M€ au 31/12/2025),
  - le déploiement de la solution Paymed One de facturation et d'encaissement,
  - l'offre prêt habitat pour les internes (30 projets accordés pour 6,3 M€ à fin décembre 2025),
  - l'enveloppe de refinancement Nord de France (42,8 M€ sur le tirage global Groupe de 300 M€ en 2025) en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement pour favoriser l'installation et la féminisation<sup>(40)</sup> du milieu professionnel de la santé ;
- Le maintien à domicile avec le prêt « adaptation logement » et le prêt « avance aides adaptation logement » lancés en février 2025 (9 financements Prêt Adaptation Logement pour 212 K€ au 31/12/2025).
- La mise en œuvre de différents partenariats :
  - un partenariat avec les résidences Nouvelles Sylphides : résidences apportant sécurité, liens sociaux et services au quotidien pour les séniors autonomes (résidences conçues par la Foncière de l'Erable, filiale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France) ;

<sup>40</sup> En partenariat avec la Banque européenne d'investissement. Pour plus d'informations : <https://www.creditagricole.info/articles/le-credit-agricole-et-la-banque-europeenne-dinvestissement-sassocient-en-faveur-des-professionnels-de-sante/>

- un partenariat RSS/Petits-fils des agences d'Armentières, Croix/Tourcoing et Lille/Lambersart mis en place en décembre 2025
- un partenariat avec 11 associations d'internes en médecine toutes spécialités confondues et 15 évènements avec la présence du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

A noter, Crédit Agricole Santé & Territoires, entité créée en 2023, s'inscrit en tant qu'opérateur de solutions pour faciliter l'accès aux soins et accompagner le vieillissement de la population dans les territoires. Filiale du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Santé & Territoires vise à structurer et amplifier les offres de services du Groupe dans le secteur de la santé. Crédit Agricole Santé & Territoires propose des solutions pragmatiques à deux défis sociétaux majeurs :

- faciliter l'accès aux soins dans tous les territoires dans le cadre du parcours de soins et du principe de territorialité (développement de la télémédecine, accompagnement des nouvelles formes d'exercice de la médecine, déploiement de structures de santé dans les déserts médicaux, etc.) ;
- accompagner le vieillissement de la population tant en termes de services à domicile qu'en matière d'hébergement non médicalisé.

### 3.2.2.1.6. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS A IMPACT ET SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA COHESION SOCIALE

Le Groupe Crédit Agricole accompagne les acteurs à impact de différents domaines :

- le logement social (partenariat avec Action Logement, promotion immobilière visant à créer des logements solidaires et inclusifs à destination de publics fragiles) ;
- le développement économique et social (Amundi Finance et solidarité).

En parallèle, le Groupe Crédit Agricole propose également des financements fléchés (*social loans*) pour lesquels les fonds sont alloués directement vers un actif ou un projet à bénéfice social et émet des obligations sociales (*social bonds*) encadrées par le *Social Financing framework* du Groupe<sup>41</sup>. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France participe à la structuration et à la commercialisation de ces dispositifs à son échelle.

#### LE SOCIAL FINANCING FRAMEWORK DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Framework mis en place en 2020 à l'occasion de l'émission inaugurale social bonds de Crédit Agricole S.A a été mis à jour en 2025. Il s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole : Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales du Crédit Agricole dont fait partie le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, leurs filiales et les véhicules de refinancement, incluant Crédit Agricole Home Loan SFH.

Les social bonds du Groupe Crédit Agricole sont présentés selon quatre axes de structuration définis par les Social Bond Principles (ICMA). Le Social Financing Framework contient six catégories différentes de prêts sociaux éligibles dont certaines sont nouvelles comme l'éducation. Il bénéficie d'une seconde opinion de l'agence de notation Moody's Ratings de novembre 2025. Les experts de Moody's Ratings ont ainsi validé la méthodologie d'identification et de sélection des actifs sociaux inclus dans le portefeuille social, ainsi que la pertinence des critères d'éligibilité retenus dans la définition des catégories de prêts sociaux éligibles.

<sup>41</sup> Pour plus d'informations : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/186707>

### 3.2.2.1.7. S'APPUYER SUR DES PARTENAIRES DEDIES A L'ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS / REPRENEURS

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'appuie sur des partenaires dédiés pour permettre au plus grand nombre de développer et sécuriser, avant de se lancer, leur projet entrepreneurial au travers de différents dispositifs (prêts d'honneur, conseils, coaching). Cette collaboration permet chaque année à des milliers de nouveaux projets de se développer pour dynamiser le tissu économique de nos territoires et de créer des emplois.

Parmi les partenaires majeurs :

#### Les institutionnels :

- **Les Chambres de Commerce et d'Industrie** Grand Lille, Littoral et Artois qui accompagnent les entrepreneurs dans toutes les étapes de leur projet, de la création au développement, en proposant des formations, des conseils personnalisés, des services d'accompagnement juridique et fiscal, ainsi qu'un accès à un réseau d'entreprises ;
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat** HAUTS-DE-FRANCE qui est l'interlocuteur privilégié des artisans et futurs artisans de la région. Elle propose un accompagnement complet incluant des formations obligatoires et qualifiantes, un appui à la création et à la reprise d'entreprise artisanale, ainsi qu'un suivi dans le développement des activités.

#### Les associations professionnelles :

- **Réseau Initiative** qui est un réseau associatif d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise. Il propose un dispositif complet combinant un financement par prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle, et un accompagnement de proximité assuré par des chefs d'entreprise bénévoles. Le réseau mobilise également des fonds de garantie bancaire pour faciliter l'obtention de financements complémentaires auprès des établissements bancaires. Cette approche globale permet de sécuriser le lancement et le développement des projets entrepreneuriaux tout en renforçant les compétences des créateurs et repreneurs sur l'ensemble du territoire ;
- **Réseau Entreprendre**, réseau constitué de chefs d'entreprise bénévoles qui accompagne et finance des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise via des prêts d'honneur et un accompagnement collectif en clubs (partenariat renouvelé le 23 janvier 2025 pour une année avec les 4 antennes qui couvrent le Nord-Pas de Calais) ;
- **BGE** (Boutique de Gestion pour Entreprendre) qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprise dans la construction et la validation de leur projet entrepreneurial à travers des formations, un accompagnement individualisé et des outils de diagnostic. Le réseau BGE propose également un dispositif de prêts d'honneur solidaires et assure un suivi post-crédation pour sécuriser le démarrage et le développement des nouvelles entreprises, avec une attention particulière portée aux publics éloignés de l'emploi et aux territoires prioritaires.

### Les garanties bancaires

- **Bpifrance** (Banque Publique d'Investissement) qui propose des garanties bancaires permettant de couvrir une partie du risque des prêts accordés aux créateurs, repreneurs et entreprises en développement. Ces garanties facilitent l'accès au financement bancaire pour les projets innovants, les TPE/PME et les entreprises en phase de croissance, tout en sécurisant les engagements de la banque ;
- **SIAGI** (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement) qui est spécialisée dans la garantie des financements destinés aux entreprises artisanales. SIAGI permet aux artisans et aux TPE de bénéficier d'un effet de levier sur leurs financements en garantissant une partie des prêts bancaires, facilitant ainsi la concrétisation de leurs projets de création, reprise, développement ou transmission d'entreprise ;
- **Nord Actif** qui est un fonds de garantie territorial dédié au département du Nord facilitant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise en garantissant une partie de leurs emprunts. Ce dispositif, soutenu par les collectivités locales, permet de sécuriser les financements des projets entrepreneuriaux contribuant au développement économique du territoire nordiste ;
- **Pas de Calais Actif** qui est un fonds de garantie territorial dédié au département du Pas-de-Calais, qui accompagne les entrepreneurs locaux en garantissant une partie de leurs prêts bancaires. Ce mécanisme, porté par les acteurs publics du territoire, favorise la création et la reprise d'entreprises dans le Pas-de-Calais en réduisant les freins à l'accès au financement et en dynamisant le tissu économique local.

### Les organismes professionnels

- **Les Gîtes de France du Nord et du Pas-de-Calais**, organisme qui permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de création ou rénovation d'hébergement, de proposer des solutions adaptées aux investissements touristiques, de développer une offre assurantielle spécifique pour les loueurs en meublé de tourisme et de participer au développement économique des territoires ruraux ;
- **Les buralistes du Nord et du Pas-de-Calais**, organisme qui accompagne les buralistes dans l'évolution et la diversification de leur activité face aux mutations du secteur ;
- **L'Union des jeunes avocats de Lille** qui accompagne les projets d'installation en cabinet individuel ou associé ;
- **L'ordre des Experts comptables des Hauts de France** afin de coorganiser des événements d'information et de formation pour les entrepreneurs et de créer des synergies dans l'accompagnement global des entreprises du territoire.

### 3.2.2.2. CYBERSECURITE ET LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

#### 3.2.2.2.1. 3.2.2.2.1 STRATEGIE

##### CONTEXTE

La cybersécurité et les risques IT sont des enjeux de premier ordre qui s'inscrivent dans le nouveau plan moyen terme qui s'étendra jusqu'à l'horizon fin 2028.

Par la maîtrise de ces risques, le Groupe Crédit Agricole affirme ainsi sa position en tant qu'acteur de confiance dans l'univers numérique.

Sa gestion responsable des données et la robustesse de ses infrastructures informatiques contribuent à garantir la protection de ses informations et de celles de ses clients. Ce nouveau plan stratégique s'inscrit dans la continuité du plan "Ambitions 2025" de Crédit Agricole S.A. qui intégrait déjà une dimension technologique majeure concrétisée par le programme "IT 2025".

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, le Groupe Crédit Agricole, incluant le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, fait face à une menace cyber multisectorielle pouvant impacter son système d'information et celui de ses sous-traitants.

Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a placé les cybermenaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cybersécurité pour les maîtriser.

##### IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES MATERIELS

| Description des IRO   | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|---|---|------------------|
| <b>Impact négatif</b>   |   |                  |
| ▪ Impact négatif sur le sentiment de bien-être et la confiance des clients en cas de cyberattaque                             | Aval                                    | Long terme       |
| <b>Risque</b>   |   |                  |
| ▪ Risque financier à la suite d'une incapacité de fournir les services essentiels et coût opérationnel de remédiation associé | Aval                                    | Long terme       |

En ce qui concerne l'impact négatif lié à la cybersécurité, il s'agit d'un impact qui concerne potentiellement toutes les entreprises du secteur.

##### CADRES ET REFERENCES

- L'ensemble du **Cadre Normatif de Sécurité des Systèmes d'Information** est publié sur l'intranet du Groupe Crédit Agricole (lien présent sur l'intranet du Crédit Agricole Mutuel Nord de France).

Ce cadre normatif est constitué par un ensemble de documents structuré en trois niveaux, auquel s'ajoute un niveau supplémentaire spécifique au Crédit Agricole Mutuel Nord de France:

- La **politique principale** définit les principes de maîtrise des risques liés à un défaut de sécurité des systèmes d'information, et leur déclinaison en mesures de sécurité, organisationnelles et opérationnelles. Elle est complétée par plusieurs procédures principales, qui précisent les modalités de mise en œuvre des mesures transverses sous forme de règles de sécurité. Ces documents constituent le domaine principal.
  - Chaque **politique de domaine** définit des exigences de sécurité relevant de la thématique du domaine.
  - Les **standards** définissent les modalités de mise en œuvre de la politique de domaine, au niveau opérationnel ou technique.
  - La **politique annuelle de sécurité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France** : complète la Stratégie annuelle de Résilience Opérationnelle validée en Comité de Direction et Conseil d'administration, la Politique principale de Sécurité du SI ainsi que l'application des Lettres Jaunes 2025/24 et 27, les politiques de domaines et les standards, afin de détailler les processus liés à l'informatique de proximité, avec une déclinaison adaptée aux règles applicables à la Caisse Régionale Nord de France.
- La procédure interne datée du 27 février 2024 dont l'objet est l'organisation de la sécurité des systèmes d'information (SSI) pour les Caisses Régionales

#### 3.2.2.2.2. GOUVERNANCE

La déclaration d'appétence aux risques Groupe, soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., intègre des indicateurs-clés relatifs au risque informatique (notamment la part des collaborateurs formés au risques cyber).

Le **Comité sécurité Groupe (CSG)**, qui rapporte au Comité exécutif, est l'instance faîtière de la gouvernance en matière de sécurité au sein du Groupe. Ce comité décisionnaire définit la stratégie sécurité et apprécie notamment le niveau de maîtrise du Groupe dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. La stratégie de cybersécurité et son adéquation à la menace sont examinées régulièrement par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de Contrôle Interne, structuré en trois lignes de défense, supervise la maîtrise des risques cyber. La première ligne de défense, constituée des équipes opérationnelles, intègre un réseau décentralisé de Chief Information Security Officers (CISOs) et de DSI (Directeur du Système d'information). Elle est chargée d'identifier le niveau d'exposition du Groupe aux risques de sécurité informatique et de veiller à le maintenir dans les limites fixées compte tenu de l'appétit pour le risque du Groupe et des mesures de sécurité de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

La Direction des risques Groupe (DRG) constitue la deuxième ligne de défense ; elle exerce un contrôle permanent et indépendant à son propre niveau en s'appuyant sur un réseau de Managers des risques des systèmes d'information (MRSI), rattachés aux Responsables Fonction Gestion des Risques (RFGR) de chaque entreprise du Groupe.

En troisième ligne de défense, l'Inspection générale (IGL), dans le cadre de ses missions d'audit, contrôle la conformité du système d'information à la politique de sécurité (PSSI), ainsi que le niveau de maîtrise du risque informatique et évalue le dispositif mis en place par les première et deuxième lignes de défense. En complément, Le Groupe Crédit Agricole est couvert par un contrat d'assurance cyber qui garantit l'impact financier dû à l'atteinte du système d'information et la perte de données confidentielles.

#### 3.2.2.2.3. OBJECTIFS

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en œuvre un ensemble de règles de sécurité informatique permettant de protéger ses données et celles de ses clients et de garantir la disponibilité des systèmes informatiques.

#### 3.2.2.2.4. CHAMPS D'APPLICATION

La SRON et la PSSI s'appliquent à toutes les entreprises incluses dans le Périmètre des entreprises Surveillées sur base Consolidée (PSC) du Groupe Crédit Agricole, dont le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et ses filiales.

#### 3.2.2.2.5. PLANS D'ACTION / DISPOSITIF

### CONTRÔLE ET PILOTAGE

Des revues, audits et tests de sécurité sont réalisés périodiquement par les trois lignes de défense et des auditeurs externes, pour contrôler la conformité du système d'information et sa sécurité.

Le dispositif de contrôle et pilotage de la sécurité du système d'information s'appuie sur des outils permettant d'évaluer et restituer le niveau de maîtrise des risques TIC (Technologies de l'information et de la communication) dont la sécurité informatique (Tableau de bord, plan de contrôle notamment).

Enfin, le Groupe Crédit Agricole a modélisé ses scénarios de risques cyber majeurs pour restituer, en vision risque, l'efficacité des mesures de sécurité déployées. Ces scénarios sont revus régulièrement pour intégrer les nouveaux enjeux tels que la souveraineté.

En complément, le Groupe Crédit Agricole a mis en place une organisation et une ligne métier Sécurité informatique constituée d'experts spécialisés. Une direction de la cybersécurité s'appuie sur trois entités opérationnelles :

- Le CERT (Computer Emergency Response Team), véritable vigie tournée vers l'extérieur, a en charge des activités d'anticipation et de réponse sur les incidents de sécurité. Le CERT du groupe Crédit Agricole est accrédité par le TF-CSIRT et membre du FIRST.
- Le Centre Opérationnel de CyberDéfense conçoit, opère les dispositifs de sécurité, prévention, surveillance, secours et remédiation.
- Le SOC (Security Opération Center) opère la surveillance interne de data centers et réseaux informatiques intégralement hébergés en France.

En outre, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en place un comité trimestriel de Sécurité du Système d'information passant en revue l'ensemble des indicateurs et dispositifs de surveillance du SI. Ce comité est sous le pilotage du Directeur des Risques & Conformité et de la Directrice Bancaire Assurance et Informatique sous la coordination du directeur général Adjoint avec la participation du CISO et des différents experts des lignes métiers Risques et Informatique.

## SENSIBILISATION ET CULTURE DU CYBER-RISQUE

Le Groupe Crédit Agricole sensibilise activement ses collaborateurs aux cybermenaces pour rappeler les enjeux liés aux pratiques individuelles et entretenir les réflexes essentiels. La sensibilisation repose sur différents canaux de communication (guides, formations, semaine de sensibilisation à la cybersécurité [*SensiWeek*, du 14 au 17 octobre 2025], actions ciblées et exercices thématiques). Des actions de sensibilisation à destination des clients sont aussi menées régulièrement.

## POLITIQUE DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION (PSSI)

La politique de sécurité du système d'information (PSSI) s'insère dans le cadre global défini par la note de procédure de Gestion du risque lié aux TIC et la Politique du plan de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole, publiées par la Direction des risques Groupe.

La PSSI est révisée annuellement et intègre les enjeux de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité des systèmes d'information du Groupe et les principales dispositions de *Digital Operational Resilience Act* (DORA). Elle définit les grands principes de maîtrise des risques, leur déclinaison en mesures de sécurité, organisationnelles et opérationnelles. Elle est complétée par des procédures et standards visant à faciliter la déclinaison opérationnelle. Le cadre normatif est publié sur l'intranet du Groupe Crédit Agricole (lien sur l'intranet du Crédit Agricole Mutuel Nord de France). La Stratégie Générale de Résilience Opérationnelle Numérique (SGRON) complète le cadre normatif pour la gestion des risques opérationnels TIC.

## MISE EN CONFORMITE DORA

Dans le cadre de la mise en conformité au Digital Operational Resilience Act (DORA), le suivi des services TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) externalisés s'est renforcé dans une démarche d'amélioration continue.

Le Groupe Crédit Agricole déploie un outil d'évaluation continue de la cybersécurité des fournisseurs intégré aux processus d'achat et de gestion.

## PROTECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DES DONNÉES

Les accès au système d'information sont limités aux utilisateurs autorisés, authentifiés (authentification forte ou multi facteurs) et avec des équipements sécurisés (durcissement des configurations). Le cloisonnement des systèmes d'information est en place afin de protéger nos actifs et données face aux menaces cyber (isolation des environnements d'administration, cloisonnement suivant la criticité des systèmes notamment). Les données sont classées et protégées suivant leur sensibilité notamment par le chiffrement.

La sécurité des externalisations informatiques est analysée avant contractualisation, encadrée par des clauses contractuelles et supervisée tout au long de la prestation. Les droits d'audits de sécurité sont exercés.

## OPÉRATIONS ET ÉVOLUTIONS

Les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens pour gérer la sécurité des systèmes et des données en amont de leur développement en interne ou de leur acquisition.

L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes sont corrigées dans des délais proportionnés à leur niveau de risque.

#### CYBER INCIDENTS ET PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Des dispositifs de détection et réaction sont en place afin d'identifier toute risque de sécurité notamment des tentatives d'exfiltration de données et d'agir en conséquence.

Le Groupe Crédit Agricole met en œuvre un arsenal de test complets, couvrant de manière unitaire ou globale les risques liés à cybersécurité ou à la résilience.

Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de continuité d'activité (PCA). Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail), accidentelle ou malveillante. Des exercices ont lieu annuellement au niveau des systèmes d'information du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et de ses filiales afin d'éprouver les process en place.

### 3.2.2.3. PROTECTION DE LA CLIENTELE

En matière de **protection de la clientèle**, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a pour objectif de protéger les clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale, et d'un conseil centré sur le besoin client. Il s'appuie à ce titre sur quatre piliers : Qualité des offres, Transparence, Loyauté et Ecoute client.

#### CHAMP D'APPLICATION :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Entités concernées</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le Crédit Agricole Mutuel Nord de France</li> </ul>  |
| <b>Parties prenantes affectées</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clients, collaborateurs et fournisseurs</li> </ul>   |
| <b>Portée géographique</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ France</li> </ul>  |
| <b>Exclusion</b>                   | N/A   |
| <b>Précisions supplémentaires</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le cadre réglementaire relatif à la protection de la clientèle et à la protection des données personnelles est décliné par le Groupe Credit Agricole au sein de politiques qui s'appliquent à l'ensemble des filiales de Crédit Agricole S.A. et aux Caisses Régionales du Crédit Agricole.</li> <li>▪ La politique protection des clients s'applique aux éléments « Financement », « Investissement » et « Assurance » de la chaîne de valeur ; sur la partie Aval, elle concerne les clients.</li> <li>▪ La politique protection des données personnelles à l'ensemble de la chaîne de valeur ; en aval, elle concerne les clients, collaborateurs et fournisseurs.</li> </ul> |

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en œuvre un ensemble de dispositifs s'appuyant sur les composantes principales suivantes :

- **Un dispositif de veille** permettant d'identifier les réglementations à venir et d'anticiper les déclinaisons opérationnelles

- **Une déclinaison opérationnelle** de ces obligations législatives, réglementaires et professionnelles.  
A titre d'illustration :
  - Dans le cadre de la commercialisation de produits d'épargne, la situation du client est prise en compte avec la mise en œuvre de la démarche conseil
  - Vis-à-vis de clients en situation de fragilité financière, via l'accompagnement des clients avec des solutions adaptées (ex. plafonnement de frais, offre spécifique à tarification contenue, éducation financière, orientation vers des structures spécialisées, etc.)
- **Un dispositif Gouvernance Produits**, encadré par un corpus de procédures et de contrôles définis par la Direction de la Conformité, dont le déploiement relève de la responsabilité des entités. La Gouvernance Produits vise à assurer la qualité des offres proposées à l'ensemble de la clientèle par la commercialisation d'offres adaptées tout en instaurant un échange d'informations entre les producteurs et les distributeurs de ces offres. La pertinence de l'offre est évaluée via l'identification de la clientèle cible et de la clientèle non compatible, la clarté de la documentation, la transparence de la tarification, les enjeux portés (ex. Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, Ethique, ESG, Fiscalité). Le comité NAP (Nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles activités) étudie les dossiers de nouvelles offres et services avant leur mise sur le marché. L'analyse des enjeux ESG dans le cadre de ce comité permet la prise en compte du risque ESG et de la protection de la clientèle dans la conception des produits ; Il se traduit par deux étapes essentielles : i) la définition et la validation des caractéristiques d'une offre, sa stratégie de distribution (au sein des Comités « NAP ») et ii) leur revue régulière.
  - Tout lancement de nouveaux produits, activités ou services, ainsi que toute modification significative d'un produit ou service existant, nécessite l'autorisation préalable du Comité nouveaux produits/nouvelles activités (Comité NAP). Ce comité évalue la pertinence de l'offre, identifie la clientèle cible et la clientèle dont les besoins, les caractéristiques et les objectifs ne sont pas compatibles avec l'offre (ex : marché négatif) et s'assure de la conformité juridique et opérationnelle (ex : clarté de la documentation, transparence tarification, clarté de la présentation des offres, enjeux LCB/FT, Ethique, ESG, Fiscalité).
  - Les offres commercialisées sont revues régulièrement pour détecter d'éventuelles anomalies, en fonction des réclamations clients enregistrées sur ces offres et des recommandations émises par les superviseurs. La finalité de cette revue est la remédiation des anomalies identifiées. Les résultats de ces analyses sont partagés avec le producteur de l'offre pour envisager si nécessaire une évolution de cette offre ou de sa stratégie de distribution.
- **Un dispositif de gestion des réclamations** est mis à disposition des clients conformément à la réglementation : ce dernier est accessible sur le site internet de la Caisse régionale (rubrique Réclamation et médiation) et il en est fait mention sur les plaquettes tarifaires, dans les contrats et dans certains courriers (recommandation ACPR 2024\_R\_02 déclinée dans la LJ 2024-119 sur le traitement des réclamations et LJ 2021-015 sur la médiation). En interne, le dispositif de traitement des réclamations est défini dans une politique, des procédures. Le traitement des réclamations est pris en charge essentiellement par les middle office ou le service Qualité. Les réclamations sont tracées (enregistrées et traitées) via un outil interne. Le service Qualité assure le pilotage de l'activité. Le pilotage et le suivi des dysfonctionnements issus des réclamations permettent de suivre les thématiques ayant amené les consommateurs à manifester leur mécontentement. Le suivi de ces dysfonctionnements, réalisé par le Service Qualité, a pour finalité d'être dans une démarche d'amélioration continue des dispositifs ; la correction des anomalies détectées est réalisée par les middle office. La conformité, la déontologie et l'audit sont informés a minima trimestriellement de ces dysfonctionnements. Les indicateurs clés de l'activité réclamation et les

dysfonctionnements font l'objet d'une remontée annuelle en CCI (CCI du 1er décembre pour les 3 premiers trimestres 2025). Le suivi du traitement des réclamations fait également l'objet de remontées réglementaires (QPC).

- Un **dispositif d'animation et de formation** des collaborateurs afin de diffuser la culture de la protection de la clientèle
- Un **dispositif de contrôle** qui vise à s'assurer de la bonne mise en œuvre du corpus normatif, notamment au travers de contrôles de deuxième niveau consolidé au niveau Groupe Crédit Agricole. Les contrôles portent sur le respect des délais et de la qualité des traitements des réclamations clients, la qualité des avis rendus en comité NAP, ou encore sur l'adéquation des produits et services au regard de la situation et des objectifs des clients.

Des rapports sont transmis régulièrement auprès des régulateurs dont dépend le Crédit Agricole Mutuel Nord de France (exemple : Les questionnaires dédiés à la protection de la clientèle et des pratiques commerciales sont transmis à l'ACPR, et le Questionnaire annuel du responsable de la conformité pour les services d'investissements est transmis à l'AMF).

#### **3.2.2.4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est amené à traiter les données personnelles de nombreuses parties prenantes : clients, prospects, collaborateurs, candidats, administrateurs, prestataires, internautes, etc.

Pour s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données sont traitées, le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif composé des quatre piliers suivants : « Gouvernance », « Corpus normatif », « Formation » et « Contrôle » dont la supervision est assurée par les Délégués à la Protection des Données nommés au sein de chaque entité.

Le **pilier « Gouvernance »** se traduit notamment par l'intégration de la thématique de la protection des données personnelles dans les comités Groupe relatifs au déploiement des nouveaux produits et activités ("Comités NAP"), au recours à des services informatiques dans le Cloud ou tout simplement à des nouveaux usages de la donnée.

Le **pilier « Corpus normatif »** inclut un chapitre dédié à la protection des données personnelles, mis à jour début 2023 et décliné au sein de toutes les entités du Groupe Crédit Agricole soumises au RGPD. Sa déclinaison au sein des entités est suivie par la Direction de la conformité Groupe (DDC Crédit Agricole SA).

Le **pilier « Formation »** donne la capacité aux collaborateurs de mettre en œuvre des traitements de données personnelles conformes au Corpus Normatif RGPD. Pour cela, un programme de formations riches et variées est proposé comprenant une formation obligatoire pour tous les collaborateurs particulièrement exposés aux traitements de données personnelles, ainsi que des formations dédiées à la montée en compétence des Délégués à la Protection des Données personnelles (« Data Protection Officer » ou « DPO ») ou encore des sensibilisations à destination des métiers.

Le **pilier « Contrôle »** : le respect des règles prévues dans le Corpus normatif RGPD du Groupe fait l'objet de contrôles intégrés au plan de contrôle permanent Groupe (de niveau 2.2c), dont la consolidation est remontée semestriellement à la Direction de la conformité Groupe.

### DEMANDES D'EXERCICES DE DROIT REÇUES PAR LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

La Direction de la Conformité du Groupe Crédit Agricole recense semestriellement le nombre de demandes d'exercices de droits reçues par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Ces droits sont entendus comme les droits prévus dans le cadre du RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité.

Les données remontées par les entités font l'objet d'une consolidation, d'un contrôle et d'une validation par la Direction de la Conformité Groupe.

|  | 2025 | 2024 |
|--|------|------|
| Nombre de demandes d'exercices de droit reçues par les entités du Groupe | 33   | 21   |

### 3.2.3. INDICATEURS ET OBJECTIFS

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a pour objectif de

- proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client : voir données reprises pages 140 et 141 (bas de page) ;
- protéger ses clients : voir notamment donnée reprise ci-dessus sur le nombre de demandes d'exercice de droit reçues.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France n'a pas déterminé de cibles mesurables pour cet exercice.

## 4. RESPONSABILITE EN MATIERE DE CONDUITE DES AFFAIRES

### 4.1. ASSURER LE RESPECT DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET PROFESSIONNELLES

La conduite des affaires au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se traduit par deux enjeux majeurs : la conformité aux obligations réglementaires et professionnelles pilotée par la Direction Risques et Contrôles (DRC), et une gestion saine des relations d'affaires avec les fournisseurs, pilotée auparavant par la Direction Transition RSE et Logistique et, depuis septembre 2024, par la Direction Financière.

#### 4.1.1. GOUVERNANCE

La conduite des affaires est un enjeu suivi par les plus hautes instances du Crédit Agricole Mutuel Nord de France : le Conseil d'Administration et ses comités spécialisés (Comité des Nominations et de la Gouvernance, Comité des Risques, Comité Exécutif). Ces comités et le Comité de Management de la Conformité Groupe sont impliqués dans la définition, la validation et le suivi de l'application des politiques de Conformité (promotion d'une culture Ethique, prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, protection des lanceurs d'alerte, lutte contre la délinquance financière, prévention des abus de marché). Ils sont régulièrement tenus informés de l'effectivité de ces politiques et des incidents détectés.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sensibilisés aux thématiques de Conformité aux obligations réglementaires et professionnelles (ex. déontologie, éthique), via des formations dédiées ci-après.

#### 4.1.2. STRATEGIE EN MATIERE DE CONFORMITE

La mission de la Conformité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est :

- d'assurer le respect, par les dirigeants et l'ensemble des collaborateurs, de la réglementation et de la déontologie applicables aux activités bancaires et financières,
- de contribuer à la mise en œuvre des engagements volontaires de la Caisse régionale,
- de veiller plus particulièrement à prévenir toute situation de risque de non-conformité.

Parallèlement, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France promeut depuis 2019 au sein de sa direction et de ses entités une conduite éthique avec l'adoption de sa Raison d'être : *"Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société"*. Cela se traduit en particulier par les actions suivantes :

- o Accompagner tous et chacun dans la durée, dans le quotidien comme dans les projets à long terme ; et faire de la loyauté, de la transparence et de la pédagogie les maîtres mots de nos conseils ;
- o Placer la responsabilité humaine au cœur de notre modèle ;
- o Garantir l'accès à nos clients et nos équipes des meilleures pratiques technologiques sécurisées ;
- o Être le partenaire de confiance de tous les clients, des plus modestes aux plus fortunés, des Très Petites Entreprises (TPE) aux plus grands groupes internationaux.

### 4.1.3. CADRE REGLEMENTAIRE

En matière de conduite des affaires, les obligations du Crédit Agricole Mutuel Nord de France proviennent de diverses réglementations relatives aux conflits d'intérêts et à la protection des marchés financiers (ex. MIF, DDA, MAR, MAD), à la lutte contre la délinquance financière (ex. programme de sanctions internationales et réglementation LCB/FT), à la lutte contre la corruption et la protection des lanceurs d'alerte (ex. loi Sapin II, devoir de vigilance, loi Wasserman, transposition en France de la directive (UE) 2019/1937, recommandations de l'Agence Française Anticorruption).

### 4.1.4. POLITIQUES, OBJECTIFS ET AMBITIONS, IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES ET LEUR CHAMP D'APPLICATION

Le tableau ci-dessous présente les objectifs, les Impacts Négatifs (IN) / Impacts Positifs (IP) / Risques (R) / Opportunités (O) et les périmètres des politiques Conformité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Ces politiques, qui tiennent compte des parties prenantes, sont développées au sein des procédures émises par le Groupe Crédit agricole et déclinées par les entités. Ces procédures sont disponibles sur les intranets dédiés.

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur   | Horizon de temps |
|--|---|------------------|
| <b>Impacts négatifs</b>  |   |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts négatifs sur les conditions de vie des clients ou des parties prenantes en cas de pratiques non-éthiques (ex : corruption) (IN)</li> </ul>  | Ensemble de la chaîne de valeur <ul style="list-style-type: none"> <li>En amont : notamment collaborateurs et dirigeants, fournisseurs, partenaires et entreprises partenaires, sociétaires, actionnaires et investisseurs)</li> <li>En aval : clients</li> </ul>       | Invariable       |
| <b>Risques</b>   |   |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque réglementaire en cas de non-respect des réglementations et des attentes des autorités de supervision en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption (R)</li> </ul> | Ensemble de la chaîne de valeur <ul style="list-style-type: none"> <li>En amont : notamment collaborateurs et dirigeants, fournisseurs, partenaires et entreprises partenaires, sociétaires, actionnaires et investisseurs)</li> <li>En aval : clients</li> </ul>       | Invariable       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque réglementaire en cas de détection insuffisante des conflits d'intérêt et abus de marchés (intégrité des marchés) (R)</li> </ul>  | Ensemble de la chaîne de valeur <ul style="list-style-type: none"> <li>En amont : notamment sociétaires, actionnaires et investisseurs, agences de notation, fournisseurs, collaborateurs, partenaires et entreprises partenaires</li> <li>En aval : clients</li> </ul> | Invariable       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque réglementaire en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre la délinquance financière (R)</li> </ul>  | Ensemble de la chaîne de valeur amont et aval y compris les clients, les collaborateurs ainsi que les fournisseurs.   | Invariable       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque réglementaire et de réputation en cas de défaillance du dispositif de lanceurs d'alerte signalant des pratiques internes non-éthiques</li> </ul>                                       | Ensemble de la chaîne de valeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En amont : notamment collaborateurs (y compris anciens collaborateurs)</li> <li>- En aval : clients personnes physiques</li> </ul>   | Invariable       |

Concernant les indicateurs relatifs au suivi des formations réglementaires de la Caisse régionale Nord de France, les taux présentés doivent être interprétés au regard de la situation administrative des collaborateurs au moment de la campagne de formation.

Les non-réalisations constatées proviennent majoritairement d'absences de longue durée. Les autres cas correspondent principalement à des inscriptions en cours, notamment à la suite de mobilités récentes, ou à des congés posés après un retour d'absence prolongée.

Par ailleurs, une campagne de rattrapage a été organisée en début d'exercice suivant afin de permettre aux collaborateurs présents n'ayant pas validé l'intégralité de leurs formations de régulariser leur situation.

Ce commentaire s'applique à l'ensemble des taux de suivi des formations réglementaires présentés dans les sections suivantes.

#### **4.1.4.1. PROMOTION D'UNE CULTURE ETHIQUE**

##### **PLAN D'ACTION**

La feuille de route de la culture éthique est revue annuellement par le Comité des Nominations et de la Gouvernance du Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole et est présentée en Comité de Contrôles Internes (CCI). Elle s'articule autour des axes suivants :

- **Les dirigeants et administrateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France** : ils sont formés aux enjeux de conformité ;
- **Les collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France** : ils disposent d'un corpus éthique (Charte Ethique Groupe et Codes de conduite) et sont régulièrement sensibilisés (communications, newsletter, etc.). Les nouveaux arrivants doivent prendre connaissance de la Charte éthique et du Code de conduite à leur prise de poste dans l'entreprise.
- **Le dispositif d'appréciation de maîtrise du risque de conduite** : il est défini et animé par Crédit Agricole S.A., et il est décliné au niveau des entités. Des plans d'actions et de remédiation sont déployés le cas échéant.

Suite à la réalisation en 2024 d'un audit externe de son référentiel éthique, le Groupe Crédit Agricole a mis à jour la Charte Ethique. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est responsable de la promotion et du déploiement de la culture éthique. La Direction de la Conformité Groupe accompagne les entités dans le déploiement et l'animation de cette culture éthique (déploiement réalisé en septembre 2025 à la suite de la mise à jour de la Charte Ethique). Pour ce faire, elle anime une communauté des référents éthiques composée de représentants de Caisses régionales et de filiales. Des travaux en commun sont réalisés pour élaborer des contenus répondant aux besoins des entités qui sont ensuite partagés trimestriellement à la communauté. Un suivi des résultats de ces contenus est réalisé pour juger leur performance et identifier les éventuels axes de progrès.

##### **INDICATEURS ET CIBLES (Y/C PILOTAGE)**

##### **FORMATIONS GENERALISTES SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET ETHIQUE PROFESSIONNELLE ET DEONTOLOGIE**

Le Groupe Crédit Agricole déploie un dispositif de formation lié à la conduite des affaires incluant des modules dédiés à la lutte contre la corruption et à l'éthique professionnelle et déontologie.

Certaines de ces formations sont dispensées à l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et d'autres ciblent des collaborateurs selon la nature de leur activité (ex : immobilier)

ou de leur fonction (ex : collaborateurs exposés au risque de corruption). Ces collaborateurs sont identifiés en tenant compte de leur cartographie des risques de corruption.

Les membres des Conseils d'Administration bénéficient également d'une formation à ces thématiques de Conformité qui incluent la lutte contre la corruption et l'éthique professionnelle et déontologie.

| Nom de la formation                    | Typologie de formation                   | Format                      | Durée  | Population cible<br>Salariés en CDI et CDD de Crédit Agricole S.A et ses entités   | Obligatoire | Quiz final /<br>taux mini<br>de réussite | Délai de réalisation<br>à compter de l'entrée<br>en fonction | Renouvellement  |
|--|--|-----------------------------|--------|--|-------------|--|--|---|
| Lutte contre la corruption             | Nouveaux arrivants (prise de poste)      | E-learning                  | 30mn   | Tous collaborateurs CDI et CDD   | OUI         | OUI (80%)                                | Dans les 3 mois  | Tous les 3 ans via Scan'Up ou en réalisant l'e-learning |
|  | Renouvellement des connaissances Scan Up | E-learning                  | 10mn   | Tous collaborateurs CDI et CDD qui doivent actualiser leurs connaissances  | OUI         | OUI (80%)                                | -  | Tous les 3 ans  |
|  | Square Habitat, Angle Neuf et assimilés  | E-learning                  | 30mn   | Tous collaborateurs CDI et CDD des réseaux immobiliers du Groupe. Les collaborateurs de banque de détail France habilités immobiliers peuvent faire cette formation dans le cadre des 42h loi ALUR.                                    | OUI         | OUI (80%)                                | Dans les 3 mois  | Tous les 3 ans  |
|  | Approfondie Correspondants               | Présentiel                  | 1 jour | Correspondants "Conformité/Anticorruption" et/ou "Conformité/Lanceur d'alerte" en poste ou récemment nommés. Collaborateurs d'autres directions contribuant au dispositif anticorruption : Achat, Audit, Risques, Ressources humaines. | NON         | NON                                      | -  | Non   |
|  | Approfondie collaborateurs Exposés       | E-learning                  | 20mn   | Les collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption de par leur métier.  | OUI         | OUI                                      | Dans les 3 mois  | Tous les 3 ans  |
| Ethique professionnelle et déontologie | Nouveaux arrivants (prise de poste)      | E-learning                  | 45mn   | Tous collaborateurs CDI et CDD   | OUI         | OUI (80%)                                | Dans les 3 mois  | Tous les 3 ans via Scan'Up ou en réalisant l'e-learning |
|  | Renouvellement des connaissances Scan Up | E-learning                  | 10mn   | Tous collaborateurs CDI et CDD qui doivent actualiser leurs connaissances. Compatible 42h loi ALUR.  | OUI         | OUI (80%)                                | -  | Tous les 3 ans  |
| Enjeux de la conformité                | Nouveaux administrateurs                 | En présentiel ou à distance | 2h30   | Nouveaux membres des Conseils d'administration   | OUI         | NON                                      | Dans l'année   | Non   |
|  | Les évolutions réglementaires            | En présentiel               | 1h30   | Membres des Conseils d'administration  | OUI         | NON                                      | -  | Chaque année  |

## SENSIBILISATION ET FORMATION A L'ETHIQUE

La Direction de la Conformité Groupe Crédit Agricole calcule semestriellement le ratio entre le nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation « Ethique professionnelle et déontologie » et le nombre

de collaborateurs devant passer la formation sur la période de référence de la formation, tel que défini dans les textes de la gouvernance Groupe.

Les données sont collectées auprès des entités du Groupe Crédit Agricole via un outil interne.

Pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et ses filiales Foncière de l'Erable et Square Habitat Nord de France, la saisie de ces données est effectuée par le service Conformité (déclaration dans l'outil de Training Report Click and Collect), sur la base des remontées faites par la Direction des Ressources Humaine.

Ces données sont contrôlées et validées par la Direction de la Conformité Groupe.

| Institué du module                                   | Taux de passage 2025 | Taux de passage 2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Formation « Ethique professionnelle et déontologie » | 96,6%                | 97,9%                |

#### 4.1.4.2. PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

##### PLAN D'ACTION

Les plans d'action continus en matière de prévention des conflits d'intérêt s'articulent autour des axes suivants :

- **La formation et la sensibilisation des collaborateurs** : des programmes de formation sont déployés au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Ils permettent de comprendre les enjeux règlementaires, les responsabilités et les risques associés aux conflits d'intérêts. Ils se composent d'un e-learning spécifique et de campagnes de sensibilisation régulières à destination des dirigeants et collaborateurs.
- **Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est encadré par un corpus procédural** couvrant les conflits d'intérêts règlementaires (notamment MIF2 et DDA) et personnels (notamment mandats privés, liens personnels).
- **Le dispositif de contrôles** : défini par le Groupe Crédit Agricole, il vise à s'assurer de la bonne mise en œuvre du corpus normatif auprès des entités selon leurs activités
- **La gestion du dispositif de détection et de gestion des conflits d'intérêts** : un outil est mis à disposition et administré par le Groupe Crédit Agricole. Les conflits d'intérêts sont traités localement au niveau de chaque entité, et au niveau du Groupe pour les conflits d'intérêts entre entités.
- **Le pilotage des conflits d'intérêts** est effectué au travers de l'outil du Groupe. Un rapport annuel est présenté aux instances dirigeantes, et le Rapport de Conformité des Services d'Investissement (RCSI) remis à l'AMF.

##### INDICATEURS ET CIBLES

Les indicateurs de déploiement et d'efficacité des dispositifs de prévention des conflits d'intérêts relèvent de chaque entité.

#### 4.1.4.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

##### PLAN D'ACTION

Les plans d'action continus en matière de Lutte contre la Corruption s'articulent autour des axes suivants :

- **La formation et la sensibilisation des collaborateurs** : des programmes de formation sont déployés au sein des entités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et permettent de comprendre le cadre juridique et d'identifier les enjeux et les responsabilités de chacun. Les schémas de corruption et les risques induits, les diligences à accomplir pour réduire ces risques, les comportements préconisés face aux sollicitations, les modalités de recueil des signalements des conduites inappropriées, ainsi que les sanctions personnelles encourues sur le plan disciplinaire comme pénal en cas de violation sont présentés et illustrés. De plus, des référents anticorruption sont nommés par l'instance dirigeante au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

- **L'encadrement du dispositif est régi par :**

- **la note de procédure** sur la lutte contre la corruption et les **plans de contrôle** associés à cette note. En complément, des procédures de contrôles comptables permettent de s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence.
- **le code de conduite anticorruption**. En complément, un régime disciplinaire permet de sanctionner les salariés en cas de violation du code de conduite de la société.

**En parallèle, les procédures et dispositifs d'évaluation des tiers** contribuent également à l'encadrement de la Lutte contre la Corruption. A titre d'illustration, une analyse de profil de risque des fournisseurs est réalisée en amont de la relation d'affaires, et des diligences sont réalisées au cours de la relation d'affaires. De plus, les fournisseurs sont également sensibilisés à la lutte contre la corruption, via le partage de la démarche éthique du Groupe Crédit Agricole, et par la formalisation de clauses contractuelles.

- **Le pilotage des risques de corruption** s'appuie sur la cartographie des risques déployée par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France selon une méthodologie définie par Crédit Agricole S.A. Des actions de renforcement ou de remédiation peuvent en résulter.

L'ensemble du dispositif anticorruption, la cartographie des risques et le plan d'actions associé font l'objet d'une **revue annuelle** en Comité de Contrôles Internes (CCI). De plus, **le pilotage et le déploiement des dispositifs de lutte contre la corruption** au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est réalisé annuellement par la Direction des Risques et Contrôles Permanents, suivi d'un plan d'actions de renforcement ou de remédiation lorsque nécessaire.

- **Le traitement des cas de corruption** : tout cas de corruption fait l'objet d'une investigation par les services conformité et déontologie du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en s'appuyant au besoin sur d'autres experts (audit, risques, ressources humaines...). Les cas et les mesures engagées sont présentés dans les Comités de Contrôles Internes des entités. Les mesures de remédiation englobent le renforcement des procédures et contrôles sur le processus concerné, et les éventuelles sanctions disciplinaires et juridiques. Ainsi, les enquêteurs (service conformité) et la chaîne de gestion concernée par le cas de corruption sont séparés.
- **Certification du système de management anticorruption** : le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a bénéficié en 2019 de la certification ISO 37001, obtenue à travers des audits réalisés

par un organisme indépendant. Cette certification a fait l'objet d'un renouvellement en 2022 (format de renouvellement triennal), démontrant la volonté du Crédit Agricole Mutuel Nord de France d'adhérer durablement à des normes internationales élevées en matière de lutte contre la corruption.

## INDICATEURS ET CIBLES (Y/C PILOTAGE)

### FORMATIONS "LUTTE CONTRE LA CORRUPTION"

La Direction de la Conformité Groupe Crédit Agricole calcule semestriellement le ratio entre le nombre de collaborateurs ayant réalisé les formations « Lutte contre la corruption » (module généraliste pour tous les collaborateurs et module métiers les plus exposés pour les collaborateurs concernés) et le nombre de collaborateurs devant passer la formation sur la période de référence, tel que défini dans les textes de la gouvernance Groupe.

Les données sont collectées auprès des entités du Groupe Crédit Agricole via un outil interne.

Pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et ses filiales Foncière de l'Erable et Square Habitat Nord de France, la saisie de ces données est effectuée par le service Conformité (déclaration dans l'outil de Training Report Click and Collect), sur la base des remontées faites par la Direction des Ressources Humaines.

Ces données sont contrôlées et validées par la Direction de la Conformité Groupe.

Les collaborateurs relevant de métiers dits 'exposés' sont identifiés par la Caisse Régionale à l'aide des matrices de segmentation de lutte contre la corruption et de la cartographie des risques de corruption. Pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, cela représente 55 personnes.

A ce titre, sont considérés comme des métiers dits « exposés », les fonctions ayant un pouvoir de décision ou d'influence important (par exemple les membres du CODIR, les administrateurs, les membres des comités d'engagement intermédiaire, les membres du comité de crédit, les responsables et les collaborateurs intervenants dans les activités de financement, de gestion financière, des achats, de parrainage et sponsoring, filière immobilière, ressources humaines.

Dans ce dispositif, l'ensemble des collaborateurs est couvert par un programme de formation réglementaire dont le taux de passage est indiqué ci-dessous :

| Nom de la formation                                   | Taux de passage 2025 | Taux de passage 2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Lutte contre la corruption - Module Général           | 96,7%                | 99,0%                |
| Lutte contre la corruption - Métiers les plus exposés | 98,8%                | 98,5%                |

### CONDAMNATIONS ET AMENDES POUR VIOLATION DES LOIS ANTI-CORRUPTION ET ANTI-POTS-DE-VIN

La Direction de la Conformité du Groupe Crédit Agricole recense annuellement, le nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption et pots-de-vin. Pour ce faire, elle s'appuie sur le processus de Risques Opérationnels et le processus de Lutte contre la Corruption.

La Direction de la Conformité du Groupe Crédit Agricole atteste ainsi du nombre de condamnations et du montant des amendes associées.

|   | 2025 | 2024 |
|---|------|------|
| Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti pots-de-vin | 0    | 0    |
| Montant des amendes associées (en KEUR)   | 0    | 0    |

*Nota Bene* : la notion de pot de vin est clairement spécifique au délit de corruption, et correspond aux avantages versés en échange d'une contrepartie (contrat, marché, financement...). La note de procédure interne du Groupe Credit Agricole (Lettre jaune 2024-103) définit les délits de corruption active et passive qui doivent être prise en compte pour d'éventuelles condamnations pour violation des lois anti-corruption. L'Agence Française Anticorruption met également à disposition un lexique des différents délits de corruption : Lexique | Agence française anticorruption (<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr/lexique>).

#### 4.1.4.4. PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

##### PLAN D'ACTION

Les plans d'action continus en matière de Protection des Lanceurs d'alerte s'articulent autour des axes suivants :

- **La sensibilisation des administrateurs et des collaborateurs** : Des communications régulières sont réalisées auprès des collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (incluant des vidéos, dossiers sur le site internet, une newsletter ...) en mettant l'accent sur la notion de bonne foi, pour informer, rassurer et mettre en confiance. Par ailleurs, la Charte Ethique et le code de conduite du Crédit Agricole Mutuel Nord de France reprennent les éléments de communication essentiels du dispositif d'alerte interne.
- **L'encadrement du dispositif** Lanceur d'Alerte est défini par la Direction de la Conformité Groupe sous la forme de procédures et d'un plan de contrôles associé, qui sont déployés par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.
- **Le référent Anticorruption** est responsable du pilotage du programme anticorruption, de la réception des signalements dans le cadre du dispositif « Droit d'alerte » et de la Revue annuelle de Direction.
- Le dispositif d'alerte s'appuie sur deux **canaux de signalement** :
  - Pour les collaborateurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, la **réalisation du signalement auprès de leur responsable hiérarchique, de leur Direction des Ressources Humaines ou de leur Direction de la Conformité**. Dans le cas où le signalement par la voie hiérarchique s'avère inadapté à la situation (peur de

représailles, pression de la hiérarchie, hiérarchie impliquée...), le collaborateur peut utiliser la plateforme de déclaration des alertes.

- **Plateforme de signalement** : la plateforme du Groupe Crédit Agricole est sécurisée, disponible en neuf langues, accessible 24h/24h et 7J/7J, à partir d'un ordinateur professionnel ou personnel et ouverte à toute personne physique. Elle garantit une totale confidentialité des informations contenues dans l'alerte et de l'identité du lanceur d'alerte via le cryptage des données. Au terme du traitement du dossier, les données relatives au signalement sont archivées après anonymisation. La prestation est qualifiée de « critique et importante » au sens de l'Autorité Bancaire Européenne et est soumise à un encadrement particulier. Le contrat qui encadre cette prestation prévoit des obligations de résultats (ex. délais de prise en charge, délais de mise en place d'une solution de contournement) et des obligations de reportings (ex. état récapitulatif des incidents, comités de pilotage, etc.).
- **Maintenance du dispositif de traitement des signalements** :
  - Le dispositif répond aux attendus légaux et réglementaires, en assurant par exemple l'anonymat lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte, la confidentialité du traitement, la prise en charge du signalement sous 7 jours ouvrés, la gestion des habilitations, des garanties de non-représailles à l'égard du lanceur d'alerte ;
  - Chaque signalement est ainsi investigué avec impartialité et rigueur par les collaborateurs habilités du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (ligne métier Ressources Humaines ou Conformité). Ceux-ci reçoivent à ce titre des formations dédiées, dont les modules sont produits et maintenus par la Direction de la Conformité. Les collaborateurs traitant les signalements signent un engagement de confidentialité.
  - Pendant la phase d'instruction du signalement, des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du dossier sont possibles via la boîte de dialogue sécurisée de l'outil Groupe. A la fin de l'instruction, le lanceur d'alerte est informé de la clôture du dossier.
  - Les collaborateurs en charge du traitement des signalements peuvent selon la typologie du signalement concerné, faire appel à une expertise transverse et indépendante pour l'analyse et la prise de décision quant aux suites à donner. Cette expertise indépendante prend la forme d'un « comité de gestion alerte interne » *ad hoc*, constitué selon les besoins des responsables Conformité, Ressources Humaines, Juridique, Risques, Audit Interne, ou autres.
- **Pilotage du dispositif de signalement des alertes** :
  - Le pilotage du **déploiement du dispositif** « Lanceur d'Alerte » s'inscrit dans le pilotage du déploiement du dispositif de la Lutte contre la Corruption. Le **questionnaire annuel** anticorruption permet ainsi à la Direction de la Conformité Groupe d'identifier si des éléments relatifs au dispositif Lanceur d'alerte ne sont pas en place au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Si c'est le cas, des plans d'actions sont sollicités auprès du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et suivis par la Direction de la Conformité Groupe.

Le **traitement des signalements** fait l'objet d'un reporting régulier de la part du Référent Alerte Interne auprès de la Direction Générale, portant sur les volumétries d'alertes des signalements et leur ventilation (catégories, entités, criticité, profil de l'alerteur, recevabilité, etc.)

### INDICATEURS ET CIBLES (Y/C PILOTAGE)

En lien avec l'objectif de faciliter la remontée des signalements, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France suit dans le temps le **nombre d'alertes déclarées sur la plateforme dédiée**.

### SIGNALEMENTS RECENSES DANS L'OUTIL DE SIGNALEMENT DES ALERTES INTERNES DU GROUPE

La Direction de la Conformité Groupe Crédit Agricole extrait annuellement le nombre de signalements reçus dans l'outil interne : il s'agit du nombre de signalements avant traitement. Il peut donc comprendre des signalements qui, au terme des investigations, se révéleront non pertinents.

La métrique est validée en interne, par la Direction de la Conformité Groupe.

|   | 2025 | 2024 |
|---|------|------|
| Nombre de signalements recensés dans l'outil de signalement des alertes internes du Groupe (avant traitement) | 2    | 1    |

## 4.1.4.5. LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE FINANCIERE

### PLANS D'ACTION

Les plans d'action continus en matière de délinquance financière reposent sur les dispositifs suivants :

#### Le dispositif Connaissance client qui intègre :

- **Un cadre normatif Groupe** incluant les obligations relatives à la Connaissance Client et qui fait l'objet de mises à jour régulières.
- **Un corpus de contrôle** (en particulier concernant le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique)
- **Des indicateurs de pilotage** qui concernent l'ensemble des clients du Crédit Agricole Mutuel Nord de France tout en portant une attention particulière aux clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- **Des outils contribuant à la fiabilisation des données au travers de contrôles de cohérence natifs** et au travers de la **démarche "Selfcare"** (la donnée de connaissance client est directement saisie par le client dans son accès internet)

#### Le dispositif Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (« LCB-FT ») repose sur :

- La formation des collaborateurs aux enjeux de LCB-FT,
- La classification des risques LCB-FT,
- La connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque,
- La détection des opérations atypiques et, le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier,
- L'échange d'information LCB-FT intra-groupe,
- Des contrôles et audits réguliers.

Chaque année, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France actualise sa classification des risques et le dispositif est enrichi par de nouveaux scénarios de détection comme en 2025 les scénarios dits de voisinage permettant de détecter si un comportement suspicieux en matière de LCB-FT ne s'est reproduit par d'autres clients dans une même zone géographique.

**Le dispositif de respect des sanctions internationales repose sur :**

- La formation des collaborateurs aux Sanctions Internationales,
- La connaissance des clients et de leurs opérations,
- L'évaluation de l'exposition aux Sanctions Internationales pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et sa filiale Square Habitat Nord de France,
- Le criblage des données et le filtrage des messages financiers,
- Des contrôles et audits réguliers.

**Lutte contre la fraude**

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France (gouvernance – procédures – comitologie – reportings).

Le Comité de la communauté lutte contre la fraude, animé par le Groupe, se réunit trimestriellement.

Par ailleurs, les outils informatiques ont été renforcés cette année au niveau du Groupe pour une meilleure détection. A ce titre, le criblage fraude lancé en mars 2023 permet une détection transverse plus efficace des fraudeurs et, in fine, une meilleure immunisation du Groupe et du Crédit Agricole Mutuel Nord de France contre ce type de fraude.

Le Comité de Sécurité Financière, évoquant les sujets de connaissance clients, de prévention de la Fraude, de Sécurité Financière et de Sanctions Internationales, a lieu a minima chaque trimestre.

**INDICATEURS ET CIBLES (Y/C PILOTAGE)**

**FORMATIONS "LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE FINANCIERE »**

La Direction des Ressources Humaines du Crédit Agricole Mutuel Nord de France calcule semestriellement le ratio entre le nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation et le nombre de collaborateurs devant passer les formations « Sanctions Internationales » et « Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme » sur la période de référence de la formation.

Les données sont collectées auprès des entités du Groupe Crédit Agricole via un outil interne. Ces données sont contrôlées et validées par la Direction de la Conformité Groupe.

| Nom de la formation   | Taux de passage 2025 | Taux de passage 2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Les Sanctions Internationales – Module Général  | 95,6%                | 96,9%                |
| Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) – Module Général | 95,8%                | 98,4%                |

#### 4.1.4.6. PREVENTION DES ABUS DE MARCHÉ

##### PLANS D'ACTION

Les plans d'action continus en matière de prévention et de gestion des abus de marché reposent sur les dispositifs suivants :

- **Formation et Sensibilisation** : des programmes de formation spécifiques sont déployés au sein du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et permettent de comprendre les enjeux réglementaires, les responsabilités, et les risques associés. Ces programmes prévoient des formations obligatoires et non obligatoires dispensées aux collaborateurs, elles sont ciblées selon la fonction exercée. Ces programmes sont revus et adaptés régulièrement.
- **Encadrement du dispositif Abus de Marché via un corpus procédural et des contrôles** : les procédures et les contrôles encadrent les risques de porter atteinte à l'intégrité des marchés financiers et les risques d'abus de marché. Ce corpus fait l'objet de mises à jour régulières pour répondre aux évolutions réglementaires.
- **Gestion du dispositif de détection et de gestion des Abus de Marché** : le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est doté d'un outil de détection des abus de marché du Groupe Crédit Agricole. Cet outil comprend des scénarii sur les manipulations de cours et les délits d'initiés. Chaque modèle fait l'objet d'une revue fréquente de façon à maintenir des systèmes efficaces en vue de la détection et la déclaration des ordres et des transactions suspects ;
- **Pilotage des Abus de Marché** : des indicateurs de contrôle ont été définis au niveau du Groupe Crédit Agricole et déployés par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Ils portent sur les transactions personnelles des collaborateurs ainsi que sur le nombre d'alertes traitées par rapport à la volumétrie générée. Par ailleurs, la thématique "Abus de Marché" fait l'objet d'un reporting annuel dans le rapport de conformité et le rapport RCSI remis à l'AMF.

Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, assure le pilotage et la gouvernance du dispositif Groupe de surveillance et de détection des abus de marché. Des comités de pilotage avec les entités concernées se tiennent régulièrement, notamment dans une démarche d'amélioration continue du dispositif Groupe.

##### INDICATEURS ET CIBLES (Y/C PILOTAGE)

Les indicateurs de déploiement et d'efficacité des dispositifs de prévention des abus de marché relèvent de chaque entité. Le Groupe Crédit Agricole et ses entités restent dans l'attente des précisions des normes sectorielles pour stabiliser la sélection de indicateurs à publier.

## 4.2. RELATION FOURNISSEURS ET PRATIQUES EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT

### 4.2.1. STRATEGIE

#### 4.2.1.1. CADRES ET REFERENCES EXTERNES

En tant que banquier responsable et résolument engagé, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France adhère à la philosophie de l'accord de Paris du 12 décembre 2015 sur le réchauffement climatique et à l'objectif exprimé par le Conseil Européen visant à une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serres d'ici 2030 et à la neutralité carbone d'ici 2050.

Avec l'augmentation des risques et des opportunités liées aux pratiques sociales, environnementales et éthiques appliquées tout le long de la chaîne de valeur, la responsabilité de tous les partenaires commerciaux se trouve engagée.

#### 4.2.1.2. CONTEXTE INTERNE

Une analyse complète de double matérialité a permis de déterminer deux thèmes matériels « Gestion des relations avec les fournisseurs » et « Pratiques en matière de paiement » qui font l'objet de deux politiques faisant partie intégrante de la politique Groupe Achats responsables.

Afin de répondre à ces enjeux et contribuer à la performance globale de l'entreprise, le Groupe Crédit Agricole et notamment le Crédit Agricole Mutuel Nord de France se sont dotés en 2018 d'une **Politique Groupe Achats Responsables**, qui vise à établir des relations durables et équilibrées avec les fournisseurs.

En complément, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose de sa propre politique Achats responsables, alignée avec la Politique Achats Responsables du Groupe Crédit Agricole, et s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux de la politique Groupe.

De fait, la politique Achats responsables du Crédit Agricole Mutuel Nord de France est définie en cohérence avec sa politique générale, sa charte éthique et la politique Achats Responsables du Groupe Crédit Agricole. Elle s'appuie sur les meilleures pratiques des différentes entités du Groupe. Elle est déclinée de manière opérationnelle au travers d'une procédure achats et ses modes opératoires associés.

Elle est actualisée annuellement pour prendre en compte les orientations définies dans la lettre de cadrage de la Direction générale, ainsi que les évolutions réglementaires et les recommandations des audits (internes, externes).

Elle se décline selon les principes suivants :

- Être intransigeant sur le respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie
- Engager l'entreprise dans la transition de la société notamment dans l'expression de nos besoins et dans la valorisation des offres RSE (y compris les bonnes pratiques en faveur du Handicap)
- Favoriser le développement pérenne, durable et équilibré de nos territoires et accompagner l'engagement RSE de nos fournisseurs

- Responsabiliser les équipes à chaque niveau, de l'achat à l'utilisation, encourager la délégation et l'autonomie
- Piloter nos achats et leurs performances économiques de manière responsable et durable
- Acheter au travers d'un processus fluide, sécurisé, efficace et doté d'une démarche d'amélioration continue
- Sécuriser nos activités par la diversification et complémentarité des fournisseurs
- S'appuyer sur la puissance mutualiste du Groupe

#### 4.2.1.3. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES

Les IRO identifiés lors de l'analyse de double matérialité sont les suivants et sont formulés sous la forme d'un impact négatif et de deux risques :

| Description des IRO  | Positionnement dans la chaîne de valeur | Horizon temporel |
|--|---|------------------|
| <b>Impact négatif</b>  |   |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact négatif sur les fournisseurs en cas de pratiques d'achats non-responsables, notamment en termes de délais de paiement</li> </ul>   | Amont                                   | Invariable       |
| <b>Risques</b>   |   |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risque réputationnel et risque réglementaire en cas de mise en cause de la responsabilité de l'entité suite à un manquement en matière d'environnement, social, éthique - notamment en termes de corruption - de la part de ses fournisseurs</li> </ul> | Amont                                   | Invariable       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risque réputationnel et risque réglementaire en cas de pratiques d'achats non-responsables de l'entité vis-à-vis de ses fournisseurs, notamment en termes de délais de paiement</li> </ul>  | Amont                                   | Invariable       |

Ces IRO ont été identifiés à l'aide de la **cartographie des risques de l'AFNOR**, basée sur les normes **ISO 31000 Management des risques**, **ISO 20400 Achats responsables** et **ISO 26000 Responsabilité sociétale**, et l'outil de pilotage interne des risques opérationnels en étroite collaboration avec les parties prenantes internes.

#### 4.2.2. GOUVERNANCE

Les missions de la Direction des Achats Groupe reposent sur quatre principaux axes :

1. Amplifier la performance par la compétitivité des achats
2. Contenir et anticiper les risques
3. Transformer l'achat en acte responsable

#### 4. Exceller relationnellement et opérationnellement

La Direction des Achats Groupe est composée des pôles suivants :

- un pôle chargé des risques, de la conformité, des contrôles permanents et des externalisations
- un pôle chargé de la digitalisation des achats ;
- deux pôles Achats constitués des acheteurs spécialisés par catégorie ;
- un pôle dédié à la RSE ;
- Un secrétariat général en charge de la communication, des ressources humaines et de la formation.

L'ensemble des acheteurs du Groupe Crédit Agricole et leurs managers, des assistants achats, des équipes de support des achats notamment celles en charge de son système informatique et de l'analyse des risques Fournisseurs, composent la ligne métiers Achats (LMA).

La LMA a pour rôle de concevoir et de faire fonctionner au quotidien le dispositif d'Achats du Groupe. Elle est coordonnée par la Direction des Achats Groupe.

La stratégie et les décisions affectant la politique d'Achats responsables relèvent d'une instance transverse de niveau Groupe, le Comité Stratégique Achats. Cette instance est composée d'un Président de Caisse régionale, de Directeurs généraux de filiales de Crédit Agricole S.A. et de Caisses régionales, ainsi que de représentants de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA), et de Crédit Agricole S.A.

Depuis la ratification de la Charte Achats Responsables, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est doté d'un service Achats et d'une Politique Achats Responsables. L'acte d'achat se décline dans les métiers et est centralisé pour tous les achats stratégiques ou importants.

Pour les achats stratégiques ou importants, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est doté de :

- **Un Comité d'Identification des Risques Externalisation**, organisé par le Pilote des Externalisations et en présence du Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR) (identifie les risques, instruit les couvertures et plan d'actions en cas de décision positive, permet l'expression des Avis Risques des fonctions de contrôle et in fine l'Avis Risque du RFGR avant toute décision)
- **Une Instance de décision** : le Comité de la Transformation et Performances - CTP

Sur base d'étude d'opportunité et d'étude des risques, le CTP valide l'externalisation de l'activité et de la couverture des risques associés sur base de l'avis Risques émis par le RFGR. Ce Comité est responsable tout au long de la relation Fournisseurs du suivi de la qualité et de la conformité de la prestation et de la relation Fournisseurs.

Pour toute nouvelle externalisation critique ou importante confiée à un prestataire externe du Groupe Crédit Agricole, la décision d'externalisation est soumise à la décision du **Conseil d'administration**.

A noter un renforcement de la gouvernance à compter de 2023 avec la mise en place du Comité Immobilier Sécurité Achats et Logistique (CISAL), instance de niveau DG dédiée au pilotage des activités couvertes par la Direction des Transitions, en matière de logistique, d'immobilier et de sécurité.

En complément, le **Comité de Contrôle Interne (CCI)** s'assure du bon fonctionnement et de la maîtrise des risques du processus d'externalisation et communique auprès du Conseil d'Administration, du Comité des risques et des autorités (ACPR, ...).

#### 4.2.3. OBJECTIFS

La **Politique Achats Responsables** du Crédit Agricole Mutuel Nord de France ambitionne de s'adapter aux grands enjeux sur son territoire d'intervention, de contribuer à la performance globale de ses entreprises et d'agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone. Elle s'inscrit pleinement dans la **charte éthique et le Projet Sociétal** du Groupe Crédit Agricole.

Elle vise à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération à la fois le **juste besoin** et les **aspects économiques, sociétaux et environnementaux**, tout en veillant à l'**équilibre des relations entre l'entreprise et ses fournisseurs**, dans le respect de leurs droits réciproques.

Cette politique participe à une **démarche engagée et responsable**, et se veut être un **vecteur mutuel de progrès et d'innovation**. Elle s'adresse à l'ensemble des **collaborateurs, acteurs** dans le **processus achats** du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et à ses **fournisseurs**.

Un axe transition bas carbone a enrichi cette politique en 2023. Elle s'articule désormais selon six axes majeurs :

1. Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs, et notamment en matière de délais de paiement
2. Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème,
3. Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs,
4. Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats,
5. Agir pour la transition vers une économie bas carbone,
6. Inscire cette politique groupe achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants.

Pour Square Habitat Nord de France, les principaux achats sont faits via les contrats cadre du groupe Crédit Agricole (EDF, Orange, Microsoft, logiciels métiers...).

#### 4.2.4. CHAMP D'APPLICATION

La Politique Achats Responsables du Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'applique sur son territoire. Elle est déployée auprès des collaborateurs et fournisseurs de la Caisse Régionale.

#### 4.2.5. PLANS D'ACTION

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France adopte un comportement responsable dans sa relation avec les fournisseurs et veille en permanence à la qualité des échanges qu'il entretient avec eux. Pour cela, il applique une Politique Achats Responsables, qui se décline en actions opérationnelles décrites dans les paragraphes ci-dessous.

#### **4.2.5.1. ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPONSABLE DANS LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS**

##### **4.2.5.1.1. RAPPEL DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE**

- Veiller à l'équilibre des relations d'affaires en adoptant des pratiques et comportements respectueux.
- Favoriser des engagements réciproques dans le respect des droits de chacun.
- Apporter une visibilité prévisionnelle des achats.

##### **4.2.5.1.2. PLANS D' ACTIONS :**

###### SUIVRE LES DELAIS DE PAIEMENT

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est attentif au suivi des délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs et accorde tout autant d'importance aux PME qu'aux autres entreprises. Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France reporte a minima annuellement ses indicateurs de suivi qui font ensuite l'objet d'un reporting consolidé au niveau Groupe Crédit Agricole. Les délais de paiement moyens du Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'établissent au 31/12/2025 à 29,85 jours (et 23 jours pour ses filiales Foncière de l'Erable et Square Habitat Nord de France).

###### DEPLOYER UN PLAN D'AMELIORATION DES DELAIS MOYENS DE PAIEMENT, NOTAMMENT VIA LA DIMINUTION DES RETARDS DE PAIEMENT

Afin de réduire les délais de paiement, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis en place un plan d'amélioration des délais de réception et de paiement, notamment par la formation, le partage des bonnes pratiques et surtout l'utilisation obligatoire du portail de dépose facture en interne et en forte hausse par nos fournisseurs (40% des factures au 31/12/2025, 91 nouveaux fournisseurs enrôlés en 2025 ; actuellement 368 fournisseurs actifs sur le quai de dépose factures).

Ce plan d'action fait l'objet d'une présentation annuelle à la Direction Générale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et a été complété à partir de 2025 d'un point d'étape semestriel par direction en CTP. A noter également un accompagnement et des formations au cours de l'année 2025 pour les services en souffrance, afin d'améliorer encore le process de traitement des factures. Enfin, lors de retards avérés pour le traitement de factures, les managers du service Comptabilité de la Caisse régionale prennent directement en charge le suivi du traitement et du paiement des factures.

#### **4.2.5.2. CONTRIBUER A LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE DE L'ECOSYSTEME**

##### **4.2.5.2.1. RAPPEL DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE**

- Encourager la diversité des entreprises des territoires et renforcer la cohésion et l'inclusion sociale.
- Favoriser les échanges avec les acteurs locaux et, ainsi, contribuer au développement du territoire.
- Stimuler l'innovation avec nos fournisseurs pour créer de la valeur.
- Apprécier le coût global du cycle de vie.

#### 4.2.5.2.2. PLAN D' ACTIONS

##### RENFORCER LES ACHATS INCLUSIFS (SECTEUR DU TRAVAIL ADAPTE ET PROTEGE)

En cohérence avec les ambitions du Projet Sociétal du Groupe et celles du Projet d'entreprise Nord de France, la Caisse Régionale valorise l'ensemble des achats inclusifs afin de renforcer la cohésion et l'inclusion sociale au travers :

- des achats comme levier d'emploi des publics fragilisés (structures du travail protégé et adapté, structures d'insertion) ;  
Le recours à des entreprises issues du Secteur du Travail Adapté et Protégé (STPA) fait partie intégrante de l'accord Handicap Groupe<sup>42</sup> Crédit Agricole S.A. et de l'accord HECA (accord Caisses Régionales et entités associées) ;
- des achats au service du développement de l'emploi dans les territoires dans lesquels le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est implanté ;
- des achats auprès d'entreprises implantées dans des zones de revitalisation rurales (ZRR), dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ;
- des achats auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le service Achats du Crédit Agricole Mutuel Nord de France participe régulièrement aux formations relatives à la démarche achats inclusifs, dispensées par la Direction des Achats Groupe et consulte les ressources mises à disposition des acheteurs afin d'identifier les fournisseurs concernés ci-dessus. Un représentant HECA est identifié au service Achats.

Les indicateurs sont détaillés dans la partie 4.2.6.1 « Gestion de la relation avec les fournisseurs ».

#### **4.2.5.3. VEILLER EN PERMANENCE A LA QUALITE DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS**

##### 4.2.5.3.1. 4.2.5.3.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE

- Impliquer les acheteurs dès l'expression de besoin.
- Renforcer la montée en compétences achats des acteurs internes (acheteurs / prescripteurs).
- Développer la connaissance réciproque entreprise / fournisseurs.
- Instaurer un mécanisme de médiation.

##### 4.2.5.3.2. 4.2.5.3.2 PLANS D' ACTIONS

##### COMMUNIQUER REGULIEREMENT AVEC LES FOURNISSEURS

Afin d'entretenir une relation de confiance avec les fournisseurs, de favoriser la communication, de partager les orientations et les messages stratégiques, et de tenir compte de leurs préoccupations, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France participe au dispositif de dialogue actif déployé par le Groupe Crédit Agricole avec les parties prenantes (acheteurs/fournisseurs/prescripteurs) regroupant notamment les actions suivantes :

- des enquêtes de satisfaction annuelles permettant le recueil de l'expression des fournisseurs ;

<sup>42</sup> <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189198>

- une rencontre annuelle « les Rencontres Fournisseurs », organisée en présentiel et distanciel ;
- des revues régulières avec les principaux fournisseurs ;
- une newsletter dédiée qui leur est adressée semestriellement, complétée par une publication spécifique à la décarbonation.

Les résultats et informations recueillis au travers de ces canaux de dialogue nourrissent la démarche d'amélioration continue des Achats Responsables du Groupe Crédit Agricole et ses plans d'actions incluant le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

#### FORMER LES ACHETEURS AUX ENJEUX RSE

Dans le cadre de sa Politique Groupe Achats Responsables, la ligne métier Achats veille à la formation des acheteurs, particulièrement sur les aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG), et à leur professionnalisation dans un contexte en évolution permanente.

Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France bénéficie d'un programme de formation global dédié à la RSE et aux risques fournisseurs qui est proposé à tous les acheteurs, et plus particulièrement :

- un e-learning qui fournit les bons réflexes RSE dans le cadre du process achats ;
- un module de formation RSE achats à destination des nouveaux arrivants au sein de la ligne métier Achats ;
- des modules de formation spécifiques à la décarbonation des achats ;
- un module de formation sur la connaissance des risques fournisseur (KYS) ;

Plus globalement, un espace collaboratif Achats est mis à disposition de l'ensemble des acteurs de la ligne métier Achats qui nourrit la réflexion des acheteurs du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Il recense un large éventail de supports et documents relatifs au métier des achats et notamment le volet Achats RSE.

#### METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE MEDIATION ET LE COMMUNIQUER

Le Groupe Crédit Agricole porte un engagement fort en matière d'achats responsables, dont le socle repose sur une relation saine et équilibrée avec ses fournisseurs et sous-traitants. Dans ce cadre, un médiateur interne a été nommé au sein du Groupe, incluant les caisses régionales, notamment le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Le Directeur de l'Engagement sociétal, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. assure ce rôle depuis 2018, pour le périmètre de Crédit Agricole S.A., étendu à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole en France et à l'international depuis 2020.

Le médiateur peut être saisi dans une démarche volontaire de médiation, soit par un fournisseur, soit par un service interne, lorsque des difficultés apparaissent pour faire entendre leurs positions. Sa mission consiste à permettre de renouer le dialogue entre les parties et de rapprocher les points de vue.

La clause de "médiation" est généralement présente dans la plupart des cahiers des charges et contrats.

La ligne métier achats rappelle régulièrement à ses parties prenantes, le rôle du médiateur interne, notamment à l'occasion des Rencontres Fournisseurs, et dans les newsletters qui leurs sont adressées.

En externe, le processus de saisine du médiateur est visible sur l'espace Fournisseur du site internet<sup>43</sup> du Groupe avec la mention de l'adresse mail générique de contact et une vidéo du médiateur présentant ses missions (1 saisine fournisseur en 2025).

#### **4.2.5.4. INTEGRER LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX DANS NOS ACHATS**

##### **4.2.5.4.1. RAPPEL DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE**

- Identifier et cartographier les risques et opportunités.
- Intégrer les critères RSE dans le choix d'un bien ou d'un service, dans la sélection de nos fournisseurs

##### **4.2.5.4.2. PLAN D' ACTIONS**

###### **INTEGRER LA NOTATION RSE DES FOURNISSEURS DANS LES PROCESSUS ACHATS**

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France accorde une grande importance à la qualité de son approvisionnement et à la prévention des risques RSE. Dans le cadre de ses processus Achats, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a généralisé l'intégration de la dimension RSE lors des consultations des marchés afin d'évaluer d'une part, la performance ESG propre aux fournisseurs et, d'autre part, celle des biens et services achetés.

La performance RSE des fournisseurs est évaluée périodiquement, notamment lors de l'entrée en relation, de la phase d'appel d'offres ou à l'occasion de campagnes d'évaluation dédiées. Elle est confiée à un tiers indépendant de confiance à savoir EcoVadis. Si la notation du fournisseur n'atteint pas un seuil minimum, le fournisseur est invité à initier un plan de progrès visant à améliorer sa note.

L'évaluation RSE des biens et services achetés se matérialise par des critères RSE représentant 20 % minimum de la note globale d'évaluation lors d'un dossier Achats, ou 30 % minimum pour les catégories présentant des risques forts sur les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.

Les critères RSE, communs à tous les dossiers d'achats, se répartissent en 4 parties :

- l'évaluation du fournisseur par un tiers indépendant ;
- des critères d'évaluation sur la démarche des fournisseurs en termes d'inclusion ;
- des critères d'évaluation sur la démarche des fournisseurs relatifs à la décarbonation ;
- des critères spécifiques selon la catégorie d'achat (Cf. détails dans la section « Les risques RSE » ci-après).

*Cf. Partie « 4.2.6.1, Gestion de la relation avec les fournisseurs »*

Ce dispositif d'évaluation RSE des fournisseurs peut être complété par des audits sur sites initiés en partenariat avec d'autres banques et réalisés par un auditeur externe. Le processus d'audit sur site porte sur les volets suivants : Droits humains, Santé Sécurité et Environnement, notamment pour des catégories d'achats et des fournisseurs communs au secteur bancaire. A titre d'exemple, des audits portant sur les transports de fonds, automates bancaires et navettes de documents pour les agences

<sup>43</sup> <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/vous-etes-fournisseur-ou-vous-souhaitez-le-devenir>

ont été réalisés. En 2025, des audits ont été menés auprès de fournisseurs communs au secteur bancaire (cash management et international, signature électronique, transport et comptage de fonds, gestion et maintenance des automates, centralisation et gestion de la trésorerie et des recettes clients Entreprises de la CR).

### PILOTER LES RISQUES, ET NOTAMMENT LES RISQUES RSE

La Direction des Achats Groupe s'est dotée d'un pôle Risques Achats dédié aux risques, à la conformité et aux contrôles permanents. L'objectif de ce pôle est de prévenir et de piloter les différents risques auxquels sont exposés les achats, à la fois en évitant de créer de potentiels impacts négatifs sur les fournisseurs, mais aussi en s'assurant de l'adéquation des méthodes de travail avec les exigences réglementaires.

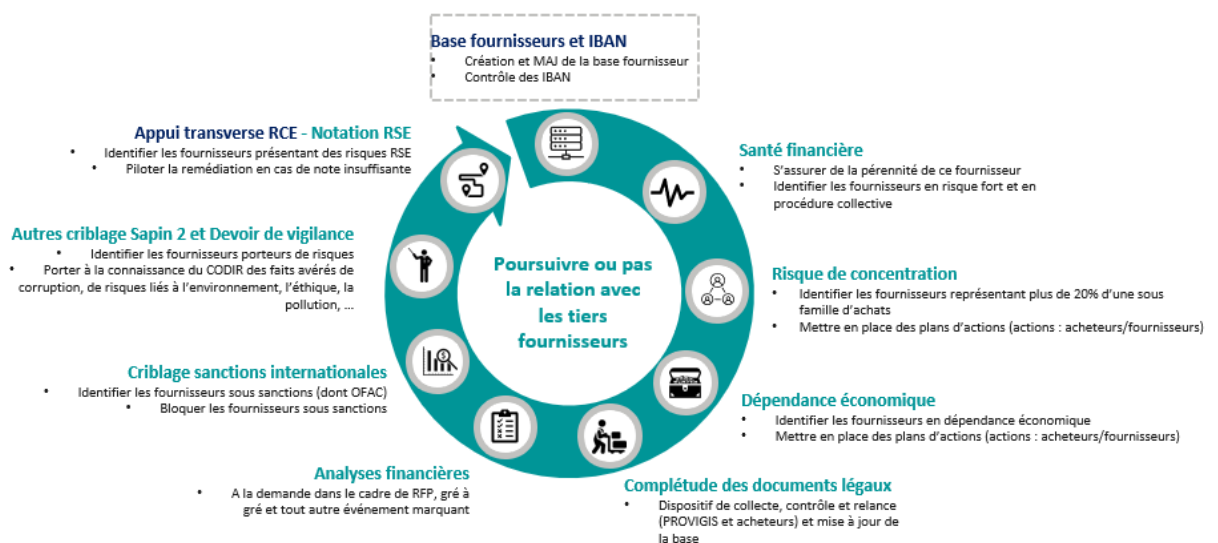
Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France dispose d'un corpus global relatif à la connaissance du fournisseur (KYS) destiné à présenter les données et processus mis en place afin de maîtriser les risques liés aux fournisseurs dans le Groupe.

Ce dispositif comprend :

- Une note de procédure « faitière » KYS qui reprend le périmètre et les éléments clés à retenir sur les données et les processus attendus en entité et en central à la Direction des Achats Groupe. Cette note est déclinée en Lettre Jaune (document interne Crédit Agricole) pour les Caisses régionales ;
- Trois notes de fonctionnement, plus opérationnelles et détaillées, relatives à l'identification des fournisseurs (définition des identifiants, responsabilités et traitements), au scoring des fournisseurs (définition de trois niveaux de risque -faible, moyen et fort- et conséquences opérationnelles) et au criblage des fournisseurs (au titre des sanctions internationales, de SAPIN II et des informations négatives orientées fraude/corruption et du devoir de vigilance).

Le processus complet de pilotage des risques est synthétisé dans le schéma ci-dessous :

## VISION SCHÉMATIQUE DES ACTIONS DE PILOTAGE DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ



*Vision schématique des actions de pilotage des risques et de la conformité dans les achats*

La Direction des Achats Groupe organise et concourt à la complétude des données fournisseurs, et notamment celles du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, ainsi que leur enrichissement, particulièrement pour les parties liées (bénéficiaires effectifs, principaux actionnaires et dirigeants). Elle assure également le contrôle et le suivi des risques financiers, en lien avec les entités, notamment pour les aspects de santé financière, de dépendance économique et de concentration et assure également le pilotage de la collecte des documents légaux pour le compte et en lien avec les entités.

Cette connaissance des fournisseurs est un élément important pour l'application des prescriptions émises dans le cadre de la loi Sapin II et la loi sur le Devoir de Vigilance pour le volet « Connaissance des tiers », fournisseurs en particulier, ainsi que pour le respect des dispositifs normatifs attachés au respect des sanctions internationales.

Il permet ainsi de :

- fiabiliser le criblage des données fournisseurs ;
- établir un profil de risque fournisseurs et un score conformité homogène au sein du Groupe ;
- mettre en œuvre les mesures de vigilance constante, adaptées au degré de criticité des risques identifiés.

La ligne métier Achats dispose d'une instance spécifique au pilotage des risques incluant les aspects RSE et composée de représentants des différentes parties prenantes internes du Groupe. Elle se réunit trimestriellement pour évaluer les risques sur les aspects financiers, éthiques, environnementaux et sociaux. Ses décisions s'imposent à l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et font l'objet d'une recommandation pour les Caisses régionales et notamment pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

### LES RISQUES RSE

La démarche de gestion des risques RSE pilotée par la Direction des Achats Groupe intègre des éléments d'identification et d'évaluation des risques dans le process achats. Ainsi, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France bénéficie des actions de gestion des risques RSE confiée à la Direction des Achats Groupe. Cette démarche est la suivante :

1. Elle s'appuie en premier lieu sur une cartographie des risques RSE par catégorie d'achats qui a été revue en 2025. Cette cartographie établie en partenariat avec plusieurs banques et accompagnée par l'AFNOR, permet d'identifier et de hiérarchiser les catégories d'achats présentant des risques saillants au regard des domaines d'enjeux éthiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, des catégories ayant un niveau de risques jugé plus élevé (travaux immobiliers, matériels et serveurs IT et télécoms, fluides et énergie, véhicules et objets publicitaires) ont été identifiées et font l'objet d'un suivi renforcé dans lequel l'évaluation par un tiers de confiance est obligatoire.
2. La Direction des Achats Groupe partage avec la banque BPCE, un dispositif d'évaluation des risques fournisseurs au titre de la corruption sur une plateforme commune. Ce dispositif répond aux obligations de la loi SAPIN II et aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Le dispositif a été étendu depuis 2024 à la détection des risques liés à l'environnement et aux droits sociaux et humains.

3. Enfin, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France donne la possibilité aux collaborateurs de ses fournisseurs et partenaires d'activer un dispositif de signalement (« whistleblowing »<sup>44</sup>) s'ils sont témoins ou victimes de faits graves<sup>45</sup> ou contraires au Code de conduite et s'ils n'ont pu utiliser la voie hiérarchique de remontée des dysfonctionnements. Ce dispositif d'alerte, sous la responsabilité de la Direction de la Conformité Groupe, garantit la plus stricte confidentialité des données contenues dans l'alerte et de l'identité du lanceur d'alerte. Après avoir émis le signalement, le lanceur d'alerte reçoit un accusé de réception puis est informé de la recevabilité de son signalement dans les meilleurs délais. A la fin de l'instruction, le lanceur d'alerte est avisé de la clôture du dossier et des suites qui peuvent être données. Pour plus de détails sur la procédure de traitement des alertes, se référer au Guide pratique à l'usage du lanceur d'alerte<sup>46</sup>.

#### **4.2.5.5. AGIR POUR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE**

##### **4.2.5.5.1. RAPPEL DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE GROUPE**

- Mobiliser tous les métiers pour transformer leur façon d'exercer, dans une démarche de sobriété carbone ;
- Engager et encourager nos fournisseurs à mesurer leur empreinte carbone et à réduire leurs émissions ;
- Considérer le critère poids carbone dans l'évaluation, le référencement et le suivi de nos fournisseurs.

##### **4.2.5.5.2. PLAN D' ACTIONS**

###### **DEPLOYER UNE TRAJECTOIRE BAS-CARBONE ACHATS**

Le projet trajectoire bas carbone Achats participe à l'objectif du Groupe, "agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone" et fait partie intégrante de la Politique Groupe Achats Responsables, dans son volet environnemental. Des travaux de cadrage ont donné lieu à une première mesure de l'empreinte carbone des achats de biens et de services (scope 3.1) basée sur les dépenses externes associées en majorité à des facteurs d'émissions monétaires (issus de l'ADEME) pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, y compris le Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Elle a permis d'identifier les familles d'achats les plus émissives.

Pour répondre à ces enjeux, le parcours de professionnalisation de la ligne métier a été enrichi de nouveaux modules de formation dont le Crédit Agricole Mutuel Nord de France bénéficie :

- une série "La Casa des Achats responsables" a été créée et diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs de la ligne métier. Ce dispositif de sensibilisation, composé de plusieurs saisons et plusieurs épisodes, a vocation à aborder les principales thématiques portées par le Projet Sociétal : saison 1 "La RSE", saison 2 "La décarbonation" ;

<sup>44</sup> L'existence de ce dispositif est mentionnée sur la page dédiée aux lanceurs d'alerte du site internet du Crédit Agricole : <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/ethique-et-conformite/lanceur-d-alerte>

<sup>45</sup> Un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

<sup>46</sup> <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/179780>

- une majorité des collaborateurs de la ligne métier Achats a également suivi “La Fresque du climat”. L’occasion pour eux de comprendre les causes et conséquences du changement climatique ;
- en complément, un module de formation de 1h30 a été proposé à l’ensemble des acheteurs sur la décarbonation des achats (« Enjeux de la décarbonation et mon rôle en tant qu’acheteur »).

Afin d’aider ses fournisseurs PME à s’engager, le groupe Crédit Agricole SA a rejoint l’initiative de l’Alliance pour la décarbonation des PME, pilotée par Pacte PME et aux côtés de plusieurs grands groupes français. Elle accompagne les PME dans leur trajectoire de réduction carbone en leur proposant des programmes dédiés.

Enfin, Crédit Agricole S.A. a rejoint le collectif « Achats 2030 », composé de 30 acteurs engagés dans la transition écologique : 7 banques/assurances françaises, 12 fournisseurs stratégiques et des experts indépendants. Le collectif vise à harmoniser la comptabilité carbone des achats, identifier des leviers de décarbonation et partager largement ses livrables. En 2025, les travaux ont porté sur les moyens de paiement, les prestations intellectuelles, les réseaux/téléphonie et le transport/fret.

Pour la première fois en 2025, Crédit Agricole S.A. est inscrit dans la liste A « Supplier Engagement Assessment » de Carbon Disclosure Project (organisation internationale à but non lucratif qui gère l’une des plus grandes bases de données environnementales au monde ; elle mesure la capacité des entreprises à mobiliser efficacement sur les enjeux climatiques - classement de A à D). Le Groupe s’est vu récompensé pour ses actions menées en faveur de l’engagement de ses fournisseurs (noté B en 2023, puis A- en 2024).

#### 4.2.6. INDICATEURS ET CIBLES

Le périmètre de collecte de données considéré pour les indicateurs « Gestion de la relation avec les fournisseurs » et « Pratiques en matière de paiement » est la France. A noter que le périmètre France représente la quasi-totalité des dépenses monde.

##### 4.2.6.1. GESTION DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Pour mesurer l’efficacité de sa démarche responsable dans la relation avec ses fournisseurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France utilise les indicateurs suivants :

| Indicateur  | Méthode de calcul  |
|---|--|
| Part des dépenses réalisées par des entités immatriculées en France auprès de fournisseurs immatriculés en France                                     | Somme des dépenses externes réalisées auprès de sociétés immatriculées en France (en euros) / Total des dépenses externes France et international (en euros) |
| Part des dépenses réalisées par des entités immatriculées en France auprès des TPE et PME immatriculées en France                                     | Somme des dépenses externes réalisées auprès de PME immatriculées en France (en euros) / Total des dépenses externes France (en euros)                       |
| Montant de dépenses « Achats Inclusifs » réalisées en France par des entités immatriculées en France (auprès du Secteur du Travail Adapté et Protégé) | Somme des dépenses auprès des entreprises « EA/ESAT » immatriculées en France (en euros)   |

|  |  |
|--|--|
| Part des dépenses réalisées par des entités immatriculées en France auprès de fournisseurs évalués RSE par un tiers indépendant. | Somme des dépenses auprès de fournisseurs immatriculés en France et ayant une notation RSE par un tiers indépendant (Ecovadis) (en euros) / Total des dépenses externes en France (en euros) |
|--|--|

#### 4.2.6.2. PRATIQUES EN MATIERE DE PAIEMENT

Afin de déployer une démarche responsable dans la relation avec ses fournisseurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France utilise trois indicateurs détaillés ci-après. Les critères retenus pour ces indicateurs sont les suivants :

- Les catégories de fournisseurs retenues par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France sont « Total » et « PME » (y compris les TPE). Le périmètre couvert porte sur les entités en France.
- Le délai de paiement standard pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est de 30 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.
  - Délais moyens de paiement en jours calendaires

#### DELAIS MOYENS DE PAIEMENT

| Délais de paiement moyen (en jours) | 2025  | 2024  |
|-------------------------------------|-------|-------|
| Total                               | 27,31 | 30,78 |
| Focus PME                           | 24,90 | 30,28 |

*Le calcul du délai moyen de paiement consolidé intègre la Caisse régionale Nord de France ainsi que ses deux filiales, Square Habitat Nord de France et la Foncière de l'Érable. En revanche, le focus spécifique relatif aux PME porte uniquement sur la Caisse régionale Nord de France et Square Habitat, les données de la Foncière de l'Érable ne permettant pas l'identification d'un périmètre PME.*

Le délai moyen de paiement consolidé correspond à la moyenne non pondérée par l'ensemble des montants, entre la date de paiement de la facture et la date d'émission de la facture en jours calendaires.

**Cible de niveau Crédit Agricole Mutuel Nord de France** : Tendre vers 30 jours à horizon 2 ans (au 31 décembre 2026)

- Part de factures payées dans les délais standards, en nombre et en montant (en %)

#### PART DE FACTURES PAYEES DANS LES DELAIS STANDARDS

| Paiements effectués dans les délais standards Groupe |          | 2025   | 2024   |
|--|----------|--------|--------|
| En montant (en %)                                    | Total    | 92,62% | 90,44% |
|  | Dont PME | 90,94% | 80,69% |
| En nombre (en %)                                     | Total    | 93,59% | 90,16% |
|  | Dont PME | 95,27% | 89,95% |

*Le calcul du délai moyen de paiement consolidé intègre la Caisse régionale Nord de France ainsi que ses deux filiales, Square Habitat Nord de France et la Foncière de l'Érable. En revanche, le focus spécifique relatif aux PME porte uniquement sur la Caisse régionale Nord de France et Square Habitat, les données de la Foncière de l'Érable ne permettant pas l'identification d'un périmètre PME.*

Les catégories de fournisseurs retenues par le Groupe sont « Total » et « PME ».

| Indicateur   | Méthode de calcul   |
|--|---|
| Part de factures payées dans les délais standards Groupe, en montant (Tous les fournisseurs) | (Total montant factures – montant factures payées en retard au-delà de 60 jours date de facture) / total montant factures                       |
| Part de factures payées dans les délais standards Groupe, en montant (fournisseurs PME)      | (Total montant factures PME – montant factures payées en retard au-delà de 60 jours date de facture aux PME) / total montant factures PME       |
| Part de factures payées dans les délais standards Groupe en nombre (Tous les fournisseurs)   | (Total nombre de factures – nombre de factures payées en retard au-delà de 60 jours date de facture) / total nombre de factures                 |
| Part de factures payées dans les délais standards Groupe, en nombre (fournisseurs PME)       | (Total nombre de factures PME - nombre de factures payées en retard au-delà de 60 jours date de facture aux PME) / total nombre de factures PME |

**Cible de niveau Crédit Agricole Mutuel Nord de France** : tendre vers 100% à horizon 2 ans (au 31 décembre 2027).

- Nombre de procédures judiciaires liées au retard dans le paiement des factures au cours de la période de référence (année civile du 1er janvier au 31 décembre)

### PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS CONCERNANT DES RETARDS DE PAIEMENT

| Nombre de procédures judiciaires | 2025 | 2024 |
|----------------------------------|------|------|
| Total                            | 0    | 0    |

*Vision consolidée pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et ses filiales Square Habitat Nord de France et Foncière de l'Erable*

| Indicateur  | Méthode de calcul  |
|---|--|
| Nombre de procédures judiciaires en cours sur la période de référence | Somme des procédures judiciaires liées au retard dans le paiement des factures sur la période de référence |

**Cible** : Rester à zéro au 31 décembre 2026

## 5. ANNEXES

### ANNEXE 1 : INCORPORATION PAR REFERENCE

| Liste Data Points (DP) / Disclosure Requirements (DR)                 | Référence dans le rapport de gestion            | Référence dans le document   |
|---|---|--|
| GOV-1-21 a)<br>GOV-1-21 b)<br>GOV-1-21 d)<br>GOV-1-21 e)              | Partie 3 : Rapport<br>Gouvernement d'Entreprise | 1.2.1.1 Composition et diversité du Conseil<br>d'Administration                              |
| GOV-1-21 c)<br>GOV-1-23 a)<br>GOV-1-23 b)                             | Partie 3 : Rapport<br>Gouvernement d'Entreprise | 1.2.1.2. Compétences du Conseil<br>d'Administration  |
| GOV-1-22 a)<br>GOV-1-22 b)<br>GOV-1-22 d)<br>GOV-1-5 a)<br>GOV-1-5 b) | Partie 3 : Rapport<br>Gouvernement d'Entreprise | 1.2.1.3. Rôle du Conseil d'Administration /<br>Rôle du Conseil dans la conduite des affaires |

## ANNEXE 2 : CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT SUR L'ETAT DE DURABILITE ET LA VIGILANCE RAISONNABLE

| Éléments essentiels de la vigilance raisonnable   | Paragraphes dans la déclaration relative à la durabilité   |
|---|--|
| a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique      | <p><b>ESRS 2 GOV 2 :</b><br/>           1.2.1. Conseil d'administration<br/>           1.2.2. Gouvernance exécutive</p> <p><b>ESRS 2 GOV 3 :</b><br/>           1.2.4. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation</p> <p><b>SBM-3 :</b><br/>           1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique</p>   |
| b) Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable | <p><b>ESRS 2 GOV 2 :</b><br/>           1.2.1. Conseil d'administration<br/>           1.2.2. Gouvernance exécutive</p> <p><b>SBM-2 :</b><br/>           1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes</p> <p><b>IRO-1 :</b><br/>           1.4.1.1. Description générale</p>   |
| c) Identifier et évaluer les impacts négatifs   | <p><b>IRO-1 :</b><br/>           1.4.1.1. Description générale</p> <p><b>SBM-3 :</b><br/>           1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique</p>   |
| d) Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs   | <p><b>ESRS 2 MDR A/ESRS Thématiques :</b><br/>           2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique<br/>           2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique</p> <p>3.2.2.1. Accessibilité des offres<br/>           3.2.2.2. Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité</p> <p>4.1.4.1. Promotion d'une culture éthique<br/>           4.1.4.3. Lutte contre la corruption</p> <p>4.2.5.1. Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs</p> |
| e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer  | <p><b>ESRS 2 MDR M/MDR T/ESRS thématiques : indicateurs et cibles :</b><br/>           2.4. Cibles et mesures de performance<br/>           3.2.3. Indicateurs et cibles</p> <p>4.1.4.1. Promotion d'une culture éthique<br/>           4.1.4.3. Lutte contre la corruption</p> <p>4.2.6.2. Pratiques en matière de paiement</p>   |

## ANNEXE 3 : COUVERTURE DES EXIGENCES DE PUBLICATION

| Liste des DR        | Référence dans le rapport  |
|---------------------|--|
| ESRS 2 - BP-1       | 1.1.1. Base générale de préparation des déclarations relatives à la durabilité   |
| ESRS 2 - BP-2       | 1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières  |
| ESRS 2 - GOV-1      | 1.2.1. Conseil d'administration<br>1.2.2. Gouvernance exécutive<br>1.2.3. Indicateurs liés au Conseil d'administration et aux organes de direction |
| ESRS 2 - GOV-2      | 1.2.1. Conseil d'administration<br>1.2.2. Gouvernance exécutive  |
| ESRS 2 - GOV-3      | 1.2.4. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation   |
| ESRS 2 - GOV-4      | 1.2.5. Déclaration sur la vigilance raisonnable  |
| ESRS 2 - GOV-5      | 1.2.6. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité   |
| ESRS 2 - SBM-1      | 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur  |
| ESRS 2 - SBM-2      | 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes   |
| ESRS 2 - SBM-3      | 1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique   |
| ESRS 2 - IRO-1      | 1.4.1. Description générale  |
| ESRS 2 - IRO-2      | 1.4.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise                            |
| E1 - ESRS 2 - GOV-3 | 1.2.4. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation   |
| E1-1                | 2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique  |
| E1 - ESRS 2 – SBM-3 | 2.2.2. Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique   |
| E1 - ESRS 2 – IRO-1 | 1.4.1.2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique   |
| E1-2                | 2.1. Gouvernance   |
| E1-3                | 2.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique  |
| E1-4                | 2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique  |
| E1-5                | 2.4.2. Emissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES  |
| E1-6                | 2.4.2. Emissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES  |
| E1-7                | 2.4.3. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone  |

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>E1-8</b>                | 2.4.4. Tarification interne du carbone   |
| <b>E2 - ESRS 2 - IRO-1</b> | 1.4.1.3. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales |
| <b>E3 - ESRS 2 - IRO-1</b> | 1.4.1.3. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales |
| <b>E4 - ESRS 2 - IRO-1</b> | 1.4.1.3. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales |
| <b>E5 - ESRS 2 - IRO-1</b> | 1.4.1.3. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales |
| <b>S1 - ESRS 2 - SBM-2</b> | 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes   |
| <b>S1 - ESRS 2 - SBM-3</b> | 3.1.1.3. Management et gouvernance des impacts, risques et opportunités au sein de la filière RH   |
| <b>S1-1</b>                | 3.1.1. Stratégie<br>3.1.2. Politiques, Plans d'actions et ressources mobilisés dans le cadre de la politique RH  |
| <b>S1-2</b>                | 3.1.2.2. Dialogue social   |
| <b>S1-4</b>                | 3.1.2. Politiques, Plans d'actions et ressources mobilisés dans le cadre de la politique RH  |
| <b>S1-5</b>                | 3.1.2. Politiques, Plans d'actions et ressources mobilisés dans le cadre de la politique RH  |
| <b>S1-6</b>                | 3.1.1.4. Effectifs   |
| <b>S1-8</b>                | 3.1.3.1. Couverture des négociations collectives et dialogue social  |
| <b>S1-9</b>                | 3.1.3.2. Diversité   |
| <b>S1-10</b>               | 3.1.3.3. Salaires décents  |
| <b>S1-11</b>               | 3.1.2.4. Environnement de travail  |
| <b>S1-12</b>               | 3.1.3.4. Handicap  |
| <b>S1-13</b>               | 3.1.3.5. Indicateurs de formation et du développement des compétences  |
| <b>S1-14</b>               | 3.1.3.6. Indicateurs de santé et de sécurité   |
| <b>S1-16</b>               | 3.1.3.7. Indicateurs de rémunération   |
| <b>S1-17</b>               | 3.1.3.8. Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'Homme   |
| <b>S4 - ESRS 2 - SBM-2</b> | 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes   |
| <b>S4 - ESRS 2 - SBM-3</b> | 3.2.1.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique  |
| <b>S4-1</b>                | 3.2.1. Stratégie<br>3.2.2.1. Accessibilité des offres  |
| <b>S4-2</b>                | 3.2.1.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes   |

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>S4-3</b>                | 3.2.2.1. Accessibilité des offres  |
| <b>S4-4</b>                | 3.2.2.1. Accessibilité des offres  |
| <b>S4-5</b>                | 3.2.3. Indicateurs et objectifs  |
| <b>G1 - ESRS 2 - GOV-1</b> | 1.2.1.3. Rôle du Conseil d'administration dans la surveillance des impacts, risques et opportunités  |
| <b>G1- ESRS 2 - IRO-1</b>  | 1.4.1.4. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en matière de conduite des affaires                                 |
| <b>G1-1</b>                | 4.1.1. Gouvernance<br>4.1.2. Stratégie en matière de conformité<br>4.1.3. Cadre réglementaire<br>4.1.4.1. Promotion d'une culture éthique<br>4.1.4.4. Protection des lanceurs d'alerte |
| <b>G1-2</b>                | 4.2.1. Stratégie<br>4.2.2. Gouvernance<br>4.2.3. Objectifs<br>4.2.4 Champ d'application<br>4.2.6.1. Gestion de la relation avec les fournisseurs                                       |
| <b>G1-3</b>                | 4.1.1. Gouvernance<br>4.1.4.1. Promotion d'une culture éthique<br>4.1.4.3. Lutte contre la corruption  |
| <b>G1-4</b>                | 4.1.4.3. Lutte contre la corruption  |
| <b>G1-6</b>                | 4.2.6.2. Pratiques en matière de paiement  |

## ANNEXE 4 : POINTS DE DONNEES EXIGES PAR D'AUTRES REGLEMENTATIONS EUROPEENNES

| Exigence de publication et point de donnée y relatif                                 | Référence Normes CSRD | Référence SFDR                         | Référence pilier 3   | Référence règlement sur les indices de référence                    | Référence loi européenne sur le climat | Matérialité | Référence Section Rapport de durabilité   |
|--|-----------------------|--|--|---|--|-------------|---|
| <b>ESRS 2 GOV-1</b><br>Mixité au sein des organes de gouvernance                     | ESRS 2 GOV-1-21 d)    | Indicateur n° 1 3, tableau 1, annexe I |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission (5); |  | Obligatoire | 1.2.3. Indicateurs liés au Conseil d'administration et aux organes de direction |
| <b>ESRS 2 GOV-1</b><br>Pourcentage d'administrateurs indépendants                    | ESRS 2 GOV-1-21 e)    |  |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission      |  | Obligatoire | 1.2.3. Indicateurs liés au Conseil d'administration et aux organes de direction |
| <b>ESRS 2 GOV-4</b><br>Déclaration sur la diligence raisonnable                      | ESRS 2 GOV-4-30       | Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I  |  |   |  | Obligatoire | 1.2.5. Déclaration sur la vigilance raisonnable                                 |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées aux combustibles fossiles | ESRS 2 SBM-1-40 d) i) | Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I   | Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ;<br>Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6)<br>tableau 1:<br>Informations qualitatives sur le risque environnemental et<br>tableau 2:<br>Informations qualitatives sur le risque social | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission      |  | Obligatoire | 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur                         |

|   |                         |                                       |   |  |  |             |   |
|---|-------------------------|---------------------------------------|---|--|--|-------------|---|
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques   | ESRS 2 SBM-1-40 d) ii)  | Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I  |   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission   |  | Obligatoire | 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur                               |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées à des armes controversées                | ESRS 2 SBM-1-40 d) iii) | Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I |   | Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 |  | Obligatoire | 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur                               |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac | ESRS 2 SBM-1-40 d) iv)  |                                       |   | Règlement délégué (UE) 2020 /1 818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1 816, annexe II.  |  | Obligatoire | 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur                               |
| <b>ESRS E1-1</b><br>Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050         | E1-1-14                 |                                       |   |  | Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119 | Matériel    | 2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique |
| <b>ESRS E1-1</b><br>Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris»                  | E1-1-16 g)              |                                       | Article 449 bis Règlement (UE) n° 575 / 2013, règlement d'exécution (UE) 2022 / 2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de | Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020 /1 818     |  | Matériel    | 2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique |

|   |         |   |  |   |  |   |
|---|---------|---|--|---|--|---|
|   |         |   | transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle  |   |  |   |
| <b>ESRS E1-4</b><br>Objectifs de réduction des émissions de GES   | E1-4-34 | Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I                                | Article 449 bis Règlement (UE) n° 575 / 2013, règlement d'exécution (UE) 2022 / 2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement | Article 6 du règlement délégué (UE) 2020 / 1818 |  | Matériel<br>2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique |
| <b>ESRS E1-5</b><br>Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) | E1-5-38 | Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I |  |   |  | N/A<br>N/A  |
| <b>ESRS E1-5</b><br>Consommation d'énergie et mix énergétique   | E1-5-37 | Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I                                |  |   |  | Matériel<br>2.4.2. Emissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES     |

|  |                     |   |   |   |  |                 |  |
|--|---------------------|---|---|---|--|-----------------|--|
| <p><b>ESRS E1-5</b><br/>Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique</p> | <p>E1-5-40 à 43</p> | <p>Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I</p>         |   |   |  | <p>Matériel</p> | <p>2.4.2. Emissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES</p> |
| <p><b>ESRS E1-6</b><br/>Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES</p>    | <p>E1-6-44</p>      | <p>Indicateurs n°1 et n° 2, tableau 1, annexe I</p> | <p>Article 449 bis du règlement (UE) n° 575 / 2013, règlement d'exécution (UE) 2022/ 24 53 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle</p> | <p>Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1 818</p> |  | <p>Matériel</p> | <p>2.4.2. Emissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES</p> |
| <p><b>ESRS E1-6</b><br/>Intensité des émissions de GES brutes</p>  | <p>E1-6-53 à 55</p> | <p>Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I</p>         | <p>Article 449 bis du règlement (UE) n° 575 / 2013, règlement d'exécution (UE) 2022 / 2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique :</p>   | <p>Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1 818</p>                                       |  | <p>Matériel</p> | <p>2.4.2. Emissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES</p> |

|   |                          |  | métriques<br>d'alignement   |   |   |   |
|---|--------------------------|--|---|---|---|---|
| <b>ESRS E1-7</b><br>Absorptions de GES et<br>crédits carbone  | E1-7-56                  |  |   |   | Article 2,<br>paragraphe<br>1, du<br>règlement<br>(UE)<br>2021/1119 | Matériel<br><br>2.4.3. Projets<br>d'absorption et<br>d'atténuation des GES<br>financés au moyen de<br>crédits carbone |
| <b>ESRS E1-9</b><br>Exposition du portefeuille<br>de l'indice de référence à<br>des risques physiques liés<br>au climat   | E1-9-66                  |  |   | Annexe II du<br>règlement délégué<br>(UE) 2020 /1 818,<br>annexe II du<br>règlement délégué<br>(UE) 2020 /1 816 |   | Phase-in<br><br>N/A   |
| <b>ESRS E1-9</b><br>Désagrégation des<br>montants monétaires par<br>risque physique aigu et<br>chronique<br><br><b>ESRS E1-9</b><br>Emplacement des actifs<br>importants exposés à un<br>risque physique significatif | E1-9-66 a)<br>E1-9-66 c) |  | Article 449 bis du<br>règlement (UE) n°<br>575 / 2013,<br>règlement<br>d'exécution (UE)<br>2022 / 2453 de la<br>Commission,<br>paragraphe 46 et<br>47, modèle 5 :<br>Portefeuille<br>bancaire - Risque<br>physique lié au<br>changement<br>climatique :<br>expositions<br>soumises à un<br>risque physique. |   |   | Phase-in<br><br>N/A   |

|  |            |   |  |  |  |               |     |
|--|------------|---|--|--|--|---------------|-----|
| <p><b>ESRS E1-9</b><br/>Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique</p>  | E1-9-67 c) |   | <p>Article 449 bis du règlement (UE) n° 575 / 2013, règlement d'exécution (UE) 2022 / 2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 :<br/>Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés</p> |  |  | Phase-in      | N/A |
| <p><b>ESRS E1-9</b><br/>Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat</p>  | E1-9-69    |   |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission |  | Phase-in      | N/A |
| <p><b>ESRS E2-4</b><br/>Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol</p> | E2-4-28    | Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 1, tableau 2, |  |  |  | Non conclusif | N/A |

|   |                                      |   |  |  |  |                  |   |
|---|--------------------------------------|---|--|--|--|------------------|---|
|   |                                      | annexe I ;<br>indicateur<br>n° 3,<br>tableau 2,<br>annexe I |  |  |  |                  |   |
| <b>ESRS E3-1</b><br>Ressources aquatiques et<br>marines   | E3-1-9                               | Indicateur<br>n° 7,<br>tableau 2,<br>annexe I               |  |  |  | Non<br>conclusif | N/A   |
| <b>ESRS E3-1</b><br>Politique en la matière   | E3-1-13                              | Indicateur<br>n° 8,<br>tableau 2,<br>annexe I               |  |  |  | Non<br>conclusif | N/A   |
| <b>ESRS E3-1</b><br>Pratiques durables en ce<br>qui concerne les océans et<br>les mers  | E3-1-14                              | Indicateur<br>n° 12,<br>tableau 2,<br>annexe I              |  |  |  | Non<br>conclusif | N/A   |
| <b>ESRS E3-4</b><br>Pourcentage total d'eau<br>recyclée et réutilisée   | E3-4-28 c)                           | Indicateur<br>n° 6.2,<br>tableau 2,<br>annexe I             |  |  |  | Non<br>conclusif | N/A   |
| <b>ESRS E3-4</b><br>Consommation d'eau<br>totale en m3 par rapport<br>au chiffre d'affaires généré<br>par les activités propres | E3-4-29                              | Indicateur<br>n° 6.1,<br>tableau 2,<br>annexe I             |  |  |  | Non<br>conclusif | N/A   |
| <b>ESRS 2- IRO 1 - E4 - 16 a) i)</b>  | ESRS 2 -<br>IRO-1 - E4<br>- 16 a) i) | Indicateur<br>n° 7,<br>tableau 1,<br>annexe I               |  |  |  | Obligatoire      | 1.4.2. Description des<br>processus d'identification<br>et d'évaluation des<br>impacts, risques et<br>opportunités matériels<br>liés aux autres<br>thématiques<br>environnementales |

|  |                             |                                       |  |  |  |               |  |
|--|-----------------------------|---------------------------------------|--|--|--|---------------|--|
| <b>ESRS 2- IRO 1 - E4 - 16 b)</b>  | ESRS 2 - IRO-1 - E4 - 16 b) | Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I |  |  |  | Obligatoire   | 1.4.2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales |
| <b>ESRS 2- IRO 1 - E4 - 16 c)</b>  | ESRS 2 - IRO-1 - E4 - 16 c) | Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I |  |  |  | Obligatoire   | 1.4.2. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux autres thématiques environnementales |
| <b>ESRS E4-2<br/>Pratiques ou politiques foncières /agricoles durables</b>               | E4-2-24 b)                  | Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I |  |  |  | Non conclusif | N/A  |
| <b>ESRS E4-2<br/>Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers</b> | E4-2-24 c)                  | Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I |  |  |  | Non conclusif | N/A  |
| <b>ESRS E4-2<br/>Politiques de lutte contre la déforestation</b>                         | E4-2-24 d)                  | Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I |  |  |  | Non conclusif | N/A  |
| <b>ESRS E5-5<br/>Déchets non recyclés</b>  | E5-5-37 d)                  | Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I |  |  |  | Non conclusif | N/A  |

|  |                           |  |  |  |  |               |   |
|--|---------------------------|--|--|--|--|---------------|---|
| <b>ESRS E5-5</b><br>Déchets dangereux et déchets radioactifs   | E5-5-39                   | Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I                                 |  |  |  | Non conclusif | N/A   |
| <b>ESRS 2- SBM3 - S1</b><br>Risque de travail forcé  | ESRS 2- SBM3 - S1 - 14 f) | Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I                                |  |  |  | Non matériel  | N/A   |
| <b>ESRS 2- SBM3 - S1</b><br>Risque d'exploitation d'enfants par le travail   | ESRS 2- SBM3 - S1 - 14 g) | Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I                                |  |  |  | Matériel      | 3.1.1.3. Management et gouvernance des impacts, risques et opportunités au sein de la filière RH  |
| <b>ESRS S1-1</b><br>Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme   | S1-1-20                   | Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I |  |  |  | Matériel      | 3.1.1.1. Le projet Humain, un levier majeur pour porter les ambitions de Crédit Agricole S.A.<br><br>3.1.2.2. Dialogue social   |
| <b>ESRS S1-1</b><br>Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail | S1-1-21                   |  |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission |  | Matériel      | 3.1.1.1. Le projet Humain, un levier majeur pour porter les ambitions de Crédit Agricole S.A.<br><br>3.1.2.1. Développement du capital Humain<br><br>3.1.2.2. Dialogue social<br><br>3.1.2.3. Diversités<br><br>3.1.2.4. Environnement de travail |

|   |                   |                                       |  |  |  |              |   |
|---|-------------------|---------------------------------------|--|--|--|--------------|---|
| <b>ESRS S1-1</b><br>Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains                     | S1-1-22           | Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I |  |  |  | Matériel     | 3.1.1.1. Le projet Humain, un levier majeur pour porter les ambitions de Crédit Agricole S.A. |
| <b>ESRS S1-1</b><br>Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail                | S1-1-23           | Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Matériel     | 3.1.2.2. Dialogue social<br>3.1.2.4. Environnement de travail                                 |
| <b>ESRS S1-3</b><br>Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes                               | S1-3-32 c)        | Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Non matériel | N/A   |
| <b>ESRS S1-14</b><br>Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail                        | S1-14-88 b) et c) | Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I  |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission |  | Matériel     | 3.1.3.6. Indicateurs de santé et de sécurité  |
| <b>ESRS S1-14</b><br>Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies | S1-14-88 e)       | Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Matériel     | 3.1.3.6. Indicateurs de santé et de sécurité  |
| <b>ESRS S1-16</b><br>Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                             | S1-16-97 a)       | Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /181 6                |  | Matériel     | 3.1.3.7. Indicateurs de rémunération  |
| <b>ESRS S1-16</b><br>Ratio de rémunération excessif du directeur général                                  | S1-16-97 b)       | Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Matériel     | 3.1.3.7. Indicateurs de rémunération  |
| <b>ESRS S1-17</b><br>Cas de discrimination  | S1-17-103 a)      | Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Matériel     | 3.1.3.8. Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme                      |

|   |                          |   |  |  |  |              |  |
|---|--------------------------|---|--|--|--|--------------|--|
| <b>ESRS S1-17</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE | S1-17-104 a)             | Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /181 6, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1818  |  | Matériel     | 3.1.3.8. Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme |
| <b>ESRS 2- SBM3 - S2</b><br>Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur                 | ESRS 2 - SBM3 - S2-11 b) | Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I                       |  |  |  | Non matériel | N/A  |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme  | S2-1-17                  | Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I  |  |  |  | Non matériel | N/A  |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur  | S2-1-18                  | Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I                        |  |  |  | Non matériel | N/A  |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE  | S2-1-19                  | Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I                                 |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /1 816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1 818 |  | Non matériel | N/A  |

|   |         |  |  |  |  |              |     |
|---|---------|--|--|--|--|--------------|-----|
| <b>ESRS S2-1</b><br>Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail        | S2-1-19 |  |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /1 816  |  | Non matériel | N/A |
| <b>ESRS S2-4</b><br>Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur  | S2-4-36 | Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Non matériel | N/A |
| <b>ESRS S3-1</b><br>Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme   | S3-1-16 | Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I |  |  |  | Non matériel | N/A |
| <b>ESRS S3-1</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE | S3-1-17 | Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I  |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /1 816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1 818 |  | Non matériel | N/A |
| <b>ESRS S3-4</b><br>Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme  | S3-4-36 | Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I  |  |  |  | Non matériel | N/A |

|  |            |  |  |  |  |              |                                     |
|--|------------|--|--|--|--|--------------|-------------------------------------|
| <b>ESRS S4-1</b><br>Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals  | S4-1-16    | Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I |  |  |  | Non matériel | N/A                                 |
| <b>ESRS S4-1</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE | S4-1-17    | Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I                                |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /1 816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020 /1 818 |  | Non matériel | N/A                                 |
| <b>ESRS S4-4</b><br>Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme   | S4-4-35    | Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I                                |  |  |  | Non matériel | N/A                                 |
| <b>ESRS G1-1</b><br>Convention des Nations unies contre la corruption  | G1-1-10 b) | Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I                                |  |  |  | Non matériel | N/A                                 |
| <b>ESRS G1-1</b><br>Protection des lanceurs d'alerte   | G1-1-10 d) | Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I                                 |  |  |  | Non matériel | N/A                                 |
| <b>ESRS G1-4</b><br>Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption                        | G1-4-24 a) | Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I                                |  | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020 /1 816  |  | Matériel     | 4.1.4.3. Lutte contre la corruption |

|  |               |  |  |  |          |   |
|--|---------------|--|--|--|----------|---|
| <b>ESRS G1-4</b><br><b>Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b> | G1-4-24<br>b) | Indicateur<br>n° 16,<br>tableau 3,<br>annexe I |  |  | Matériel | 4.1.4.3. Lutte<br>contre la<br>corruption |
|--|---------------|--|--|--|----------|---|

# ANNEXE 5 : EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE

## INDICATEURS DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE SUR LES ACTIVITÉS DURABLES

### MODÈLE 1 – ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)

| <i>Période de référence de publication 2025</i><br><br><b>Stock</b>   | a                             | b                            | c                            | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                                 | j                           | k                | l              | m                        | n  | o   | p   |
|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|----------------|--------------------------|--|---|---|
|   | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habillant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties** | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |
|   |                               |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                |                          |  |   |   |
| 1 <b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 20 044 686 235                | 16 238 752 309               | 1 932 267 539                | 1 932 060 652                              | 176 685                                   | 11 030                                 | 15 189                   | 3 791           | 192                               | 1 766 360 148               | 20 565 595       | 15 127 936     |                          |  |   |   |
| 2 <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 20 044 686 235                | 16 238 752 309               | 1 932 267 539                | 1 932 060 652                              | 176 685                                   | 11 030                                 | 15 189                   | 3 791           | 192                               | 1 766 360 148               | 20 565 595       | 15 127 936     |                          |  |   |   |
| 3 <b>Entreprises financières</b>  | 4 385 567 101                 | 1 178 246 424                | 148 100 519                  | 147 909 207                                | 176 240                                   | 6 015                                  | 6 057                    | 3 001           | 0                                 | 0                           | 5 498 919        | 14 330 718     |                          |  |   |   |
| 4 Prêts et avances  | 4 274 495 504                 | 1 099 218 663                | 147 582 175                  | 147 404 501                                | 162 674                                   | 6 000                                  | 6 000                    | 3 000           | 0                                 | 0                           | 5 487 508        | 14 288 696     |                          |  |   |   |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 2 678 323                     | 647 720                      | 77 471                       | 74 862                                     | 2 535                                     | 15                                     | 57                       | 1               | 0                                 | 0                           | 1 934            | 6 175          |                          |  |   |   |
| 6 Instruments de capitaux propres   | 108 393 275                   | 78 380 041                   | 440 873                      | 429 843                                    | 11 030                                    | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 9 476            | 35 847         |                          |  |   |   |
| 7 <b>Entreprises non financières</b>  | 129 981 721                   | 85 489 958                   | 17 806 872                   | 17 791 298                                 | 445                                       | 5 015                                  | 9 131                    | 790             | 192                               | 0                           | 15 066 676       | 797 219        |                          |  |   |   |
| 8 Prêts et avances  | 120 762 114                   | 82 788 021                   | 17 506 598                   | 17 504 538                                 | 0   | 316                                    | 1 147                    | 598             | 0                                 | 0                           | 15 036 044       | 648 183        |                          |  |   |   |
| 9 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 1 461 365                     | 594 819                      | 149 895                      | 143 512                                    | 16  | 500                                    | 5 482                    | 192             | 192                               | 0                           | 1 072            | 66 921         |                          |  |   |   |
| 10 Instruments de capitaux propres  | 7 758 241                     | 2 107 117                    | 150 378                      | 143 247                                    | 429                                       | 4 199                                  | 2 502                    | 0               | 0                                 | 0                           | 29 560           | 82 114         |                          |  |   |   |
| 11 <b>Ménages</b>   | 15 328 854 531                | 14 901 971 822               | 1 766 360 148                | 1 766 360 148                              | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 1 766 360 148               | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 12 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels   | 15 228 813 248                | 14 801 930 539               | 1 766 360 148                | 1 766 360 148                              | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 1 766 360 148               | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 13 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 100 041 283                   | 100 041 283                  | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 14 dont prêts pour véhicules à moteur   | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 15 <b>Financement d'administrations locales</b>   | 200 282 882                   | 73 044 105                   | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 16 Financement de logements   | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 17 Autres financements d'administrations  | 200 282 882                   | 73 044 105                   | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 18 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>   | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 19 Expositions incluses sur base volontaire*  | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |  |   |   |
| 20 <b>Total des actifs du GAR</b>   | 20 044 686 235                |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                |                          |  |   |   |
| 21 <b>Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR</b>   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                |                          |  |   |   |
| 22 Administrations centrales et émetteurs supranationaux  | 969 648 846                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                |                          |  |   |   |

| Période de référence de publication 2025  |  | a                            | b                            | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k               | l                        | m   | n   | o   | p |
|---|--|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|--------------------------|---|---|---|---|
| Stock   | Valeur comptable brute totale  | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties ** | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |   |
|   |  |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 23  | Expositions sur des banques centrales  | 22 507 939                   |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 24  | Portefeuille de négociation  | 84 410 000                   |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 25  | Entreprises et entités non soumises aux obligations de la CSRD   | 13 324 964 661               |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 26  | PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD | 13 091 992 181               |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 27  | Prêts et avances   | 9 367 783 557                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 28  | dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux  | 2 597 253 963                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 29  | dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 11 161 076                   |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 30  | Titres de créance  | 115 999 114                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 31  | Instruments de capitaux propres  | 3 608 209 510                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 32  | Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD                             | 232 972 480                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 33  | Prêts et avances   | 3 484 360                    |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 34  | Titres de créance  | 908 576                      |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 35  | Instruments de capitaux propres  | 228 579 545                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 36  | <b>Dérivés</b>   | 256 407 000                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 37  | Prêts interbancaires à vue   | 1 112 324 000                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 38  | Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 108 508 000                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 39  | Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)  | 4 728 784 610                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 40  | <b>Total des actifs</b>  | 40 652 241 292               |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| <b>Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD et administrations locales</b> |  |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 41  | Garanties financières  | 424 963 223                  | 29 984 492                   | 4 897 958                                  | 4 860 740                                 | 37 218                                 | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           |                  |                 |                          | 450 918   | 1 738 509   |   |   |
| 42  | Actifs sous gestion  |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 43  | Dont titres de créance   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 44  | Dont instruments de capitaux   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8)(a) et (b) du Règlement délégué provisoire

\*\*\*Conformément à l'article 4(1a) du Règlement délégué provisoire

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Les prêts immobiliers considérés comme alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

MODÈLE 1 – ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication 2025   | a                             | b                            | c                            | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                                 | j                           | k                | l             | m                        | n   | o   | p   |
|--|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|--------------------------|---|---|---|
| Stock  | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties ** | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |
|  |                               |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 1 GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur   | 20 044 686 235                | 16 273 340 758               | 1 977 605 835                | 1 977 055 329                              | 194 044                                   | 336 375                                | 13 473                   | 6 605           | 9                                 | 1 766 360 148               | 30 024 150       | 26 911 806    |                          |   |   |   |
| 2 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR | 20 044 686 235                | 16 273 340 758               | 1 977 605 835                | 1 977 055 329                              | 194 044                                   | 336 375                                | 13 473                   | 6 605           | 9                                 | 1 766 360 148               | 30 024 150       | 26 911 806    |                          |   |   |   |
| 3 Entreprises financières  | 4 385 567 101                 | 1 211 940 707                | 195 447 297                  | 194 967 129                                | 138 618                                   | 332 528                                | 3 012                    | 6 001           | 9                                 | 0                           | 18 413 106       | 26 201 846    |                          |   |   |   |
| 4 Prêts et avances   | 4 274 495 504                 | 1 133 619 847                | 194 844 415                  | 194 366 192                                | 137 778                                   | 331 446                                | 3 000                    | 6 000           | 0                                 |                             | 18 381 036       | 26 149 149    |                          |   |   |   |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)  | 2 678 323                     | 628 688                      | 90 935                       | 90 607                                     | 185                                       | 122                                    | 12                       | 1               | 9                                 |                             | 3 795            | 7 551         |                          |   |   |   |
| 6 Instruments de capitaux propres  | 108 393 275                   | 77 692 171                   | 511 947                      | 510 331                                    | 655                                       | 961                                    | 0                        | 0               | 0                                 |                             | 28 275           | 45 146        |                          |   |   |   |
| 7 Entreprises non financières  | 129 981 721                   | 86 384 125                   | 15 798 390                   | 15 728 052                                 | 55 426                                    | 3 847                                  | 10 461                   | 604             | 0                                 | 0                           | 11 611 044       | 709 961       |                          |   |   |   |
| 8 Prêts et avances   | 120 762 114                   | 83 364 483                   | 15 169 865                   | 15 129 326                                 | 39 908                                    | 158                                    | 158                      | 316             | 0                                 | 0                           | 11 554 261       | 392 337       |                          |   |   |   |
| 9 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)  | 1 461 365                     | 612 809                      | 159 205                      | 156 048                                    | 612                                       | 672                                    | 1 585                    | 288             | 0                                 |                             | 4 784            | 119 590       |                          |   |   |   |
| 10 Instruments de capitaux propres   | 7 758 241                     | 2 406 832                    | 469 320                      | 442 677                                    | 14 907                                    | 3 017                                  | 8 719                    | 0               | 0                                 |                             | 51 999           | 198 033       |                          |   |   |   |
| 11 Ménages   | 15 328 854 531                | 14 901 971 822               | 1 766 360 148                | 1 766 360 148                              | 0   |  | 0                        |                 |                                   | 1 766 360 148               | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 12 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels  | 15 228 813 248                | 14 801 930 539               | 1 766 360 148                | 1 766 360 148                              | 0   |  | 0                        |                 |                                   | 1 766 360 148               | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 13 dont prêts à la rénovation de bâtiments   | 100 041 283                   | 100 041 283                  | 0                            | 0  | 0   |  | 0                        |                 |                                   | 0                           | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 14 dont prêts pour véhicules à moteur  |                               |                              | 0                            | 0  |   |  |                          |                 |                                   | 0                           | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 15 Financement d'administrations locales   | 200 282 882                   | 73 044 105                   | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 16 Financement de logements  |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 17 Autres financements d'administrations   | 200 282 882                   | 73 044 105                   | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 18 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux   |                               | 0                            | 0                            | 0  |   |  |                          |                 |                                   | 0                           | 0                | 0             |                          |   |   |   |
| 19 Expositions incluses sur base volontaire*   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 20 Total des actifs du GAR   | 20 044 686 235                |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 21 Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 22 Administrations centrales et émetteurs supranationaux   | 969 648 846                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 23 Expositions sur des banques centrales   | 22 507 939                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |
| 24 Portefeuille de négociation   | 84 410 000                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                          |   |   |   |

| Période de référence de publication 2025  |  | a                            | b                            | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k               | l                        | m   | n   | o   | p |  |
|---|--|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|--------------------------|---|---|---|---|--|
| Stock   | Valeur comptable brute totale  | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties ** | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |   |  |
|   |  |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 25  | Entreprises et entités non soumises aux obligations de la CSRD   | 13 324 964 661               |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 26  | PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD | 13 091 992 181               |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 27  | Prêts et avances   | 9 367 783 557                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 28  | dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux  | 2 597 253 963                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 29  | dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 11 161 076                   |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 30  | Titres de créance  | 115 999 114                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 31  | Instruments de capitaux propres  | 3 608 209 510                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 32  | Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD                             | 232 972 480                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 33  | Prêts et avances   | 3 484 360                    |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 34  | Titres de créance  | 908 576                      |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 35  | Instruments de capitaux propres  | 228 579 545                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 36  | Dérivés  | 256 407 000                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 37  | Prêts interbancaires à vue   | 1 112 324 000                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 38  | Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 108 508 000                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 39  | Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)  | 4 728 784 610                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 40  | <b>Total des actifs</b>  | <b>40 652 241 292</b>        |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| <b>Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD et administrations locales</b> |  |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 41  | Garanties financières  | 424 963 223                  | 34 774 613                   | 7 165 501                                  | 7 139 734                                 | 25 767                                 | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           |                  |                 |                          | 837 851   | 2 675 747   |   |   |  |
| 42  | Actifs sous gestion  |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 43  | Dont titres de créance   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |
| 44  | Dont instruments de capitaux   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |  |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8)(a) et (b) du Règlement délégué provisoire

\*\*\*Conformément à l'article 4(1a) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 1 – ACTIFS ENTRANTS DANS LE CALCUL DU GAR FLUX (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication 2025 |   | a                            | b                            | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                 | k             | l                        | m   | n   | o   | p |
|--|---|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------|--------------------------|---|---|---|---|
| Flux                                     | Valeur comptable brute totale   | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transféroire | Dont habitant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties ** | Dont celles finançant des contreparties appliquant l’Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l’établissement de crédit*** |   |
|  |   |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                   |               |                          |   |   |   |   |
| 1  | <b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 3 361 167 467                | 2 081 561 748                | 253 684 916                                | 253 603 263                               | 70 470                                 | 3 534                    | 7 266           | 190                               | 192                         | 179 916 759       | 16 930 803    | 4 986 273                |   |   |   |   |
| 2  | <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 3 361 167 467                | 2 081 561 748                | 253 684 916                                | 253 603 263                               | 70 470                                 | 3 534                    | 7 266           | 190                               | 192                         | 179 916 759       | 16 930 803    | 4 986 273                |   |   |   |   |
| 3  | <b>Entreprises financières</b>  | 1 751 474 676                | 522 334 109                  | 58 237 832                                 | 58 167 659                                | 70 146                                 | 15                       | 11              | 1                                 | 0                           | 0                 | 1 908 107     | 4 860 943                |   |   |   |   |
| 4  | Prêts et avances  | 1 654 934 986                | 446 752 873                  | 58 119 356                                 | 58 059 498                                | 59 858                                 | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 1 905 914     | 4 845 980                |   |   |   |   |
| 5  | Titres de créance, y compris dont l’utilisation du produit de l’émission est spécifique (UoP)   | 1 427 324                    | 258 416                      | 26 451                                     | 23 931                                    | 2 493                                  | 15                       | 11              | 1                                 | 0                           | 0                 | 991           | 3 742                    |   |   |   |   |
| 6  | Instruments de capitaux propres   | 95 112 366                   | 75 322 820                   | 92 025                                     | 84 230                                    | 7 795                                  | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 1 201         | 11 221                   |   |   |   |   |
| 7  | <b>Entreprises non financières</b>  | 64 006 299                   | 59 547 693                   | 15 530 325                                 | 15 518 845                                | 324                                    | 3 519                    | 7 255           | 190                               | 192                         | 0                 | 15 022 696    | 125 329                  |   |   |   |   |
| 8  | Prêts et avances  | 56 818 144                   | 57 454 265                   | 15 277 967                                 | 15 277 967                                | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 15 000 683    | 0                        |   |   |   |   |
| 9  | Titres de créance, y compris dont l’utilisation du produit de l’émission est spécifique (UoP)   | 1 442 975                    | 584 577                      | 145 685                                    | 139 373                                   | 15                                     | 474                      | 5 441           | 190                               | 192                         | 0                 | 639           | 65 946                   |   |   |   |   |
| 10                                       | Instruments de capitaux propres   | 5 745 181                    | 1 508 851                    | 106 673                                    | 101 505                                   | 309                                    | 3 045                    | 1 814           | 0                                 | 0                           | 0                 | 21 374        | 59 384                   |   |   |   |   |
| 11                                       | <b>Ménages</b>  | 1 539 715 971                | 1 495 342 533                | 179 916 759                                | 179 916 759                               | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 179 916 759       | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 12                                       | dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels  | 1 509 052 510                | 1 464 679 072                | 179 916 759                                | 179 916 759                               | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 179 916 759       | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 13                                       | dont prêts à la rénovation de bâtiments   | 30 663 461                   | 30 663 461                   | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 14                                       | dont prêts pour véhicules à moteur  | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 15                                       | <b>Financement d’administrations locales</b>  | 5 970 521                    | 4 337 414                    | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 16                                       | Financement de logements  | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 17                                       | Autres financements d’administrations   | 5 970 521                    | 4 337 414                    | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 18                                       | <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>  | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                 | 0             | 0                        |   |   |   |   |
| 19                                       | <b>Expositions incluses sur base volontaire*</b>  |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                   |               |                          |   |   |   |   |
| 20                                       | <b>Total des actifs du GAR</b>  | 3 361 167 467                |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                   |               |                          |   |   |   |   |
| 21                                       | <b>Autres actifs n’entrant pas dans le calcul du GAR</b>  |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                   |               |                          |   |   |   |   |
| 22                                       | Administrations centrales et émetteurs supranationaux   | 255 883 375                  |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                   |               |                          |   |   |   |   |
| 23                                       | Expositions sur des banques centrales   | 21 179 079                   |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                   |               |                          |   |   |   |   |

| Période de référence de publication 2025  | a                             | b                            | c                            | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                                 | j                           | k                | l               | m                        | n   | o   | p   |
|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|--------------------------|---|---|---|
| Flux  | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties ** | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |
|   |                               |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 24 Portefeuille de négociation  | 0                             |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 25 Entreprises et entités non soumises aux obligations de la CSRD   | 2 146 753 291                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 26 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD           | 1 964 191 178                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 27 Prêts et avances   | 1 766 607 632                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 28 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux  | 373 284 101                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 29 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 8 660 801                     |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 30 Titres de créance  | 42 350 915                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 31 Instruments de capitaux propres  | 155 232 631                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 32 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD                                       | 182 562 113                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 33 Prêts et avances   | 2 905 144                     |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 34 Titres de créance  | 900 637                       |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 35 Instruments de capitaux propres  | 178 756 332                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 36 Dérivés  | 51 169 000                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 37 Prêts interbancaires à vue   | 0                             |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 38 Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 0                             |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 39 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)  | 588 592 984                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| <b>40 Total des actifs</b>  | <b>6 424 745 196</b>          |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| <b>Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD et administrations locales</b> |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 41 Garanties financières  | 401 197 402                   | 26 704 606                   | 4 466 889                    | 4 430 459                                  | 36 430                                    | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |                             |                  |                 | 436 805                  | 1 657 819   |   |   |
| 42 Actifs sous gestion  |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 43 Dont titres de créance   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |
| 44 Dont instruments de capitaux   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8)(a) et (b) du Règlement délégué provisoire

\*\*\*Conformément à l'article 4(1a) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 1 – ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR FLUX (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication 2025  | a                             | b                            | c                            | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                                 | j                           | k                | l              | m                        | n   | o   | p   |
|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|----------------|--------------------------|---|---|---|
| Flux  | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habillant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties* | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |
|   |                               |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                |                          |   |   |   |
| 1 <b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 3 361 167 467                 | 2 091 128 548                | 267 252 465                  | 267 041 910                                | 61 517                                    | 140 884                                | 7 860                    | 286             | 8                                 | 179 916 759                 | 17 623 592       | 9 166 930      |                          |   |   |   |
| 2 <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 3 361 167 467                 | 2 091 128 548                | 267 252 465                  | 267 041 910                                | 61 517                                    | 140 884                                | 7 860                    | 286             | 8                                 | 179 916 759                 | 17 623 592       | 9 166 930      |                          |   |   |   |
| 3 <b>Entreprises financières</b>  | 1 751 474 676                 | 533 962 597                  | 74 531 807                   | 74 343 487                                 | 50 260                                    | 138 039                                | 12                       | 1               | 8                                 | 0                           | 6 280 923        | 8 905 860      |                          |   |   |   |
| 4 Prêts et avances  | 1 654 934 986                 | 458 942 629                  | 74 406 704                   | 74 219 002                                 | 49 787                                    | 137 915                                | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 6 276 722        | 8 896 385      |                          |   |   |   |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 1 427 324                     | 232 309                      | 29 637                       | 29 427                                     | 159                                       | 30                                     | 12                       | 1               | 8                                 | 0                           | 1 038            | 3 108          |                          |   |   |   |
| 6 Instruments de capitaux propres   | 95 112 366                    | 74 787 659                   | 95 466                       | 95 058                                     | 315                                       | 93                                     | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 3 162            | 6 367          |                          |   |   |   |
| 7 <b>Entreprises non financières</b>  | 64 006 299                    | 57 486 004                   | 12 803 899                   | 12 781 664                                 | 11 256                                    | 2 846                                  | 7 849                    | 285             | 0                                 | 0                           | 11 342 670       | 261 070        |                          |   |   |   |
| 8 Prêts et avances  | 56 818 144                    | 55 159 797                   | 12 313 585                   | 12 313 585                                 | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 11 300 907       | 0              |                          |   |   |   |
| 9 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 1 442 975                     | 600 439                      | 152 894                      | 149 967                                    | 451                                       | 664                                    | 1 528                    | 285             | 0                                 | 0                           | 4 238            | 117 762        |                          |   |   |   |
| 10 Instruments de capitaux propres  | 5 745 181                     | 1 725 768                    | 337 420                      | 318 112                                    | 10 806                                    | 2 182                                  | 6 321                    | 0               | 0                                 | 0                           | 37 524           | 143 308        |                          |   |   |   |
| 11 <b>Ménages</b>   | 1 539 715 971                 | 1 495 342 533                | 179 916 759                  | 179 916 759                                | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 179 916 759                 | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 12 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels   | 1 509 052 510                 | 1 464 679 072                | 179 916 759                  | 179 916 759                                | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 179 916 759                 | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 13 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 30 663 461                    | 30 663 461                   | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 14 dont prêts pour véhicules à moteur   | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 15 <b>Financement d'administrations locales</b>   | 5 970 521                     | 4 337 414                    | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 16 Financement de logements   | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 17 Autres financements d'administrations  | 5 970 521                     | 4 337 414                    | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 18 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>   | 0                             | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           | 0                | 0              |                          |   |   |   |
| 19 <b>Expositions incluses sur base volontaire*</b>   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                |                          |   |   |   |
| 20 <b>Total des actifs du GAR</b>   | 3 361 167 467                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                |                          |   |   |   |
| 21 <b>Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR</b>   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                |                          |   |   |   |

| Période de référence de publication 2025  |                               | a                            | b                            | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k               | l                        | m   | n   | o   | p |
|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|--------------------------|---|---|---|---|
| Flux  | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Expositions non évaluées | Dont celles finançant des activités non significatives selon les contreparties* | Dont celles finançant des contreparties appliquant l'Article 7(9) | Dont non évaluées car considérées non significatives par l'établissement de crédit*** |   |
|   |                               |                              |                              | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 22 Administrations centrales et émetteurs supranationaux  | 255 883 375                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 23 Expositions sur des banques centrales  | 21 179 079                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 24 Portefeuille de négociation  | 0                             |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 25 Entreprises et entités non soumises aux obligations de la CSRD   | 2 146 753 291                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 26 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD           | 1 964 191 178                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 27 Prêts et avances   | 1 746 407 632                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 28 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux  | 373 284 101                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 29 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 8 660 801                     |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 30 Titres de créance  | 42 350 915                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 31 Instruments de capitaux propres  | 155 232 631                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 32 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD                                       | 182 562 113                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 33 Prêts et avances   | 2 905 144                     |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 34 Titres de créance  | 900 637                       |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 35 Instruments de capitaux propres  | 178 756 332                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 36 Dérivés  | 51 169 000                    |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 37 Prêts interbancaires à vue   | 0                             |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 38 Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 0                             |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 39 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)  | 588 592 984                   |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 40 <b>Total des actifs</b>  | 6 424 745 196                 |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| <b>Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD et administrations locales</b> |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 41 Garanties financières  | 401 197 402                   | 29 241 588                   | 6 380 507                    | 6 364 119                                  | 16 388                                    | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 | 0                           |                  | 657 224         | 2 520 621                |   |   |   |   |
| 42 Actifs sous gestion  |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 43 Dont titres de créance   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |
| 44 Dont instruments de capitaux   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                          |   |   |   |   |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8)(a) et (b) du Règlement délégué provisoire

\*\*\*Conformément à l'article 4(1a) du Règlement délégué provisoire

## MODÈLE 2 – GAR INFORMATIONS PAR SECTEUR (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)

|   | a                             | b                            | c                            | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                                 |
|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé) | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |
| 1 6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES     | 49 500 888                    | 31 314 110                   | 1 244 415                    | 1 244 222                                  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 192                               |
| 2 6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES           | 22 901 344                    | 41 071 036                   | 15 281 163                   | 15 281 161                                 | 3   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 3 9200 - ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT                         | 18 100 567                    | 788 811                      | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 4 3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE   | 13 798 285                    | 8 411 037                    | 950 770                      | 949 498                                    | 0   | 0                                      | 831                      | 440             | 0                                 |
| 5 2410 - SIDERURGIE   | 9 242 738                     | 205 224                      | 2                            | 2  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 6 4920 - TRANSPORTS FERROVIAIRES DE FRET                                    | 4 569 488                     | 411 254                      | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 7 8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES   | 1 577 694                     | 97 975                       | 55 219                       | 54 430                                     | 0   | 316                                    | 316                      | 158             | 0                                 |
| 8 2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES                              | 1 344 140                     | 1 192 008                    | 80 648                       | 79 060                                     | 0   | 0                                      | 1 587                    | 0               | 0                                 |
| 9 2219 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN CAOUTCHOUC                        | 707 593                       | 609 648                      | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 10 3040 - CONSTRUCTION DE VEHICULES MILITAIRES DE COMBAT                    | 677 998                       | 21 682                       | 2 841                        | 2 841                                      | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 11 Activités nucléaire*   | 114 126                       | 114 126                      | 104 920                      |  |   |  |                          |                 |                                   |
| 12 Activités gaz fossile**  | 18 041                        | 18 041                       | 0                            |  |   |  |                          |                 |                                   |
| 13 Dont expositions non évaluées***   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |

\*Section 4.26, 4.27 et 4.28 des Annexes I et II du Règlement délégué 2021/2139

\*\*Section 4.29, 4.30 et 4.31 des Annexes I et II du Règlement délégué 2021/2139

\*\*\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

Le tableau ci-dessus présente la ventilation des principales données chiffrées de nos contreparties par secteur d’activités via les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques de la Communauté Européenne (NACE).

## MODÈLE 2 – GAR INFORMATIONS PAR SECTEUR (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)

|   | a                             | b                            | c                            | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                                 |
|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé) | Valeur comptable brute totale | Dont éligible à la taxonomie | Dont aligné sur la taxonomie | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |
| 1 6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES     | 49 500 888                    | 31 918 591                   | 1 960 518                    | 1 929 661                                  | 30 853                                    | 0                                      | 3                        | 0               | 0                                 |
| 2 6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES           | 22 901 344                    | 38 791 246                   | 12 317 440                   | 12 317 429                                 | 2   | 8                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 3 9200 - ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT                         | 18 100 567                    | 774 880                      | 5                            | 5  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 4 3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE   | 13 798 285                    | 7 855 723                    | 695 344                      | 695 295                                    | 49  | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 5 2410 - SIDERURGIE   | 9 242 738                     | 2 093 243                    | 138 099                      | 128 949                                    | 9 150                                     | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 6 4920 - TRANSPORTS FERROVIAIRES DE FRET                                    | 4 569 488                     | 1 964 880                    | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 7 8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES   | 1 577 694                     | 82 040                       | 82 040                       | 81 409                                     | 0   | 158                                    | 158                      | 316             | 0                                 |
| 8 2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES                              | 1 344 140                     | 1 243 029                    | 213 839                      | 213 828                                    | 0   | 0                                      | 11                       | 0               | 0                                 |
| 9 2219 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN CAOUTCHOUC                        | 707 593                       | 0                            | 0                            | 0  | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 10 3040 - CONSTRUCTION DE VEHICULES MILITAIRES DE COMBAT                    | 677 998                       | 126 955                      | 15 736                       | 15 736                                     | 0   | 0                                      | 0                        | 0               | 0                                 |
| 11 Activités nucléaire*   | 74 409                        | 74 409                       | 74 409                       |  |   |  |                          |                 |                                   |
| 12 Activités gaz fossile**  | 539 401                       | 539 401                      | 128 934                      |  |   |  |                          |                 |                                   |
| 13 Dont expositions non évaluées***   |                               |                              |                              |  |   |  |                          |                 |                                   |

\*Section 4.26, 4.27 et 4.28 des Annexes I et II du Règlement délégué 2021/2139

\*\*Section 4.29, 4.30 et 4.31 des Annexes I et II du Règlement délégué 2021/2139

\*\*\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 3 – ICP GAR ENCOURS (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication<br>2025   | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k             | l  | m                          |
|---|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|--|----------------------------|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur)  | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Part des expositions alignées sur la taxonomie parmi celles éligibles à la taxonomie | Expositions non évaluées** |
|   |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |               |  |                            |
| 1 <b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 81,01%                  | 9,64%                   | 9,64%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 8,81%                       | 0,10%            | 0,08%         | 11,90%   |                            |
| 2 <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 81,01%                  | 9,64%                   | 9,64%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 8,81%                       | 0,10%            | 0,08%         | 11,90%   |                            |
| 3 <b>Entreprises financières</b>  | 26,87%                  | 3,38%                   | 3,37%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,13%            | 0,33%         | 12,57%   |                            |
| 4 Prêts et avances  | 25,72%                  | 3,45%                   | 3,45%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,13%            | 0,33%         | 13,43%   |                            |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 24,18%                  | 2,89%                   | 2,80%                                      | 0,09%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,07%            | 0,23%         | 11,96%   |                            |
| 6 Instruments de capitaux propres   | 72,31%                  | 0,41%                   | 0,40%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             |                             | 0,01%            | 0,03%         | 0,56%  |                            |
| 7 <b>Entreprises non financières</b>  | 65,77%                  | 13,70%                  | 13,69%                                     | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,01%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 11,59%           | 0,61%         | 20,83%   |                            |
| 8 Prêts et avances  | 68,55%                  | 14,50%                  | 14,50%                                     | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 12,45%           | 0,54%         | 21,15%   |                            |
| 9 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 40,70%                  | 10,26%                  | 9,82%                                      | 0,00%                                     | 0,03%                                  | 0,38%                    | 0,01%           | 0,01%                             | 0,00%                       | 0,07%            | 4,58%         | 25,20%   |                            |
| 10 Instruments de capitaux propres  | 27,16%                  | 1,94%                   | 1,85%                                      | 0,01%                                     | 0,05%                                  | 0,03%                    | 0,00%           | 0,00%                             |                             | 0,38%            | 1,06%         | 7,14%  |                            |
| 11 <b>Ménages</b>   | 97,22%                  | 11,52%                  | 11,52%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   | 11,52%                      | 0,00%            | 0,00%         | 11,85%   |                            |
| 12 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels   | 97,20%                  | 11,60%                  | 11,60%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   | 11,60%                      | 0,00%            | 0,00%         | 11,93%   |                            |
| 13 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 100,00%                 | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  |                            |
| 14 dont prêts pour véhicules à moteur   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 15 <b>Financement d'administrations locales</b>   | 36,47%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  |                            |
| 16 Financement de logements   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 17 Autres financements d'administrations locales  | 36,47%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  |                            |
| 18 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 19 <b>Expositions incluses sur base volontaire*</b>   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 20 <b>GAR - Total des actifs GAR</b>  | 81,01%                  | 9,64%                   | 9,64%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 8,81%                       | 0,10%            | 0,08%         | 11,90%   |                            |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 3 – ICP GAR ENCOURS (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication<br>2025 | a   | b                       | c                       | d  | e   | f                                      | g                        | h               | i                           | j                | k             | l  | m                          |
|---|---|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------|---------------|--|----------------------------|
|   | % (du total des actifs couverts au dénominateur)  | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Part des expositions alignées sur la taxonomie parmi celles éligibles à la taxonomie | Expositions non évaluées** |
|   |   |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) |                             |                  |               |  |                            |
| 1   | <b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 81,19%                  | 9,87%                   | 9,86%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 8,81%            | 0,15%         | 0,13%  | 12,15%                     |
| 2   | <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 81,19%                  | 9,87%                   | 9,86%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 8,81%            | 0,15%         | 0,13%  | 12,15%                     |
| 3   | <b>Entreprises financières</b>  | 27,63%                  | 4,46%                   | 4,45%                                      | 0,00%                                     | 0,01%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 0,42%         | 0,60%  | 16,13%                     |
| 4   | Prêts et avances  | 26,52%                  | 4,56%                   | 4,55%                                      | 0,00%                                     | 0,01%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 0,43%         | 0,61%  | 17,19%                     |
| 5   | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 23,47%                  | 3,40%                   | 3,38%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 0,14%         | 0,28%  | 14,46%                     |
| 6   | Instruments de capitaux propres   | 71,68%                  | 0,47%                   | 0,47%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       |                  | 0,03%         | 0,04%  | 0,66%                      |
| 7   | <b>Entreprises non financières</b>  | 66,46%                  | 12,15%                  | 12,10%                                     | 0,04%                                     | 0,00%                                  | 0,01%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 8,93%         | 0,55%  | 18,29%                     |
| 8   | Prêts et avances  | 69,03%                  | 12,56%                  | 12,53%                                     | 0,03%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 9,57%         | 0,32%  | 18,20%                     |
| 9   | Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 41,93%                  | 10,89%                  | 10,68%                                     | 0,04%                                     | 0,05%                                  | 0,11%                    | 0,02%           | 0,00%                       | 0,00%            | 0,33%         | 8,18%  | 25,98%                     |
| 10  | Instruments de capitaux propres   | 31,02%                  | 6,05%                   | 5,71%                                      | 0,19%                                     | 0,04%                                  | 0,11%                    | 0,00%           | 0,00%                       |                  | 0,67%         | 2,55%  | 19,50%                     |
| 11  | <b>Ménages</b>  | 97,22%                  | 11,52%                  | 11,52%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                             | 11,52%           | 0,00%         | 0,00%  | 11,85%                     |
| 12  | dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels  | 97,20%                  | 11,60%                  | 11,60%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                             | 11,60%           | 0,00%         | 0,00%  | 11,93%                     |
| 13  | dont prêts à la rénovation de bâtiments   | 100,00%                 | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                             | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  | 0,00%                      |
| 14  | dont prêts pour véhicules à moteur  |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                             |                  |               |  |                            |
| 15  | <b>Financement d'administrations locales</b>  | 36,47%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  | 0,00%                      |
| 16  | Financement de logements  |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                             |                  |               |  |                            |
| 17  | Autres financements d'administrations locales   | 36,47%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  | 0,00%                      |
| 18  | <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>  |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                             |                  |               |  |                            |
| 19  | <b>Expositions incluses sur base volontaire*</b>  |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                             |                  |               |  |                            |
| 20  | <b>GAR - Total des actifs GAR</b>   | 81,19%                  | 9,87%                   | 9,86%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                       | 8,81%            | 0,15%         | 0,13%  | 12,15%                     |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 4 – ICP GAR FLUX (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication<br>2025   | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k             | l  | m                          |
|---|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|--|----------------------------|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur)  | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Part des expositions alignées sur la taxonomie parmi celles éligibles à la taxonomie | Expositions non évaluées** |
|   |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |               |  |                            |
| 1 <b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 61,93%                  | 7,55%                   | 7,55%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 5,35%                       | 0,50%            | 0,15%         | 12,19%   |                            |
| 2 <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 61,93%                  | 7,55%                   | 7,55%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 5,35%                       | 0,50%            | 0,15%         | 12,19%   |                            |
| 3 <b>Entreprises financières</b>  | 29,82%                  | 3,33%                   | 3,32%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,11%            | 0,28%         | 11,15%   |                            |
| 4 Prêts et avances  | 27,00%                  | 3,51%                   | 3,51%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,12%            | 0,29%         | 13,01%   |                            |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 18,10%                  | 1,85%                   | 1,68%                                      | 0,17%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,07%            | 0,26%         | 10,24%   |                            |
| 6 Instruments de capitaux propres   | 79,19%                  | 0,10%                   | 0,09%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             |                             | 0,00%            | 0,01%         | 0,12%  |                            |
| 7 <b>Entreprises non financières</b>  | 93,03%                  | 24,26%                  | 24,25%                                     | 0,00%                                     | 0,01%                                  | 0,01%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 23,47%           | 0,20%         | 26,08%   |                            |
| 8 Prêts et avances  | 101,12%                 | 26,89%                  | 26,89%                                     | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 26,40%           | 0,00%         | 26,59%   |                            |
| 9 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 40,51%                  | 10,10%                  | 9,66%                                      | 0,00%                                     | 0,03%                                  | 0,38%                    | 0,01%           | 0,01%                             | 0,00%                       | 0,04%            | 4,57%         | 24,92%   |                            |
| 10 Instruments de capitaux propres  | 26,26%                  | 1,86%                   | 1,77%                                      | 0,01%                                     | 0,05%                                  | 0,03%                    | 0,00%           | 0,00%                             |                             | 0,37%            | 1,03%         | 7,07%  |                            |
| 11 <b>Ménages</b>   | 97,12%                  | 11,69%                  | 11,69%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   | 11,69%                      | 0,00%            | 0,00%         | 12,03%   |                            |
| 12 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels   | 97,06%                  | 11,92%                  | 11,92%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   | 11,92%                      | 0,00%            | 0,00%         | 12,28%   |                            |
| 13 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 100,00%                 | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  |                            |
| 14 dont prêts pour véhicules à moteur   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 15 <b>Financement d'administrations locales</b>   | 72,65%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  |                            |
| 16 Financement de logements   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 17 Autres financements d'administrations locales  | 72,65%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  |                            |
| 18 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 19 <b>Expositions incluses sur base volontaire*</b>   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 20 <b>GAR - Total des actifs GAR</b>  | 61,93%                  | 7,55%                   | 7,55%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 5,35%                       | 0,50%            | 0,15%         | 12,19%   |                            |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France publie le GAR Flux sur l'arrêté du 31 décembre 2025 selon la méthodologie qui consiste à retenir uniquement les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

MODÈLE 4 – ICP GAR FLUX (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication 2025  | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k             | l  | m                          |
|---|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|--|----------------------------|
| % (du total des actifs couverts au dénominateur)  | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Part des expositions alignées sur la taxonomie parmi celles éligibles à la taxonomie | Expositions non évaluées** |
|   |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |               |  |                            |
| 1 <b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>   | 62,21%                  | 7,95%                   | 7,94%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 5,35%            | 0,52%         | 0,27%  | 12,78%                     |
| 2 <b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR</b> | 62,21%                  | 7,95%                   | 7,94%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 5,35%            | 0,52%         | 0,27%  | 12,78%                     |
| 3 <b>Entreprises financières</b>  | 30,49%                  | 4,26%                   | 4,24%                                      | 0,00%                                     | 0,01%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,36%         | 0,51%  | 13,96%                     |
| 4 Prêts et avances  | 27,73%                  | 4,50%                   | 4,48%                                      | 0,00%                                     | 0,01%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,38%         | 0,54%  | 16,21%                     |
| 5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 16,28%                  | 2,08%                   | 2,06%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,07%         | 0,22%  | 12,76%                     |
| 6 Instruments de capitaux propres   | 78,63%                  | 0,10%                   | 0,10%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             |                             | 0,00%            | 0,01%         | 0,13%  |                            |
| 7 <b>Entreprises non financières</b>  | 89,81%                  | 20,00%                  | 19,97%                                     | 0,02%                                     | 0,00%                                  | 0,01%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 17,72%        | 0,41%  | 22,27%                     |
| 8 Prêts et avances  | 97,08%                  | 21,67%                  | 21,67%                                     | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 19,89%        | 0,00%  | 22,32%                     |
| 9 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)   | 41,61%                  | 10,60%                  | 10,39%                                     | 0,03%                                     | 0,05%                                  | 0,11%                    | 0,02%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,29%         | 8,16%  | 25,46%                     |
| 10 Instruments de capitaux propres  | 30,04%                  | 5,87%                   | 5,54%                                      | 0,19%                                     | 0,04%                                  | 0,11%                    | 0,00%           | 0,00%                             |                             |                  | 0,65%         | 2,49%  | 19,55%                     |
| 11 <b>Ménages</b>   | 97,12%                  | 11,69%                  | 11,69%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   |                             | 11,69%           | 0,00%         | 0,00%  | 12,03%                     |
| 12 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels   | 97,06%                  | 11,92%                  | 11,92%                                     | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   |                             | 11,92%           | 0,00%         | 0,00%  | 12,28%                     |
| 13 dont prêts à la rénovation de bâtiments  | 100,00%                 | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     |  | 0,00%                    |                 |                                   |                             | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  | 0,00%                      |
| 14 dont prêts pour véhicules à moteur   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 15 <b>Financement d'administrations locales</b>   | 72,65%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  | 0,00%                      |
| 16 Financement de logements   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 17 Autres financements d'administrations locales  | 72,65%                  | 0,00%                   | 0,00%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,00%         | 0,00%  | 0,00%                      |
| 18 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 19 <b>Expositions incluses sur base volontaire*</b>   |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |  |                            |
| 20 <b>GAR - Total des actifs GAR</b>  | 62,21%                  | 7,95%                   | 7,94%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 5,35%            | 0,52%         | 0,27%  | 12,78%                     |

\*Conformément à l'article 7(3) du Règlement délégué provisoire

\*\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 5 – ICP DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication 2025                 | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k             | l                         |
|--|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|---------------------------|
| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Expositions non évaluées* |
|  |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |               |                           |
| 1 Garanties financières (ICP FinGuar)                    | 7,06%                   | 1,15%                   | 1,14%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,11%            | 0,41%         |                           |
| 2 Actifs sous gestion (ICP AuM)                          |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                           |

\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

MODÈLE 5 – ICP DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)

| Période de référence de publication 2025                 | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k             | l                         |
|--|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------|---------------------------|
| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habitant | Expositions non évaluées* |
|  |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |               |                           |
| 1 Garanties financières (ICP FinGuar)                    | 8,18%                   | 1,69%                   | 1,68%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,20%            | 0,63%         |                           |
| 2 Actifs sous gestion (ICP AuM)                          |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |               |                           |

\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

**MODÈLE 5 – ICP FLUX DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (SUR LA BASE DU CHIFFRE D’AFFAIRES VERT DES CONTREPARTIES)**

| <i>Période de référence de publication 2025</i>          | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k               | l                         |
|--|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|---------------------------|
| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Expositions non évaluées* |
|  |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                 |                           |
| 1 Garanties financières (ICP FinGuar)                    | 6,66%                   | 1,11%                   | 1,10%                                      | 0,01%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,11%           | 0,41%                     |
| 2 Actifs sous gestion (ICP AUM)                          |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                           |

\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

**MODÈLE 5 – ICP FLUX DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (SUR LA BASE DES CAPEX VERTS DES CONTREPARTIES)**

| <i>Période de référence de publication 2025</i>          | a                       | b                       | c  | d   | e                                      | f                        | g               | h                                 | i                           | j                | k               | l                         |
|--|-------------------------|-------------------------|--|---|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|---------------------------|
| % (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles) | Eligible à la Taxonomie | Aligné sur la Taxonomie | Ventilation par objectif environnemental   |   |  |                          |                 |                                   | Dont utilisation du produit | Dont transitoire | Dont habilitant | Expositions non évaluées* |
|  |                         |                         | Atténuation du changement climatique (CCM) | Adaptation au changement climatique (CCA) | Ressources aquatiques et marines (RAM) | Economie circulaire (EC) | Pollution (PRP) | Biodiversité et Ecosystèmes (BIO) |                             |                  |                 |                           |
| 1 Garanties financières (ICP FinGuar)                    | 7,29%                   | 1,59%                   | 1,59%                                      | 0,00%                                     | 0,00%                                  | 0,00%                    | 0,00%           | 0,00%                             | 0,00%                       | 0,00%            | 0,16%           | 0,63%                     |
| 2 Actifs sous gestion (ICP AUM)                          |                         |                         |  |   |  |                          |                 |                                   |                             |                  |                 |                           |

\*Conformément à l'article 7(8) du Règlement délégué provisoire

## ANNEXE 6 : TABLE DE CONCORDANCE

| Rapport de durabilité 2025  | Pacte mondial      | PRB                | GRI G4  |
|---|--------------------|--------------------|---|
| <b>INFORMATIONS GENERALES</b>   |                    |                    |   |
| <b>1.1 Base de préparation des déclarations</b>   |                    |                    |   |
| <b>1.2 Gouvernance de la durabilité.</b>  | Tous les principes | 5                  | G4-LA12   |
| <b>1.3 Stratégie de durabilité</b>  | Tous les principes | Tous les principes | G4-EC1 ; G4-EC2 ; G4-EC7 ; G4-EC8 ; G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN6 ; G4-EN10 ; G4-EN15 ; G4-EN16 ; G4-EN17 ; G4-EN19 ; G4-EN23 ; G4-EN27 ; G4-LA1 ; G4-LA2 ; G4-LA8 ; G4-LA9 ; G4-LA10 ; G4-LA11 ; G4-LA12 ; G4-LA13 ; G4-LA15 ; G4-SO4 ; G4-PR5 ; G4-PR8 |
| <b>1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités</b>   | Tous les principes | Tous les principes | G4-EC1 ; G4-EC2 ; G4-EC7 ; G4-EC8 ; G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN6 ; G4-EN10 ; G4-EN15 ; G4-EN16 ; G4-EN17 ; G4-EN19 ; G4-EN27 ; G4-LA1 ; G4-LA2 ; G4-LA9 ; G4-LA10 ; G4-LA11 ; G4-LA13 ; G4-LA15 ; G4-SO4 ; GR-PR8                                       |
| <b>RESPONSABILITE EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>   |                    |                    |   |
| <b>2.1 Gouvernance</b>  | Tous les principes | 5                  | G4-LA12   |
| <b>2.2 Stratégie</b>  | 7 ; 8 ; 9          | Tous les principes | G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN6 ; G4-EN10 ; G4-EN15 ; G4-EN16 ; G4-EN17 ; G4-EN19 ; G4-EN23 ; G4-EN27 ; G4-EC2   |
| <b>2.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique</b> | 7 ; 8 ; 9          | Tous les principes | G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN6 ; G4-EN10 ; G4-EN15 ; G4-EN16 ; G4-EN17 ; G4-EN19 ; G4-EN23 ; G4-EN27 ; G4-EC2   |
| <b>2.4 Cibles et mesures de performance</b>   | Tous les principes | Tous les principes | G4-EC1 ; G4-EC2 ; G4-EC7 ; G4-EC8 ; G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN6 ; G4-EN10 ; G4-EN15 ; G4-EN16 ; G4-EN17 ; G4-EN19 ; G4-EN23 ; G4-EN27 ;  |

|  |                    |                    |  |
|--|--------------------|--------------------|--|
|  |                    |                    | G4-LA1 ; G4-LA2 ; G4-LA8 ; G4-LA9 ; G4-LA10 ; G4-LA11 ; G4-LA12 ;<br>G4-LA13 ; G4-LA15 ; G4-SO4 ; GR-PR8   |
| <b>RESPONSABILITE SOCIALE</b>  |                    |                    |  |
| <b>3.1 Effectifs de l'entreprise</b>   | Tous les principes | Tous les principes | G4-EC1 ; G4-EC2 ; G4-EC7 ; G4-EC8 ; G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN10 ; G4-EN23 ; G4-EN27 ; G4-LA1 ; G4-LA2 ; G4-LA8 ; G4-LA9 ; G4-LA10 ; G4-LA11 ; G4-LA12 ; GA-LA13 ; G4-LA15 ; G4-SO4 |
| <b>3.2 Consommateurs et utilisateurs finaux</b>                                  | Tous les principes | Tous les principes | G4-EC1 ; G4-EC2 ; G4-EC7 ; G4-EC8 ; G4-EN2 ; G4-EN3 ; G4-EN10 ; G4-EN23 ; G4-EN27 ; G4-LA1 ; G4-LA2 ; G4-LA8 ; G4-LA9 ; G4-LA10 ; G4-LA11 ; G4-LA12 ; GA-LA13 ; G4-LA15 ; G4-SO4 |
| <b>GOUVERNANCE DES ENJEUX DE DURABILITE</b>                                      |                    |                    |  |
| <b>4.1 Assurer le respect des obligations réglementaires et professionnelles</b> | Tous les principes | 5                  | G4-LA12  |
| <b>4.2 Relations fournisseurs et pratiques en matière de délais de paiement</b>  | Tous les principes | 5                  | G4-LA12  |